

L'affaire Louis Roque.

AUPETITGENDRE Jean-François

L'Affaire Louis Roque.

LES ÉDITIONS DU NET
22, rue Édouard Nieuport 92150 Suresnes

© Les Éditions du Net, 2013
ISBN : 000-0-000-00000-0

Remerciement.

Je remercie l'ensemble du personnel des Archives Départementales du Gard qui m'ont permis de consulter la somme considérable des documents nécessaires à la réalisation de ce livre.

Je dédie ce livre à tous les descendants des personnages cités dans cet ouvrage, les amis du bandit Roque, ceux qui l'ont poursuivi, ceux qui l'ont croisé...

JF Aupetitgendre.

Avertissement.

Tous les personnages de ce roman ont réellement vécu ces événements peu ordinaires. Leurs noms, professions et signalements ont été respectés. La trame de l'histoire a été reconstituée à partir des archives des départements du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et du Vaucluse, des archives communales des différentes communes citées, des archives nationales pour l'administration centrale, des archives de la Marine de Toulon et de Brest pour le bague. Les rapports de police, la correspondance des maires, sous-préfets et préfets, se trouvent dans les sous séries 1 et 2 M, les comptes rendus des différents procès en série U, les épisodes d'incarcération en série Z. Pour les détails de la vie quotidienne, les prix, l'état des routes, les costumes, les armes, les exercices professionnels, la topographie des lieux..., le maximum d'éléments ont été vérifiés dans des documents d'époque.

Si ce livre a été rédigé sous une forme romanesque, c'est dans l'unique but de permettre l'intégration d'éléments psychologiques, de dialogues, qui compensent la froideur des documents judiciaires et des rapports de police. Bien sûr, aucun texte original n'explique les motivations et les sentiments des protagonistes. C'est donc la seule partie inventée de cette histoire, invention qui a toutefois été imaginée dans le souci permanent de cohérence avec la réalité historique. Cette réalité est attestée par des "livres de raison", des mémoires et des correspondances privées datant de cette époque et sur lesquels je me suis appuyé pour transcrire les mouvements

d'idées, les courants de pensées les plus proches de ceux qu'ont pu croiser les membres de la Bande des Cévennes.

L'histoire du bandit Louis Roque, bien qu'elle soit profondément ancrée dans la réalité politique et sociale complexe de la Restauration, reste d'une grande actualité, et par de nombreux aspects, invite à une réflexion sur notre société contemporaine...

1. Jenny.

Assise sur l'unique chaise de la chambre, Marie Roux était penchée sur la paillasse de Jenny. Le visage tendu, elle caressait les cheveux emmêlés de sa fille à demi inconsciente, brûlante de fièvre. Elle l'avait recouverte de sa plus belle couverture, celle qu'elle avait reçue le jour de son mariage avec Alexandre Roux en 1799. C'était une belle "flessade de burate" surpiquée, chaude et adoucie par vingt huit ans d'usage. Ce mélange de laine et de bourre de soie était un matériau de pauvre mais la flessade avait été cousue avec le plus grand soin par sa mère et elle avait abrité ses amours et vu naître ses cinq enfants.

Tant de misères et de joies imprégnaient le tissu vert et rouge ! Elle avait espéré redonner à sa fille un peu de cette vie qui s'échappait d'elle, lentement, irrémédiablement. Comment peut-on partir ainsi, à dix neuf ans, avec un corps aussi sain et si robuste ? Jenny avait hérité de la forte constitution de son père Alexandre, qui soulevait l'enclume de la forge comme un vulgaire sac d'avoine, qui était capable de battre le fer quinze heures d'affilée quand un travail urgent l'imposait.

Pendant presque cinq ans, Jenny avait couru sur les sentiers de montagne des Cévennes, semblant se moquer de la neige en hiver, de la chaleur en été, et sans jamais attraper le moindre rhume, sans jamais se plaindre, ni de la faim, ni de la soif, ni des griffures des aubépines et des ronces.

Et voilà que ce dimanche 15 avril 1827, elle se mourait sous sa flessade sans que les caresses de sa mère, ni ses tendres exhorta-

tions ne puissent ranimer cette âme fougueuse et fière. Le ressort était brisé, le temps s'était arrêté depuis que Jenny avait appris, au tout début de cette année 1827 que son amour, Louis, avait été condamné à mort par la Cour de Nîmes. Il lui avait fallu un temps pour croire à la nouvelle, puis elle avait espéré que la peine soit commuée en prison, et depuis le début du mois, elle avait intégré l'idée que son histoire était finie, que Louis ne survivrait pas, que plus jamais elle ne sentirait ses mains sur sa taille, sa moustache lui piquer le cou.

Elle s'était alors couchée sur la vieille paille de la chambre du haut, dans le coin le plus sombre de la pièce et avait attendu la fin, sans un mot, sans une plainte. Sa petite sœur Louise, de quatre ans sa cadette, avait tout tenté pour lui soutirer un sourire, lui donnant des nouvelles de tout le village de Saint-Félix-de-Pallières, avec force détails et anecdotes croustillantes. Elle s'en était fait une spécialité et sa façon de croquer les personnages des environs, faisait d'habitude éclater de rire Jenny qui la traitait de commère et de diablesse. Même les moqueries sur le bon tailleur d'habits qu'avait épousé Suzanne, leur sœur aînée, ne déridaient plus Jenny.

Pendant son sommeil, Jenny appelait parfois ses hommes : Le plus souvent Louis Roque, son amoureux, mais aussi son père Alexandre qui purgeait ses dix années de réclusion, et Isidore son frère qui était mort en août dernier à l'hôpital militaire de Montpellier. Pourquoi tous ces hommes si bons n'étaient-ils plus près d'elle ?

La nuit descendit sur le mas du Cadeyer sans que Jenny ait même accepté le bouillon de poule que sa mère lui avait préparé. Marie moucha la chandelle et rejoignit les autres dans le membre bas de la maison, autour de la grande table que Pierre Roux, le grand père paternel de Jenny, avait taillée lui-même dans un immense tronc de châtaignier. Jenny aimait caresser le plateau de cette table, usé par les bras des nombreux clients. En plus de son métier de maréchal-ferrant, Alexandre Roux tenait auberge. Il recevait les rouliers de passage, les saisonniers qui montaient vers les

pâturages d'été ou redescendaient de la montagne pour s'embaucher le temps de l'hiver, les gens des environs qui revenaient des foires locales...

Jenny disait que cette table d'auberge était son école, sa gazette et son œil sur le monde. Elle ne savait ni lire ni écrire mais autour du plateau de châtaignier, elle avait entendu toutes sortes de gens et d'histoires. Elle y avait appris comment les hommes s'aiment ou se haïssent, comment ils exploitent leurs semblables ou peuvent supporter le joug du plus fort, comment ils peuvent s'avilir ou se rebeller. Elle y avait entendu des croyants et des mécréants, des grigous et des samaritains, des pacifistes et des guerriers, des notables et des déserteurs...

Ce soir là, personne n'avait le cœur à discourir. Le vieux Claude Bon, d'habitude si respectueux de la nourriture, émiettait une boulette de pain, les yeux dans le vague. Le grand Etienne Misarel était descendu de Durfort pour prendre des nouvelles. Debout devant l'assiette de soupe que Marie avait servie, il semblait hésiter à plier son mètre quatre-vingts pour s'asseoir. Les deux frères Desmond, Mathieu et David, donnèrent quelques nouvelles des amis de Durfort, mais sans conviction, pour meubler ce silence pesant. A peine leur soupe avalée, ils détachèrent leur mule et repartirent vers leur ferme, en pleine nuit, incapables de supporter le regard de Marie.

- C'est Louis Roque qui l'aura tuée, soupira Etienne.

Marie se redressa avec violence et pour la première fois affirma son opinion :

- Louis n'a jamais tué personne et ce n'est pas lui qui a fait emprisonner mon homme. Il est le seul au contraire qui nous ait appris à rêver, sans attendre le paradis du pasteur, la charité du maître ou la justice du roi. Il était plus fort et plus libre que tous ceux-là. Eh pis, il a jamais forcé personne à le suivre. Ce qu'il a laissé dans ma tête vaut bien la prison ou la mort. Faut pas qu'on y touche !...

Jamais Etienne n'avait entendu Marie parler aussi longtemps et pour autre chose que l'organisation matérielle de la mai-

son. Stupéfait, il considérait cette femme que l'on respectait pour sa droiture et son travail mais sûrement pas pour ses opinions politiques et philosophiques ou ses talents oratoires. Elle avait pourtant raison. Louis Roque le bandit, le fugitif, le réfractaire, les avait tous enrichis au delà de l'imaginable.

Le lundi 16 avril 1827, sur le coup de dix heures du matin, Jenny émit une légère plainte, tendit son poing serré hors de la fles-sade, et s'éteignit. Marie lui plia les bras sur la poitrine et tenta sans succès de desserrer sa main. Etienne écarta les doigts crispés et découvrit la montre à gousset de Louis, celle qu'il portait encore le matin du 17 juin dernier quand le gendarme Malige lui tira dessus devant la grange Méjanelle à La Valmy. Un plomb avait fait éclater le verre, les aiguilles s'étaient arrêtées à sept heures...

Jenny fut enterrée le lendemain matin, en présence du pasteur de Lasalle, dans la sobriété et la discrétion comme il convient aux familles protestantes.

2. Moustache...

Alexandre Roux travaillait dans sa forge quand il vit arriver quatre hommes sur le chemin d'Anduze, demandant l'hospitalité pour la nuit. Il faisait très froid en cette fin de décembre 1822 et les visiteurs se faisaient suffisamment rares pour que le forgeron aubergiste se réjouisse de leur arrivée. Il les fit entrer dans la grande salle commune et ordonna à sa femme, Marie, de préparer le repas. L'homme qui semblait commander la troupe assura qu'ils paieraient bien et qu'ils étaient en règle. Intrigué, Alexandre examina ces étranges voyageurs. L'auberge du forgeron était généralement fréquentée par des habitués qui n'avaient nul besoin de justifier leur situation. Quand les rares étrangers s'arrêtaient, il était facile de reconnaître d'un regard le motif de leur déplacement. Un berger ne s'habille pas comme un scieur de long, le paysan allant ou revenant d'une foire est endimanché, le chasseur est accompagné de son chien...

Alexandre s'enquit du nom de son interlocuteur :

- On m'appelle, Mina, Berton ou Delon... Y'en a qui m'appellent Louis Roque, mais pour tout le monde je suis Moustache....

Il est vrai que l'homme arborait une magnifique paire de moustaches. Il paraissait avoir entre vingt cinq et trente ans. Son visage long et maigre, ses épaules étroites et sa démarche déhanchée lui donnaient un air fragile. Pourtant, son regard et le ton de sa voix révélaient une assurance et une force peu communes. Dans son dos pendait un magnifique fusil à deux coups que peu de chasseurs du coin auraient pu se payer. Son accent était celui d'un paysan de la plaine, mais il s'exprimait comme un notable. Alexandre aurait dû exiger les passeports afin de déclarer, dès le lendemain à la mairie, le passage des étrangers, mais sans raison, il attendit d'en savoir plus. Quand on a trois ou quatre noms, on peut aussi avoir plusieurs passeports.

A table, c'est le nommé Moustache qui tranchait le pain et le distribuait. Les quatre hommes échangèrent quelques propos discrets jusqu'à l'arrivée en trombe de Jenny. La gamine de quatorze ans était déjà une belle fille, bien bâtie et pourvue d'une chevelure châtain clair, longue et ondulée. Sans vergogne, elle se planta devant l'homme au fusil et lui dit :

- Qui t'es, toi ?

- Louis Roque, soldat de la Liberté, natif de Beauvoisin, pour vous servir, demoiselle.

- Excusez cette dévergondée, Monsieur, dit Alexandre. C'est ma fille... Je ne sais pas si un jour, un homme en fera quelque chose.

- J'aime que l'on n'ait pas peur de moi, surtout quand on est jeune. La peur, je la réserve aux ennemis du peuple. Laisse-la parler franchement, aubergiste ! Puis se retournant vers Jenny :

- Et toi fillette, que fais-tu de ta vie ? Que sais-tu faire ?

Etranges propos !... Personne ne l'avait jamais interrogée sur sa vie. Une fille obéit à son père, fait le travail qu'on lui demande de faire, accepte le mari que la vie lui réserve, s'occupe de ses enfants, point. Tout est tracé, écrit, incontournable. Pour la première fois, Jenny était désarçonnée. Après une minute de réflexion, elle se dressa comme un coq sur ses ergots et répondit :

- Je connais tous les chemins du bois de Bane, je les ai tous faits avec mes chèvres. Je connais les cachettes des sangliers et des lièvres. Les chasseurs m'interrogent avant de partir. Je...

- Suffit, fillette, tout cela ferait de toi un très bon lieutenant, il ne te reste plus qu'à devenir une femme, une vraie.

Une vraie femme !... Encore des mots bizarres... Jenny n'avait jamais entendu dire qu'il y avait des vraies et des fausses femmes. Pourtant, autour de cette table, elle avait vu de nombreuses femmes, et surtout elle avait entendu de nombreux hommes parler des femmes. Certaines étaient traitées de rusées ou de folles, de froides ou de fougueuses, d'acariâtres ou d'aimables, mais jamais de vraies ou de fausses...

- C'est quoi une vraie femme ?

- Demande ça à tes chèvres, elles le savent !.... Et l'étranger partit d'un rire clair, sonore et communicatif.

Alexandre interrompit ce dialogue qui prenait une drôle de tournure. Sa fille avait déjà suffisamment la tête à l'envers sans que cet étranger en rajoute.

- Et vous, Monsieur, que faites vous dans votre vie ? Etes-vous chasseur..., militaire..., bonimenteur ?...

- Je suis ni l'un ni l'autre. Je n'ai pas de métier et pas d'état civil. Pour vous, je serai un brave homme réclamant le gîte et le couvert pour la nuit. Ce n'est pas ce que je fais qui compte mais ce que je suis : Un homme libre qui entend le rester et en profiter le plus possible. Je me méfie uniquement du gendarme qui pose des barrières de chaque côté de nos chemins, du curé et du pasteur qui veulent nous faire croire qu'il est bon de souffrir, du riche qui ne nous aime que pauvres, du roi qui croit me mettre à genoux. Pour vous, je serai Louis ou Moustache, comme il vous plaira, et pour moi, vous serez Alexandre le Fort, puisque vous n'êtes ni riche, ni puissant.

Louis tendit une main à Alexandre qui ne put s'empêcher de l'accepter, comme un pacte à la foire aux bestiaux. Le forgeron fut surpris de sentir un courant passer en lui, en serrant cette main fine mais ferme. Il remarqua que Louis avait deux doigts de chaque main adhérant l'un à l'autre. Après sa fille, ce fut à son tour d'être ébranlé. La nature l'avait doté d'une corpulence et d'une force exceptionnelle, mais d'un caractère doux et plutôt docile. Louis l'avait appelé Alexandre le Fort et, Dieu sait pourquoi, il n'avait pas l'air de faire allusion à son physique.

Cette nuit là, Jenny et Alexandre mirent tous deux beaucoup de temps à trouver le sommeil. Les quelques mots échangés avec Louis, dit Moustache, avaient réveillé en eux des questions et des sentiments qu'ils ignoraient eux-mêmes, qu'ils n'avaient jamais imaginés et encore moins formulés. Alexandre se promit de retenir Louis et ses hommes pendant quelques jours pour en savoir plus. Dans le doute, il ne préviendrait pas le maire de leur passage et ne consignerait pas leurs noms dans le livre de police.

Le lendemain matin, après avoir avalé la bouillie d'orge commune, Alexandre demanda un coup de main à Louis. Il prétextait la réparation d'un lourd soc de charrue. L'échange d'un travail pénible était le plus sûr moyen qu'il connaissait de sonder l'âme d'un homme. Louis accepta et suggéra que ses trois compagnons pourraient aussi donner un peu d'aide aux travaux de la maison. « Jean-Louis Méjanelle est fort capable de défricher la parcelle de lande restée en plan. David Viala n'a pas son pareil pour refendre le bois et Guillaume Allut peut remettre en état le vieux métier à tisser de votre Marie, étant fabricant de bonnets de son état ».

Dans la forge, Alexandre tenta d'en savoir plus sur Louis.

- D'où sont tes compagnons ?
- Jean-Louis vient du hameau de la Valmy, à Saint-Martin-de-Corconac, David est de Cognac et Guillaume fabriquait des bas et des bonnets à Durfort avant de me suivre.
- Que faites-vous ensemble ?
- Nous allons à travers les montagnes, dans un sens, dans l'autre. Nous donnons des coups de mains de-ci, delà. Nul ne sait où nous serons demain...
- Ça dépend de quoi ?
- Là, tu es bien curieux l'ami. Si je te le dis, tu deviens mon complice.
- Complice de quoi ? Je ne crains rien ici. Tout le monde a besoin de mes bras pour ferrer les bêtes et réparer les outils. Mais personne ne s'imagine que j'ai un cerveau entre les deux oreilles. On dit que le bruit de l'enclume est plus éloquent que ma langue.
- Tant mieux ! Ton enclume n'ira pas répéter que j'ai les gendarmes aux trousses depuis le mois de mars dernier et que j'ai fait un an de prison à la citadelle de Nîmes.
- T'as donc intérêt que j'oublie ton passage chez moi. Pas vrai, l'ami ?
- Oui, et nous ne resterons pas longtemps ici. Ce soir nous serons partis. Mais nous reviendrons te voir de temps à autre. Ton auberge est bonne, ton enclume compréhensive et ta fille intelligente.
- Tes compagnons sont aussi en fuite ?

- Non. Eux me suivent parce que je les fais rêver avec mes histoires. Ils ne fuient pas devant les gendarmes mais devant leur triste vie, leur misère, leur femme impossible, c'est selon. J'ai beaucoup d'autres compagnons qui me rejoignent de temps à autre. Certains ont cassé leur ban comme moi, d'autres ont déserté l'armée, d'autres veulent renverser le Roi et rétablir la République, certains ont suivi l'Empereur à travers l'Europe et continuent de marcher avec moi, par habitude...

- Hier, t'as dit que t'avais plusieurs noms. Comment cela se peut ?

- Mon père m'en a donné un, un vieil espagnol déserteur m'a appelé Francisco Mina, j'ai fait croire à un paysan de Longagne que j'étais un neveu du général Merle pour lui soutirer de l'argent, un gendarme a cru reconnaître en moi l'aide de camp du général Berton.... Je n'ai fait que jouer avec tous ces noms et bien d'autres encore, pour brouiller les pistes. Et puis, le républicain aime entendre l'histoire d'un antiroyaliste, le bonapartiste se régale des faits d'armes d'un grognard, le bandit applaudit aux exploits du guerrier navarrais Mina. Pourquoi je refuserais de rendre les hommes heureux ?...

- Tu reviendras Louis ? J'aimerais entendre ces histoires. Personne ne nous a jamais parlé de ces gens là dans le pays.

- C'est promis, nous passerons quelques soirées ensemble.

En fin d'après midi, les quatre hommes reprirent la route en direction de Vabres. Jenny les accompagna un bout de chemin pour leur indiquer un raccourci qui menait directement au col de Bane.

3. Le sous-préfet Dortet de Tessan.

Le bureau donnait sur la rue des Barris et devant sa fenêtre, monsieur le sous-préfet du Vigan attendait l'arrivée de ses invités. Il avait convoqué les représentants des autorités locales et départementales pour une réunion au sommet et tirer au clair cette embarrassante histoire de bandits des Cévennes. Il était soucieux depuis qu'il avait reçu de Paris une note l'avertissant que des rumeurs de plus en plus sérieuses circulaient au sujet d'un complot qui se préparait contre le gouvernement, et en plus sur son fief !

Des rapports de police affirmaient que le complot mené par le général bonapartiste Berton n'avait pas été entièrement démantelé. Ce général avait pourtant été arrêté et condamné en août dernier avec ses principaux complices mais on affirmait que son aide de camp, Honoré Delon, était toujours en vie, et qu'il recrutait une nouvelle bande. Grâce à la protection de son ami Victor Hugo, il avait pu s'échapper en Espagne mais depuis, nul ne savait ce qu'il était devenu. Certains disaient qu'il était parti en Grèce s'engager auprès de Lord Byron, mais sans en avoir la moindre preuve. Des témoins dignes de foi ont déclaré avoir entendu un certain Delon tenir des propos séditieux dans divers cabarets de l'arrondissement du Vigan. Il serait même à la tête d'une bande armée.

Le sous-préfet n'avait aucune envie de se retrouver emporté par l'obsession du complot comme la plupart de ses supérieurs. Que ce soit à Nîmes, au cabinet du préfet, ou à Paris, dans les ministères, et même dans l'entourage proche du roi, on reparlait des Amis de la vérité, des Chevaliers de la liberté, de l'Épingle noire, des Vautours de Bonaparte, et bien d'autres sociétés secrètes n'ayant d'autre but que de renverser la royauté. Depuis que le duc de Berry avait été assassiné en février 1820, le gouvernement vivait

dans la peur d'une nouvelle terreur rouge. Il est vrai que des politiques de gauche avaient encore osé affirmer récemment que « *l'insurrection devenait un devoir sacré* ». La restriction des libertés individuelles et le rétablissement de la censure dans la presse avaient réveillé toutes les utopies libérales. De plus, le mouvement s'internationalisait. En Allemagne, la foule était descendue dans la rue en criant « Viva Teutonia ». En Espagne, le soulèvement libéral de Riego, appuyé par le bandit navarrais Francisco Espoz y Mina, était en passe de prendre le pouvoir. On parlait à Paris d'une expédition sur Saragosse pour venir en aide à Ferdinand VII.

Pourquoi donc ces maudites montagnes cévenoles attirent-elles tous les fous révolutionnaires ? Ces paysans sont bien difficiles à administrer. On ne peut jamais savoir s'ils sont des « *Rébrossiers* » (des gens à l'envers, à rebrousse-poil, des opposants), ou des « *Raïols* » (des royalistes). Pas étonnant que ces bruits de révolte qui courent jusqu'à Paris soient si confus. Il est temps de faire le point avec les gens les plus avisés du canton, d'étouffer l'affaire avant qu'elle ne prenne des proportions embarrassantes. La rumeur au sujet d'une bande armée lui était arrivée aux oreilles, à lui aussi, mais depuis le début de cette année 1823, il n'avait pu obtenir que des renseignements flous et confus.

Dès neuf heures du matin, tout le groupe était réuni autour du sous-préfet : Charles Aubriot, le chef d'escadron de la gendarmerie de Nîmes, espérait du sous-préfet un soutien et les renforts qu'il n'avait pas pu obtenir à Nîmes. Le secrétaire du préfet du Gard qui s'était levé, à l'aube et de très mauvaise grâce pour prendre la diligence, était d'une humeur exécrationnelle. Monsieur de Saint-Christol, le substitut du procureur du Roi, portait sous le bras des liasses de procès verbaux tous aussi contradictoires les uns que les autres. Les édiles des principales villes, étaient là : Celui du Vigan bien sûr, mais aussi M. Pourquier, maire de Durfort, M. de Nogaret, maire de Saint-André-de-Valborgne, M. de Montvaillant, maire de La-salle. Le juge de paix du canton, M. Petit de Monfort, arriva en compagnie de M. Sabatier, le commissaire de police.

- Messieurs, devant cet embrouillamini de renseignements contradictoires et pour répondre aux demandes pressantes du ministre de l'Intérieur et du Roi, je vous demanderai d'être brefs, clairs et concis. Je n'ai que faire des ragots, des on-dit, des rumeurs. Je veux des faits avérés, des noms contrôlés par l'état civil. Voilà six mois que les rumeurs les plus alarmantes circulent et montent jusqu'à Paris. A-t-on affaire à un bandit de grand chemin ou devons-nous craindre une insurrection militaire ? Qui veut prendre la parole ?

Un long silence s'ensuivit, chacun observant l'autre, en espérant ne pas avoir à affronter les foudres du sous-préfet. Ce fut Sabatier qui se jeta le premier à l'eau. Le commissaire de police avait recueilli et recoupé des centaines de témoignages depuis six mois et il était à même de procéder par élimination. A défaut de faits et de noms avérés, il pouvait au moins écarter ce qui était fantaisiste.

- Monsieur, je suis en mesure de vous dire que les bruits concernant des personnages importants peuvent tous être écartés et que le suspect que nous recherchons est certainement un bandit de bas étage, issu de la paysannerie locale. Le fait est que le suspect ne peut être déclaré, dans le même temps, bonapartiste, héros de la lutte contre l'Empereur, chef d'un complot républicain ou déserteur... Or, autant de témoignages vont dans un sens que dans l'autre. On sait de sources sûres que le général Mina est actuellement dans la région de Saragosse. Le général Berton a été guillotiné en octobre dernier et son aide de camp Delon est bien originaire de Montpellier, mais nous l'avons localisé, et il ne peut être l'auteur des agitations locales. Sans pouvoir l'affirmer encore, on peut être assuré que notre homme est Gardois et que son prénom est Louis. Nous avons un certain Louis Roque, en rupture de ban depuis un an, qui collerait parfaitement au personnage. Nos recherches nous ont permis de découvrir que ce Roque est originaire de Beauvoisin, mais il a été impossible de le localiser.

- Peu importe l'identité du suspect, intervint monsieur de Saint-Christol. En tant que Procureur, j'ai des quantités de dépositions affirmant qu'une bande armée sillonne la région. Ils seraient plus d'une trentaine et il est incroyable que l'on ne puisse les localiser.

Si nous avions arrêté ces hommes, nous saurions bien qui ils sont réellement.

- C'est très facile à dire mais impossible à faire ! Le gendarme Aubriot, piqué au vif, tenta de sauver l'honneur de ses hommes. Cette bande ne se déplace pas constamment à trente. A la moindre alerte, ils se dispersent et là où nous attendions une petite armée, nous voyons arriver deux chasseurs, avec des airs naïfs et innocents. Les gens du pays nous font faire des lieues de marche dans des sentiers impossibles sans que l'on sache s'ils nous indiquent la position de la bande ou la direction inverse. Nous sommes déjà débordés par la recherche de déserteurs, de voleurs, de vagabonds. La seule tactique possible serait l'encercllement, montagne par montagne. En tendant un filet suffisamment serré, nous serions sûrs de les coincer. Mais on n'entoure pas une montagne avec un brigadier et quatre gendarmes !

Le juge de paix était un homme rusé et fin connaisseur de l'âme cévenole. Il savait bien que la gendarmerie n'arriverait pas plus à déloger ces brigands que les dragons du Roi n'avaient réussi à éliminer les camisards. La plus grande faiblesse du paysan reste sa cupidité. Il le voyait à longueur de journée dans son prétoire, obligé de trancher des litiges sur les limites d'un minuscule coin de terre, sur le règlement d'une dot ou le partage d'un héritage. Un sou est un sou, et l'on est prêt à assumer vingt ans de procès plutôt que de lâcher ce sou. Hier encore, il avait tenté une conciliation impossible entre un marchand et son client sur le prix d'un demi-porc. Le marchand s'appelant Veyrat, tout le monde avait bien ri, mais l'affaire devra être renvoyée au tribunal de Première Instance et resterait certainement pendante durant des années...

- Je ne connais pas d'homme ici qui ne soit pas à vendre. Achetons notre suspect. Une bonne mise à prix suscitera vite des vocations de délateurs. Payons des espions qui s'introduiront dans la bande. Un déserteur, un voleur ou un escroc peut même le faire gratuitement, en échange d'une remise de peine ou de la clémence de monsieur le Procureur.

Le secrétaire du préfet, peu connaisseur de la vie des villages, s'en prit aux maires.

- S'il est évident que notre homme a des appuis dans diverses communes du canton, je vous demande, messieurs les maires comment et pourquoi vous n'arrivez pas à circonscrire l'un ou l'autre de ces complices. Ce que les gendarmes ne peuvent pas faire, les bergers, chasseurs, aubergistes et autres bûcherons le peuvent, du fait même de leur état. Faut-il croire que tous vos administrés sont aveugles, ou que votre zèle à découvrir la vérité doit être mis en doute ?

- Je vous invite à passer une semaine chez moi, Monsieur, s'écria de Montvaillant. Rouge de colère, à deux doigts de demander réparation au fonctionnaire, le maire de Lasalle fit face à l'affront, aussitôt entouré de ses confrères.

- Nous ne sommes pas à Nîmes, Monsieur. Tout le monde se connaît chez nous et si l'un de nos administrés est affidé au bandit, il saura où le faire passer sans être vu, chez qui l'amener manger sans risquer la dénonciation et comment le loger sans éveiller le moindre soupçon. Je vous défends de mettre en doute notre zèle et notre dévouement au gouvernement. De votre bureau de Nîmes, il est aisé de prendre des mesures. Dans nos villages, nous risquons sans cesse l'émeute d'une moitié de la population contre l'autre, le réveil de vieilles querelles ancestrales, voire une balle meurtrière tirée d'un coin de bois!

- Du calme, messieurs, la division ne fait pas notre affaire. Si nous voulons réussir notre entreprise ce sera dans l'union et la confiance.

Le sous-préfet, homme de consensus, proposa alors d'envoyer au ministre de l'Intérieur la requête suivante :

La situation dans les Cévennes ne peut être éclaircie sans l'appui d'une bien plus grande quantité de gendarmes. Nous avons à contrôler un grand nombre de déserteurs qui viennent des Pyrénées Orientales et se dirigent vers nos contrées, depuis Perpignan. Ils utilisent des chemins de montagne impraticables pour les voitures et les chevaux. D'autre part, les renseignements que nous obtenons sur les nommés Delon, Roque ou Mina sont si nombreux et si contradictoires que l'on peut supposer une manœuvre délibérée de la

population pour tromper les autorités. Quel qu'il soit, le bandit que nous recherchons bénéficie d'appuis locaux certains et n'est jamais à cours ni de gîtes, ni d'argent.

Nous avons donc l'honneur de solliciter de votre excellence, l'envoi rapide d'un bataillon supplémentaire de gendarmerie et de fonds permettant de payer des indicateurs capables d'infiltrer la bande ou de recueillir des renseignements fiables. Au Vigan le vendredi 13 janvier 1823.

Le sous-préfet obtint la certitude que tous les renseignements issus de la gendarmerie, du tribunal, de la justice de paix, des mairies et toutes autres voies possibles, seraient systématiquement rapportés dans ce bureau pour être recoupés, triés, utilisés dans un plan d'ensemble. Tout ce que la sous-préfecture pouvait libérer comme secrétaires et greffiers serait mobilisé dans ce travail d'investigation. Le bandit des Cévennes ne pourrait échapper bien longtemps à la vigilance des autorités....

4. François Malige.

François Malige dînait chez ses beaux-parents au hameau de Pont-de-Vallongue. Sa femme, Marie Mourgues était venue habiter chez sa mère, ne supportant plus les absences incessantes de son gendarme de mari. Depuis plusieurs mois, François courait la montagne après une bande de conspirateurs et devait fréquemment quitter son domicile de Saint-Jean-du-Gard pour assister et accompagner son commandant chez le sous-préfet, chez les maires des communes de l'arrondissement ou organiser des battues dans des coins impossibles. Il pouvait compter les jours où il avait pu voir grandir son fils, âgé de seulement 13 mois.

Marie commençait à penser que le fameux Moustache qui défrayait la chronique locale, intéressait plus son mari que la vie de famille. C'était devenu chez eux un sujet de dispute récurrent, entretenu par la belle-mère pour qui l'engagement de François dans la gendarmerie avait été une grossière erreur. S'il était resté à travailler dans la ferme de son père à Saint-Jean, il aurait gagné plus d'argent et n'aurait pas risqué de se rompre les os sur les mauvais chemins ou de recevoir un coup de fusil de la part de ces bandits.

Ce dimanche, la discussion avait repris et le père Mourgues faisait remarquer à François qu'il parlait de ce Moustache comme d'une affaire personnelle.

- C'est vrai, avoua François, si je n'avais pas arrêté cet homme en décembre 1820, si je ne le connaissais pas, ce serait différent. Mais je suis le seul à l'avoir approché suffisamment pour le reconnaître et pour certifier s'il est bien celui de Beauvoisin qui avait volé des

montres. Le ministre croit qu'il est neveu d'un général, le préfet pense que c'est un réfractaire qui fomenté un complot et mon capitaine a du mal à accepter qu'un simple paysan puisse lui échapper aussi facilement. Je dois l'attraper, tout le monde compte sur moi.

- Tu es le seul couillon à t'intéresser à ce fou dans le pays, ironisa la belle-mère. Il n'a jamais volé personne, il n'a jamais tué, il chasse avec sa bande dans les bois, et c'est en le traquant que vous en faites quelqu'un de dangereux !

- Il menace l'Etat et promet de rassembler plus de mille hommes pour renverser le gouvernement. Je connais l'homme. C'est un paysan, mais il est malin et embrouille tout le monde. On ne peut pas le laisser faire.

- François, s'écria Marie, quand ils seront mille, c'est la troupe qui viendra l'arrêter, pas les gendarmes de Saint-Jean. En attendant, tu me laisses seule avec ton fils.

- Je l'arrêterai, Marie, sois un peu patiente. Je connais le pays mieux que lui. Avant le printemps, il aura épuisé ses forces et se fera piéger dans un refuge quelconque. Un homme peut se cacher tout un hiver dans un bois, pas une bande. Il faut bien qu'ils mangent, qu'ils se chauffent, qu'ils changent de vêtements.

- Cours toujours mon garçon, dit le beau-père. J'en ai connu des hommes qui se cachaient dans nos Cévennes. Tu ne feras pas mieux que les dragons du Roi contre les camisards, que les soldats de l'Empire contre les réfractaires. Notre montagne protège les fugitifs, pas les gendarmes. C'est dans sa nature.

Cette dernière remarque fit rire tout le monde sauf François. Il avait donné sa parole de Cévenol que l'homme serait arrêté avant l'été et on verra bien qui rira le dernier. Dans son entourage, on se gaussait facilement des gendarmes, qualifiés de benêts et de faîneants. Certes, le travail des champs était bien plus rude que la vie de caserne mais François avait une haute opinion de son métier et se donnait autant de peine à le bien exercer qu'il l'aurait fait s'il était resté cultivateur chez son père. Et quand les uns ou les autres de ces rieurs avaient un conflit avec leurs voisins, qu'un indélicat leur dérobaient un bien quelconque, ils couraient vite voir les gendarmes pour les tirer du mauvais pas.

Cette incohérence dans le comportement de ses semblables le hérissait plus que tout. Ou l'on se moque du gendarme et l'on s'en passe, ou l'on fait appel à lui en cas de besoin et l'on respecte sa fonction. Ce Louis Roque qui lui donnait tant de soucis, était au fond plus logique. Il avait refusé de se soumettre et en payait le prix. En cela, il était plus respectable que ses beaux-parents, qui réclamaient une protection sans vouloir en assumer le coût.

François se demandait souvent quel comportement il aurait face au bandit le jour où il l'arrêterait. Sa fonction lui imposerait la plus grande fermeté, peut-être devrait-il lui tirer dessus, et pourtant, il s'imaginait bien lui tapant sur l'épaule, le congratulant pour cette formidable partie de chasse et le félicitant comme un beau pendant, un adversaire digne d'admiration.

Depuis le temps que François tentait de percer le mystère de cet homme à la moustache, de découvrir son mode de fonctionnement, qu'il suivait pas à pas ses mouvements, il avait le sentiment de le connaître mieux que sa propre famille. Il s'était fait une idée de son caractère, il avait mille fois imaginé les discours qu'il avait dû tenir à ses hommes pour les embrigader de la sorte. Son opinion sur Louis Roque était contraire à toutes les élucubrations de ses supérieurs, de son commandant au directeur de la police à Paris. Pour lui, c'était un animal traqué, poussé par les événements dans une course en avant, mais doué d'une telle intelligence et d'une telle capacité d'improvisation que le jeu pouvait durer encore longtemps. La seule chose qui restait incompréhensible pour François, c'était la manière dont Roque s'était mis tout seul dans cette position. Cent fois il avait repensé à la première arrestation et il restait persuadé que Roque avait endossé un délit qu'il n'avait pas commis. Il avait lu dans ses yeux pétillants d'intelligence une sorte de satisfaction dans le sacrifice, comme un Christ acceptant la croix pour un destin plus grand...

5. Jean-Louis Méjanelle, Pierre Cadière et les autres...

Louis Roque venait de traverser le hameau des Mouzignels et attaquait la montée vers le mont Brion. Cinq hommes le suivaient en silence, surveillant les abords du petit sentier et les bois environnants. En passant à Sainte-Croix-de-Caderle, un cousin de Jean-Louis Méjanelle qui servait au mas Hubert, les avait prévenus que des gendarmes étaient passés le matin même et posaient des questions à tous les propriétaires. Ils étaient cantonnés à Lasalle et rejoignaient Saint-Jean-du-Gard à cheval.

Louis préféra s'écarter des routes fréquentées et passer la nuit dans un lieu isolé. De plus en plus souvent, il était averti de la poursuite des gendarmes. Le sentier qu'il empruntait était couvert de branches basses laissant le passage d'un homme mais pas d'un cavalier. En outre, le sommet du mont Brion dominait toute la région et faisait un excellent observatoire. Un abri de berger avait été construit tout près de la source du Boisseron qui donnait une eau si pure.

En fin d'après midi, la petite troupe de Louis arriva au sommet, à plus de 800 mètres d'altitude. Pourtant habitués à contempler la nature, les six hommes s'arrêtèrent, le souffle coupé par le panorama. A l'Est on distinguait le Ventoux, au Nord toute la

chaîne du Mont Lozère, à l'Ouest celle du Mont Aigoual. Et au Sud s'étendaient les plaines jusqu'à la mer.

- C'est par là que je suis né dit Louis à ses compagnons en pointant son bras vers le Sud. Hé ! Monsieur le maire, je suis là, vous pouvez venir me chercher ou me dénoncer aux gendarmes !...

Ses compagnons éclatèrent de rire en voyant Louis gesticuler au sommet de sa montagne et narguer le maire de son village.

- Nous diras-tu enfin pourquoi tu as quitté Beauvoisin, demanda Pierre Cadière, le dernier venu de la bande.

- C'est une trop longue histoire, Pierre. Si je te la raconte, nous y serons encore dans trois jours. J'ai mon histoire, tu as la tienne....

Ce cultivateur de Durfort avait quitté sa ferme pour suivre Louis depuis plusieurs jours. A cinquante deux ans, il n'avait plus rien qui le retenait, ses enfants étant tous placés dans les fermes voisines. Sa femme avait été prise d'une crise de dévotion religieuse et refusait même qu'une main de son époux la frôle. Hors de son travail de jardinage et l'entretien de la maison, tout le reste venait du diable !

Pierre sentait bien que la vie pouvait encore lui réserver des surprises et quand il avait rencontré Louis, il avait été séduit et intrigué par ce vagabond déguisé en bourgeois. Il avait quitté sa mesure en disant à sa femme qu'il accompagnait la bande un bout de chemin et n'avait plus eu le cœur de s'arrêter, de faire demi-tour. Voilà une semaine qu'il marchait avec lui et il semblait avoir ra-jeuni de dix ans. Sa vie n'avait été qu'une succession de travaux monotones. La nature l'avait doté d'un physique banal : Cheveux châtons, nez ordinaire, menton normal, visage ovale, taille 1,55 mètre, disait son passeport intérieur. Cette description correspondait à la moitié du département. Il n'avait pas connu de drame, pas de deuils qui ne soient dans l'ordre des choses, pas d'aventure digne d'animer une soirée autour d'un feu de bois. Depuis une semaine, il avait plus vécu que les cinquante années précédentes.

La petite troupe prépara le bivouac de la nuit. La bergerie était dotée d'une bonne cheminée et dès que le feu crépita dans l'âtre, une douce chaleur envahit l'unique pièce. Seul le vent venait troubler le calme du lieu. La bise transportant quelques flocons de neige venus du Lozère s'insinuait en sifflant entre les grosses pierres de granit des murs. En plein mois de janvier et à cette altitude, personne ne viendrait les déranger. Il n'était même pas besoin de monter la garde. Avec la nuit qui envahissait rapidement la montagne, personne ne verrait le peu de fumée qui s'échappait des bûches de chêne bien sèches.

Les hommes enfilèrent des pommes de terre et du lard sur dans des branchettes de châtaignier et les firent rôtir à la flamme. De belles tranches de pain et du fromage de chèvre complèteraient le copieux repas. Pierre Cadière s'était assis à côté de Jean-Louis Méjanelle qu'il trouvait plus simple et plus direct que le mystérieux Moustache. Depuis trois jours, il avait entendu tellement de versions différentes sur les exploits de Moustache, tellement d'allusions à des aventures rocambolesques, qu'il brûlait de curiosité. Jean-Louis lui en dirait peut-être plus à la faveur du feu de bois.

Jean-Louis était âgé de vingt ans tout au plus. Ses cheveux châtains toujours en bataille couvraient son front bas et bombé. Une drôle de cicatrice au dessus du sourcil droit lui donnait perpétuellement l'air étonné ou interrogateur. Ses petits yeux gris très clairs étaient toujours en mouvement comme s'il craignait de perdre une miette du spectacle. C'était l'un des plus anciens de la bande et il vouait à son chef une vénération et une confiance quasiment filiale.

- Tes parents savent que tu es ici, lui demanda Pierre ?

- Ma mère seulement. Mon père est mort quand j'avais treize ans.

- Il était malade ?

- Oh non, il n'a jamais eu la moindre maladie. Il était fort comme un bœuf. Il est mort de vieillesse à l'âge de quatre vingt douze ans !

- Que racontes-tu petit, il aurait eu soixante dix ans à ta naissance !

- C'est bien ce que je dis. Le vieux était veuf quand il a épousé ma mère et il lui a fait encore trois enfants après moi. Il était vert le père François. Il avait soixante dix neuf ans quand ma sœur Anne est née.

- Eh bien, il y en a beaucoup comme ça dans ta famille ?

- Quand mon père s'est marié, il s'est installé à la Valmy chez ma mère avec ses deux frères. L'oncle Jean est mort à quatre vingt six ans et l'oncle Louis à quatre vingt deux ans. Les trois vieux à la maison, ce n'était pas drôle tous les jours. Ils voyaient tout, contrôlaient tout, interdisaient tout. Le jour où Moustache a débarqué à la maison, mes deux oncles m'étaient tombés dessus parce que j'avais laissé échapper une chèvre. L'un me traitait d'incapable, de tête en l'air, l'autre de fainéant, de ravi.

Louis est intervenu en disant que faire boire un âne qui n'a pas soif et demander à une chèvre de suivre le chemin, c'est aussi vain que de vouloir remplir la tête d'un gamin avec la sagesse des vieux... C'était très malin parce qu'il donnait raison aux vieux tout en les critiquant. Cette nuit-là, j'ai rêvé que Louis m'emportait avec lui, me libérait de cette maison de la Valmy, des corvées, des critiques et du mépris. Quand Louis est revenu l'an dernier en disant qu'il recrutait une troupe, j'ai pris mon sac et je l'ai suivi. Depuis, il est le père dont je rêvais.

Louis s'était couché, face au mur et semblait dormir pendant cette discussion. Mais, l'évocation de Jean-Louis le ramenait à sa propre enfance, à son père, un laboureur de Beauvoisin, et à sa propre fuite du logis paternel. C'était il y a un siècle, dans un autre monde, une autre vie...

6. Beauvoisin.

Louis Roque n'avait jamais été un gamin comme tous les autres dans le village de Beauvoisin. Il était né avec une curieuse malformation. Le médium et l'annulaire de chaque main étaient collés l'un à l'autre, de la base à l'ongle pour la main gauche et sur deux phalanges à la main droite. Cette adhérence des doigts ne gênait pas le petit Louis sinon qu'elle le signalait aux yeux de tous comme quelqu'un de différent, de bizarre. La sage-femme qui avait accouché Jeanne Amphoux, sa mère, avait dit que ce n'était pas bon signe, que cette marque du diable ne présageait que des ennuis. Jeanne se moquait des propos de cette vieille sorcière. Elle avait mis au monde onze enfants, sept filles et quatre garçons. Elle savait qu'ils étaient tous différents et que le diable n'avait rien à voir avec son petit dernier.

Mais diablerie ou pas, cette bizarrerie de la nature suscitait forcément des réactions. Les enfants sont cruels entre eux et toute différence est un bon sujet de quolibets. Quant aux adultes, il leur faut toujours une explication à tout. Cette malformation vient de la mère qui est fragile de santé disaient certains. Louis était né à neuf heures du matin le 26 thermidor de l'an VI. Un lundi, en plein mois d'août, voilà qui n'arrange pas le travail. Ça donnera un fainéant qui n'aura pas besoin de ses dix doigts, disaient les autres. Pour le pasteur, la cause en était le manque de religion d'Antoine Roque, le père.

Antoine était protestant comme la plupart des gens de Beauvoisin mais n'était pas spécialement attiré par la religion. Pour lui c'était quelque chose qu'il fallait respecter, mais avec modération. La religion rend triste, disait-il. Il est vrai que les protestants de Beauvoisin n'étaient pas des rigolos. Ils ne pensaient qu'au travail et sortaient leur bible à la moindre incartade. Antoine au contraire aimait rire, surtout avec les femmes. On le surnommait *le Faro*, sobriquet patois qui désigne le coquet, celui qui fait l'élégant, l'impertinent qui ose plaire aux femmes. Il n'était pas coureur de jupons pour autant et aima beaucoup sa Jeannette. Il acceptait simplement que les voisines l'apprécient, le trouvent beau, rien de ses plaisanteries.

Quand Jeanne Amphoux succomba à une grossesse de trop, Antoine avait cinquante huit ans. Un an plus tard, il s'était remarié avec Madeleine Bruguier, également veuve, de dix ans son aînée. Du haut de ses huit ans, Louis se demanda ce que faisait son père. Il y avait plein de jeunettes qui tournaient autour du bel Antoine et voilà qu'il prenait une vieille, acariâtre et sévère. L'ambiance de la maison changea rapidement. Il n'était plus question d'aller voir la tante Marie qui tenait cabaret dans le village et possédait un magnifique billard. Le père devint lui-même sombre et intolérant. Finies les parties de billard ou de cartes chez Marie. Même le grand frère, Jean, pourtant marié depuis deux ans et déjà veuf, était critiqué quand il allait noyer sa solitude au cabaret.

La salle de billard de la tante Marie n'était pourtant pas un lieu de perdition. Si les gendarmes venaient régulièrement dresser un procès verbal pour dépassement de l'heure légale de fermeture, c'était parce que les gens s'y sentaient bien et usaient de tous les stratagèmes possibles pour prolonger les soirées. Si le juge de paix du canton recevait quelquefois des plaintes pour tapage nocturne, c'était que les clients se laissaient aller un peu à des discussions ou des parties de cartes qui les sortaient de leur terne quotidien. Il y avait très rarement de conflits graves et presque jamais d'excès de boisson.

Ce qui dérangeait les sycophantes du quartier, c'était surtout la liberté d'esprit de la tante Marie. Elle savait écouter sans jamais juger. Que les clients soient catholiques ou protestants, royalistes, bonapartistes ou carbonaristes, prudes ou libertins, ils étaient considérés comme dignes d'intérêt. Dans le pire du mal, il y a toujours un peu de bien. Du plus bête, peut jaillir l'idée lumineuse, disait-elle toujours.

Louis adorait cette femme qui l'accueillait toujours avec simplicité et naturel. A l'âge de douze ans, il était déjà un habitué des lieux. Dès que sa marâtre relâchait la surveillance, il rejoignait le cabaret. Marie avait remarqué son intelligence et sa soif de connaissance. Quand Louis ne comprenait pas certaines discussions des adultes, elle expliquait, avec beaucoup de patience et de sérieux. A l'époque, il était rare qu'une grande personne parle d'égal à égal avec un enfant. C'est sur une petite table près du billard que Louis apprit à lire et à écrire. Marie avait discrètement suggéré à son frère Jean, celui que l'on surnommait le Rata, qu'il aurait avec Louis un élève attentif et assidu.

Il y avait bien une école au village de Beauvoisin mais le maître d'école était payé par les parents et les revenus du Faro ne permettaient pas une telle dépense. Il avait encore du monde à nourrir à la maison et à soixante deux ans, il ne labourait plus aussi vite, ne maniait plus la faux aussi bien. La place du petit dernier Louis n'était pas à l'école mais dans les champs. Lui-même avait onze ans quand sa mère était morte et on l'avait de suite placé chez un maître qui exigeait beaucoup de ses ouvriers, jeunes ou vieux.

Antoine savait bien que son fils passait beaucoup de temps chez la Marie, qu'il y apprenait à lire et qu'il s'immisçait de plus en plus dans les conversations des clients. Non seulement le garnement écoutait les confidences ou les plaisanteries des hommes sur leur vie conjugale, mais il se permettait d'avoir des avis sur la politique. Antoine était partagé entre l'admiration pour l'esprit éveillé de son fils, la crainte qu'il s'attire des ennuis avec des idées subversives et les reproches de plus en plus vifs de sa femme.

La situation devint intolérable au moment du retour de l'Empereur. A la fin du mois d'avril 1815, Antoine, le frère aîné de Louis, revint de Pont-Saint-Esprit où il était militaire. Le village entier vint écouter le récit des événements, les uns remplis d'espoir dans l'aventure napoléonienne, les autres inquiets de l'instabilité politique du moment, certains convaincus de la victoire finale du roi, quelques uns renvoyant dos à dos royalistes et bonapartistes en prédisant le retour de la République.

Louis ne quittait plus son frère promu gazetier, lequel ne décollait plus du cabaret de Marie tant il était pressé de questions sur l'arrestation du duc d'Angoulême, les chances de Bonaparte, les risques d'une nouvelle Saint-Barthélemy.

7. Rumeurs et complots.

Le cabaret de Marie avait fait le plein autour d'Antoine Roque et la discussion allait bon train. Les nouvelles arrivaient toujours avec trop de retard à Beauvoisin et elles étaient tellement contradictoires que nul ne pouvait plus faire le tri entre les informations fondées et les rumeurs les plus folles.

- Les royalistes ont dit qu'ils allaient faire sauter 4 500 têtes quand l'Empereur serait arrêté. Ils ont dressé la liste de tous les opposants et bien sûr, ce sont tous des protestants, affirmait Guillaume.

- C'est une nouvelle Saint Barthélemy qu'ils veulent, confirma Escoffier.

- C'est faux, cria un autre. Vous vous faites manœuvrer comme des enfants. C'est le général Gilly qui a fait courir ce bruit. En faisant peur aux protestants, il avait plus de chance de les enrôler comme volontaires.

- Pourtant, les militaires royaux volent, pillent et commettent toutes sortes de dégâts dans les villages, insista Privat. C'est pas une manœuvre, ça.

- Pour l'instant, ce sont les royalistes qui courent un grand danger. Depuis que le duc d'Angoulême a été arrêté, ses soldats prennent la fuite et errent dans les bois. On dit que certains ont été molestés et dépouillés de tous leurs vêtements.

- C'est vrai, confirma Antoine. On en a ramassé trois près du Pont-Saint-Espirit, nus comme des vers. On les a ramenés à la caserne dans cet état, les mains attachées dans le dos. Ils n'étaient pas fiers, je vous le dis, surtout en croisant des filles. Il y avait longtemps qu'on n'avait pas autant ri !

Les commentaires des uns et des autres fusaient de toutes parts. Chacun avait entendu une nouvelle effarante ou rencontré le témoin d'un épisode rocambolesque. Il faut dire que ces temps-ci, un monde fou circulait sur les routes. Outre les militaires expédiés dans un sens et dans l'autre à la moindre rumeur de révolte, il y avait des centaines de travailleurs en quête d'emploi qui se déplaçaient de village en village. La crise économique qui durait depuis le printemps de l'année dernière affectait aussi bien les ouvriers des villes que les journaliers des campagnes.

- Mon frère qui est charron à Nîmes m'a rapporté qu'un courrier portant cocarde blanche et huit fleurs de lys à sa voiture était arrivé dans la ville, suivi d'une foule immense aux cris de vive le Roi.

- Moi je viens de Sommières et le bruit y a couru qu'une force armée de la Vaunage devait se porter sur la ville et y assassiner tous les royalistes et tous les catholiques. La plupart des gens sont restés sur la place toute la nuit mais rien n'est arrivé.

- A Saint-Ambroix, un colporteur a fait croire à tout le monde que l'Empereur avait été assassiné à Lyon alors qu'il est bien installé à Paris!

- C'est à Saint-Gilles que ça chauffe. Un officier s'est fait sérieusement bastonner par une trentaine de Miquelets. Ils avaient cru reconnaître en lui un des militaires qui les auraient maltraités au Pont-Saint-Esprit.

- Le problème c'est qu'on ne sait plus qui est qui. A Aigues-Vives, on a arrêté un soldat qui portait l'uniforme de l'armée royale et avait dans son sac, la cocarde nationale et l'aigle. Il a raconté qu'au moment de prêter serment au Roi dans la cérémonie qu'il y avait au jardin de la Fontaine à Nîmes, il avait crié vive l'Empereur et qu'il s'était enfui vers la caserne. Comment savoir de quel côté il penche, celui-là ? Sans doute portait-il les trois emblèmes, royal, napoléonien et républicain pour sortir l'un ou l'autre selon le vent !

- Ça, c'est pratique ! Il y a toujours des malins qui tirent leurs marrons du feu sans se brûler les doigts.

- Les plus malins, c'est toujours les riches. Eux, ils peuvent acheter le blé quand il est au plus bas, et nous le revendre au prix fort quand on crève de faim.

- Même pour l'armée, ils nous ont jusqu'au trognon. Regardez Jacques Biau qui a été désigné par le sort pour aller dans la Garde Nationale. Il a payé ce couillon de Galhaud pour partir à sa place. Cent francs au moment du départ et vingt-cinq francs par mois pendant tout son service. C'est pas cher pour se faire trouer la peau. Si le malheureux revient entier de l'armée, il pourra tout juste s'acheter une trentaine d'ares de lande inculte. Pendant ce temps, le Jacques s'en sera mis plein les poches avec ses oliviers, et sans risque...

- Et ce n'est pas près de changer. Le Petit Tondu va encore nous entraîner dans des guerres interminables. Toute l'Europe veut sa peau. Et après, nous aurons de nouveau le roi qui nous le fera payer bien cher. Vous verrez que la dîme et la taille seront rétablies et que les nobles récupéreront leurs châteaux.

- On aura qu'à prendre l'argent où il est, chez les riches s'écria Louis !

- Ecoutez-moi ce minot ! Tu ne sais pas ce que tu dis, Louis. Les voleurs finissent au bagne.

- Il a raison le gamin. Faut pas les voler, les riches. Faut les faire cracher, être plus malin qu'eux.

Cette dernière réflexion venait du menuisier Tribes et Louis était ravi de voir un homme de plus de quarante ans approuver les idées d'un jeune de dix sept ans. Il s'en souviendrait plus tard, quand il aurait trouvé le moyen de mettre ses projets en œuvre, il se le promit....

C'est ce même Tribes qui, quelques temps plus tard, raconta à Louis la disparition mystérieuse du général Gilly. Son neveu avait été placé chez un paysan du hameau de Taupessargues, près de Tornac. C'est là que le général s'était réfugié pendant quelques mois, après la chute de l'Empereur et le retour du Roi. Recherché par toutes les polices, l'ancien bonapartiste s'était caché dans ce mas isolé avant de s'enfuir, disait-on, en Amérique. Jacques Laurent Gilly fut nommé baron d'Empire après sa blessure à la bataille de Wagram. Commandant la réserve de Nîmes en 1815, il s'était rallié à Bonaparte dès le retour de l'île d'Elbe, ce qui lui valut une

condamnation à mort à la Restauration. Louis aurait bien voulu en savoir plus sur ce Gilly...

Louis devint adulte sans oublier les rêves qu'il avait échaudés dans le café de la tante Marie. Les longues discussions des clients autour du billard lui avaient laissé une soif inextinguible d'aventures, de grandes épopées, de découvertes. Le travail des champs avec son père et ses frères Jean et Antoine lui pesait de plus en plus. Un labeur épuisant pour une vie de misère. Sa belle-mère, acariâtre et radine, rendait la vie en famille insupportable par une guerre d'usure sournoise et incessante.

Quand Louis atteignit sa vingtième année, il en vint à espérer tirer un mauvais numéro au recrutement militaire pour partir loin du village. En même temps, il redoutait de se retrouver sous les ordres d'un officier arrogant et soumis à des corvées stupides dans une caserne locale. Le temps n'était plus à la guerre et à l'aventure. Quand la commission de recrutement lui annonça qu'il était dispensé de service, il fut soulagé autant que désœuvré. Allait-il devoir passer sa vie à Beauvoisin et labourer le champ des autres comme son père jusqu'à l'épuisement final ? Allait-il épouser une gentille fille qui deviendrait une matrone insupportable comme ses belles-sœurs ? Allait-il se satisfaire longtemps des joutes verbales avec les clients velléitaires de la tante Marie ?

Le seul qui continuait à l'amuser autour du billard de Marie était un ouvrier charron qui était arrivé un jour au village et s'y était établi. Joseph cultivait le mystère et personne ne savait d'où il venait et s'il avait de la famille. Mais un acte de libération en règle de l'armée d'Italie et une grande compétence professionnelle avaient suffi à son installation. Avec des précautions de conspirateur, il avait confié à Louis son appartenance à la Charbonnerie. On disait que le marquis de La Fayette dirigeait cette confrérie secrète sans que personne ne puisse présenter la moindre preuve. La Société était terriblement cloisonnée et chaque charbonnier ne connaissait généralement que celui qui l'avait recruté. Ce fonctionnement

avait fait l'objet de vives discussions au café de Beauvoisin lors de l'assassinat du duc de Berry.

- Voilà bien les seigneurs qui poussent à la révolte leurs serviteurs. En cas de succès, ils paraissent et s'attribuent les mérites de l'insurrection. En cas d'échec, ils érigent à grand bruit des tombeaux !

- Le marquis de La Fayette a prouvé sa vaillance aux Amériques, il n'a jamais désavoué ceux qui l'ont suivi...

- Balivernes que tout cela. Dans toutes les insurrections, ce sont les petits qui sont condamnés, jamais les grands. En février, quand le duc de Berry a été assassiné, c'est un ouvrier sellier qui a été condamné, pas un prince...

- C'est bien le sellier qui a tenu le couteau du meurtre.

- Oui, mais tu ne me feras pas croire que c'est ce roquet pouilleux qui a décidé ça tout seul. D'abord, comment aurait-il fait pour reconnaître le duc dans la foule ?...

- En tout cas, il a été le seul à être guillotiné au début de juin. Peut-être qu'il a réussi à tenir sa langue, peut-être qu'il a bien décidé tout seul de poignarder le duc...

Louis songeait au pouvoir que la crédulité des gens confère à celui qui sait leur parler. Quel intérêt pouvait avoir, en effet, un petit ouvrier sellier dans cette affaire ? Comment a-t-il trouvé le duc ? Comment l'a-t-il reconnu au milieu de tous les personnages importants qui attendaient la fin de l'entracte à l'opéra ? Tout en plaignant le pauvre bougre qui avait dû être sacrément malmené avant d'être raccourci, il ne pouvait s'empêcher d'admirer le commanditaire qui avait su obtenir un tel sacrifice. Dans son esprit germaient des romans plus fous les uns que les autres et dans lesquels il menait par le bout du nez une foule d'admirateurs prêts à tout pour le servir. Dans ses rêveries, il ne les entraînait pas dans d'obscurs complots, encore moins dans des actions violentes. Il se voyait assez bien dans une sorte de cour de justice où l'argent des riches arrivait par malles entières et qu'il redistribuait aux plus pauvres. L'idée d'un Mandrin sans voleries ni pistolets lui plaisait

bien. Louis se contenterait d'amener, par la ruse, les riches à ouvrir leur bourse.

Ragaillardi par cette nouvelle idée, il décida de partir se promener à Nîmes. La marche lui avait toujours permis de clarifier ses pensées.

8. L'horloger de Nîmes.

Deux heures suffirent à Louis pour atteindre les faubourgs de Nîmes. Il avait marché d'un bon pas, plongé dans ses rêves d'aventures. L'idée de prendre aux riches pour redistribuer aux pauvres le taraudait, mais les solutions pour y parvenir n'étaient pas évidentes. Il faudrait que l'argent soit donné, volontairement, sans attente de retour pour le donateur. Mais un riche ne donne rien pour rien. Il lui faut une contrepartie bien concrète. Les sentiments de générosité, de partage, de justice ne lui sont pas naturels. Les curés et les pasteurs offrent le paradis en échange, ou du moins, un contrepoids à la cupidité et à l'usure dans la balance céleste. Louis lui, ne pouvait pas se prévaloir d'une quelconque influence sur l'au-delà et de toute façon, le procédé était bien usé et les Eglises recevaient de moins en moins de fonds pour les pauvres. Il fallait un autre moteur que la vie éternelle, quelque chose de matériel et d'immédiat.

Il en était là de ses pensées quand il arriva aux abords des antiques arènes. En passant devant le porche de l'hospice d'humanité, il tomba sur Jean-Louis Vieljeux. Ce garnement avait dix huit ans mais son visage poupin et jovial lui donnait deux ans de moins. Il en jouait fort bien pour amadouer ceux qu'il voulait escroquer. Louis l'avait connu lors de la dernière vogue de Beauvoisin. Vieljeux avait réussi à boire et à manger sans sortir un sou de sa poche, ce qui avait bien fait rire Louis.

Vieljeux ne travaillait qu'en cas d'extrême urgence. Il se contentait de peu pour vivre, n'ayant connu dans son enfance que misères et privations. Depuis que ses parents étaient morts, il avait quitté son village pour traîner dans les rues de Nîmes. La grande ville offre plus de possibilités que la campagne où l'on est connu de tous. L'anonymat convenait parfaitement à ses petits larcins et à ses filouteries.

- Hé Louis, t'as quitté ton village ? Où vas-tu comme ça, la tête dans les nuages ?

- Le plus gros du travail est terminé et j'avais du temps. J'ai fait la route pour réfléchir...

- Encore ! Tu penses trop Louis. C'est quoi tes projets du jour ?

- Prendre l'argent des riches en s'arrangeant pour qu'ils soient contents de l'avoir perdu.

Vieljeux arrêta sa marche et partit d'un grand éclat de rire. C'était bien du Louis Roque, ça. Tout en descendant la petite rue de l'Aspic, il se demandait comment on pouvait avoir des idées pareilles.

- Je crois bien que tu demandes l'impossible, Louis. Je n'ai jamais rien volé qui rende mes fournisseurs heureux ! Je vole quand j'en ai besoin et c'est tout. La seule question qui se pose, c'est comment ne pas se faire prendre. Mais ça, c'est facile.

Louis pensait qu'il y avait toujours un risque à voler, même avec la tête d'ange et les mains agiles de Vieljeux. Les deux jeunes gens arrivèrent devant l'échoppe de l'horloger à l'angle de la rue Régale. Une belle horloge était exposée sur l'étal, cerclée de bronze ciselé et surmontée de deux petits angelots.

- Demande le prix, Louis. Dis-lui que c'est pour ta sœur qui va se marier.

Cette curiosité soudaine étonna Louis mais sans trop réfléchir il s'approcha de l'horloger et engagea la conversation. Il raconta que ses parents voulaient doter sa jeune sœur et qu'ils l'avaient chargé de trouver un bel objet, digne de l'évènement. L'horloger vanta sa marchandise et tenta de démontrer à Louis que

le prix exorbitant était largement justifié par la précision de la mécanique, la finesse de la ciselure et la beauté des deux amours tout à fait de circonstance pour un mariage.

- Je vais en parler au père, dit Louis, et je reviendrai.

Louis s'éloignait tranquillement vers la place du marché tout en se demandant qui pouvait s'offrir de telles pendules. Un an de travail de laboureur n'y aurait pas suffi. C'est alors que Vieljeux sortit de sa poche trois belles montres à gousset toutes neuves, en arborant un sourire qui lui fendait le visage.

- T'as rien vu, hein, Louis ? Merci pour ton baratin.

- Jean-Louis, t'es fou ! L'horloger a déjà dû s'en apercevoir. Il va nous rattraper et on va avoir toute la ville sur le dos. Il a eu le temps de bien nous regarder et saura bien nous décrire aux gendarmes.

- T'inquiète pas, Louis. Il était trop occupé à te vanter sa marchandise. Il suffit de s'éloigner un peu. On va aller à Lasalle, chez mon cousin et personne ne nous trouvera. Il travaille dans une ferme isolée et son patron est brave. Au pire, on peut passer en Lozère pendant quelque temps et y revendre les montres un bon prix.

- Lasalle ? Ça fait au moins soixante kilomètres, ça !

- C'est mieux que Beauvoisin pour s'amuser. Et puis, si l'horloger a donné notre signalement, ce n'est pas là qu'on viendra nous chercher.

- Après tout, pourquoi pas. Je n'ai jamais été dans ces coins là.

Le soir même, les deux garçons étaient en vue de Quissac. Ils trouvèrent une vieille bergerie en bordure de la forêt de Coutach apparemment inoccupée depuis longtemps. Un bon feu leur permettrait de se restaurer et de se réchauffer sans éveiller la curiosité des gens du coin. Vieljeux était visiblement un habitué de ce genre de bivouac. En un rien de temps, il avait coupé du bois et ramassé un plein chapeau de châtaignes. Le feu crépitait dans l'angle de la pièce et les fruits charnus, disposés sur une pierre plate dégageaient une agréable odeur.

- On ne meurt jamais de faim dans ma forêt. Avec juste un peu plus de temps, on aurait pu trouver quelques champignons et même voler quelques œufs dans un poulailler du coin.

- Tu ne crois pas que tu en as assez fait pour aujourd'hui, Jean-Louis. Estime-toi heureux d'avoir un toit et un arbre à pain à portée de la main.

Aux premières lueurs du matin, ils se levèrent, effacèrent les traces de leur passage et reprirent la route vers Lasalle. Louis tenait à éviter tout village d'un peu d'importance et ils firent des détours pour contourner Sauve, Saint-Hippolyte et Monoblet. Ces précautions ne plaisaient pas à Vieljeux qui se moquait des craintes de Louis. Il est vrai que Louis était parti sans aucun papier prouvant son identité et qu'au moindre contrôle, il pouvait être arrêté. Les sentiers étaient donc plus sûrs que les routes et de fait, ils ne rencontrèrent dans toute la journée, qu'un bûcheron peu bavard et un berger trop jeune pour être inquietant. En outre, aucun poulailler ne tenta Jean-Louis et ses mains baladeuses...

9. Le château de Bussas.

En début d'après-midi, Louis et Vieljeux arrivèrent à la ferme où on leur annonça que le cousin était parti travailler à Saint-Martin. Ils reprirent leur chemin en direction du Col de Mercou et dès les premières pentes du mont Brion, une petite pluie fine se mit à tomber, de plus en plus glaciale. Arrivés au col, à près de 600 mètres d'altitude, ils étaient déjà trempés et transis. Dans la descente vers Saint-Martin, le brouillard devint si épais qu'ils n'y voyaient plus à vingt pas. Entre la ferme du Roucou et le Pont de Vallongue, ils s'écartèrent du chemin sans même s'en apercevoir. Une demi-heure plus tard, ils étaient en pleine forêt, sur un sentier à peine praticable. La nuit était proche et les garçons commençaient à se demander s'ils n'allaient pas devoir bivouaquer dans un creux de rocher. La perspective était d'autant moins encourageante qu'ils entendaient au loin les hurlements d'un loup. Vieljeux savait qu'une battue avait été organisée sans succès dans toute la forêt de la Vallée Borgne, quelques semaines auparavant. Les loups n'attaqueraient pas s'ils marchaient et agitaient leurs bâtons, mais s'ils se couchaient, ils devraient veiller à tour de rôle.

Ils pressèrent donc le pas, aussi vite qu'ils le pouvaient sans glisser sur les feuilles mortes et les rochers moussus. A chaque fois qu'ils étaient déséquilibrés, les branches d'arbustes auxquelles ils se raccrochaient laissaient tomber sur leurs épaules et dans leur cou un flot gelé. Il était près de huit heures du soir quand ils aperçurent

une lueur entre les arbres. Une grande bâtisse apparaissait devant eux flanquée d'une tour carrée.

- C'est le château de Bussas s'écria Vieljeux. On n'a pas trop dévié de notre route, mais on est encore loin de notre but. Il va falloir faire un détour car les chiens nous ont sentis et aboient.

- Cette fois, c'est moi qui décide, répondit Louis. Tu fais ce que je dis, tu te tiens tranquille et surtout tu ne parles pas.

Il s'avança d'un pas vif et assuré vers l'entrée du château. C'était la première fois que Vieljeux entendait Louis parler sur ce ton autoritaire et en fut surpris. Se présenter en cet état dans la demeure d'un noble personnage n'était pas sans risque. Il allait retenir Louis mais celui-ci avait déjà tiré la sonnette et la porte s'ouvrait sur un vieillard.

- Veuillez excuser notre intrusion tardive, Monsieur, mais mon compagnon et moi, nous sommes perdus et transis et nous aurions bien besoin d'une soupe et d'un lit.

- Monsieur de Bussas est absent ce soir et je ne suis que son serviteur. Qui êtes-vous ?

- Je suis le neveu du général Molitor qui est en poste dans les Pyrénées. Mon oncle m'a demandé de rejoindre notre famille à Grenoble pour signer à sa place une importante succession. Je suis accompagné de mon jeune serviteur. Des paysans malfaisants nous ont indiqué un mauvais chemin et nous ont de plus délestés du viatique que m'avait donné le général.

- Entrez donc jeune homme. Monsieur de Bussas ne voudrait pas que l'on ait laissé sous la pluie le neveu d'un général. Vous me donnerez des nouvelles de votre oncle en soupant. Mon maître sera ravi d'avoir des informations de première main.

Les deux garçons furent installés à la grande table de la cuisine et on leur servit une délicieuse soupe au lard, du pain bien blanc et des pommes. Vieljeux ouvrait de grands yeux étonnés en entendant Louis parler comme un bourgeois et en regardant le décor incroyable de la cuisine. Il engouffrait sa soupe à grand bruit et avec un plaisir qu'il ne dissimulait pas.

Louis essayait de tenir son rang et maniait sa cuillère comme il l'avait vu faire chez sa tante Marie quand le gros négociant de Beauvoisin venait sceller la vente de vin et d'eau de vie avec des producteurs. Il tenta de répondre du mieux qu'il pût aux questions du vieillard sur son oncle général. Il n'était pas très sûr de son histoire et mélangeait des bribes d'épopées guerrières qu'il avait glanées, citait des personnages célèbres au hasard, décrivait un mythique château de ses ancêtres près de Grenoble. Heureusement, le vieillard et sa femme n'avaient d'autre culture que les conversations des invités de Monsieur quand celui-ci recevait. Ils avaient l'air de se satisfaire de ce discours et jamais ne mirent Louis en difficulté.

Après le repas, on leur ouvrit une chambre située juste au dessus de la cuisine et qui bénéficiait de la chaleur des fourneaux. Un bon lit était prêt, avec des draps de lin blancs et d'énormes oreillers de plumes. Jamais les deux garçons n'avaient imaginé à quel point leurs couches habituelles étaient sommaires et rustiques. Allongés l'un contre l'autre, ils ne pouvaient trouver le sommeil malgré la fatigue de la route et leurs estomacs bien remplis.

- C'est vrai tout ce que tu as raconté, Louis ?

- Presque tout, mon vieux, à part que c'est mélangé. J'ai entendu parler du général Molitor un jour au café mais je ne sais fichre rien de ce qu'il fait en ce moment ni même s'il a de la famille à Grenoble. J'ai cité cette ville parce que j'ai rencontré un scieur de long qui était de là-bas et qui m'a décrit sa ville. Si le vieux m'avait posé des questions j'aurais pu lui répondre.

- Si le patron avait été là, tu étais cuit, Louis. Jamais tu n'aurais pu faire croire à un noble que tu étais riche et bien né.

- S'il avait été là, j'aurais inventé une autre histoire et on aurait sans doute dormi dans la grange.

Longtemps Louis retourna ces évènements dans sa tête en se disant qu'il tenait peut-être la réponse aux questions qu'il se posait la veille sur la route de Nîmes. Vieljeux dormait depuis longtemps quand il se laissa aller au sommeil, satisfait de son aventure....

10. Le cordonnier de Saint-Jean.

Le lendemain matin, on leur servit un grand bol de lait et des tartines de confiture. Le serviteur s'enquit de leur santé et de la qualité de leur nuit, comme s'ils étaient des princes douillets et fragiles. La femme apporta à Louis une veste et une chemise propre, en disant qu'un Monsieur ne peut se présenter avec des vêtements déchirés par les ronces. Il remercia avec chaleur et promit de rembourser au centuple leur générosité lorsqu'il aurait reçu l'argent de sa famille et serait de retour.

Sur le pas de la porte le vieillard glissa discrètement une pièce de cinq francs dans la main de Louis tout en lui indiquant le meilleur chemin à prendre en direction de Grenoble. Il les suivit longtemps du regard, leur faisant des signes affectueux de la main. Nos deux gaillards prirent donc la route de Saint-Jean, ne pouvant décemment tourner le dos à Grenoble et aller vers Saint-Martin. Une fois passée la boucle du Gardon et hors de vue du château de Bussas, les deux garçons s'assirent sur le bord de la rivière et furent pris d'un inextinguible fou rire. Louis, dans sa veste de laine brune et sa chemise toute blanche avait l'air d'un monsieur. Vieljeux lui faisait des courbettes et l'appelait monseigneur.

- Si je puis faire une remarque à Monseigneur, son serviteur n'a plus de semelles à ses *esclòps*, dit-il en montrant ses mauvaises chaussures qui baillaient lamentablement. Avec cinq francs, son honneur pourrait bien lui payer de quoi marcher honnêtement.

- Va pour les chaussures, Vieljeux. Puisque nous sommes en direction de Saint-Jean, nous y trouverons bien de quoi chausser un pauvre serviteur.

Une heure plus tard, ils arrivèrent près du pont de Saint-Jean. Louis s'assit sur les galets à l'abri d'une arche et donna la pièce de cinq francs à son compagnon.

- Je t'attends là. Mais surtout, ne te fais pas remarquer. Tu payes et tu t'en vas. Dès que tu seras de retour, nous reprendrons la route de Saint-Martin.

Vieljeux revint très vite, arborant des chaussures cloutées qu'il avait marchandées contre son unique pièce. Vieljeux gambadait comme un gamin, ravi de son acquisition. Ils étaient presque arrivés au hameau de Pied-de-Côte quand ils entendirent le galop d'un cheval. Avant d'avoir réagi, ils se trouvèrent face à face avec un gendarme. Plus question de fuir. Avec la rivière d'un côté, les rochers de l'autre, ils étaient bel et bien coincés.

- Vous avez des papiers jeunes gens ?

- Pourquoi faire, Monsieur ? Nous allons simplement travailler chez le cousin de mon ami à Saint-Martin, expliqua poliment Louis.

- Il a de belles chaussures votre ami ! C'est pour travailler qu'il a mis ça ?

- Je les ai payées cria Vieljeux, déjà sur la défensive.

- Demi-tour. Je vous suis de près et pas d'histoires. Nous verrons tout cela à Saint-Jean.

Les deux garçons furent obligés de s'exécuter et marchèrent silencieusement, sentant dans leur dos le souffle du cheval et n'osant préparer entre eux une défense que le gendarme aurait pu surprendre. Ils refirent en sens inverse le chemin jusqu'à l'échoppe du cordonnier sur la place du marché. L'homme les attendait sur le seuil, l'air goguenard.

- Je savais bien qu'ils n'étaient pas clairs ces deux là, dit-il au gendarme. C'est bien eux. Lui, le petit, il est venu acheter les chaussures avec une pièce de cinq francs toute neuve. L'autre qu'a l'air malin, il se cachait sous le pont. Ça m'a paru louche, alors je vous ai appelé. Va bien vous soigner, le gendarme Malige, dit-il aux garçons. Il a une prison bien chaude pour les voleurs de pièces !...

Arrivés à la maison de justice de la ville, le gendarme Malige prit son registre journalier et commença l'interrogatoire.

- Nom, prénoms, âge, résidence, profession... L'un après l'autre.

- Louis Roque, natif de Beauvoisin, âgé de vingt deux ans, cultivateur, je partais chercher du travail chez le cousin de mon ami. J'attendais sous le pont parce que j'avais mal aux pieds de marcher et que je voulais les tremper dans l'eau. Je n'ai pas cru devoir prendre des papiers en partant, Monsieur.

- Jean-Louis Vieljeux, dix huit ans, natif de Corbies, travailleur de terre. J'ai un passeport intérieur en règle. J'avais vraiment besoin de chaussures, Monsieur. Les miennes étaient toutes trouées. Et l'argent est bien à moi. On me l'a donné.

- Qui te l'a donné ?

- Mon dernier patron, Monsieur.

- Qui est ton dernier patron, où vit-il ?

Jean-Louis hésitait à répondre, sentant un piège se refermer sur lui et ne sachant comment s'en défaire. S'il donnait le nom de quelqu'un, une simple vérification prouverait ses mensonges.

- Je sais plus, je n'ai travaillé que deux jours pour lui.

- Cinq francs pour deux jours de travail ? Il paye bien ce monsieur ! Tu sais au moins où c'était ?...

- C'était dans un village près d'Alès.

- Alors pourquoi tu venais de la direction opposée à Alès ?

- Je m'étais trompé de chemin, monsieur.

- Et tu continues à te tromper en me prenant pour un imbécile. Videz vos poches tous les deux.

Jean-Louis sortit son passeport roulé dans une toile, son couteau, un morceau de ficelle de la poche droite, tâta celle de gauche, revint à la droite, hésita... Les montres, songea Louis. Cet idiot les a gardées sur lui et il aura du mal à en expliquer l'origine. Une montre pouvait passer pour un héritage de famille, pour le don d'un généreux cousin, mais trois !... Le gendarme Malige les dévisageait l'un après l'autre, laissant Jean-Louis s'enfermer dans ses vaines tentatives pour gagner du temps. Il lut sur le visage de Louis

une expression de calme résignation, une sorte de consentement tacite.

- Toi, le petit malin, tu ferais mieux de tout me raconter. Qu'est-ce qu'il y a dans cette poche droite ?

- Trois montres que j'ai volées chez un horloger de Nîmes. Je pensais les revendre plus tard.

- Et les cinq francs, ils sont aussi volés ?

- Non. C'est le serviteur de Monsieur de Bussas qui me les a donnés. Vous pourrez le lui demander. Nous avons passé la nuit chez lui. Relâchez le petit, il n'est pour rien dans tout cela. Vous voyez bien qu'il est trop benêt pour être mauvais. Je l'ai rencontré sur la route et j'ai eu pitié de ses pieds.

- C'est gentil de défendre ton copain mais c'est le juge qui en décidera. Posez toutes vos affaires ici. Demain vous serez transportés à la prison d'Alès pour y être jugés.

Pendant que Malige rédigeait son rapport, Louis pensait que l'aventure lui avait appris beaucoup de choses. Son idée de créer un personnage brillant et capable d'attirer la générosité des riches avait presque marché au château. Il fallait simplement la perfectionner. En revanche, il devrait faire très attention à ses compagnons de route. Des inconscients comme Vieljeux, ne voyant pas plus loin que le bout de leur nez, ne rentraient pas dans le système, ou alors en les tenant fermement.

Le gendarme Malige les conduisit dans un exigü cachot au rez-de-chaussée de la caserne. Un banc branlant et un seau de bois cerclé en constituaient le seul mobilier. La paille répandue dans un coin en guise de couche n'était pas de première fraîcheur et les garçons n'étaient visiblement pas les premiers à s'y étendre. Louis était parti plein de rêves de Beauvoisin, et à peine deux jours après, il se retrouvait emprisonné. Il se promet que plus jamais il ne se ferait prendre de cette façon. La seule chose qui le réconfortait, c'était d'avoir dédouané Vieljeux. Cela collait bien avec son personnage de Mandrin, bon et généreux envers les humbles. Il s'endormit avec cette idée en tête qu'il lui faudrait s'établir une réputation d'intégrité et de loyauté pour mener à bien ses projets.

11. La prison et le procès.

Au point du jour, le gendarme Malige vint réveiller les garçons, leur lia les poignets et accrocha les cordes à la selle des chevaux des deux gendarmes qui devaient les conduire.

- Une bonne marche de 25 kilomètres vous fera du bien, dit Malige. Et ne repassez jamais par là avec des montres volées. Je n'oublie jamais le signalement d'un prisonnier, surtout toi, le Roque, avec tes mains bizarres. La prochaine fois, ça pourrait bien se terminer au bagnon de Toulon !

Le petit convoi s'engagea sur la route sinueuse de Saint-Paul-Lacoste. Au passage du col, le givre avait blanchi les arbres du bois de Malabouisse et les garçons avaient les mains gelées. Leur sang bloqué par les cordes irriguait mal leurs doigts gourds. En redescendant vers Malataverne, les chevaux avaient tendance à presser le pas. A chaque accélération, les liens se resserraient et les plaintes de Jean-Louis amusaient les gendarmes.

- Riez bien maintenant, leur criait Louis. Un jour c'est moi qui vous ferai pleurer de rage. Vous croyez que je suis Louis Roque de Beauvoisin, mais vous ne savez pas qui je suis vraiment. Vous pourrez dire à votre chef Malige que je n'oublie pas un visage moi non plus, et qu'on se reverra.

- Tais-toi le fanfaron. Tu seras moins fier devant le juge. On sait bien ce que tu es, un couillon de voleur.

En début d'après midi, ils arrivèrent aux portes d'Alès, traversèrent le pont du Gardon et grimpèrent vers le fort qui dominait la ville.

- Voilà votre auberge, messieurs, vous y serez bien, c'est l'endroit le mieux aéré de la ville et la soupe y est bonne !

Les prisonniers furent aussitôt conduits dans les pièces hautes du fort qui servaient de geôles. Il y avait là une trentaine d'hommes qui les accueillirent avec chaleur. Les distractions étaient rares et l'arrivée de deux petits nouveaux occuperait la journée. On s'enquit de leurs noms, du motif de leur arrestation, du temps qu'il faisait dans la région, de ce qui se disait dehors, de la situation politique...

Louis à son tour, chercha à connaître ses compagnons d'infortune et à savoir ce qui risquait de lui arriver. Il demanda aux plus anciens et aux plus accoutumés ce que coûtait un vol de montres, où et quand ils seraient jugés, quelle attitude il lui fallait prendre pour limiter les dégâts. Les avis étaient très variés, chacun y allant de son expérience personnelle, et ce qui en ressortait d'essentiel, c'est que la justice était une absurde loterie dans laquelle nul ne pouvait prévoir la suite des événements.

Le plus sage semblait être un vieux colporteur qui avait connu de multiples prisons et juridictions. Quand on n'a ni feu ni lieu, on fait un coupable idéal. Il avait été arrêté des quantités de fois, souvent relaxé au bout d'une semaine faute de preuves ou reconnu innocent, parfois condamné à quelques mois de réclusion.

- Le mieux fiston, c'est d'en dire le moins possible. Devant le juge, tu paraîtras désolé d'avoir volé ces montres dans un moment d'égarement, tu promets que c'est la première et dernière fois, tu fais mine d'accepter toute sentence à venir comme une juste conséquence de tes actes. Fais des réponses rapides et brèves. Tout ce que tu dis en trop pourra se retourner contre toi un jour ou l'autre. Et puisque vous êtes deux sur le coup, mettez-vous bien d'accord sur votre histoire avant de comparaître. Plus c'est clair, moins le

greffier doit noircir du papier et plus le juge rentre chez lui rapidement. Faut pas les emmerder ces gens là !

Les semaines passèrent sans que personne ne vienne informer Louis d'un quelconque jugement. Arrêtés le 3 décembre, les garçons virent passer la Noël, puis le jour de l'an 1821 en se demandant si on ne les avait pas oubliés. La prison n'était pas bien dure à supporter malgré le vent glacial qui s'infiltrait par les petites fenêtres à barreaux. Ils étaient simplement mais correctement nourris, grâce à la diligence des âmes charitables de la ville qui fournissaient leur ration quotidienne de pain noir et de soupe. C'est surtout l'ennui qui pesait sur les prisonniers. Pas de travail possible, pas de promenades dans la cour, pas de visites de l'extérieur... Les conversations des uns et des autres tournaient vite en rond, la plupart n'ayant pas grand chose à raconter. Seul le vieux colporteur avait des histoires dignes d'intérêt. Il avait tout vendu : des objets de mercerie, des parapluies, des rubans, des images peintes, des cartes à jouer, des livrets imprimés, des élixirs de jouvence. Il avait écumé toute la région, de Rodez à Valence et du Puy-en Velay à Marseille. Il avait connu l'Ancien-Régime, la Révolution, l'Empire, le retour du Roi, il avait entendu tous les discours, du plus réactionnaire au plus révolutionnaire, mais il n'avait jamais rien vu changer vraiment dans sa condition de colporteur. Gagner sa vie honnêtement avait toujours été aussi difficile, la liberté était toujours réservée aux riches, l'égalité toujours un rêve pour amuser le peuple.

Louis ne se lassait pas d'écouter le vieux et trouvait dans son discours des arguments pour alimenter son idée que la politique n'était bonne qu'à duper les naïfs. S'il devait un jour sortir de sa condition, ce serait par lui-même et sans désir de changer d'autre monde que le sien.

Le 3 janvier, le concierge vint prévenir Louis et son compagnon qu'ils seraient transférés le lendemain à la maison de justice de Nîmes. Leur jugement était programmé par le tribunal correctionnel dans le courant du mois. Ils allaient enfin savoir à quelle

sauce ils seraient mangés. Louis fit répéter à Vieljeux les nombreuses recommandations qu'il lui faisait depuis un mois, ce qu'il devait dire pendant l'interrogatoire et lors de l'instruction au procès. Le gamin avait du mal à se rappeler plus d'une phrase à la fois, ce qui mettait Louis en rage, lui qui pouvait réciter au mot près, une histoire entendue une seule fois, un an avant.

Le lendemain, un fourgon cellulaire attendait dans la cour du fort pour les emmener à Nîmes. Cette lourde charrette tirée par deux chevaux était divisée en six cellules de part et d'autre d'un couloir. Les prisonniers s'assirent sur les bancs de bois et on leur entrava les pieds dans des anneaux de fer fixés au plancher. Les toutes petites fenêtres au dessus de leurs têtes ne leur permettaient de voir qu'un petit coin de ciel bleu et la cime des arbres qui bordaient la route. Les gendarmes qui les conduisaient étaient pressés et la charrette roulait à vive allure, sautant sur les nids de poule de la route et ballotant les passagers comme des noix dans un panier. Les deux prisonniers surent qu'ils arrivaient en ville quand ils sentirent les pavés sous les roues. Ils aperçurent le haut des arènes romaines par la fenêtre, puis la voiture s'arrêta. Aussitôt transférés dans les cellules de la maison de justice, ils n'eurent pas le temps de voir grand-chose si ce n'est la cour du palais de justice et le sombre couloir qui les menait aux cachots. Ils eurent droit à une cellule chacun, et le gardien leur expliqua qu'ils seraient tenus au secret jusqu'à leur procès.

Les cellules étaient sombres et humides. Situées au rez-de-chaussée du palais de justice, elles semblaient pomper toute l'eau du sous-sol et la paille du châlit pourrissait à moitié. En entrant, Louis fut pris à la gorge par une désagréable odeur qu'il ne connaissait pas. En voyant son mouvement de recul, le gardien le poussa dans le dos et lui dit,

- Tes prédécesseurs ont été malades ici et on a craint une épidémie. Alors on a fait une fumigation. C'est bon pour tes poumons.

Aucune fenêtre ne permettait d'aérer et d'éclairer la pièce. Pour seule ouverture, une minuscule lucarne pratiquée dans le haut

de la porte, permettait aux gardiens de surveiller les prisonniers. Louis s'assit dans un coin de sa cellule et reprit ses réflexions. Que faire d'autre, seul, dans la pénombre et avec cette puanteur ? Il pensait aux prédictions de sa belle-mère qui lui promettait le bain à chaque fois qu'il rentrait un peu tard de chez la tante Marie. « Tu finiras comme ton oncle Jean..... ». Ce grand-oncle de Louis avait été condamné en 1752 pour avoir participé à une assemblée de protestants. Emprisonné à Montpellier puis envoyé aux galères, il avait été libéré en 1772 et il était revenu à Beauvoisin dans un état de délabrement physique qui avait frappé les esprits. On parlait donc souvent de l'oncle Jean, les uns avec la fierté d'avoir un ancêtre qui ait résisté au pouvoir royal pendant vingt ans sans jamais renier sa foi, les autres pour rappeler ce que coûte la rébellion. Eternel dilemme entre la révolte et la soumission, l'intransigeance et la compromission, le risque et la sécurité... A bien y réfléchir, Louis pensait que personne ne choisissait et que l'on naissait, vivait et mourait dans un camp ou dans l'autre, selon sa nature. La chèvre ne sera jamais mouton et le mouton ne quittera jamais son troupeau !

Les jours s'écoulaient interminablement dans le cachot avec pour seules distractions une promenade de quelques minutes dans la cour et la ration quotidienne qui était servie dans la matinée : Une soupe de choux et de haricots très claire et une livre de pain noir plus ou moins rassis. Le procès avait été fixé au 17 février. Le greffier passa voir Louis pour le lui annoncer et lui demander s'il avait l'intention de payer un avocat. Il avait la possibilité d'accepter l'avocat du jour, un jeune étudiant en droit qui se faisait la main en défendant gratuitement les indigents. Louis n'avait bien entendu aucun moyen financier, et de plus, la cause était entendue. Il avait avoué le vol des montres et devrait payer pour cela.

Le 17 février, on tira Louis de sa cellule et on le conduisit dans la salle du Palais. Il retrouva Vieljeux assis sur le banc comme lui, entre deux gendarmes. La salle était à moitié remplie de spectateurs qui venaient, comme au théâtre, voir la tête des assassins. Quel plaisir pouvaient-ils trouver à ce spectacle, se demandait

Louis. Drôles de gens ! Il aperçut au fond de la salle Antoine, son frère, le seul membre de la famille qui se soit inquiété de son sort.

Sur la haute estrade, les juges, assesseurs, greffiers, appelèrent les accusés et l'on fit lecture du chef d'accusation. L'horloger était présent et à la demande de la Cour, il identifia formellement Louis. Il ne se souvenait pas du visage de Vieljeux. L'avocat fit une brève plaidoirie qui mettait en exergue la jeunesse des accusés et l'absence d'antécédents dans leurs dossiers. Louis avait l'impression que personne n'écoutait et que le verdict était décidé depuis l'instruction. L'avocat présenta une plaidoirie de pure forme basée sur le doute qui pouvait subsister quant à l'auteur présumé du vol. Qui des deux prévenus avait volé les montres, puisqu'il ressortait du témoignage de l'horloger que l'un avait été acteur et l'autre spectateur ? Sa démonstration n'était pas encore terminée quand le juge prononça la sentence : Un an de prison et cinq ans de surveillance pour Louis Roque, six mois pour Jean-Louis Vieljeux. Décidemment, la bonne tête de Jean-Louis avait encore joué en sa faveur...

Les gendarmes ramenèrent les condamnés dans la maison de justice en attendant leur transfert à la prison centrale de la ville...

12. La Citadelle.

Le 28 février 1821, un fourgon cellulaire vint transférer Louis et son compère à la prison centrale de Nîmes, la Citadelle. Les gendarmes chargés du transfert les déposèrent devant le bureau du greffier pour les formalités d'écrou. Une fois le grand registre rempli, l'employé attribua un numéro de lit aux deux hommes et les confia au gardien. Vêtu de l'uniforme vert foncé de l'établissement, celui-ci ne leur adressa même pas un regard. Il les précéda dans la cour pavée en les avertissant que toute discussion était interdite entre employés et prisonniers. Louis observa l'uniforme tout neuf du gardien et pensa qu'il était novice dans le métier. Son habit vert foncé était relevé de parements, revers et passepoil jaunes. Les boutons blancs à fleur de lys brillaient à la lumière et le bonnet de police vert semblait sortir tout droit du chapelier. Sans doute les gardiens plus anciens seraient-ils moins à cheval sur le règlement...

Ils entrèrent dans l'infirmerie où un médecin les examina sommairement. Sa principale préoccupation était de repérer les cas de gale et la présence de parasites. Les deux prisonniers durent se déshabiller intégralement et furent placés dans une grande cuvette de zinc. Le médecin leur jeta sur la tête un grand seau d'eau et leur tendit un morceau de savon noir. Un deuxième seau d'eau pour un rinçage sommaire mit un terme à l'inspection médicale. Le gardien prit le temps de les observer de manière fort indiscreète et semblait s'amuser de leur gêne. Il leur tendit enfin une pièce de toile pour se

sécher. Il déposa leurs vêtements personnels dans un panier d'osier et leur jeta leur nouvelle tenue réglementaire : un pantalon, un gilet, et une veste de cadis gris, des demi-guêtres, des chaussons, des sabots, un bonnet de laine. Deux mouchoirs de poche et un drap de lit complétaient le paquetage.

- On change de linge tous les dimanches et les draps tous les mois, expliqua le médecin. Vos vêtements personnels seront désinfectés et vous seront remis à la sortie.

Le gardien les conduisit vers le dortoir qui leur avait été attribué. Quarante châlits étaient alignés sur deux colonnes, chacun portant un numéro.

- Le lever est à six heures du matin, le coucher à huit heures du soir et le tout en silence, indiqua le gardien. Chaque matin au son de cloche, vous videz le pot de nuit qui est sous votre lit et vous le lavez, ainsi que vos mains et votre visage. Vous secouez votre matelas et redressez le lit. Au deuxième son de cloche, vous attendez debout que l'on dise la prière et que l'on fasse l'appel. Puis vous partez aux ateliers. Ceux qui refusent de travailler sont mis à l'eau et au pain, et au cachot s'ils récidivent.

Il est interdit de parler aux gardiens pour d'autres motifs que le service. Vous obéirez aux ordres à l'instant, sans réplique ni murmure, sous peine de cachot. Tous propos séditieux, toutes chansons ou cris contraires à l'administration ou à l'Etat vous vaudront des semaines de trou. Il est interdit de vendre et d'acheter entre détenus quoi que ce soit. Il est interdit de jouer aux cartes ou autres jeux de hasard. Il est interdit de se battre, de commettre un délit de mœurs, de dégrader vos vêtements, les outils de travail et tout autre objet appartenant à la prison. Si le cachot ne vous suffit pas, nous pouvons aussi vous mettre les fers aux pieds et aux mains. Dans cinq minutes, les autres vont arriver de l'atelier et vous expliqueront le reste. Pour vous servir jeunes gens...

Son sourire narquois toujours aux lèvres, le gardien claqua les talons et les laissa enfermés dans le dortoir. Quelques minutes plus tard, ils entendirent le bruit de sabots des prisonniers revenant des ateliers. La lourde porte fut ouverte par un gardien et Louis

découvrit ses compagnons de misère. Il prit le temps de les saluer l'un après l'autre pour mieux les jauger. Parmi la quarantaine de prisonniers, quelques personnalités émergeaient du lot de brigands, vagabonds et voleurs à la petite semaine.

Il repéra de suite un jeune homme grand et blond, âgé de dix neuf ans, qui s'exprimait dans un français parfait mais avec un accent curieux. Sébastien Charroi était originaire de Verdun et se disait écrivain. Il avait été accusé de faux en écriture, escroqueries avec faux noms et fausses qualités. Il semblait sous la protection d'un boiteux musculeux du nom d'André Coisseux. L'homme était un ancien militaire, grognard de Bonaparte, coupable de mendicité en réunion avec menaces aux passants. Agé de trente neuf ans, cet Ardéchois avait le verbe haut et savait se faire respecter. Avec Antoine Maury, un petit homme râblé au regard vif, ils formaient un trio des plus hétéroclites. Antoine avait été arrêté après avoir semé des bruits jugés dangereux pour la sûreté de l'Etat et il avait écopé de cinq ans fermes.

Ces trois hommes plurent à Louis qui imaginait à l'avance toutes les intéressantes conversations qu'il aurait avec eux. En attendant, il s'enquit des usages de la prison et des moyens de passer le moins douloureusement possible l'année à venir. Les grands sujets de discussion entre les détenus concernaient généralement la nourriture toujours insuffisante, le travail toujours trop pénible et sous payé, les gardiens abusant d'un pouvoir illimité et rendus tatillons par un directeur qui brandissait sans cesse la menace de renvoi à la moindre de leur faiblesse.

Sébastien, l'écrivain escroc, avait toujours faim. Sans aucune possibilité de cantiner un supplément de nourriture, il ne tarissait pas de commentaires sur les rations quotidiennes.

- Le pain est donné pour la journée à raison d'une livre et demie par jour. Le règlement prévoit un tiers de seigle et deux tiers de froment mais je suis sûr qu'ils trichent et mettent plus de son et de seigle que de blé. En plus, il devrait être cuit de la veille alors qu'il date souvent de trois ou quatre jours. Le midi, on a un litre de

soupe de légumes qui devrait contenir des pommes de terre, des carottes, des poireaux et des légumes secs, mais c'est des haricots blancs que l'on trouve le plus souvent. Le soir il n'y a que le bouillon qui reste des légumes. Là aussi, le règlement dit que quatre jours par semaine, on doit avoir un peu de beurre ou d'huile dans la soupe, mais on voit rarement la différence avec les jours maigres. Je suis sûr que le cuisinier nourrit sa famille avec nos rations...

Antoine, le semeur de rumeurs, était intarissable sur les folies de l'administration. Il savait tout sur les gardiens comme sur les détenus et passait son temps à chercher la faille, le point faible des uns et des autres, pour embrouiller son monde et obtenir passe-droits et privilèges. Il avait repéré que le gardien Dhombres, déjà d'un âge avancé et en charge d'une famille nombreuse, vivait dans la hantise de perdre sa place. Antoine avait le chic pour convaincre le pauvre homme qu'il avait tout intérêt à taire les menus délits des prisonniers, et pour persuader ses collègues que la rareté des rapports de Dhombres était due uniquement à son autorité naturelle et à sa grandeur d'âme !

Quant à André, l'ancien grognard de Bonaparte, il s'était fait une spécialité du détournement du travail obligatoire. Jamais personne avant lui n'avait réussi avec autant de brio à en faire si peu en donnant l'impression de s'activer deux fois plus que tout le monde. Il savait se montrer actif, toujours un outil en main, distribuant ses conseils à chacun, se rendant indispensable aux gardiens comme aux entrepreneurs. Son air soucieux et préoccupé de la bonne marche de l'atelier de cardage servait de camouflage à la plus faible rentabilité que l'on puisse imaginer. Et le mieux, c'est que cela marchait parfaitement !

- J'ai fait neuf campagnes pour l'Empereur sans récolter autre chose qu'un petit éclat de boulet dans la cuisse, ce n'est pas le travail à la Citadelle qui va me tuer...

Louis s'endormit ce soir là en se disant qu'il aurait beaucoup à apprendre de ces trois personnages.

Louis décida de tirer le maximum de connaissances de ses compagnons de chambrée. Plus que jamais, il était décidé à fuir le monde monotone et normatif de Beauvoisin et à se bâtir une existence originale, sans frais et sans contraintes. Il avait une année entière pour préparer son avenir, pour échafauder des plans et emmagasiner dans sa prodigieuse mémoire tout ce qu'il pourrait apprendre.

L'histoire qui le fit le plus rêver lui fut rapportée par un Espagnol réfugié en France depuis plusieurs années et qui avait été arrêté à Nîmes pour une sordide bagarre d'ivrognes dans une taverne de la ville. Ses agresseurs avaient été libérés mais l'étranger, forcément coupable, avait écopé de deux ans fermes. Cet homme avait combattu dans l'armée d'Espoz y Mina en Navarre contre l'invasion napoléonienne. Il s'entendait fort bien avec André qui était entré en Espagne avec le général Massena en 1808. Les deux anciens ennemis avaient connu tant d'atrocités qu'ils se pardonnaient mutuellement. En outre, l'un comme l'autre admiraient les talents guerriers de Mina.

A la tête d'une minuscule troupe de partisans navarrais, Mina inventa la technique de la guérilla. Face aux Français lourdement armés et se déplaçant en colonnes de plusieurs milliers d'hommes, il n'avait aucune chance dans un combat classique. Il décida donc d'attaquer l'ennemi par des petites escarmouches éclairs, par des embuscades meurtrières, se dispersant à la première résistance. Fort d'une connaissance parfaite du terrain accidenté de la Navarre, il décimait peu à peu l'armée napoléonienne, sans grandes pertes. Au début, chacun de ses hommes avait une unique balle dans son fusil. Le coup tiré, soigneusement caché dans un défilé, derrière un rocher, au sommet d'une falaise, le partisan s'enfuyait. En cas de poursuite, son fusil était caché et les soldats ne rencontraient qu'un modeste paysan coupant du bois ou sarclant une terre. A Arlaban, il prit ainsi un convoi entier qui retournait en France, s'empara de toute l'artillerie et délivra sept cents prisonniers espagnols qui grossirent aussitôt sa troupe. A Manéria, il détruisit de fond en comble la division du général Abbé, forte de sept

mille hommes. Il força le respect des Français au point de mériter de ceux-ci le titre de Roi de Navarre.

Tant de batailles perdues exaspérèrent l'état major français qui initia une guerre de barbares, pendant et fusillant autant de combattants et de paysans qui pouvaient se faire prendre. Mina y répondit en affichant par tous les chemins un grand placard ainsi conçu : « *En Navarre, on déclare la guerre à mort et sans quartier, sans distinction de soldats ni d'officiers, y compris même l'Empereur des Français.* » Pour un officier espagnol exécuté, Mina en faisait fusiller quatre, et vingt soldats pour un partisan. Les grognards comme André tremblaient à chaque pas, à chaque détour de chemin, à chaque bosquet d'arbres.

Mina paya toujours de sa personne. Il eut quatre chevaux tués sous lui et reçut plusieurs blessures, dont une balle au genou qu'il garda toute sa vie. Lorsque la paix termina la campagne d'invasion, en 1814, le Roi Ferdinand souhaita connaître Mina et l'invita à Madrid. Mais l'homme était trop franc et trop simple pour conserver longtemps les faveurs de la Cour. Ses discours sur les libertés publiques alarmèrent les courtisans qui firent courir des bruits de conspiration. Mina, discrédité, réduit au rôle de fugitif et de proscrit, se réfugia en France où il reçut le chaleureux accueil des officiers qui l'avaient combattu. Pendant les Cent Jours, Napoléon tenta même de l'attacher à son service, mais inflexible dans son inimitié, il s'enfuit à Bâle malgré les poursuites acharnées des gendarmes.

Voilà bien un héros digne des rêveries de Louis : Invincible, incontrôlable, refusant l'allégeance aux Grands de ce monde, fussent-ils Rois ou Empereurs ! Louis, qui se savait condamné à cinq ans de surveillance dans son village de Beauvoisin après son temps de prison, en tira une bonne leçon. Personne ne l'obligerait à résider dans un lieu particulier, à demander une permission au maire pour le moindre déplacement, à déclarer tout changement d'activité. Dès sa sortie, il fuirait dans les Cévennes qui valaient bien la Navarre pour se cacher. Il déjouerait la traque des gen-

darmes et harcèlerait toute personne se mettant en travers de son chemin. Il serait le Mina des Cévennes ! Personne ne savait ce qu'était devenu son héros depuis sa fuite en Belgique et Louis pourrait même prendre l'identité d'un compagnon de Mina, voire de Mina lui-même. Il avait appris à imiter l'accent de l'Espagnol et pourrait décrire nombre de ses batailles.

Sébastien avait bien ri lorsque Louis lui avait fait part de ses projets, lui qui avait emprunté des dizaines d'identités toutes aussi farfelues les unes que les autres.

- Les gens sont crédules et adorent rencontrer des personnes importantes. Quelle gloire pour un paysan illettré de causer d'égal à égal avec un Marquis voyageant d'université en faculté. Je me suis fait passer plusieurs fois pour un étudiant en pharmacie se rendant à Montpellier. J'avais dans la poche un flacon sans étiquette de l'élixir du fameux pharmacien, le Chevalier Chiarini¹, et proposais le traitement pour n'importe quoi. Le mieux, c'est que nombre de braves gens ont été soignés des pires maux par le simple fait que je savais des mots latins et que j'avais pour eux un prétendu remède. Pour d'autres, j'ai été gradué en droit, et comme tout le monde dans les campagnes a un procès pendant, un conseil juridique vaut bien un bon repas. Mon père fut tantôt grand bourgeois, tantôt libraire, tantôt notaire, selon la tête du client. Le pauvre, s'il savait toutes les dettes que j'ai contractées en son nom avec promesse d'un prompt remboursement ! Il doit y avoir encore des bourgeois qui cherchent désespérément mon généreux père à travers toute la France !... Même les gendarmes se laissent berner quand on se présente comme quelqu'un d'influent. J'en connais qui doivent toujours se réjouir de ne pas avoir arrêté le fils de préfet, de général ou de procureur, qui avait malencontreusement perdu son passeport. Plus le propos est invraisemblable, plus le ton est autoritaire, plus le nom d'emprunt est long, et plus ça marche. Réclame le secours d'un franc dans une mairie, et tu te retrouves en prison. Demande mille francs, et le maire se met en quatre pour te dépanner

¹ Chiarini : Voir note biographique en fin d'ouvrage.

sans vérifier la reconnaissance de dette que tu lui as faussement signée.

Avec André, Louis ne se lassait pas d'entendre le récit des combats héroïques, des longues marches à travers l'Europe, des anecdotes sur les différents officiers sous lesquels avait servi le grognard. Au début du mois de mai, lorsqu'arriva de Sainte-Hélène la nouvelle de la mort de l'Empereur, André en fut profondément affecté. Lui qui avait été enrôlé contre son gré, qui avait souffert les mille morts dans les plaines glacées de la Russie et dans les montagnes de Navarre, qui avait pesté à chaque changement de temps contre l'éclat prussien qui lui bloquait la jambe, il gardait pour le Petit Tondu une admiration et une fidélité inébranlables. Louis qui n'avait connu cette épopée que par le récit des plus vieux, se demandait comment il se faisait qu'un homme puisse s'attirer ainsi autant de soumission et de dévouement, qu'il puisse mettre en danger de mort autant de gens, et recevoir en retour une reconnaissance éternelle. André n'avait jamais rencontré l'Empereur que de très loin mais il avait mille histoires de soldats qui avaient été flattés par le grand homme, d'une tape sur la joue, d'une main posée sur l'épaule, d'un mot de félicitation ou d'encouragement, et tous en avaient été transfigurés. L'Empereur m'a distingué, il m'a touché, il m'a parlé.... Je ne fais plus partie du commun des mortels...

Quand Louis n'en pouvait plus de ces questions sur l'insondable âme humaine, il allait voir Antoine Maury, le semeur de troubles. Avec lui, il apprenait toutes les combinaisons politiques qui soulevaient le peuple par vagues successives et régulières. Antoine était au courant de tous les partis, de toutes les tendances, de tous les complots des sociétés secrètes. Il était intarissable sur le soulèvement de la garnison de Cadix, sur les émeutes de Lisbonne et même sur celles de Turin qui eurent pourtant lieu en mars, pendant leur séjour à la Citadelle. Il avait le chic pour tirer les vers du nez au pasteur qu'il voyait une fois par semaine, au médecin qui faisait mine de croire à ses pseudo douleurs de dos pour servir de gazetier à ce prisonnier peu commun. Par de discrètes allusions d'Antoine, Louis crut comprendre que les deux hommes

avaient été initiés à la franc-maçonnerie, ce qui pouvait expliquer leur proximité et le risque que prenait le médecin en entretenant des rapports réguliers avec un prisonnier.

Grâce à Antoine, Louis apprit à distinguer les différents courants politiques qui divisaient le monde et les enjeux qu'ils recouvraient. Patiemment, Antoine lui décortiquait les discours du ministre Villèle sur la restriction des libertés individuelles, lui détaillait les objectifs de la Charte des libéraux, commentait les projets de restauration d'impôts iniques par les ultraconservateurs, comparait les systèmes économiques de l'Ancien Régime, de la République et de l'Empire.

Bienheureuse prison ! Louis y était entré avec le maigre savoir d'un petit paysan et allait en ressortir avec une culture, certes hétéroclite, mais dépassant largement ce qu'il aurait pu apprendre dans le café de sa tante Marie à Beauvoisin. Il pouvait maintenant tenir les propos les plus sophistiqués sur la politique, l'économie, le droit des peuples et des individus, et en plus, dans un français châtié ou en traditionnel languedocien, avec l'accent espagnol, dauphinois ou parisien, selon ses besoins.

Le 17 février 1822, le gardien Dhombres, celui là même qui l'avait accueilli un an plus tôt, vint le prévenir qu'il devait se présenter au greffe pour la levée d'écrou. Après avoir longuement embrassé et remercié ses compagnons, Louis retrouva ses effets personnels et ne put s'empêcher de sourire en retrouvant la belle veste et la chemise données par le domestique de Monsieur de Bussas.

En début d'après midi, Louis arriva à Beauvoisin et se rendit immédiatement chez monsieur le maire à qui il remit son billet de libération. Celui-ci lui rappela avec beaucoup d'insistance les règles que devait suivre un libéré soumis à la surveillance et Louis acquiesça poliment, jurant ses grands dieux qu'on ne l'y reprendrait plus et que la prison l'avait justement guéri de toute velléité rebelle. Il s'en fut ensuite saluer sa famille et ses amis du village. Tout le monde voulait savoir comment s'était passée cette année de prison,

ce que Louis allait faire de ses dix doigts, et tous furent grandement rassurés de voir les bonnes dispositions du jeune homme.

Pour une fois, sa belle mère avait fait un effort et préparé un excellent repas. Une année de soupe aux haricots et de pain rassis laisse des traces et Louis fut vite rassasié. Un instant, il faillit mettre un terme à ses projets et sacrifier sa liberté aux joies gastronomiques. Aussi pressa-t-il le mouvement. Dès que la table fut desservie, il prit son frère Antoine à part et lui annonça qu'il prendrait la fuite le soir même. Il ne demandait qu'un sac de provisions en échange de la maigre solde qu'il avait obtenue par l'atelier de la prison. Antoine prépara secrètement le sac, y ajouta une bonne paire de chaussures et le chapeau de feutre d'Anduze qui faisait sa fierté. Quand tout le monde alla se coucher, les deux frères annoncèrent qu'ils allaient bavarder un moment sur le seuil. Antoine se faisait un sang d'encre de voir son petit frère rompre si vite le bandon dont il était l'objet mais il savait que rien ne l'arrêterait. Il le prit dans ses bras en lui recommandant de prendre soin de lui. Louis pensait marcher toute la nuit et passer la frontière du département le plus vite possible. Le temps que le maire réagisse, qu'il prévienne les gendarmes de Vauvert et le juge de Nîmes, il serait hors d'atteinte. Antoine resta longtemps à suivre son frère du regard. Il ne lui restait plus qu'à se coucher sans bruit et attendre les inévitables questions du lendemain, quand la fuite du garçon serait découverte.

13. Le mas des Longagnes.

Assis sur le seuil de son mas des Longagnes, Antoine Pélatan faisait une pause. Il contemplait avec satisfaction l'étendue de faïsses qui s'allongeaient sur le flanc de la colline au Sud. Pendant plus de dix ans, il avait largement amélioré le patrimoine laissé par Joseph, son père. Il avait remonté des centaines de mètres de murets en pierres sèches pour retenir la terre, et planté des châtaigniers, des mûriers et autres fruitiers. Un troupeau de près de cinquante moutons s'ébattait dans la lande.

Joseph s'était tué à la tâche pour mettre en valeur cette terre ingrate. A ceux qui se moquaient de son acharnement, il répondait toujours : « C'est pour mon fils. Je ne veux pas le laisser sans biens... » Quand Antoine avait annoncé ses projets de mariage avec Marie-Louise Ausset, son père s'était pressé de conclure l'accord devant le notaire de Saint-Etienne. Puis satisfait, il s'était couché et ne s'était jamais réveillé. Les deux jeunes gens avaient hésité à se marier dix jours plus tard comme c'était prévu, mais reculer la noce leur parut être une désobéissance posthume vis-à-vis du père.

Ce 1^{er} mars 1822, cela faisait dix ans jour pour jour qu'Antoine était marié. Il pouvait s'accorder une pause de quelques minutes, satisfait de son œuvre. Quand son fils Victor serait adulte,

il serait à l'abri du besoin et sa fille Marie serait bien dotée. Il n'espérait plus que la naissance d'un deuxième garçon pour assurer davantage sa descendance.

Le besogneux Antoine ne s'était pas contenté des travaux des champs. Pendant les soirées et les jours d'intempéries, il avait mis de côté un joli petit magot avec son industrie. Il avait tout essayé mais ce qui lui rapportait le plus c'était la fabrication des paniers et le verdet. Pour les paniers, il coupait des *boscàs*, ces longs et souples rejets de châtaigniers. Avec une plane, il les refendait en fines éclisses qu'il mettait à tremper dans le bassin de la source pour les assouplir. Tant que le feu de cheminée donnait un peu de clarté, Marie-Louise et lui tressaient les lanières de bois pour en faire de jolis paniers à anse qui se vendaient fort bien aux marchés de Saint-Etienne et de Saint-Germain.

Le vert de gris rapportait encore plus mais demandait du savoir faire et beaucoup de temps. Il achetait des lamelles de cuivre qu'il polissait avec une toile imprégnée d'eau et de sable du ruisseau. Il les chauffait et les trempait ensuite dans du marc de raisin préalablement réduit en vinaigre. Les lamelles étaient alors soigneusement disposées dans un tonneau de bois et recouvertes de paille. Tous les cinq jours, il retirait le cuivre pour l'exposer à l'air libre trois ou quatre heures et le chauffait devant la cheminée. Il remplaçait les lamelles dans leur tonneau et recommençait l'opération sept fois. Le vert de gris devenait alors suffisamment épais et pâteux pour être raclé au couteau. Il plaçait enfin le précieux verdet dans un sac en cuir qui séchait au soleil.

La récolte était vendue à des teinturiers et des marchands de couleurs qui appréciaient particulièrement la qualité du produit d'Antoine et surtout sa belle teinte verte tirant sur le bleu émeraude. Aux commerçants qu'il fournissait, Antoine disait que cette couleur particulière tenait à la qualité de l'eau de la source. En réalité, il avait découvert qu'en pissant deux fois dans le tonneau de bois au cours de la fabrication, il accélérait le processus et en changeait l'alchimie. Mais comme il vendait une partie de son verdet au

pharmacien qui l'utilisait à petite dose comme contre poison, vomitif et traitement des tumeurs, il ne pouvait dévoiler sa recette personnelle.

En ce début de mars, Antoine contrôlait le séchage de son sac de verdet quand il aperçut sur le chemin bas un curieux personnage qui montait vers lui. Les visites étaient rares au mas des Longagnes. Les quelques voisins des environs ne venaient chez lui que pour des raisons précises et ne restaient jamais longtemps, ayant toujours l'impression d'interrompre un travail urgent. Antoine n'était ni ours ni malpoli, mais son acharnement au travail gênait les autres ou les rendait jaloux. Tout le monde se doutait bien qu'Antoine avait accumulé un magot avec son industrie, sans pouvoir l'estimer réellement. La sobriété des Pélatan alimentait forcément la rumeur. Un visiteur inconnu était donc un événement et Antoine, impatient, attendit que l'inconnu se présente.

L'homme qui montait le chemin du mas des Longagnes marchait d'un bon pas, le buste bien droit et la tête légèrement tendue vers l'avant, comme les cormorans qui venaient parfois chasser dans le ruisseau. Il était vêtu d'une veste de qualité et d'un chapeau de feutre tout neuf. Il paraissait avoir vingt cinq ans environ, une figure franche et souriante, une taille moyenne mais un port altier. Il se découvrit devant Antoine et lui tendit une main ferme et chaleureuse.

- Bonjour Monsieur. Je suis Louis Merle, le neveu du général Merle, baron d'Empire, et je serais heureux de faire étape dans votre demeure après une longue route.

Antoine fut fort étonné de voir un brillant personnage marcher à pied dans de si mauvais chemins, mais le ton du jeune homme était ferme, son accent dénotait une éducation bourgeoise et son regard inspirait de la confiance. Il le fit donc entrer dans la maison où Marie-Louise terminait de préparer le dîner avec sa belle-mère.

- Installez-vous, Monsieur, le repas sera simple mais servi de bon cœur.

- Ce n'est pas parce que mon oncle est baron d'Empire que je ne sais pas goûter les choses simples. Une bonne soupe et une tranche de pain nourrissent son homme aussi bien qu'un festin de bourgeois. Je suis d'une famille de militaires, habitués aux cantines roulantes et aux restrictions des campagnes. Ne vous souciez pas de moi. Je viens de Mende où j'ai dû abandonner mon cheval qui s'est déboîté l'antérieur droit sur un chemin glissant. La pauvre bête mettra des jours à s'en remettre. J'ai donc continué ma route à pied.

- Vous pouvez rester ici vous reposer le temps qu'il vous faudra. Nous avons un lit tout à fait correct à l'étage si vous ne craignez pas le froid de la nuit.

- J'ai plus d'une fois dormi dans la paille et un peu de froidure assure un sommeil profond. Je vous remercie de votre hospitalité. En attendant, si vous avez besoin d'aide pour un quelconque ouvrage, je mets volontiers mes deux bras à votre service.

Antoine se sentit un peu gêné de faire travailler un Monsieur, mais la proposition avait l'air de tenir à cœur à l'étranger. Une nouvelle parcelle attendait d'être défrichée et deux bras de plus ne seraient pas de reste. La terre qu'Antoine avait entreprise avait été abandonnée depuis longtemps et des chênes verts avaient poussé entre les bruyères. Il fallait dessoucher, retirer les pierres les plus grosses, brûler les ronces et les buissons. Un travail ne réclamant aucune compétence particulière mais de la patience et de la force musculaire. Louis enleva la veste du château de Bussas qui faisait si bel effet et endossa la grossière blouse de toile grise que lui tendit Antoine. Il s'empara d'une aïssada à lame triangulaire pratique pour déchausser les racines de bruyère et de chêne et se déclara prêt à travailler. C'est là qu'Antoine remarqua la curieuse anomalie qui affectait les doigts de son convive. Le majeur et l'annulaire de la main droite étaient collés l'un à l'autre, de même que ceux de la main gauche mais sur une phalange seulement. Sur le manche de la houe que Louis avait empoignée, cela se voyait distinctement.

- C'est de naissance, un petit défaut qui ne me gêne en rien, dit Louis en surprenant le regard du paysan.

Antoine prit un bigot à deux pointes pour retourner la terre et dégager les cailloux, une hache pour fendre les plus grosses racines, et tous deux rejoignirent la terrasse en chantier. Il s'aperçut vite que le visiteur n'était pas manchot et certainement habitué à manier des outils. Ses gestes étaient sûrs et efficaces et il était doté d'une force que sa stature ne laissait pas prévoir. Quand il fallut dégager le pied d'un chêne particulièrement bien accroché, les deux hommes durent unir leurs efforts et ahanèrent ensemble, suant malgré la légère brise de mars qui se levait.

- Vous êtes bien courageux pour un jeune homme de votre rang, Monsieur, fit remarquer Antoine. Où avez-vous appris à travailler ainsi ?

- Mon père habite un grand hôtel près de la Fontaine de Nîmes, mais il possède des oliviers dans le faubourg avec un petit mazet où nous passons les chaudes journées d'été. Enfant, j'ai toujours aimé travailler avec le jardinier de mon père. C'est lui qui m'a appris à monter les murets et à nettoyer les bancelles. Mon père ne voyait pas toujours d'un très bon œil que je salisse mes vêtements et me commette avec les gens du peuple, mais il appréciait l'exercice physique et me laissait faire.

Louis Roque repensait à son père qui le houspillait sans cesse dans les travaux les plus durs à Beauvoisin. Il serait horrifié de l'entendre parler de mazet, d'oliviers et de jardinier, et en plus, avec cet accent pointu.

- Ne m'appellez pas Monsieur, mon prénom est Louis, ce qui est bien suffisant pour lutter ensemble contre un vieux chêne. Votre prénom est Antoine, n'est-ce pas ? Et votre femme, Marie-Louise ?...

- Monsieur... Enfin puisque vous le dites, Louis, vous nous raconterez bien, ce soir, ce que font vos parents et votre oncle, le général ? Ici nous avons fort peu de visites et à trente cinq ans passés, je n'ai guère vu d'autres personnages d'un peu d'importance que le pharmacien qui vient m'acheter mon verdet et le notaire chez qui j'ai

signé mon contrat de mariage. Je n'ai jamais eu le temps d'apprendre à écrire et je ne peux même pas lire les nouvelles qui sont parfois placardées au bourg de Saint-Etienne.

- C'est promis, Antoine. Ce soir vous saurez tout sur le général Merle.

Le repas du soir se prenait tôt en cette saison et la seule lueur venant de la cheminée, la famille se réunit autour de l'immense cantou, chacun avec un ouvrage à la main et attendit le récit de Louis.

« Mon oncle a été soldat dans une unité de cavalerie du Roi jusqu'à la Révolution et a ensuite servi dans l'armée des Pyrénées. Ses exploits furent tels qu'il fut nommé général de brigade à trente deux ans. A Austerlitz, l'Empereur l'a nommé général de division pour avoir chargé contre une batterie à la tête de cinquante hommes. Une première salve tue son cheval et mon oncle, bien que légèrement blessé, saute sur un autre cheval pour reprendre la charge. Mais le feu est si dense que le deuxième cheval s'effondre sous lui. Mon oncle crie alors à ses hommes : " Puisque les bêtes refusent d'avancer, c'est à pied que nous aurons les canons. " Vingt pièces d'artillerie furent prises ce soir là... »

« ...Son plus grand exploit fut toutefois sous les ordres du maréchal Bessières à la bataille de Médina del Rio Seco. Avec sa division, il attaqua les positions retranchées de l'armée espagnole et chargea avec une telle ardeur qu'il mit en fuite les soldats de l'armée de Galice conduite par le terrible général anglais Blake... »

« ...Mon oncle a été nommé baron d'Empire en 1809. J'avais onze ans et je me souviens encore de la fête que l'on donna en notre hôtel de Nîmes. Il aurait pu jouir tranquillement de sa notoriété et prendre sa retraite, mais à quarante sept ans, il est reparti combattre en Espagne où il a été de nouveau blessé lors de la bataille d'Oporto... »

Louis s'était levé pour donner plus de mouvement à son discours et mimait les coups de sabre du général, tranchant têtes et bras des ennemis en fuite. L'assistance médusée entendait, mieux, voyait les soldats s'écrouler sous la mitraille, les boulets pleuvoir tout autour du héros, les bannières et drapeaux de la Grande Armée flotter au vent. Pour la première fois de leur vie, ils entendaient des noms de pays étrangers, découvraient des hommes hors du commun, participaient à une épopée grandiose. Antoine en laissa tomber ses éclisses de boscas et en oublia de tresser son panier, les bras ballants, les mains inactives. La petite Louise, âgée de 6 ans seulement, ouvrait de grands yeux et admirait ce beau jeune homme qui parlait si vite et mimait si bien. On oublia de coucher Victor, le premier fils qui était encore emmaillotté dans ses langes. A deux ans à peine, il ne pouvait rien comprendre, mais cette voix inhabituelle, les cris de stupeur ou d'effroi de ses parents, les sursauts qu'il ressentait dans les bras de sa grand-mère à chaque salve de canon, tout cela le tenait bien éveillé. Il était presque dix heures quand Antoine invita Louis à se reposer de toutes ses fatigues et que la famille se laissa aller à un sommeil agité de cavalcades et de tonnerres....

A l'aube, Antoine trouva Louis qui l'attendait assis sur le seuil, déjà revêtu de sa blouse grise. Il en conclut que son visiteur se disposait à travailler et resterait quelque temps de plus chez lui. Il n'osa pas lui demander quels étaient ses projets, s'il restait pour le plaisir ou pour rendre service, s'il était libre ou si quelques obligations l'appelaient ailleurs. Il assimilait la curiosité à l'indécence et se garda bien de poser la moindre question. Louis de son côté ne fit aucun commentaire et empoigna l'aïssada, prêt à repartir au travail. Dans le fond, pensait Antoine, si cet homme restait ici une quinzaine de jours, le temps de dégager la nouvelle faisce en chantier, sans demander autre chose que la soupe et le gîte, ce serait une bonne affaire. Et puis, ses histoires extraordinaires promettaient de belles soirées au coin du feu.

Louis pensait qu'il avait trouvé là une cachette idéale. Le mas des Longagnes était très isolé, loin des routes principales, entouré de collines boisées. Antoine lui avait dit que jamais personne

ne venait ici et qu'il pouvait se passer plusieurs mois sans qu'il ne voie ses voisins de Sauvelongue, des Felguières ou du Ranc. A cette heure, le maire de Beauvoisin avait certainement déclaré la rupture de ban de Louis et un mandat d'arrêt à son nom devait déjà circuler dans toutes les brigades de gendarmerie du Gard. Il était peu probable que l'avis de recherche ait été envoyé dans le département de la Lozère et Louis pouvait passer ici quelques semaines tranquilles en attendant qu'on l'oublie. Antoine était sympathique, sa femme et sa mère très bonnes et les enfants adorables. Tout était parfait. Il pensa donc jouer son personnage le plus longtemps possible, en se rendant utile, voire indispensable.

Il fallut deux bonnes semaines pour donner à la fâisse une allure de champ, et trois autres semaines pour remonter le muret avec les pierres extraites de la terre. Arriver à monter un mur d'un mètre et demi de hauteur, sans le moindre liant et avec les pierres de toutes tailles trouvées sur place, n'était pas simple. Antoine s'y entendait dans ce travail. Il savait à l'avance l'assise et le fruit qu'il fallait donner à l'ouvrage pour qu'il retienne la terre malgré les fortes pluies qui tombaient chaque automne. Les torrents d'eau qui dévalaient parfois de la montagne exerçaient une pression incroyable sur les murets et il n'était pas rare de voir les pierres de la base exploser littéralement sous la poussée de la terre qui s'insinuait dans les moindres fissures. Il fallait donc choisir avec soin la place de chaque élément du mur, en fonction de sa qualité, de sa taille, de sa forme, donner à l'ouvrage une juste pente : trop vertical, il s'éboulait, trop pentu, il s'affaissait sur lui-même.

Avec de longues pierres plates incrustées dans l'épaisseur du mur, Antoine fabriqua un joli petit escalier qui permettrait de monter sur la fâisse, point final de l'ouvrage. Il ne restait plus qu'à préparer la terre, la retourner, l'enrichir avec le fumier des moutons, la ratisser, la rouler et attendre qu'elle se stabilise pour enfin la semer. Ce terrain ne pouvant être arrosé en été, Antoine avait prévu d'y semer des pois chiches qui supportent bien la sécheresse.

- Le pois chiche est très nourrissant expliqua-t-il à Louis. On dit même qu'il est bon contre l'impuissance, qu'il arrête les coliques et

qu'en cataplasme, il guérit les furoncles. Son seul défaut c'est qu'il est long à cueillir. Avec deux grains par gousse, il faut du temps pour en récolter quelques kilos. Mais le temps, c'est la seule chose que Dieu nous a donnée généreusement !

Soir après soir, Louis reprenait le récit de sa vie imaginaire ou racontait une nouvelle bataille de son oncle général. Il s'était inventé une famille, un père juriste, la sœur du général, sa mère, trop tôt morte en couche et une domesticité qui pouvait expliquer sa bonne connaissance du patois. Il avait largement puisé dans la vie de Sébastien, son ancien codétenu de Nîmes, pour s'instituer diplômé es lettres et prétendre à de vagues projets d'écriture, ce qui justifiait le temps dont il disposait. Il laissa entendre à Antoine que de retour à Nîmes, il lui ferait parvenir une somme rondelette en remerciement de son hospitalité. Sa famille lui versait une rente annuelle qu'il pouvait retirer chez un négociant quand il en avait besoin.

Quand Louis fut à cours d'histoires sur le général Merle, il s'attaqua au général Berton qu'il déclara bien connaître pour lui avoir servi un temps de secrétaire. Certes, il l'avait souvent rencontré, mais seulement dans le discours de son copain grognard, à la prison de la Citadelle. Il avait appris par cœur le parcours de ce militaire : Lieutenant de hussard à la Révolution, capitaine en 1805 dans la Grande Armée, général de brigade en 1813. Cette histoire l'avait particulièrement intéressé quand il avait appris, peu de temps avant sa libération, que Berton était accusé d'avoir fomenté un complot contre la Monarchie. Avec une troupe de cent cinquante hommes, il avait marché sur Saumur et formé un gouvernement provisoire. Louis, ne connaissant pas la suite de l'histoire, se contenta de citer les principales batailles de Berton en les enjolivant d'anecdotes de son cru. La famille Pélatan découvrit ainsi, de soirée en soirée, les batailles d'Iéna, Lübeck, Friedland, Almonacid, Orthez, Waterloo. Celle d'Hanovre, où Berton fit à lui seul cinquante prisonniers, eut le plus grand succès.

Tout en racontant ses histoires, Louis préparait son prochain départ et sa future identité. Il était tenté par le personnage d'Honoré Delon, aide de camp du général Berton, héros de Waterloo. Cet homme, à peine plus âgé que Louis, était né à Montpellier. On savait qu'il avait participé à la conspiration de Saumur et qu'il avait très vite disparu, ce qui était bien commode pour Louis. Le séjour au mas des Longagnes ne devait pas durer plus de trois mois sans risques. Il devait quitter ce bon Pélatan et reprendre la route.

Au début du mois de mai, Louis annonça qu'il devait quitter les Longagnes et retrouver sa famille sans nouvelles de lui depuis trop longtemps. Il expliqua à Antoine qu'il devrait éviter les villes ayant bêtement laissé son passeport avec la selle de son cheval à Mende.

- Pourquoi ne demandons-nous pas au maire de Saint-Etienne de vous établir un passeport ? Je dois porter du verdet au pharmacien. Je vous présenterai mon ami Imbert et le greffier du juge de paix que je connais bien. Ils vous serviront de témoins.

- Un simple certificat de bonne conduite suffirait. Etant du Gard, je n'aurai besoin d'un passeport que sur une dizaine de lieues. Arrivé sur la commune de Saint-Jean-du-Gard, un simple papier à mon nom conviendra.

Dès le lendemain, après de chaleureux adieux à la famille, Louis partit en compagnie d'Antoine vers Saint-Etienne-de-Valfranke. Ils allèrent chercher les deux témoins et se rendirent tous ensemble chez le maire. Antoine expliqua la situation de Louis, raconta l'agréable séjour de son convive aux Longagnes, tout le travail qu'il avait effectué gratuitement. Le maire n'ayant reçu aucune plainte et ayant devant lui des témoins de moralité qu'il connaissait bien, accorda volontiers à Louis Roque un certificat de bonne conduite portant son identité d'emprunt, Louis Merle, et son signalement.

Au moment de quitter Louis, Antoine tendit une petite pochette de cuir.

- Vous ne pouvez arriver chez vous habillé comme un paysan, Louis. Vous avez usé votre pantalon et gâté votre chapeau à préparer ma terre à pois chiche, sans rien demander. Prenez ceci, vous me le rendrez quand vous pourrez. Je n'en aurai pas besoin avant que mes enfants soient en âge de se marier, ce qui n'est pas demain... Vous pourrez vous acheter ce qu'il vous faut à Saint-Jean. Non..., ne regardez pas maintenant, il y a juste ce qu'il faut.

Louis serra Antoine dans ses bras, ému de tant de générosité. Il promit de donner de ses nouvelles et de repasser en prendre à l'occasion. Les deux hommes se séparèrent aux portes du bourg sans se retourner, cachant avec pudeur leur émotion. Arrivé en vue de Saint-Jean, Louis s'assit un instant sur le bord du fossé et ouvrit la petite bourse d'Antoine. Les pièces étaient soigneusement roulées dans un bout de tissu : Trois cents francs ! Une fortune ! De quoi s'habiller comme un bourgeois et manger pendant un bon moment dans de bonnes auberges !

Louis était ébahi, incapable de réfléchir à ce qui lui arrivait. C'était exactement ce dont il avait rêvé dans sa prison de la Citadelle mais sans y croire vraiment. Il se voyait mener une vie de prince avec tout cet argent et dans le même temps, il se demandait comment il allait rembourser Antoine. Il avait imaginé prendre aux riches et voilà que c'était un homme simple, travailleur et économe qui le finançait. Il ne pouvait garder la future dot de la petite Louise, le pécule du petit Victor, le bâton de vieillesse d'Antoine et de sa femme, sans rougir de honte. Il décida donc de limiter ses dépenses à des investissements pour l'avenir. Il arriverait bien à arrondir la somme pour dédommager son nouvel ami.

En tous cas, il pouvait constater que son idée était la bonne. Avec de l'imagination et une bonne présentation, il pouvait s'attirer les sympathies et ouvrir les bourses....

14. L'auberge Ayrat.

Louis s'arrêta à Saint-Jean-du-Gard pour faire l'emplette d'un beau chapeau de feutre blanc à large bord. Il avait remarqué que l'on jugeait souvent les hommes au couvre-chef qu'ils portaient, plus qu'à leur allure générale. Cet accessoire avait de multiples avantages. Il permettait de se cacher le visage en cas de besoin, de mobiliser l'attention quand on se découvrait en un large geste de salut, et accessoirement, il protégeait bien du vent, de la pluie, du soleil. Avec l'argent d'Antoine, c'était un bon investissement. Il s'octroya ensuite une nuit dans une auberge afin de récolter les dernières nouvelles du pays auprès des bourgeois et des voyageurs de commerce. L'aubergiste se contenta du certificat de bonne conduite délivré par le maire, et Louis fut enregistré en bonne et due forme sur le livre d'hôtel.

Il partagea sa table avec un nommé Martin qui se présenta comme agent de finance. Il travaillait pour son cousin qui faisait le commerce des anciennes créances sur l'Etat. A ce titre, son cousin le faisait voyager partout où il espérait trouver des titres à acquérir. Il venait ainsi de faire un voyage à Grenoble et repartait le lendemain avec la diligence de Montpellier. L'homme était jovial, fier de son savoir et ne demandait qu'à parler. Louis eut ainsi des détails sur le fameux complot de la Rochelle. D'après Martin, il s'agissait au départ, de quatre sous-officiers frustrés de constater que seuls les nobles pouvaient devenir officiers. Quatre sergents cantonnés à La Rochelle fomentèrent un complot pour renverser Louis XVIII.

Mais un certain Goupillon qui participait à leur réunion prit peur et les dénonça. Tous les quatre furent emprisonnés et transférés à Paris pour y être jugés.

Il est clair que Martin avait de la sympathie pour les conspirateurs et honnissait ce Roi qui rétablissait peu à peu les privilèges de l'Ancien Régime. Il s'engagea d'ailleurs dans une diatribe virulente sur les nouvelles lois de mars restreignant les libertés de la presse.

- Vous vous rendez compte mon cher, qu'ils ont osé instaurer "un délit de tendance définie" et rétablir la censure. C'est la fin de tous les journaux d'opposition ! Vous savez que Monsieur de Lafayette a voulu se mettre à la tête d'une insurrection à Belfort ?

- Je sais, répondit Louis. Mais le peuple se soulèvera. Vous verrez que nos Cévennes abriteront bientôt mille hommes prêts à gagner Paris et à renverser le trône. Il paraît qu'un certain Delon, aide de camp du général Berton, s'y emploie.

- Qu'il vienne et j'en serai, répondit-il en baissant la voix. On n'a pas fait la Révolution et chassé les nobles pour qu'ils reviennent nous imposer leurs lois. J'ai toujours mon fusil à deux coups prêt à servir...

- Dites-moi donc où je peux vous joindre et je vous préviendrai quand Delon sera là.

- Si vous passez à l'auberge des Plantiers, celle qui est à l'entrée du village de Saint-Marcel, vous pouvez y laisser un message. Le patron s'appelle Ayral et c'est un homme sûr. En venant de ma part, vous y serez bien reçu. J'y vais au moins une fois par mois, en allant ou revenant de Montpellier.

Quand Louis se retrouva seul, il se réjouit de cette rencontre. Le coup de l'aide de camp Delon pouvait marcher puisqu'un homme comme Martin pouvait le croire et même, s'y engager corps et bien. Il faudra tenter la chance dans cette auberge Ayral, et cette fois, endosser réellement le personnage, comme ballon d'essai.

Le village de Saint-Marcel-de-Fonfouillousse était idéalement situé d'après la description que lui en avait faite Martin. A

proximité de la Lozère et de l'Hérault, il permettrait de changer de département rapidement à la moindre alerte. Au pied du mont Aigoual, entouré de bois et de montagnes impénétrables, il pourrait servir de refuge en cas de poursuites. C'est par là qu'il fallait commencer. Louis prépara dans sa tête la meilleure façon de se présenter tout en sirotant lentement la feuille de vin que lui avait laissée Martin. Merci pour le vin, Monsieur Delon !...

Dès le lendemain matin, Louis prit la route de Saint-Marcel. Trente kilomètres tout au plus et par cette belle journée de mai, c'était une promenade de santé. Louis suivit le Gardon qui menait tout droit vers Saint-Martin, Saumane, puis grimpa vers Saint-Marcel. Il n'eut aucune difficulté à trouver l'auberge Ayrat, dans le hameau des Plantiers.

Jean Ayrat avait plus de cinquante ans et menait son auberge avec autorité. Il surveillait tout, et rien ne lui échappait. Il était respecté pour sa droiture et sa fermeté. Chez lui, pas question de se laisser aller à quelque débordement que ce soit, ce qui lui valait la tranquillité des autorités locales. On ne pouvait lui reprocher de dépasser les heures d'ouvertures autorisées, de favoriser l'ivrognerie ou de permettre les jeux de hasard. Louis se présenta de suite comme Louis Delon, aide de camp du général Berton et ami de Martin, le courtier.

- Ah, si vous êtes recommandé par Martin, vous êtes le bienvenu. Vous désirez manger, boire, dormir cette nuit ?

- Cela dépend, répondit Louis. Et se rapprochant de l'aubergiste, à voix basse, il lui demanda s'il pouvait prendre le risque de recevoir un fugitif.

Jean Ayrat recula d'un pas, considéra Louis de la tête aux pieds, hésita un instant, puis l'entraîna dans une salle à l'arrière du café. Il l'installa devant une table avec un pichet de vin et lui demanda de l'attendre ici.

- Nous verrons cela dans un moment. Ici vous ne craignez rien, c'est privé. Buvez tranquillement, Monsieur.

Une fois seul, Louis eut un moment d'inquiétude. L'aubergiste n'allait-il pas courir tout droit chez le maire ou faire prévenir les gendarmes ? Et s'il partait maintenant, il lui faudrait traverser la salle de l'auberge ou une bonne dizaine de paysans rougeauds buvaient en parlant haut et fort. Il serait vite repéré et neutralisé. Il attendit donc, inquiet, se demandant s'il ne s'était pas jeté tout seul dans la gueule du loup. Après tout, Martin avait très bien pu afficher des propos antiroyalistes pour mieux le découvrir. Mais dans ce cas, pourquoi l'avoir envoyé si loin alors qu'à Saint-Jean-du-Gard, il y avait une brigade de gendarmerie à demeure.

Louis mijota dans ses réflexions contradictoires pendant près d'une heure. Peu à peu, il entendit le bruit de la salle s'atténuer et s'éteindre. Les paysans partirent l'un après l'autre, laissant derrière eux une odeur de vin et de mauvais tabac que Louis avait oubliée depuis Beauvoisin. Enfin l'aubergiste revint, empoigna une chaise, s'y assit à califourchon et questionna Louis.

- Racontez-moi votre histoire, Monsieur. Qui donc fuyez-vous ? Ici, vous pouvez parler sans crainte, personne n'a jamais eu à se plaindre de s'être confié à moi. Je sers à boire aux gendarmes et au juge quand ils viennent ici, mais c'est bien la seule chose qu'ils peuvent obtenir de moi...

- Je m'appelle Louis Delon et j'ai participé à la conjuration de Saumur par fidélité à mon supérieur, le général Berton. Nous voulions renverser ce Roi qui remet en cause tout ce que la République et l'Empire nous ont octroyé. Malheureusement, nous avons été trahis. J'ai voulu rejoindre ma famille à Montpellier mais on m'a averti en chemin que tous mes proches étaient surveillés et que je ne risquais rien de moins que la guillotine ou le peloton d'exécution. Je suis donc venu chez vous sans papiers et sans argent, sans autre but que de me cacher en attendant que les choses s'apaisent. C'est une grande misère que d'être capitaine et de n'avoir pas de quoi rassembler quelques hommes intrépides pour défendre la Liberté. M'accorderiez-vous l'hospitalité pendant quelques jours, le temps que je réfléchisse à un plan de bataille qui se tienne ?

- La pièce que voici et la chambre qui est au-dessus sont désormais les vôtres. Vous n'êtes plus un client de l'auberge mais un invité dans ma maison. Vous n'aurez donc pas à signer de registre. Et ne vous inquiétez pas pour l'argent, les gens du pays me font vivre suffisamment. Je vous apporterai vos repas ou tout autre chose dont vous aurez besoin. Vous êtes chez un républicain, Monsieur, et si je n'ai pas les moyens de lutter pour la liberté, je ne serai pas ingrat envers celui qui pourra le faire à ma place.

Ce soir là, Louis mangea et dormit avec au cœur une espèce d'allégresse qu'il n'avait jamais connue. On l'appelait Monsieur, on le logeait, on s'inquiétait de ses besoins, on nourrissait des espoirs envers lui. Aujourd'hui, il n'y avait que Jean Ayrat, un modeste aubergiste, mais demain il aurait dix partisans, cent compagnons luttant avec lui pour la Liberté...

La liberté n'était pas encore une notion très claire. Pour lui, Louis Roque, c'était de courir les chemins sans être arrêté par les gendarmes, pour Martin, c'était de pouvoir lire en paix son journal libéral, pour Jean Ayrat c'était sans doute recevoir qui il voulait dans sa petite auberge. Au fond, pas besoin de la définir. Ce n'était que le droit de réaliser ce que la Société, l'Etat, le Roi, l'Eglise, la Justice nous empêchaient même de rêver. Voilà ce qu'il fallait être, un combattant pour la liberté. Avec un tel programme, tout le monde, ou presque, pouvait s'y retrouver. ...

15. Le général Chabbal.

Louis s'installa dans son rôle et reçut les plaignants, de jour en jour plus nombreux, dans l'arrière salle de l'auberge Ayral. Il écoutait les doléances des braves gens des Plantiers et des environs, notant quelques mots sur un petit calepin que Jean lui avait fourni. L'un trouvait que les impôts étaient aussi pesants que sous l'Ancien Régime. La taille, la gabelle, la dîme, la capitation, le vingtième de l'industrie, les droits de lods et le centième denier n'existaient plus, mais on les avait tous réinventés sous d'autres noms : L'impôt sur le revenu, les droits d'enregistrement, les taxes professionnelles et avec eux, plein d'autres moyens de pressurer le peuple. L'autre se plaignait du coût des loyers qui ne cessaient d'augmenter. Que ce soit pour se loger ou pour arrenter un champ, les travailleurs de la terre s'échinaient toujours au profit des plus riches. Beaucoup se plaignaient de l'unique médecin du canton, le docteur Fortuné Michel, qui n'hésitait pas à citer devant le juge de paix les pauvres gens qui ne payaient pas assez vite. Il pouvait bien s'appeler Fortuné celui-là, avec le prix de ses visites et de ses remèdes !

Plus nombreux étaient ceux qui venaient confier leurs misères domestiques : Le voisin qui, nuitamment, déplaçait les bornes de sa propriété et empiétait sur le bien d'autrui ; le garde champêtre qui verbalisait pour quelques châtaignes ramassées au bord du chemin, pour un malheureux lièvre pris au collet, pour du bois ramassé sur le terrain communal sous prétexte qu'il n'était pas tout à fait tombé à terre ; la femme qui devenait de plus en plus acariâtre avec l'âge, etc.

Louis écoutait patiemment et avec beaucoup d'attention, notait sur son calepin en hochant la tête et se contentait de dire « quand le temps sera venu, nous nous occuperons de cela... » Tous ces braves gens étaient ravis de voir enfin leurs peines prises en considération, de trouver une oreille complaisante. Louis recommandait à tous le plus grand secret, leur rappelant que les autorités policières et administratives avaient des espions partout et que le danger pouvait venir de n'importe où. La confidentialité des entretiens et cette atmosphère de conspirateurs donnaient encore plus de prix aux prestations de Louis. Souvent, un visiteur insistait pour payer un verre à Louis qui le suivait alors dans la salle commune. Peu à peu, il s'intégrait au paysage local et s'aventurait hors de son "confessionnal".

Louis se demandait parfois s'il n'abusait pas de la crédulité de ses semblables et il était pris d'une irrésistible envie de laisser tomber son faux accent, son faux nom, sa qualité d'emprunt, et d'avouer sa situation réelle. Mais il craignait de décevoir les espoirs insensés qu'il avait fait naître et pensait qu'un aveu tardif ne servirait qu'à être mis à la porte par le bon Ayrat, voire être sévèrement bastonné et jeté dans un fossé par les habitués de l'auberge. Il avait atteint un point de non retour où la seule sortie possible était dans le cadre même de son personnage de capitaine rebelle.

Vers la fin du mois d'août arriva à l'auberge un curieux personnage. Le verbe haut et le costume richement décoré, il affichait clairement une position sociale élevée. Il parlait à tout le monde en seigneur et maître, réclamant la meilleure table et le meilleur vin.

- C'est le général Chabbal, expliqua Jean. Il a pris sa retraite au mas Lautal à quelques kilomètres d'ici. Vaut mieux se méfier de lui. Il cherche sans cesse à se faire mousser et ne rate pas une occasion de créer des ennuis à quiconque se met en travers de son chemin. N'allez jamais braconner sur ses terres !...

L'avertissement de Jean se vit immédiatement confirmé. Apercevant Louis dans l'embrasement de la pièce, il s'approcha de lui,

et lui demanda s'il était bien ce nouveau neveu d'Ayral dont on parlait dans le pays. De ses yeux vifs et inquisiteurs, il détaillait Louis avec la plus parfaite arrogance. Louis perçut chez lui de l'animosité et lui répondit sur le même ton.

- Acceptez donc de prendre un verre avec moi. Nous aurons le temps de faire connaissance.

- Je n'ai point besoin de boire pour juger quelqu'un, jeune homme. Dis-moi plutôt les raisons de ton séjour aux Plantiers.

Louis refusa de répondre à de telles questions sans avoir au préalable, scellé une reconnaissance mutuelle par le partage du vin. Chabbal refusa énergiquement de boire avant d'avoir été présenté. Les deux hommes se toisaient, se mesuraient du regard, sentant l'un et l'autre une étrange animosité s'instaurer entre eux.

- Nous nous reverrons, jeune homme, et plus vite que tu ne le souhaites sans doute. Sur ces mots, Chabbal tourna les talons et quitta l'auberge.

Louis se demandait ce qui avait bien pu induire une telle réaction dans ses propos ou son comportement. Il avait le sentiment que Chabbal en savait plus sur lui qu'il ne voulait le dire. Peut-être avait-il été prévenu par l'un des visiteurs de Louis. Il était possible également qu'il ait lu quelque part un avis de recherche au nom de Louis Roque dans lequel il était fait mention de ses deux foutus doigts collés. Le gendarme Malige avait soigneusement noté cette anomalie physique dans sa déclaration lors de son arrestation à Saint-Jean-du-Gard. De plus, le ton et le tutoiement qu'avait employé le général ne plaisaient pas à Louis. Sa dernière phrase avait sonné comme une menace.

Louis se dit qu'il lui faudrait sans doute changer un peu d'apparence au cas où son signalement serait parvenu jusqu'ici. Dans la prison de Nîmes, il s'était un temps laissé pousser la moustache. Il avait noté qu'elle était fournie et bien plantée et qu'elle attirait les regards. Cet attribut était bien commode car il captait l'attention, pouvait se raser rapidement, repoussait en un mois. Voilà qui brouillerait un peu les pistes. Il lui faudrait sans doute chan-

ger de domicile pour calmer cet importun général. Il s'en ouvrit à Jean Ayral qui lui conseilla de se rendre, un peu plus loin sur la montagne, chez Arnal. Cet ami avait un mas isolé près de l'ancienne église de Fonfouillouse et tenait aussi auberge, bien que non patenté. Dès le lendemain, Louis s'installa donc chez François Arnal qui l'accueillit avec beaucoup de sympathie. L'homme ne posait aucune question et se souciait des gendarmes et des juges à peu près autant que de sa première chemise. Il avait entendu parler de Louis et de ses entretiens secrets. D'emblée, Arnal mis les choses au point. Il n'était pas dupe et ne croyait ni au personnage de Delon, ni à la constitution d'une armée secrète. En revanche, l'idée d'un tel boniment lui plaisait bien et si Louis pouvait secouer un tant soit peu cette campagne mortelle, il était partant.

Arnal ne croyait ni à Dieu ni à Diable, et encore moins au Roi, à l'Empereur ou aux gouvernements. Son solide bon sens lui inspirait une méfiance quasi maladeive envers toutes les grandes idées d'où qu'elles viennent. Ses ancêtres protestants avaient laissé derrière eux un magnifique discours anti catholique empreint de justice, de respect du plus pauvre, de liberté de pensée. Trois générations plus tard, il n'en restait que le mépris du catholique. Les camisards s'étaient transformés en bourgeois cupides, les fous de Dieu en froids calculateurs. « Les plus grands voleurs sont les riches, disait François, et les plus riches sont les protestants... »

Louis se confia donc à son hôte, soulagé de trouver quelqu'un avec qui partager son point de vue, ses projets et ses rêves. Avec lui, ils évaluèrent la mise en œuvre d'une fable révolutionnaire qui puisse attirer suffisamment de monde sur les routes et en assurer le financement. Pour délier les bourses il fallait constituer une troupe, laquelle ne se rassemblerait jamais sans un minimum d'appâts sonnants et trébuchants.

L'occasion se présenta au début de septembre. Le courtier Martin de passage chez Ayral, avait eu la nouvelle adresse de Louis. Il proposa une partie de chasse pour le lendemain. Le fils Méjanelle

les attendait dans sa ferme de La Valmy. En temps que capitaine, Louis se vit attribuer une qualité de fin tireur et ne pouvait refuser l'invitation. Martin proposa même de prêter à Louis son magnifique fusil à deux coups qu'il avait acquis d'un de ses débiteurs en faillite. C'était une arme de facture anglaise à chargement par la culasse et dont la crosse finement ciselée, était signée James Purdey. Rares étaient les chasseurs locaux capables de trouver, et encore plus de payer, une telle arme !

A l'aube, François, Louis et Martin quittèrent le hameau de Fonfouillousse et se dirigèrent vers Saint-Martin. Ils grimpèrent ensuite vers La Valmy et s'arrêtèrent dans la ferme des Méjanelle où le jeune fils, Jean-Louis, les attendait en compagnie de ses trois chiens. Après un rapide déjeuner de pain et de cochonnailles, les quatre hommes se dirigèrent vers le sommet de la montagne d'où ils pourraient se promener sur l'antique draille et surveiller les deux versants. Le coin regorgeait de lapins, lièvres, sangliers et chevreuils.

Louis avait très peu tiré avant ce jour mais il n'était pas tout à fait novice. Il avait déjà participé à des chasses aux canards dans les étangs non loin de Beauvoisin. Il craignait toutefois de décevoir ses compagnons et même de se trahir tout seul en manifestant une maladresse indigne d'un capitaine. Mais la chance lui sourit. Les chiens ayant débusqué un marcassin non loin du chemin, Louis épaula et tira quasiment au jugé. Les plombs atteignirent l'animal exactement en son point faible, à la base du garrot. Ses pattes avant se dérochèrent sous lui, l'entraînant dans une dernière culbute cul par-dessus tête, puis resta étendu inerte dans la bruyère.

Sous les ovations de ses compagnons, Louis eut beaucoup de mal à cacher son étonnement et à accepter les félicitations. Il expliqua bien que le sanglier n'était pas très loin, idéalement placé et que le coup était facile, mais il ne put empêcher sa réputation de fin tireur d'être définitivement établie. François tua peu après un beau lièvre, cible bien plus difficile à atteindre que le sanglier et Louis espéra qu'il n'aurait pas à confirmer ses talents de chasseur

une deuxième fois. Il était loin d'avoir l'habileté de l'aubergiste, visiblement habitué à cette activité.

Heureusement, ces hommes ne chassaient jamais plus que ce qu'ils pouvaient consommer et ils rentrèrent à la ferme. Suzanne, la veuve Méjanelle avait préparé un bon repas pour l'aubergiste et ses amis. Tout en mangeant, Louis pensait que La Valmy serait un refuge idéal en cas de danger. La maison était vraiment perdue au milieu des bois et quelques minutes de marche suffisaient à franchir la frontière de la Lozère, de l'autre côté de la corniche. La veuve était accueillante, peu curieuse et nourrissait déjà dix-huit personnes.

La tribu Méjanelle ne manquait pas de charme. Le jeune Jean-Louis avait deux sœurs, Jeanne et Anne et un petit frère, Joseph, âgé de huit ans. Du premier mariage de Suzanne, il restait à la maison deux garçons, Jean et François. Jean s'était marié en 1813 et avait déjà trois enfants. François, l'aîné, avait de son mariage avec Jeanne, quatre enfants, deux garçons de dix neuf et dix sept ans et deux filles. Tout ce monde s'ébattait dans une joyeuse pagaille, entraît et sortait de la maison, venait manger quelque chose ou repartait travailler. Les six derniers enfants, bien que de trois pères et mères différents, jouaient et se chamaillaient comme de vrais frères et sœurs. Suzanne dominait la situation avec beaucoup d'autorité et de sérénité.

La seule ombre au tableau, c'était les deux oncles, les jeunes frères de feu François Méjanelle. Agés tous les deux de plus de quatre-vingts ans, ils avaient mal supporté le décès de leur frère aîné et ils étaient devenus hargneux. Les jeunes ne pouvaient rien faire sans entendre les inévitables « *si votre père voyait ça....* » ou « *de notre temps, on n'aurait jamais osé faire cela...* » Ils en avaient surtout après Jean-Louis qui était le plus revendicatif, le plus rétif, sans doute parce qu'il était aussi le plus sensible de la bande. Louis crut même bon d'intervenir dans un commencement de querelle au sujet d'une chèvre qui s'était échappée, ce qui lui attira les faveurs du garçon.

Le reste de la journée se passa en discussions autour d'un pichet de vin. Martin fut mis au courant des projets en cours et se proposa immédiatement de participer au financement de l'entreprise. Son métier le mettait en contact avec beaucoup de gens fortunés qu'il pourrait sonder, puis solliciter. Il serait le collecteur de l'armée de la Liberté ! L'idée de donner un grand coup de pied dans la fourmilière le ravissait. Ce gouvernement inique, qui cherchait à rétablir les privilèges et le pouvoir absolu des princes, aurait du fil à retordre avec eux. Les Cévennes seraient, grâce à son génie de la finance et au commandement du capitaine Delon, dit Moustache, le centre d'une ultime Révolution, la matrice d'une société nouvelle...

Quand ce fut l'heure de retourner à l'auberge Arnal, Louis ne put s'empêcher de demander à Suzanne s'il était possible de dormir quelques nuits dans la grange. La brave femme ne parut pas étonnée d'une telle requête.

- Jean-Louis dort déjà dans la grange. Avec tous ces gosses qui font la foire, il a préféré s'y aménager un coin. Si tu veux bien partager avec lui, tu es le bienvenu.

Louis annonça à son ami aubergiste qu'il resterait quelques jours à La Valmy. Martin lui proposa de garder le fusil le temps qu'il voudrait.

- Vous aurez plus que moi l'occasion de vous en servir. Avec les voyages que mon métier m'impose, il peut se passer plusieurs mois avant que je puisse revenir chasser. Je saurai bien vous retrouver le jour où j'aurai besoin de ce fusil.

Louis remercia chaleureusement ses deux amis et promit de les tenir au courant de la suite des événements. Jean-Louis sautait de joie d'avoir un compagnon qui sorte un peu de l'ordinaire. Il entraîna son hôte pour lui faire visiter son antre. Une grande paillasse était posée contre un mur et un antique coffre en bois servait de rangement.

16. La constitution de la bande.

La première nuit dans la grange fut plus occupée à parler qu'à dormir. Les deux garçons s'ouvrirent l'un à l'autre avec enthousiasme et sincérité, comme si les digues, qui depuis longtemps contenaient leurs émotions, lâchaient brutalement. Louis expliqua pourquoi et comment il en était arrivé à s'inventer ce personnage de capitaine Delon, et raconta son enfance à Beauvoisin. Il fit promettre à son ami la plus grande discrétion quant à son identité. A la merci du premier contrôle policier et risquant de terminer ses cinq ans de surveillance à la Citadelle de Nîmes, Louis avait tout intérêt à brouiller les pistes et à laisser circuler les rumeurs les plus diverses.

Jean-Louis, avec beaucoup de pudeur, fit comprendre à son nouvel ami la place difficile qu'il avait dans sa famille. Il s'était toujours senti différent des autres, et surtout des jeunes gens de son âge. Ses rêves, ses goûts, ses plaisirs, ses intérêts, n'étaient jamais conformes à ceux de ses deux neveux, Jean-François et Jean-Louis. Ces deux fils de François et Jeanne, n'avaient qu'un an de plus et de moins que Jean-Louis et ils auraient dû former un trio inséparable et complice. Au lieu de cela, le décalage s'était fait de jour en jour plus grand. L'un était mince, souple et élégant, les deux autres râblés, costauds et rustres. L'un pouvait passer une heure à admirer le soleil se coucher sur la montagne, les deux autres ne s'intéressaient qu'aux choses bien matérielles et utiles. Jean-Louis

était calme et doux, ses deux neveux agités et brutaux. La cicatrice que Jean-Louis portait au dessus de l'œil droit venait d'une bousculade entre les trois garçons, simple jeu de jeunes coqs voulant épater un poussin. Ce n'était pas de la méchanceté et les deux costauds avaient été très surpris et chagrinés d'abîmer ainsi leur fragile poussin...

Les trois garçons avaient pourtant été élevés dans une égale promiscuité et avec les mêmes exigences. La maison n'étant pas prévue pour tant de monde, le couchage se faisait par catégorie d'âge et de sexe, chaque genre ayant un unique lit dans lequel on s'entassait, parfois en tête-bêche. Jean-Louis fut le seul à vivre difficilement ce partage nocturne. Alors que les autres s'endormaient comme des souches à peine allongés sur leur paille, lui aurait voulu se blottir entre leurs bras, s'appuyer contre une épaule, sentir leur chaleur contre son corps. Il était à chaque fois repoussé fermement, relégué sur l'extrême bord du lit et, de surcroît, traité d'enfant.

Louis écoutait le jeune homme avec attention et pensait qu'il était difficile d'assumer une quelconque différence en ce bas monde. Que l'on ait deux doigts collés ou que l'on ait besoin de plus de tendresse que le commun des mortels, cela suffisait à être mis au ban du groupe. Et la situation de Jean-Louis était bien la pire puisque l'anomalie de Louis pouvait être perçue comme une particularité valorisante, alors que les besoins de son jeune ami l'humiliaient, le rabaissaient aux yeux des autres.

Jean-Louis, en comprenant les projets de son pseudo capitaine, le supplia de l'emmener avec lui loin de La Valmy, de l'accepter comme lieutenant et ordonnance. Il lui serait fidèle et dévoué en tout. Il s'occuperait de ses affaires, lui préparerait ses repas, le guiderait dans les chemins perdus de cette montagne qu'il connaissait si bien.

Pour la première fois cette nuit là, Jean-Louis s'endormit la tête posée contre une épaule, sans réserve et sans ambiguïté. Louis

regarda le gamin apaisé contre lui et fit le compte de tous les gens susceptibles d'être entraînés dans son aventure. Deux ou trois clients de l'aubergiste Ayrat étaient prêts à le suivre au bout du monde. Le brave Arnal, outre l'avantage d'habiter un mas très isolé, avait l'intelligence et le goût de l'aventure. David Desmond qui habitait Durfort était aussi passé à l'auberge au retour d'une foire et semblait tout disposé à sacrifier sa maigre situation au nom de la liberté. Avec Jean-Louis et lui, cela faisait une armée de six à sept hommes tout au plus. Mais s'ils parcouraient la région en ramassant tous les traine-savates, les déserteurs et les révoltés, ils constitueraient vite une troupe capable de faire illusion.

Dans le mois qui suivit, Louis s'absenta de nombreuses fois de la ferme de La Valmy, toujours accompagné de son ordonnance. Le fusil en bandoulière lui permettait de prétexter une partie de chasse. Ils écumèrent ainsi les auberges de villages, les fermes isolées et les campements de bergers et de bûcherons. Louis se faisait appeler Capitaine ou Louis, le plus souvent Monsieur et parfois Moustache, selon son inspiration ou l'ambiance du moment. A tous, il annonçait que dans peu de temps, le peuple se soulèverait contre les injustices et les atteintes à la liberté du gouvernement royal et qu'il viendrait les prévenir. Jean-Louis s'avéra d'une grande finesse et de beaucoup d'à-propos dans ces changements perpétuels d'identités et de discours. Il s'adaptait vite et bien aux agissements de son mentor.

Concrètement, Louis se ménageait un nombre incalculable d'abris possibles, dans le Gard, l'Hérault et la Lozère, repérait des chemins de traverse propres à favoriser la fuite, récoltait des fonds pour financer ses déplacements. Quand ils s'arrêtaient dans un lieu encore inconnu, Louis payait généreusement tout service. Il eut vite la réputation d'être riche, honnête et pas du tout regardant sur les notes de repas, de gîte ou de provisions.

Régulièrement, Louis tentait de savoir si des avis de recherches étaient lancés contre lui dans les mairies et les brigades de gendarmerie. Apparemment, le juge de Nîmes s'était contenté de

prospector sur les environs de la ville. De plus en plus souvent, des compagnons se joignaient à eux pour un jour ou deux, à l'occasion d'une partie de chasse, d'un déplacement ou seulement pour un repas. Plusieurs habitants de Durfort, de Saint-Félix-de-Pallières, de Soudorgues, de Saint-Hippolyte, devinrent des habitués de ces randonnées. Louis savait s'attirer leurs sympathies, et surtout, il savait les considérer personnellement avec beaucoup de considération.

Pour la plupart petits artisans ou paysans, ils n'étaient pas habitués à être pris en compte, respectés, mis en valeur, surtout par un "monsieur". Louis ne faisait jamais sentir à quelqu'un qu'il était stupide, de basse extraction ou porteur d'un défaut quelconque. Au contraire, il encourageait, félicitait, mettait en valeur les qualités de chacun. Capable d'utiliser un langage de bourgeois, il ne répugnait pas à parler l'occitan. S'il se servait abondamment de ses leçons de la Citadelle et du café de sa tante Marie, il n'hésitait pas à prendre le temps d'expliquer un mot nouveau, un événement inconnu, une idée qui pouvait paraître étrange à son interlocuteur.

Les quelques uns qui savaient lire ne s'étaient jamais aventurés au-delà de la pénible lecture des actes notariés qui avaient jalonné leur existence, et à celle de la bible, pour les protestants. A ce sujet, Louis n'acceptait pas la moindre intolérance. S'il ne cachait pas qu'il était né dans la religion prétendue réformée, il ne supportait pas les moqueries ou les critiques sur la foi de l'un ou de l'autre. « Avec moi, vous êtes tous redevenus des hommes, croyants ou pas, Turcs ou Cévenols. Il n'y a que cela qui compte..., disait-il souvent ». Personne n'ayant jamais vu de Turc dans ces montagnes, cette allusion donnait à l'injonction un caractère d'immense universalité et on la respectait.

Au début de décembre, le petit groupe du moment fit irruption chez les Roux dont le père exerçait le double métier de forgeron et d'aubergiste. Cet homme se prénommaît Alexandre et Louis comprit de suite qu'il trouverait chez lui un appui sûr. En outre, il avait une fille tout à fait dans le goût de Louis qui aima immédia-

tement cette grande gamine effrontée et sauvage. Quand elle raccompagna Louis après son séjour, il admira sa façon de marcher sur les sentiers pentus et rocailleux : Une vraie chèvre, infatigable et sûre d'elle. Louis n'avait jamais eu le temps de s'intéresser aux femmes jusqu'alors. S'il n'était pas insensible aux formes et aux manières féminines, sa tête était plus versée vers le rêve et l'utopie. Avec Jenny, c'était différent. Il était fasciné par sa vivacité, par ses cheveux châtain qui pendaient en longues boucles sur ses épaules. Il était profondément troublé par ses reins qui ondulaient doucement en passant sous les broussailles, par ses mollets qu'elle découvrait en relevant sa robe pour sauter un rocher.

Jean-Louis, avec sa finesse habituelle, sut avant Louis qu'elle occuperait une grande place dans le cœur du chef. Il n'en conçut aucun ombrage et pensa que Jenny serait pour lui l'exacte image de ce qu'il aurait voulu pour frère à la place de ces balourds de La Valmy.

A Durfort, la bande s'était agrandie de plusieurs affidés de poids. Le Cabaretier Jean-Pierre Astieu y tenait un établissement des plus douteux. Tout ce que la région contenait d'originaux et de révoltés se retrouvaient chez lui pour des soirées de discussions interminables. Le monde se refaisait inlassablement autour des tables, de soir en soir. Il y avait David Desmond, un cultivateur de vingt deux ans, défenseur acharné du droit de penser. Pierre Cadrière, aussi cultivateur, était plus âgé. A cinquante ans, il ne croyait plus guère aux grandes idées mais était persuadé que les riches seraient de plus en plus riches, les pauvres de plus en plus pauvres et que le seul moyen de changer cet état de choses était de retrouver l'élan révolutionnaire de 1789. Guillaume Allut était fabricant de bonnets de coton. On le surnommait Barral, autant pour sa forme de petit tonneau que pour sa capacité à descendre des quantités de vin sans jamais perdre l'esprit. Etienne Missarel, était mineur de profession. A vingt sept ans, il avait tant manié le pic et la pelle que ses bras étaient aussi gros que ses cuisses. Louis Rouquette était l'ancêtre avec ses cinquante ans bien pesés. Ce laboureur tirait grande gloire des six mois de prison qu'il avait faits l'an dernier.

Personne ne se rappelait plus quel en était le motif et l'on faisait mine de croire à la version rocambolesque et héroïque qu'en donnait Rouquette.

Pendant tout l'automne 1822, la petite troupe de Louis Roque s'étoffa et se fit connaître des habitants des nombreux hameaux cévenols. On les voyait passer, fusils à l'épaule, telle une joyeuse bande de chasseurs, jamais vraiment les mêmes, toujours conduits par le chef, celui qui portait de si belles moustaches. Ils étaient tantôt vingt, tantôt cinq, et personne ne savait exactement d'où ils venaient et où ils se rendaient. Ils ne dérangent personne, ne nuisaient ni aux gens ni aux biens, et la plupart des paysans n'y trouvaient rien à redire, sinon qu'ils avaient beaucoup de temps à gaspiller en promenades.

Le seul qui eut à s'en plaindre fut le maire de Lasalle. Ce petit nobliau de campagne avait une haute opinion de lui-même et de ses ascendants. Il crut bon d'intervenir plusieurs fois dans des conversations avec ses administrés, en faisant remarquer que seuls les gens occupés à leur travail peuvent être honnêtes et que le fait de se déplacer en bande ne pouvait dénoter que des intentions politiquement malsaines. Forcément, ces propos arrivèrent aux oreilles de Louis qui s'empressa d'aller provoquer ce trouble-fête. Il était de notoriété publique que le maire de Lasalle avait été républicain avec les sans-culottes, bonapartiste sous l'Empire, et qu'il était maintenant royaliste convaincu et militant. Une vraie girouette qui méritait bien qu'on lui rafraîchisse la mémoire. En 1811, pour la naissance du Roi de Rome, Monsieur le maire avait écrit et fait chanter des vers de mirliton pour fêter l'évènement.

Un soir, Louis décida donc de déclamer ces fameux vers sous la fenêtre du maire pour lui rappeler son passé politique. « *L'empereur toujours lou même, ses dounat un héritié...* », commença-t-il à hurler. Les rires de ses compagnons fusaient et les voisins, se demandant quel était ce charivari, ouvraient leurs volets sur la rue. La suite du couplet fut reprise par plusieurs « *...lou ciel que*

lou favourisé, ly donne tout à souhait.... ». Les gens n'avaient pas oublié !

Furieux, le maire sortit, fusil en main, et menaça Louis de l'abattre s'il continuait à profaner ainsi la famille royale avec des chansons bonapartistes. Mais Louis se campa devant lui, mains sur les hanches et répondit :

- Monsieur le maire, c'est vous l'auteur de ces vers. Vous les avez écrits quand vous étiez fervent partisan du Petit Tondu. Ecrivez-vous toujours dans l'air du temps ?

En grommelant, le maire promit d'en aviser les gendarmes qui étaient cantonnés dans le village et fit demi-tour. Une heure après, Pierre Cadière riait encore en revoyant la tête du maire, ahuri, effaré de tant d'audace, ridiculisé devant ses propres citoyens qui, sortis au devant du cabaret ou penchés à leurs fenêtres, n'avaient pas perdu une miette de la scène. Mais d'où Louis tenait-il tous ces renseignements sur le maire de Lasalle ? Comment faisait-il pour rester calme, serein et goguenard face au canon d'un fusil braqué sur sa poitrine ?....

Au début de février 1823, Louis fit une rencontre des plus intéressantes. Sa bande l'avait abandonné momentanément pour se mettre à l'abri d'une fin d'hiver particulièrement rude. Un de ces retours de froidure comme les Cévennes en connaissent régulièrement avait recouvert d'un épais manteau blanc tous les reliefs. Les plaques de verglas rendaient la marche extrêmement difficile et de longues stalactites pendaient aux rochers exposés au Nord. Seul Méjanelle avait suivi le chef et ensemble, ils avaient décidé de descendre dans les premières plaines du Sud. Ils se dirigèrent vers le mas de Taupessargues sur la commune de Tornac qui leur avait été recommandé pour son isolement et l'hospitalité de ses habitants. Un étroit sentier, rocailleux et pentu, montait vers un plateau entouré d'une épaisse forêt de chênes et débouchait sur un assemblage de bâtiments établis en tous sens et apparemment sans plan préconçu. Le soir commençait à tomber quand ils frappèrent à la première porte venue. Un homme leur ouvrit et ils entrèrent dans

un atelier de cardage de laine. Louis demanda s'il était possible d'avoir un coin à l'abri pour passer la nuit.

- Pas ici, il fait trop froid. Suivez-moi dans la cuisine.

Ils ressortirent de la pièce et montèrent les dix marches d'un escalier, suivirent un étroit palier sur lequel s'ouvrait la maison d'habitation. La première pièce était une minuscule cuisine sous les combles, éclairée par une étroite fenêtre vitrée. Une large cheminée sur la gauche répandait une bonne chaleur et l'odeur d'une fameuse soupe s'échappait de la grande marmite pendue à la crémaillère.

- Je m'appelle Moïse Perrier et voici mon fils, Isaac et ma fille Lisette. Asseyez-vous près du feu et séchez-vous. Vous êtes glacés.

Pas un mot sur leur identité, sur le motif de leur passage dans un lieu aussi isolé... Ces gens seraient pourtant en droit de se poser des questions. On n'arrive pas à Taupessargues par hasard, le seul chemin qui y mène est une impasse ! Face à tant de simplicité et de confiance, Louis crut donc bon de s'expliquer.

- Moi, c'est Louis et mon compagnon, Jean-Louis. C'est un ami de Saint-Félix qui m'a indiqué votre maison, le forgeron Alexandre Roux. Nous préférons les endroits où il y a peu de passages.

- Vous n'êtes pas les premiers, ne vous inquiétez pas. Il y a huit ans, un général est déjà venu se réfugier chez moi, alors qu'il était condamné à mort. Personne ne l'a jamais trouvé.

- Cet homme a eu bien de la chance de tomber sur une telle famille. Vous nous raconterez cette histoire ? Ne serait-ce pas un certain Gilly, ce général ?

- Après le repas, si vous le voulez bien. On raconte mieux le ventre plein...

La soupe avalée, Moïse s'installa sur son billot de bois près du feu, sortit une petite pipe de porcelaine, une blague à tabac et commença son récit :

« Un don du général, dit-il en allumant la pipe. Il est arrivé ici en juillet 1815 avec Charles, son secrétaire, et Louis, son valet de chambre. C'est le sieur Colomb, de la Blaquière à Massillargues, qui nous les a amenés. Ils espéraient gagner la Lozère mais ils

n'avaient pas pu dépasser Saint-Romans car leur signalement avait été donné partout et les gendarmes surveillaient toutes les routes. Vers la fin de juillet, j'avais été à Anduze pour faire quelques courses et j'avais appris que la tête du général Gilly était mise à prix pour 10 000 francs en même temps que celles de deux autres généraux, mais eux pour 2 400 francs seulement. Quand j'ai raconté cela au général, il est resté stupéfait. Je crois qu'il me soupçonnait de vouloir le vendre. Dame, c'était une belle somme cette prime ! Alors il m'a déclaré : « Mon ami, je suis las de la vie que je mène, je veux en finir. Toi-même, tu es pauvre et tu ne serais pas fâché d'avoir quelque fortune. Je connais Gilly, je sais où il se cache. Allons le dénoncer. Pour récompense je ne demanderai que ma liberté et tu auras pour ta part les 10 000 francs... »

« ... En entendant ça, mon fils aîné est entré dans une colère folle : « Monsieur, nous avons cru jusqu'à présent avoir affaire à un honnête homme. Mais du moment que vous êtes un de ces misérables dénonciateurs qui ne reculent pas devant une infamie pour livrer leur prochain à une mort certaine, sortez d'ici, Monsieur, sortez à l'instant si vous ne voulez pas que je vous jette par la fenêtre ! » Il avait le sang chaud le bougre. Le général restant debout et hébété, j'ai vu le moment où mon fils allait vraiment le balancer de l'étage. C'est alors que notre hôte s'est écrié : « Arrêtez mes amis, c'est moi qui suis le général Gilly ! » Mon fils, comprenant le jeu de Gilly, s'est alors jeté aux pieds du général en lui jurant qu'il était en sûreté chez nous, qu'il avait été soldat au 47^{ème} régiment de ligne, que nous ferions tout pour qu'il ne soit pas découvert et que nous nous laisserions tous tuer jusqu'au dernier plutôt que de divulguer le secret... »

« ... Le général s'est donc installé chez nous. Il a renvoyé son secrétaire et son valet dans leurs foyers où ils seraient plus en sécurité et a partagé notre maigre soupe et nos chambres mal chauffées, sans se plaindre. Les recherches furent vite intenses dans les environs d'Anduze et des patrouilles permanentes sillonnaient et fouillaient la contrée sans relâche. Quand les limiers de la police étaient signalés, le général descendait à la cave par la trappe de la

chambre du fond. Quand ils ont commencé à fouiller les maisons, même la cave est devenue dangereuse. On a donc indiqué au général une minuscule grotte qui domine la vallée de l'Ourme, à l'endroit où jaillit la source de Fontfroide. C'est ainsi qu'on a eu l'idée de construire une cache plus pratique. A 600 mètres au Nord de la maison, on a monté un abri en pierres sèches au milieu du bois le plus touffu. On y a mis une couchette et un matelas sur lequel le général pouvait se tenir assis ou couché. L'entrée était si bien masquée par des broussailles qu'une nuit, le général a suivi des yeux les pas de l'une des sentinelles que les militaires avaient postées autour de la maison, sans se faire prendre... »

« ...La situation s'est aggravée avec les pluies froides d'octobre et il avait du mal à supporter cette position de bête traquée. La bise passait entre les pierres de la cache et la rendait inhabitable de nuit. Nous en avons donc parlé au bon Monsieur Colomb qui nous a promis de trouver une solution plus confortable. Il a mis son beau-frère Mazade, celui qui est négociant à Anduze, dans la confiance. Pendant un mois avec Mazade et ses fils, on a transporté des matériaux dans sa maison, par petits morceaux, souvent de nuit. On a construit un réduit de dix pieds de long et quatre de large contre le conduit de la cheminée d'une chambre du premier étage. Une ouverture, cachée par une trappe, permettait le passage d'un étage à l'autre au moyen d'une échelle de corde. On a recouvert les murs, le plancher et le plafond de planches de sapin pour maintenir une chaleur égale et tempérée. On y a mis un lit, un fauteuil, une table, un coffre, une lampe et un poêle à charbon. Une nuit d'hiver, Colomb et Mazade sont venus chercher le général avec une charrette remplie de balles de laine et l'ont installé dans sa cache, en pleine ville, à deux pas de la mairie et des casernes !... »

« ...Sous couvert de laine à carder, nous sommes quelquefois descendus à Anduze voir le général. Il pouvait manger chaque jour avec ses hôtes, lire des quantités de livres et écrire des ouvrages scientifiques. Quand nous arrivions, il nous embrassait comme si nous étions sa propre famille et ne cessait de nous remercier. Il est resté presque trois ans chez Mazade. En 1819, sa femme

réussit à lui obtenir un faux passeport du nouveau ministère de l'Intérieur. Il s'est enfui en Italie déguisé en marchand de bestiaux. Il a été depuis rejugé et il a pu revenir en France il y a peu de temps. IL nous a laissé une pension de 300 francs en remerciement et cette pipe en porcelaine qu'il avait ramenée d'Autriche... »

Cette nuit là, Louis se remémora toute l'histoire de Gilly, Perrier, Mazade et Colomb. Voilà qui donnait du grain à son moulin. Les gendarmes pouvaient toujours courir, avec des amis comme Perrier, il ne craignait rien. Il se promit de rechercher la grotte du général sur la falaise de l'Ourme et l'ancien abri en pierre sèche dans le bois, dès le lendemain. Cela pourrait bien lui servir un jour ou l'autre.

Moïse lui aussi était tourmenté par cette visite. Son récit du fugitif Gilly avait réveillé en lui bien des souvenirs. En 1817, il avait perdu sa pauvre femme, Jeanne, son fils aîné Moïse et son petit fils, les trois en l'espace de deux mois. Ses autres enfants s'étaient mariés et établis sur d'autres communes, Louis à Massilargues et Jeanne à Durfort. Bientôt Isaac épouserait son amoureuse et s'installerait chez sa belle famille. A quoi lui servirait la pension du Général s'il restait seul dans cette bicoque ?...

17. L'affaire Chabbal.

A la fin du mois de mars, Louis fut prévenu par plusieurs connaissances, que le général Chabbal avait diligenté une enquête et qu'il avait fait le lien entre le pseudo neveu de l'aubergiste Ayrat, la bande qui parcourait la région et avait insulté le maire de Lasalle, et un avis de recherche ramené de Nîmes sur lequel il était question d'un homme portant deux doigts collés à la main droite. Voilà qui était fâcheux. Ayrat avait bien raison quand il disait que Chabbal était un fouineur dont il fallait se méfier.

Louis lança aussitôt quelques uns de ses hommes dans la chasse aux renseignements. Les maires des environs avaient-ils reçu un avis de recherche sur un Louis Roque de Beauvoisin ? La gendarmerie était-elle prévenue ? Jusqu'à présent, Louis n'avait jamais été inquiété par une autorité quelconque. Quel que soit le village traversé ou l'auberge occupée, la présence dans sa bande de citoyens connus lui avait évité les questions embarrassantes et lui servait de caution. Quant aux gendarmes, il avait toujours réussi à les contourner soigneusement. Ces ballots se déplaçaient toujours à grands bruits de bottes et ne sortaient pas des voies de communication principales. Ils étaient surtout occupés à traquer les déserteurs et à régler les affaires de droit commun. Aucune plainte n'ayant jamais été déposée pour le moindre délit concernant la bande, ils n'avaient pas de raison de s'en soucier.

Il apparut rapidement que l'activité de Chabbal était inquiétante. On l'avait vu à Saint-Marcel, dans l'auberge d'Arnal, où il

avait payé un repas à Frédéric Cavalier pour lui tirer les vers du nez. Il voulait savoir si des réunions avaient eu lieu dans une chambre à l'étage de l'auberge Ayral.

- N'est-il pas vrai que dimanche dernier, il y était en compagnie de Meynadier, l'adjoint au maire, et de quelques étrangers ? On m'a dit qu'ils s'étaient fait monter du fromage frais et du vin et ont demandé de ne pas être dérangés, ayant des affaires privées à traiter...

Arnal, n'entendit pas toute la conversation mais se rendit compte que le pauvre Cavalier, pressé de questions de plus en plus précises, ne savait plus que répondre sans se retrouver impliqué dans une affaire douteuse. Louis réfléchit longtemps avant de prendre une décision concernant ce satané Chabbal. On ne pouvait le laisser fouiner ainsi car tôt ou tard, il finirait par insinuer le doute dans les esprits et par provoquer des enquêtes sérieuses. Par la famille Méjanelle, il apprit que Chabbal avait plusieurs fois entretenu le maire sur l'homme à la moustache. Par Ayral, il avait eu vent d'une démarche conjointe avec le juge de paix, sur les dangers de laisser des hommes en armes courir les bois. Chabbal avait rencontré le maire de Lasalle et l'avait incité à déposer une plainte auprès des gendarmes pour outrage à magistrat et atteinte à l'honneur de la famille royale. Louis pensa que la peur pouvait calmer cet agité et qu'un simulacre d'attentat l'amènerait à plus de réserve.

Pendant tout le mois de mars, les alertes se multiplièrent et Louis constata que les gendarmes posaient des questions à leur sujet un peu partout. Chabbal en effet, avait pris cette affaire à cœur. Depuis qu'il était à la retraite, il avait le sentiment d'être inutile et surtout, d'être négligé par ses pairs. Persuadé qu'il était en présence d'un nouveau complot contre l'Etat, il avait la ferme intention d'y tenir un rôle et de redorer son blason en le déjouant. L'homme qu'il avait rencontré à l'auberge Ayral ne pouvait pas être capitaine comme on le prétendait : Trop jeune et pas assez cultivé. Il pouvait tromper les paysans mais pas lui. Pourtant, l'homme avait tenu des propos précis sur des personnages importants et semblait avoir de réelles connaissances des enjeux politiques du moment. Il n'était

donc qu'une marionnette manipulée par une main secrète. Qui donc était derrière tout cela ?

Le général Merle, bien que bonapartiste convaincu et nostalgique, était trop vieux pour une telle entreprise. En outre, on savait parfaitement où il s'était retiré, à quoi il occupait son temps. Le général Berton était hors de cause puisqu'il avait été guillotiné le 6 octobre dernier, suite à la conspiration de Saumur. Le capitaine Delon, son aide de camp, aurait pu reprendre le flambeau de la révolte. Personne ne savait trop ce qu'il était devenu. Après sa condamnation à mort par contumace, on disait que son ami Victor Hugo l'avait caché, puis fait passer en Espagne. Certains affirmaient qu'il s'était engagé en Grèce où il commanderait l'artillerie de Lord Byron. Quant à Mina, ce capitaine espagnol auquel l'homme à la moustache s'est souvent référé, on le disait exilé en Angleterre. Que viendrait-il faire dans les Cévennes ?

Qui donc tirait les ficelles et recrutait des hommes en armes ? Le plus simple, serait d'arrêter l'homme à la moustache et de l'interroger. On saurait vite de qui il reçoit les ordres, qui le finance et l'arme. Fort de cette conviction, Chabbal rendit visite au sous-préfet du Vigan. Malgré une relation précise et complète de ses observations, Monsieur de Tessan restait très sceptique quant à l'éventualité d'un complot en préparation sur son territoire. Que ses administrés soient des agités et des rois de la controverse, il n'en doutait pas, mais une conspiration ayant pour épicode le canton de Saint-André, voilà qui était plus qu'improbable. Les bandes de déserteurs, de brigands ou de chasseurs turbulents étaient aussi fréquentes qu'éphémères. Monsieur de Tessan invita Chabbal à garder l'œil ouvert sans donner trop d'importance à quelques paysans exaltés.

Chabbal rendit ensuite visite à Sabatier, le commissaire de police de Saint-Hippolyte. Cet homme était plus soupçonneux que le sous-préfet et prendrait les événements plus au sérieux. En effet, Sabatier avait déjà recueilli des témoignages sur la bande et sur l'homme qui la menait et que l'on appelait Moustache. Il n'était pas

loin de soupçonner une entreprise malhonnête mais réfutait la thèse du complot. Pour lui, il fallait se préparer à voir quelques attaques de diligences ou de châteaux isolés. La seule chose qui le tarabustait, c'était cette histoire de fusil à deux coups portant une marque anglaise et dont le chef était paraît-il, très fier. Outre le fait que l'arme était dangereuse et bien plus précise que celles des gendarmes, son origine dénotait des complicités qui dépassaient le cadre du canton. Sabatier promit de mener une enquête sérieuse à ce sujet.

Chabbal fit savoir qu'il transmettrait ces renseignements au Directeur de la police à Paris et qu'il lui signalerait le zèle du commissaire de Saint-Hippolyte. Il avait plusieurs fois rencontré cet important personnage au cours de sa carrière et le savait reconnaissant envers les subalternes entreprenants. Sabatier se prit à imaginer une promotion, une mutation vers un centre plus important s'il découvrait une affaire intéressante. Il serait donc l'allié de ce Chabbal qui semblait avoir des appuis en haut lieu.

Le général Chabbal ne put attendre le bon vouloir des autorités locales. Il décida de retrouver ce Moustache et ayant appris qu'il séjournait depuis quelques jours à l'auberge Arnal, il s'y rendit aussitôt. L'homme était bien là et se précipita sur lui pour l'inviter à dîner. Chabbal refusa l'invitation mais proposa une autre rencontre, dans sa campagne où ils pourraient discuter plus tranquillement, autour d'un repas plus digne de leurs rangs que l'auberge Arnal. Le dénommé Delon sembla hésiter, puis promit de se rendre au mas Lautal.

Le lendemain, Louis reçut du général un billet ainsi libellé : *Monsieur, je ne puis vous dire les motifs qui m'empêchent de me trouver au rendez-vous que vous m'avez assigné hier soir. Veuillez bien vous rendre sans retard chez mon fermier du Fesquet où je vous les développerai. Je vous y attendrai avec impatience. Je vous souhaite le bonjour, Chabbal. Le nom de mon fermier est Boyer.*

Voilà qui est bien étrange se dit Louis. Chabbal a écrit sa lettre à quatre heures du matin depuis Saint-André, ce qui laisse penser qu'il s'y est rendu la veille, dès leur rencontre chez Arnal. Tout cela sent l'arnaque. Chabbal aurait très bien pu prévenir les gendarmes stationnés à Saint-André et tendre un piège avec eux au Fesquet. Le mas Lautal étant dans la direction diamétralement opposée, les gendarmes ont dû refuser de descendre jusqu'à Saumane, remonter aux Plantiers et se livrer à une hypothétique embuscade dans un mas aussi isolé que celui de Lautal. Le Fesquet est au bord de la route, à moins d'une lieue de leur caserne et donc bien plus commode...

Louis en aurait le cœur net. Il prit son fusil et s'engagea sur le sentier qui mène au col de Trinquas. De là, il lui suffisait de redescendre en direction du Gardon. Une demi-heure plus tard il était posté sur un escarpement du bois de Valcrose dominant la rivière, et sur l'autre rive, le domaine du Fesquet. Il ne tarda pas à repérer quatre chevaux sellés, inhabituellement attachés au seuil d'une grange. C'était donc bien un piège. Chabbal en serait pour ses frais. Louis s'installa confortablement sur son observatoire et sortit de son sac la tranche de pain, le fromage et la gourde de vin de son déjeuner. En fin de matinée, il vit sortir de la ferme un homme qui pourrait bien être Chabbal, accompagné de trois gendarmes. Les militaires repartirent vers Saint-André et l'homme prit la direction opposée vers Saumane. A cette distance, Louis ne pouvait pas reconnaître avec certitude les visages mais il était maintenant convaincu que Chabbal lui avait déclaré la guerre. Il le retrouverait donc dans son mas et saurait lui faire passer le goût de la trahison !

Le premier vendredi d'avril, le général Chabbal était en train de déjeuner dans sa campagne du mas Lautal. La demoiselle Laplane, la nièce du curé de Saint-André, était venue le voir, accompagnée de sa domestique et de César Roqueplane, un conducteur de bestiaux de trente ans. Le général les avait retenus à déjeuner et sur le coup des deux heures, ils entendirent quelqu'un frapper à la porte et demander au domestique si Chabbal était là. Le visiteur s'avança sous le passage d'entrée, ôta son chapeau et s'essuya

le front comme s'il venait de faire une grande course. Il parut réfléchir un instant puis il déposa son fusil contre un mur et ouvrit la porte de l'appartement où dinait Chabbal. Il sortit alors deux pistolets et s'adressant au général :

- Vous êtes mon prisonnier, Monsieur !

- Eh pourquoi cela, demanda Chabbal en reconnaissant l'homme à la moustache.

- Parce que vous m'avez vendu.... Et au même moment, il tira un coup de pistolet sur le général.

- Et toi aussi, coquin, ajouta-il à Roqueplane. Tenant le deuxième pistolet de la main gauche, il fit feu sur celui-ci.

Aussitôt, l'audacieux sortit, reprit son fusil et mit en joue le domestique qui voulait l'arrêter au passage. Affolé, le pauvre homme ouvrit la porte et laissa l'inconnu s'enfuir. Alertés par le bruit, les gens de la ferme crièrent à l'assassin, au secours, et coururent voir ce qu'il se passait. Un laboureur qui travaillait une terre non loin, tenta de s'interposer, mais l'homme le mit en joue et lui cria : « Je viens de tuer ton maître qui m'a dénoncé. Je suis Delon, cousin de Bonaparte. Parle tant que tu veux mais si tu avances, je te brûle... » Il s'enfuit aussitôt dans les fourrés où le laboureur crut entendre beaucoup de bruit, comme si l'assassin était rejoint par une troupe de nombreux hommes.

Dans la maison, l'affolement était à son comble. La première balle avait traversé l'épaisse cravate que Chabbal portait et égratigné son cou. Le coup avait été tiré tellement près que son visage était légèrement brûlé par la poudre. La blessure ne semblait pas sérieuse mais saignait beaucoup. Le second coup avait été évité par Roqueplane qui avait eu la présence d'esprit de se baisser promptement, mais son chapeau était percé de plusieurs plombs.

Louis s'engagea vers les fourrés touffus et rejoignit sa bande qui l'attendait dans une clairière.

- C'est fait, je leur ai foutu la peur de leur vie. Tes pistolets ont fait leur effet, dit-il à Pierre Farge. Je te les rends. J'ai bien pris soin de

ne toucher personne mais je crois que j'ai blessé ce coquin de Chabbal. Tant pis pour lui !

Pierre Farge était natif du Cantal et s'était enfui de l'armée en emportant ces deux vieux pistolets. Recherché activement dans son pays d'origine, il traînait dans les Cévennes et s'était rallié à la bande de Louis quand il avait compris qu'il trouverait avec eux une bonne connaissance des lieux et des repas réguliers. De toute façon, s'il était arrêté, il était bon pour quelques années de boulet. Alors, autant prendre du bon temps avec ce Moustache, en attendant.

Après ce coup d'éclat, Louis emmena sa troupe se faire oublier dans les montagnes. Ils iraient tous chez Jacques Verdier, à la Sorélière. Ce fermier était sûr et accueillant. Personne n'irait les chercher dans le département de la Lozère. Avant la nuit ils seraient à l'abri et devant un bon repas. La route n'était pas très longue mais pénible. Le chemin qu'ils empruntaient suivait la crête à plus de mille mètres d'altitude. L'avantage de cet itinéraire était que l'on voyait très loin et que l'on évitait la plupart des hameaux disséminés dans le bois d'Aire-de-Cote. Arrivés au col de Salidès, ils firent une pause pour observer la ferme des Verdier en contrebas. Tout était calme, ils pouvaient s'approcher sans danger.

Le général Chabbal ne chôma pas après cet attentat. Il convoqua le juge de paix du canton afin qu'il dresse un procès verbal clair et précis, et recueille les témoignages de ses gens et de ses invités. Il rédigea lui-même plusieurs missives et chargea deux de ses serviteurs de les acheminer au plus vite : Une pour Monsieur de Tessen au Vigan, une pour le commissaire Sabatier, une pour le gendarme Malige qu'il savait de passage chez sa femme à Pont-de-Vallongue. Il rédigea aussi plusieurs longues lettres qu'il remettrait le lendemain au courrier de Paris : Une pour le directeur général de la police, une pour le ministre de l'Intérieur...

Bien entendu, cette affaire fit grand bruit à Paris et fut relayée par quelques journaux, dont le très officiel Journal des Débats. Chabbal fut ulcéré de voir que son nom n'était même pas cité. Pour

le journal, il s'agissait « *de l'assassinat commis sur un individu royaliste par un autre individu qui ne le serait nullement...* » Moi, Chabbal, ancien officier-général, traité d'individu !... Ils vont m'entendre, se dit Chabbal. Il prit sa plus belle plume et rédigea une missive au rédacteur du Journal des Débats en le priant instamment de l'insérer dans le prochain numéro.

« *Monsieur,*

« *Presque tous les journaux, et le vôtre est du nombre, ont fait connaître, il y a peu de temps, les principales circonstances d'un assassinat commis sur un individu royaliste, par un individu qui ne le serait nullement ; mais en présentant, toutefois, cet évènement sous son véritable point de vue, on a cru devoir taire les noms des acteurs de cette scène tragique. Sans doute qu'échappé, par miracle, aux coups de mon assassin, j'aurais voulu l'oublier et le plaindre, mon cœur ne pouvant désirer ni publicité ni vengeance ; mais calomnié après avoir été victime, je dois à mes concitoyens de rompre le silence ; car, quelle que soit la divergence des opinions, les actions privées d'un homme doivent toujours mériter l'estime de tous les partis.*

« *Il y a près d'un an qu'un individu, qui s'est donné d'abord pour le général Berton, puis pour son aide de camp, enfin pour cousin de Buonaparte, parut dans la commune de Saint-Marcel, où j'ai des propriétés. Accueilli par des paysans crédules, il y trouva asile. J'en fus instruit. L'occasion me fit même rencontrer cet homme que tout le monde voyait habituellement, et je le vis, j'ose le dire, avec cet intérêt qu'inspire le malheur.*

« *Depuis plus de huit mois j'ignorais le sort de cet inconnu, lorsque le 4 avril dernier, vers midi, étant à diner à ma campagne du mas Lautal, avec trois autres personnes, un étranger entre brusquement dans mon salon, me lâche, à bout portant, un coup de pistolet qui me frappe à la jugulaire, et en tire un second qui atteint un de mes convives à la tête. Croyant avoir consommé son crime, il sort, ferme rapidement la porte à clef, saisit un fusil à deux coups qu'il avait laissé dans l'antichambre, et se fait jour, avec cette arme qui lui reste, à travers les domestiques accourus au bruit des explosions et des cris.*

« Revenu du premier étourdissement causé par ma blessure, quel ne fut pas mon étonnement en me rappelant, dans les traits de mon assassin, les traits du proscrit, que je n'avais aperçu qu'un seul instant de ma vie !

*« Tel est, Monsieur, le récit rapide et fidèle de l'évènement dans lequel je devais succomber, si un gros col piqué n'eût amorti la balle pour l'empêcher de rompre l'artère carotide. Mais pourquoi devais-je périr de la main d'un frénétique ? Le voici : des ennemis de la monarchie, qui cherchent à frapper tout ce qui se rattache aux principes d'ordre et de paix dont elle est la base, des hommes aussi lâches que perfides, qui ont plus d'une fois recélé mon assassin, qui le recèlent peut-être encore, me signalèrent comme son délateur, et surtout comme **Royaliste**, à son imagination criminelle et alarmée. Ces hommes ont eu le triste avantage de diriger le coup ; ils veulent maintenant le justifier en cherchant à le faire considérer, par des habitants paisibles et honnêtes, mais crédules et soupçonneux, comme une punition nécessaire et méritée.*

« C'est contre ces bruits semés habilement, pour enlever aux honnêtes gens de nos contrées l'influence qui peut leur rester encore, que je viens m'élever aujourd'hui ; je veux qu'en faisant ici la profession de mes principes, on sache qu'ils se renferment tous dans le cercle des devoirs que l'honneur seul peut avouer : décoré d'un habit qui en est le plus juste emblème, la délation m'est une arme étrangère ; c'est ouvertement que je veux combattre, que je combattrai toujours les ennemis de la patrie, en fidèle serviteur du Roi ; je veux surtout que mon assassin puisse connaître qu'il n'a été qu'un Séide quand il a cru se venger, et qu'il éprouve un remords de plus en apprenant que je lui pardonne.

« En vous priant, Monsieur, d'insérer cette lettre dans le prochain numéro de votre estimable Journal, veuillez agréer l'hommage de la considération très distinguée avec laquelle, j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur. Chabbal, ancien officier-général. »

La lettre parut en effet la semaine suivante et fit le tour du Département. Commentée aussi bien dans les bureaux préfectoraux que dans les auberges, elle eut surtout pour effet de créer beaucoup

d'animosité envers le général. Les partisans de Louis Roque savaient pertinemment que son pardon était tout à fait théorique. Les gens du pays eurent l'impression d'être considérés comme des imbéciles susceptibles d'une grande crédulité. Les services préfectoraux prirent cette initiative comme une épine de plus dans le pied, puisqu'elle donnait à l'évènement un intérêt national dont ils se seraient bien passés.

18. La fuite.

Les deux frères Verdier arrondissaient souvent leurs revenus en recevant les gens de passage. Les bergers qui montaient ou descendaient les bêtes des alpages de l'Aigoual faisaient étape chez eux. Les bucherons des environs qui opéraient des coupes trouvaient là un gîte chaud et des repas économiques. Antoine Verdier avait la réputation de boire passablement, de s'adonner au jeu et d'être porté sur les femmes. A cause de ses constants besoins d'argent, il n'était pas très regardant sur les moyens d'en gagner. Quiconque cherchait refuge chez lui était le bienvenu pourvu qu'il paie bien. Louis plaisait à Verdier attendu qu'il ne rechignait jamais à ouvrir sa bourse. Il rémunérait même les renseignements que l'hôte lui fournissait sur le passage des gendarmes, leurs itinéraires ou les rumeurs qui circulaient à son sujet. Louis Verdier, le frère, était un taiseux, travailleur et discret. La première fois que Roque était venu, il avait demandé à Verdier s'il était royaliste ou bonapartiste.

- Bois et mange, mais ne t'embarrasse pas de savoir ce que je suis, avait répondu Verdier en retournant à ses fourneaux.

Louis Roque et sa bande attendirent quelques jours de l'autre côté de la frontière de la Lozère, le temps de recueillir des informations sur les suites du coup de main au mas Lautal. Très vite, il fut évident que Chabbal avait été galvanisé par l'évènement et qu'il remuait ciel et terre pour lancer une opération de police. L'avis de recherche rédigé lorsque Louis avait rompu son ban à Beauvoisin, avait été largement diffusé dans les mairies et les gen-

darmeries. Louis rassembla alors ses compagnons pour leur donner les consignes de sécurité.

- Nous ne resterons jamais plus d'une semaine dans un même lieu. Notre groupe devra être constamment différent. Vous partagerez votre temps entre des séjours dans vos familles et des virées avec nous. Si jamais un gendarme vous interroge, vous direz que je vous ai invités à une partie de chasse. Vous indiquerez le lieu où vous m'avez laissé, de préférence à l'opposé de là où je suis vraiment, et dans les endroits les plus impraticables que vous connaissez. Si les gendarmes veulent courir après nous, il faut leur donner satisfaction !... Si l'on vous demande qui je suis, dites leur que je suis Delon, Mina, un parent de Bonaparte ou du général Merle. S'ils insistent, vous leur direz que vous ne savez pas mon nom, que je me fais appeler Monsieur ou Moustache... S'ils vous reprochent de courir les bois avec un inconnu, dites leur que je vous ai forcés à me suivre, que vous m'avez rencontré par hasard et que c'est sous la menace des fusils que vous avez dû marcher. Vous vous serez enfuis pendant que je dormais... Si l'on vous interroge sur les motifs de notre rassemblement, ne vous engagez jamais sur le domaine politique. Vous n'avez pas d'opinion particulière et vous ne voulez que vous promener et chasser...

Autre chose, si nous tombons par hasard sur des gendarmes en poste quelque part, nous nous dispersons tous dans des directions opposées et nous affirmons tous avoir croisé une bande armée non loin de là. Le délit de promenade n'existe pas encore et si vous manifestez une bonne volonté évidente vis-à-vis de la gendarmerie, on ne pourra rien vous reprocher. Pour ceux qui n'ont pas de passeport ou ceux qui sont déserteurs, faites comme moi. Vous foncez dans les bois en évitant tous les chemins qui peuvent être empruntés par un cheval...

Si l'on vous demande comment je paie vos repas, le gîte et les munitions, dites que ma famille me verse une rente et que j'ai de nombreux donateurs anonymes... Vous n'avez jamais remarqué que j'ai deux doigts collés, par contre, vous parlerez tous de ma moustache. Ainsi, si je suis traqué, je pourrai toujours la raser. Si

vous suivez bien mes instructions, vous serez tranquilles et notre projet verra bientôt le jour....

Après la Sorélière, Louis entraîna sa troupe sur les principales drailles antiques de la région. Ces chemins de bergers étaient régulièrement empruntés par les troupeaux qui gagnaient les estives aux environs du quinze juin et en redescendaient à la fin de septembre. De multiples sentiers se raccordaient aux drailles permettant aux bergers des mas isolés de rassembler les bêtes au troupeau montant. Deux itinéraires principaux sillonnaient ainsi la montagne : Celui des Cabales qui allait de Nîmes à Javols, sur le haut plateau de la Margeride, celui de l'Aslié qui rejoignait le causse de Sauveterre. Les bergers connaissaient tous les raccourcis, tous les refuges possibles et tous les toits susceptibles d'accueillir beaucoup de monde à la fois sans trop poser de questions. Cette escapade lui permettait donc de mémoriser un champ de bataille immense et de haute sécurité.

Plusieurs fois, la bande fit des incursions nocturnes dans les villages pourvoyeurs d'hommes : Saint-Félix, Durfort, Lasalle, Saint-Martin, Saint-Martial... Tantôt ils y laissaient l'un ou l'autre chez lui ou chez quelque parent, tantôt ils recrutaient un homme ou deux, pour un jour ou une semaine. Parfois cinq, parfois vingt, ils firent autant de bruit qu'une armée entière, sans jamais voler, piller ou nuire à quiconque. Louis était ferme sur ce sujet. La cause ne devait jamais être dévalorisée aux yeux des habitants par le moindre larcin. D'ailleurs, nul n'en avait besoin, Louis pourvoyait aux besoins de chacun.

Martin prenait en effet fort à cœur son nouveau métier de collecteur de fonds et très vite, il organisa des dépôts d'argent chez une bonne dizaine d'aubergistes de la région : François Arnal à Saint-Marcel, Alexandre Roux à Saint-Félix, Paul Bessède à Lasalle, Paul Philipp à Saint-Hippolyte, Louis Font à Monoblet... Ce diable d'homme était infatigable et doué d'un incommensurable sens des affaires. Ses pourvoyeurs étaient tous persuadés d'avoir investi dans un avenir radieux et certains que leur anonymat serait

garanti en cas d'échec de l'entreprise. Quand Louis avait besoin d'argent, il lui suffisait de passer dans l'une ou l'autre de ces auberges. Aucun papier, aucune signature, aucun compte n'aboutiraient jamais entre les mains de la justice. Nul don ne pourrait être prouvé, ni le recel d'argent, ni la moindre transaction douteuse.

La première chose que Louis tint à faire une fois ses finances bien établies fut de rembourser le brave Pélatan, capital et intérêt. Il envoya un émissaire au mas des Longagnes avec pour mission de remettre au fermier un petit paquet contenant la bourse reçue lors de son départ, une autre destinée à arrondir la dot de la fille, une troisième pour le fils. Le messenger avait reçu pour ordre de ne donner aucune nouvelle de Louis pour ne pas compromettre Antoine, mais de lui préciser qu'aucune trace de cet argent ne pourrait jamais être dévoilée et qu'en cas de problème, la famille Pélatan aurait d'autres bourses à sa disposition dans une certaine auberge des environs, sur simple présentation au nom du général Merle...

Le système bancaire mis en place par Martin permit à Louis de payer rubis sur l'ongle tous les repas qu'il fournissait à ses hommes, d'acheter les munitions pour leurs fusils, de dépanner celui qui était dans le besoin. L'instituteur des Plantiers, Victor Berty, qui était veuf avec deux enfants encore jeunes, se retrouva devant le juge de paix de Saint-André pour une facture de remèdes qu'il était dans l'incapacité de payer au docteur Fortuné Michel. Auguste Meynadier, le juge, n'était pas un mauvais bougre, loin de là. C'était même un franc-maçon libéral, mais il ne pouvait rien pour l'instituteur et se voyait contraint d'exiger de lui le remboursement de la dette, plus les intérêts et les frais de justice. Quel ne fut pas son soulagement quand l'instituteur lui annonça que le médecin avait reçu la somme due de la main du fameux Moustache, avec en prime de sérieuses menaces s'il ne retirait pas sa plainte et s'il continuait à pressurer le petit peuple !...

De la bourse de Louis sortaient des monnaies françaises et étrangères en quantité et les pourboires étaient parfois fastueux. Il avait donné à Jean-Louis un beau fusil Reiger à percussion centrale. A Desmond, il avait fourni un Pauly à deux canons dont la culasse était montée sur pivot, et qui s'ouvrait au moyen d'un long levier. Cette largesse incroyable dans l'univers besogneux et économe des Cévenols donnait à Louis une aura d'étrangeté autant que de générosité. C'était une preuve évidente qu'il n'était pas d'origine paysanne comme certains le soupçonnaient, qu'il avait fréquenté des grands de ce monde et qu'il était accoutumé à l'argent facile. Les plus anciens, comme Méjanelle, Roux, Missarel ou Villaret, savaient désormais qui était réellement Louis mais ils laissaient la légende se constituer à partir des phantasmes des compagnons occasionnels.

Louis continuait à noter sur son petit carnet les doléances des uns et des autres et promettait des lendemains qui chantaient différemment selon les oreilles. Souvent, ses compagnons tentaient d'en savoir plus et de classer Louis dans une case politique connue. La chose n'était pas simple puisque leur chef entonnait aussi bien les refrains bonapartistes que révolutionnaires, tenait des discours antimilitaristes aussi bien que des appels à la révolte armée, réclamait le plus grand respect de la Loi tout en se complaisant dans la clandestinité...

Tout en étant fascinés par ce personnage hors du commun, les hommes de la bande avaient beaucoup de mal à le suivre dans ses réflexions. Il leur insufflait un espoir insensé, des rêves grandioses de monde meilleur, sans jamais donner le début d'un commencement de programme, de méthode. Il se contentait de leur dire que cela viendrait, qu'il y avait un temps pour se compter et se préparer, un temps pour agir.

Pour l'heure, Louis sentait bien que les principaux atouts de son entreprise tenaient dans la mobilité et la notoriété. Plus il se déplaçait, plus il se faisait connaître tout en restant insaisissable. Et pour tenir ses hommes, rien n'était plus efficace que ses récits de

batailles, ses longues épopées de généraux, ses descriptions de pays aussi étranges que la Pologne, la Prusse ou la Sicile.

Quand ils marchaient dans la tourmente ou sur des pentes raides et venteuses, pour leur éviter de trop réfléchir, Louis les faisait chanter. Les couplets contre le roi avaient les faveurs du public, surtout celui qui se chantait sur l'air bien connu de *Bon voyage Monsieur Du Molet*² :

*Bon voyage Monsieur de Bourbon
 Dans l'Albion débarquez sans naufrage
 Bon voyage Monsieur de Bourbon
 Rendez la place au grand Napoléon...*

Il y avait aussi la chanson en l'honneur du maréchal Lannes, duc de Montebello qui vantait son courage et sa force. Celle-ci servait surtout à calmer les esprits quand on voyait au loin une troupe de gendarmes ou qu'une meute de loups hurlait dans la nuit d'un bivouac. La chanson de Montebelle³, comme ils disaient, donnait du cœur aux plus timides.

Les hommes de la bande n'étaient en général pas très curieux quant au discours de Louis. La perspective d'une pseudo partie de chasse qui se terminerait par un bon repas à l'auberge, le jeu de cache-cache avec les gendarmes, ou une soirée autour d'un feu, animée par les récits épiques d'un général d'Empire, les contentaient suffisamment. Les plus anciens et plus fidèles compagnons avaient peu à peu compris que Louis n'était ni l'aide de camp d'un général, ni l'avant-garde d'une future Révolution. Même s'ils affectaient d'appeler Louis, Monsieur ou Capitaine devant de nouveaux affidés, ils avaient admis que ce beau moustachu n'était qu'un fils de laboureur de Beauvoisin, sachant très modestement lire et écrire, mais sûrement pas capable de rédiger une nouvelle Constitution. Qu'importe, cela ne les empêchait pas de refaire le

² La chanson de M. du Mollet a été composée vers 1810 par Marc-Antoine Désaugiers (1772-1827), vaudevilliste et chansonnier.

³ Chanson attribuée à Emile Debraux (1796-1831) plus connu pour son *Fanfan La Tulipe*.

monde autour du feu, en grillant des châtaignes ou en partageant une bonne bouteille.

Louis restait malgré tout le plus brillant dans ce jeu imaginaire. Pour chaque problème, il avait une solution simple, évidente, logique autant que pratique. On se demandait toujours pourquoi personne n'y avait pensé. Même Martin, si fin en affaires et au courant de toutes les idées politiques nouvelles, reconnaissait que Louis aurait fait un excellent chef d'Etat si le sort lui avait donné à la naissance, fortune et culture.

C'est sur le partage des richesses que Louis était le plus prolix et le plus original. Pour la plupart de ses hommes, la pauvreté chronique dans laquelle ils se débattaient était une chose normale, inévitable. Les curés ou les pasteurs s'étaient si souvent référés à la volonté divine, au paradis que la misère leur assurait à défaut de l'avoir sur terre, qu'ils acceptaient leur sort avec fatalité. Louis à l'inverse, faisait le calcul de toutes les richesses que ces rudes travailleurs avaient accumulées au profit d'une petite minorité de nantis.

- Pense à ton père, dit-il un jour à Guillaume Allut. Voilà quarante ans qu'il se crève à fabriquer des bonnets de coton et au bout du compte, il n'a même pas de quoi offrir un bout de dentelle à ta pauvre mère. Mais il a engraisé le marchand qui vend les bonnets, le propriétaire qui lui loue ses deux métiers à tisser, celui qui lui arrente sa minable maison et son bout d'atelier. Il a payé les impôts pour nourrir le collecteur, le bailli, le garde-champêtre, le juge de paix, le curé, les greffiers, les gendarmes, les préfets, les ministres, le roi... Ils fabriquent quoi tous ces gens ? Ils produisent quels genres de légumes ? Ils t'ont rendu quel service à toi, Guillaume ? Si ton père n'avait pas dû les payer, il n'aurait plus besoin de travailler à ce jour !... Vous êtes vous demandé, seulement une fois, comment ces monseigneurs pouvaient se construire des maisons cent fois plus chères que les vôtres, porter sur le dos des manteaux qui valent plusieurs années de vos salaires ? Et sans rien faire d'utile, sans efforts, sans sueur...

- Mais il faut bien qu'il y ait des riches pour acheter les bonnets de Guillaume, intervint le vieux Bourguet. Sans leur argent, point de

filatures pour nos femmes, point de travail pour le laboureur, point de maison à louer. Tu rêves Louis...

- L'argent t'a bouffé la cervelle, Bourguet. Tu es trop riche pour penser juste. Ta femme n'est donc pas capable d'éduquer toute seule ses vers à soie, de faire bouillir les cocons, de les dévider, de tisser de beaux mouchoirs de cou, et de s'en parer ? Le laboureur n'est pas capable de récolter lui-même le champ qu'il a retourné ? N'es-tu pas toi, fort capable de tailler les pierres et de monter les murs de ta propre maison ? Ces pierres que l'on te vend sont à portée de ta main et ont toujours été là. Tu les payes parce qu'un plus malin que toi a décidé un beau jour qu'elles étaient sa propriété. Regarde autour de toi. N'y a-t-il pas tout ce dont on a besoin dans ce pays ? N'y a-t-il pas tous les talents nécessaires pour transformer les pierres en maisons, la terre en poteries, la forêt en vergers ?...

- Mais il faut bien que le Gouvernement paye les armées pour nous défendre, les ingénieurs pour nous tracer les routes, les juges pour punir les assassins, les savants qui nous inventent des nouvelles... Il faut bien des négociants pour vendre le verdet en Hollande, les bas de laine aux Amériques ou pour acheter du blé piémontais quand une mauvaise année nous fait manquer.

- Soit, nous ne pouvons pas tout faire nous-mêmes. Mais pourquoi faudrait-il que pour cela, les uns se goinfrent et les autres crèvent de faim ? Quand tu vas ferrer ta mule chez Alexandre, en profite-t-il pour te sucer jusqu'à la moelle ? Pourquoi les lois ne pourraient-elles pas assurer un juste gain pour tout service, sans excès, et punir les profits abusifs ? Les juges seraient tout aussi bien occupés à condamner les sangsues du peuple plutôt que de pauvres hères, dont le seul tort est d'avoir pris du bois mort dans une forêt domaniale pour cuire leur soupe !

- C'est vrai dit Berty, l'instituteur. La Révolution nous a fait croire que tous les hommes naissent libres et égaux en droit, mais elle a oublié de préciser qu'il en serait de même vis-à-vis de l'argent ! Dommage... Qu'est-ce que c'est qu'une égalité de droit sans égalité financière ? Le plus pauvre sera toujours dépendant du plus riche...

19. Branle-bas dans les autorités...

Le 14 avril, le préfet du Gard reçut une missive inquiétante du ministre de l'Intérieur. L'affaire Chabbal était arrivée aux oreilles du ministre par plusieurs voies différentes et il semblait n'y rien comprendre. *« Ce chef de bande dont le nom est encore ignoré, d'abord appelé Delon, Berton puis Roque, aurait tiré deux coups de feu sur le général Chabbal et l'aurait étendu à terre. Si les faits sont avérés, j'aurai lieu d'être surpris de n'avoir appris un pareil évènement que par voie détournée. Il résulterait de mes enquêtes que l'individu recherché sans succès depuis l'an dernier était bien le fugitif Delon et non, comme il semble résulter de vos informations, le nommé Louis Roque... »*

Le préfet qui n'avait envoyé que des notes succinctes sur l'état d'esprit des citoyens de son département avait bien cité des bruits circulant sur une bande armée, mais comme une particularité locale plutôt récurrente et folklorique. Dans sa hantise d'être déconsidéré par son administration de tutelle, il avait largement édulcoré ses rapports mensuels et banalisé les avertissements du sous-préfet du Vigan, du commissaire principal et du commandant de la gendarmerie. Il avait noyé la mention du contumace Louis Roque dans une liste de déserteurs, bagnards en fuite, et autres évadés des prisons locales. Tous ses efforts pour faire apparaître son département comme un territoire calme et politiquement sain se voyaient

remis en cause par ce satané Chabbal. Il connaissait bien cet homme et savait qu'il ferait tout pour monter en épingle son aventure, pour se placer au centre d'une affaire d'Etat. Le général souffrait beaucoup dans sa retraite cévenole, de n'être pas plus considéré qu'un propriétaire ordinaire. Il fallait donc couper l'herbe sous le pied de ce prétentieux et arrêter ce Roque ou Delon le plus vite possible, quels qu'en soient les moyens.

Le préfet écrivit aussitôt des missives aux sous-préfets du Vigan et d'Alès, les menaçant des pires foudres si cette histoire de bande armée et de tentative d'assassinat n'était pas réglée sur le champ. Quelques jours après, le sous-préfet d'Alès fit une grande démonstration de zèle et écrivit à son supérieur : « *Je viens de mettre quelques écus à la disposition de monsieur le maire d'Anduze pour tâcher de procurer l'arrestation de l'assassin du général Chabbal qui rôde quelquefois dans ces environs. J'en ferai autant vis-à-vis du brigadier de gendarmerie de Saint-Jean-du-Gard...* » Le sous-préfet du Vigan réclama plus de moyens militaires et des subsides pour payer des espions susceptibles de découvrir le repère de la bande. Quant aux gendarmes, ils se dépensèrent sans compter, usant leurs chevaux dans des courses incessantes à travers tout l'arrondissement. Le gendarme Malige, s'était fait un point d'honneur de débusquer le bandit en qui il croyait reconnaître un voleur de montres qu'il avait déjà arrêté en 1821. De toutes parts arrivaient des témoignages impossibles à vérifier tant ils concernaient des lieux improbables. On vit la bande en trois endroits différents, le même jour, à la même heure. On la dit composée de dix hommes, puis de trente, puis de cent. On affirmait que le chef avait l'accent espagnol et se nommait Mina, puis, qu'il parlait comme un paysan de la plaine. On prétendit qu'il tenait des discours enflammés et faisait lecture à ses hommes des ouvrages du lyonnais Charles Fourier et du chansonnier de Béranger, puis on indiquait qu'il était inculte et ne savait ni lire ni écrire...

Tout ce que le Département comptait de forces répressives se retrouva ainsi sur les dents et arrêta le moindre paysan en défaut de passeport, le moindre personnage louche trouvé loin de son do-

micile, tout interprète de quelque chanson séditieuse que ce soit. Le préfet n'en dormait plus et réalisait que cette affaire pourrait bien lui coûter sa carrière. Il se couvrait donc le plus possible en envoyant des rapports quasi journaliers au ministre de l'Intérieur, au chef de la police, au cabinet de Villèle, et bien sûr, à tous ceux qui avaient une quelconque charge dans le Département et sur lesquels il pourrait faire retomber la responsabilité des échecs répétés.

Dès le début de mai 1823, les arrestations se multiplièrent à un point tel que les rouages de la machine judiciaire s'enrayèrent. L'ensemble de la population étant susceptible d'être complice ou témoin du complot qui se tramait, tous les prétextes étaient bons pour motiver une incarcération et tout détenu, cuisiné sur sa prétendue participation à la bande du fameux Moustache. Cette agitation était d'autant plus démonstrative qu'elle était d'une efficacité nulle. La bande continuait à être signalée aux quatre coins du département et même chez les voisins lozériens, héraultais, aveyronnais. A Saint-Marcel, on arrêta un retardataire pour s'apercevoir qu'il ne s'était pas présenté à son affectation, s'étant blessé à la main avec l'amorce fulminante de son fusil. A Saint-Hippolyte, un pauvre fou fut interrogé deux jours, avant que l'on s'aperçoive qu'il était en plein délire et avouait n'importe quel meurtre, d'Henri IV ou du pape.

La parution de l'article de Chabbal dans le Journal des Débats à la fin mai, donnait maintenant une dimension nationale à l'affaire. Rapidement relayée par les journaux locaux, l'information se répandit comme une trainée de poudre de village en village, se commentait dans toutes les auberges, foires et marchés. Les avis étaient partagés mais rarement en faveur des autorités. Les uns se gaussaient de voir courir les gendarmes avec autant d'acharnement et sans résultat, les autres se plaignaient des rigueurs policières qui rendaient le moindre déplacement dangereux et nuisaient au commerce. Personne n'ayant eu vent d'une quelconque agression commise par la bande, hormis celle sur Chabbal qui n'était pas spécialement apprécié, la tendance était plutôt favorable aux bandits.

Le samedi 31 mai, le commandant Aubriot se déplaça de Nîmes au Vigan pour faire le point avec Brive, le maréchal des logis. Les deux hommes étaient bien décidés à mettre au point un système de surveillance infaillible mais avec le peu de moyens dont ils disposaient, l'affaire n'était pas simple. Ils comptaient beaucoup sur les espions et les délateurs qui vendraient leur mère pour quelques sous. Les propositions qui leur avaient été faites étaient nombreuses, surtout venant de délinquants espérant une remise de peine. Le problème était d'en faire le tri, de trouver l'informateur digne de foi. Brive était convaincu que de nombreux faux témoignages lui avaient été rapportés par les membres même de la bande. Ces gens étaient donc bien capables de fournir un faux espion qui perdrait les gendarmes en courses vaines. Brive fit alors une proposition inhabituelle à son supérieur.

- Je vous conseille d'écouter le gendarme Malige que j'ai fait venir de Saint-Jean-du-Gard. C'est un homme du pays qui connaît bien les montagnes et les habitants. Il a un point de vue tout à fait original et pourra vous l'exposer.

- Soit, faites-le entrer. Au point où nous en sommes, nous pouvons bien écouter un simple soldat.

François Malige entra dans le bureau de Brive, intimidé mais déterminé à faire admettre son opinion.

- Sauf votre respect, chef, vous n'arrêterez jamais Louis Roque. Je sais que c'est ainsi que se nomme votre homme. Je l'ai arrêté moi-même il y a deux ans et j'ai constaté que c'était un homme rusé, intelligent et doté d'un grand sang froid. Il fera comme le général Gilly qui s'est caché dans la région d'Anduze pendant trois ans et a réussi à s'enfuir en Italie avec un faux passeport sans aucun problème. On n'aura pas plus ce Roque que Gilly. Le seul moyen est de surveiller ceux qui le paient, qui le nourrissent ou l'hébergent, de repérer où il se terre et de l'encercler pendant qu'il dort. Pour cela, il ne faut pas galoper sur toutes les routes ni arrêter tout ce qui bouge. Faisons croire que nous avons abandonné, donnons confiance aux bandits, et l'un ou l'autre se fera prendre.

Cette position était contraire à tout ce qui se faisait jusqu'à présent et comportait un autre risque que Malige ne pouvait pas imaginer, le risque politique. Comment faire mine d'arrêter toutes poursuites face à la pression du pouvoir central. En cas d'échec, ce serait à coup sûr la gendarmerie qui serait accusée de faiblesse, de laxisme, voire de complicité.

- Je vous remercie de votre franchise, soldat Malige, mais comment trouverons-nous le repaire de cette bande si nous restons discrets, selon vous.

- Je connais toutes les auberges et tous les mas qui sont capables de recevoir cette bande, Monsieur. On sait bien chez qui ils achètent leur vin, leur pain, leur viande. Pour nourrir tant d'hommes, il faut bien qu'ils s'approvisionnent. Demandons aux maires, aux juges de paix, aux curés, aux commerçants qui sont sûrs, de nous informer de tout achat inhabituel...

- Pourquoi ne pas tendre des pièges sur les principales routes de montagne où cette bande se déplace, intervint Brive ? En demandant le renfort de troupes suisses ou d'autres brigades, nous pourrions leur couper toute retraite.

- Parce que chaque route est reliée à d'autres par des centaines de sentiers impraticables avec des chevaux. Il faudrait cent hommes par montagne pour avoir une chance de les coincer. Et encore, il faudrait que tous connaissent le pays pour qu'ils ne s'y perdent pas. Je ne sais personne qui ait une carte suffisamment détaillée pour que des renforts extérieurs puissent se déplacer utilement dans les montagnes. J'ai déjà participé à trois battues aux loups dans les environs et je peux vous dire que la science des lieutenants de l'ouvèterie, l'acharnement des paysans du coin, les longues préparations des gardes champêtres ne sont pas toujours venus à bout de ces sales bêtes. Alors, des suisses... Si moi-même je décidais de me cacher à une petite lieue autour de ma maison, je ne me soucierais guère de vos recherches, sauf votre respect, chef.

Après le départ du gendarme, les deux officiers restèrent perplexes. Malige avait sans doute raison et cela n'arrangeait pas leurs affaires. Ils décidèrent de suivre les conseils de leur homme, au moins sur le terrain, mais de demander des renforts, ne serait-ce

que pour calmer la colère du préfet et du ministre de la police. En attendant, le plus simple était d'engager le maximum d'informateurs, d'espions, de délateurs.

20. Les délateurs.

Le bruit se répandit très vite que les informateurs pourraient être récompensés par les autorités et qu'une prime était négociable. Bien entendu, plusieurs compagnons rapportèrent la nouvelle à Louis qui, loin de s'en inquiéter, demanda à ses hommes de susciter le plus possible de faux délateurs. C'est Jean Capelier qui le premier entra dans la danse. Son auberge du hameau de Mercou était l'un des lieux de retraite privilégié de la bande, et bien sûr, Jean était ravi de les recevoir. A la demande de Louis, il se rendit aussitôt chez le juge de paix de Lasalle et récita un couplet soigneusement préparé :

- Monsieur le juge, c'en est assez ! Voilà trois fois que cette fameuse bande dont tout le monde parle, débarque chez moi à point d'heure et réclame à manger. Lundi dernier, ils sont arrivés à six, armés de fusils et de sabres, à une heure du matin. Nous avons dû nous relever, ma femme et moi, pour leur préparer un grand repas. Le chef m'a même demandé si j'étais royaliste ou bonapartiste. J'ai refusé de lui répondre, mais il a insisté. Alors je lui ai dit que je n'avais pas les moyens d'être contre le gouvernement. Jeudi, le chef est revenu à deux heures du matin, accompagné de trois hommes et deux femmes. L'une était jeune et bien faite mais l'autre était une vraie souillon, et vieille en plus. On se demande quelle vie mène cet homme là. Je leur ai donné à manger et à boire mais je leur ai fait comprendre que j'en étais bien fâché et que je pourrais les dénoncer. Le chef m'a dit que si je le faisais, mon auberge serait brûlée et qu'au prochain gouvernement, ma tête ne vaudrait pas grand-chose... Avec un fusil dans le dos, monsieur le juge, on n'est pas en mesure de s'opposer. La dernière fois qu'ils

sont venus, ils étaient au moins quinze. J'ai entendu des hommes qui parlaient de l'auberge de la Sorélière près de Bassurels et de celle d'Ayral à Saint-Marcel. Je crois bien que je ne suis pas le seul dans le cas de nourrir ces brigands. C'est ma femme qui a voulu que je vienne vous voir, parce que moi, j'avais trop peur de ces hommes. En plus, leur chef, celui qui a les grosses moustaches, a insisté pour me payer à chaque fois plus du double de ce qu'il me devait vraiment. Alors je craignais d'être accusé de complicité...

Le juge rassura l'aubergiste et lui promit la plus grande discrétion. Les gendarmes de Lasalle avaient proposé de passer quelques soirées dans divers cabarets, déguisés en bourgeois ou en paysans. Jean ne pourra pas être accusé s'il fait mine de ne pas être au courant. On pourrait même l'arrêter en même temps que les bandits et le relâcher le lendemain, faute de preuve, pour bien le dédouaner. Jean remercia chaudement le juge de sa compréhension et de son soutien et promit de soigner les gendarmes comme des princes.

Le soir même, Jean Capelier, écroulé de rire, racontait à Louis sa déposition. Il fut convenu que si l'auberge était un jour ou l'autre investie par les gendarmes, il suffirait de faire beaucoup de fumée dans la cheminée. Un grand nuage blanc au dessus de la maison serait signe d'un danger. Le stratagème fonctionna rapidement et à la perfection. Quelques jours plus tard, Jean vit arriver deux bourgeois bien vêtus et fort polis qui réclamèrent un repas chaud et une chambre pour deux nuits. Quand ils se découvrirent, Jean aperçut sur l'épaisse chevelure de l'un d'eux, un cercle de mèches bien aplaties qui correspondait plus au tricorne de gendarme qu'à un chapeau de bourgeois. Le juge avait donc cru au discours de l'aubergiste. Après le repas, les deux gendarmes virent Jean jeter quelque chose dans la cheminée. La première fois, ils n'y firent pas attention, mais le lendemain, ils réalisèrent que Jean répétait assez souvent son manège. Intrigués, ils lui demandèrent avant de partir, ce qu'il avait jeté ainsi dans la cheminée.

- Oh c'est quelques restes de cuisine. C'est plus rapide que de les amener dehors, **messieurs les gendarmes !**

Sur la route du retour ils furent pris de doute. Etonnés d'avoir été découverts par l'aubergiste, alors qu'ils n'avaient rien dit sur leur réel état, ils en avaient oublié de réfléchir à cette fichue cheminée. Cavalier avait deux cochons dans une étable, à deux pas des cuisines. Il n'est pas d'usage de jeter des restes dans la cheminée quand on a des porcs à nourrir. Cet homme n'aurait-il pas fait beaucoup de fumée pour prévenir de leur présence ? Mais si c'était le cas, ils seraient pris pour des ballots. Sans aucun moyen de prouver la complicité de l'aubergiste, mieux valait taire l'aventure devant leur supérieur...

Guillaume Allut fit de son côté une dénonciation haute en couleur. En allant boire une feuillette de vin dans le cabaret proche de son atelier, il rencontra deux gendarmes, les arrêta et les entraîna dans un coin de ruelle avec des airs de conspirateur. Jetant des regards furtifs de droite et de gauche, parlant à voix basse, il déclara avoir vu la bande dudit Moustache alors qu'il était parti livrer ses bonnets de coton à des particuliers de Saint-Félix.

- En traversant le bois de Vergèle, Messieurs les gendarmes, j'ai été arrêté par une bande de gens armés. Ils étaient bien quarante et leur chef m'a mis en joue et m'a demandé d'où je venais et où j'allais. Il m'a demandé ensuite si je voulais suivre l'armée de la Liberté. Je lui ai dit que je devais d'abord livrer mes bonnets. L'homme avait de grandes moustaches noires, et des cheveux longs comme un marquis. Il portait des bottes de cuir noir comme un cavalier et un grand chapeau blanc orné de deux plumes d'aigle. Son fusil était à deux coups et d'un genre que je n'ai jamais vu dans le pays. Craignant pour ma vie, j'ai fait mine d'être heureux de les rencontrer et lui ai demandé où je pourrais les rejoindre. Il m'a dit qu'ils seraient dès le soir au col de Mercou et qu'ils passeraient le col de l'Asclié le lendemain. Une grande troupe doit les attendre près de Meyrueis. Cet homme est sûrement un capitaine ou un général car il a passé sa troupe en revue avant de me relâcher. Il parle avec un drôle d'accent qui n'est pas d'ici, peut être espagnol ou piémontais. Il est suivi d'un plus jeune qui porte un étendard rouge orné d'un aigle en son mitan et du bonnet des révolutionnaires vers le haut.

- Tu fais bien de nous en parler, mon brave. Nous allons signaler son passage. Est-ce que le chef t'a dit ce qu'il voulait faire ?

- Non, il a seulement dit que le roi était fichu et que le peuple allait se venger des bourgeois qui l'ont trahi. Si j'en apprend plus je viendrai vous le dire, Messieurs les gendarmes.

Quand Guillaume vint raconter cela à Louis qui s'était retiré chez les Roux de Saint-Félix, il s'en étouffait de rire.

- Avec un tel signalement, ils ne sont pas près de te reconnaître. Et s'ils sont partis te chercher, ils doivent être en train de grimper l'Aigoual !

Tous les délateurs n'étaient cependant pas des amis de Louis Roque. Le sous-préfet avait fini par obtenir des subsides lui permettant de financer des espions. Ce qui en résulta ne fut pas très satisfaisant. Le colporteur Jean Chapel avait rapporté qu'une femme de la Bessède transportait des vivres et paraissait suspecte. Interrogée, elle avait dit que personne n'était capable d'arrêter Louis Roque et, quand bien même on le prendrait, tous les propriétaires se lèveraient pour le défendre. Il avait ensuite rencontré les frères Verdier de Monoblet qu'il soupçonnait de recéler souvent le bandit. Il était sûr qu'ils soutenaient le rebelle par opinion politique et comme celui-ci n'oublie pas les étrennes aux domestiques et aux bergers, il ne manque pas de sentinelles qui au besoin, l'avertissent.

Le commissaire de Saint-Hippolyte lui aussi avait lancé son indicateur personnel dans la chasse. Malheureusement, le maire de Thoiras avait trouvé cet homme suspect, il l'avait fait arrêter et conduire auprès du juge de paix. C'est seulement là qu'il s'était aperçu de son erreur. Autant dire que cet espion était définitivement grillé ! Le maire envoya une lettre au préfet, se plaignant de n'avoir pas été averti de la présence de cet homme dans sa commune et d'avoir été placé de ce fait, dans une posture fort fâcheuse.

Deux gendarmes de Lasalle prirent une initiative audacieuse. Vêtus de vieux costumes militaires, ils parcoururent le Liron pendant quatre jours et trois nuits avec l'intention de se faire passer pour des déserteurs de l'armée de Mina s'ils rencontraient la bande.

Ils rentrèrent épuisés mais bredouilles. Ils étaient persuadés que Moustache avait quitté la région et se cachait en Lozère. Les seules personnes suspectes qu'ils avaient vues étaient des gens du pays vivant dans des masures très isolées qui leur avaient gentiment proposé de les cacher, leur assurant qu'ils ne seraient pas découverts !

Un militaire en retraite proposa au sous-préfet du Vigan un plan plus astucieux. Avec la complicité des gendarmes de Lasalle, il se fit arrêter dans une auberge avec force cris et simulation de lutte. Quatre hommes suffisant à peine à le maîtriser, sa force physique étonna grandement l'assistance. Sur la route de Saint-Hippolyte, il joua la comédie de l'évasion, brisant les cordes qui le retenaient, bousculant les gendarmes, et tout cela devant un parterre de nombreux témoins. Il se rendit alors aux environs d'Anduze, dans plusieurs cabarets et chez la veuve Issartel, faisant bien savoir qu'il cherchait Moustache, le seul qui saurait le protéger. Son évasion fit grand bruit et se répandit rapidement bien au-delà du canton.

Louis eut vent de cette histoire en passant chez les Villaret. Cet ancien militaire qui le cherchait partout pour s'enrôler dans la bande serait peut-être intéressant. Alexandre l'avait vu passer devant sa forge et il avait eu droit à son récit d'une arrestation arbitraire n'ayant d'autre motif que ses opinions bonapartistes. Ce pouvait être une bonne recrue, mais Méjanelle, avec sa finesse habituelle, mit en garde son chef :

- Le voleur qui veut rentrer dans une maison par effraction ne le chante pas sur tous les toits. Si la rumeur qu'il répand est arrivée à nous en trois jours, elle est aussi arrivée aux oreilles des gendarmes. Prends garde Louis, cet homme n'est pas clair.
- Ne t'inquiète pas petit. Si c'est un traître, nous le démasquerons. Mais avant nous allons le faire courir un peu.

Trois jours plus tard, l'espion s'arrêtait à la Maison Neuve pour se rafraîchir. Antoine Villaret le reçut et lui annonça que l'homme à la Moustache venait de passer avec sa bande et qu'il se dirigeait vers le Nord. Paul Bessède, le cabaretier de Calviac, pourrait certainement lui indiquer le lieu de leur campement. Quand

l'espion arriva à l'auberge de Calviac, on lui apprit que la bande n'avait fait qu'une courte halte et qu'elle redescendait vers Monoblet avec l'intention de se faire héberger chez Louis Font qui y tenait cabaret. A Monoblet, on envoya l'espion chez l'aubergiste Paul de Saint-Hippolyte, lequel avait vu Moustache en compagnie de trois hommes remonter vers le Nord avec l'intention de camper au col du Mercou.

Pendant tout ce temps, Louis et ses compagnons campaient tranquillement au sommet du mont Brion. A plus de 800 mètres d'altitude, le point de vue était parfait sur tous les environs. L'antique tour de guet dominait le col de Mercou à l'Ouest, le chemin de Sainte-Croix-de-Caderle à l'Est. Des émissaires venaient les informer régulièrement et il fut clair que l'ancien militaire mettait une énergie considérable à suivre toutes les pistes qu'on lui indiquait, prenant tous les raccourcis possibles, visiblement pressé de rencontrer son futur protecteur. Avant de remonter vers le Mercou, l'ancien militaire passa une nuit à Lasalle, ce qui était étonnant pour un fugitif ayant été arrêté dans cette même ville.

Le lendemain matin, l'espion montait le col d'un pas vif quand il vit un jeune berger assis sur le bord de la route au niveau du mas des Trennes.

- Je vais chasser avec des amis au Mercou. C'est encore loin ? As-tu vu passer un groupe de chasseurs ?

- Vous y serez en un quart d'heure. J'ai vu passer vos amis il y a une heure, Monsieur. Je vous souhaite bonne route et bon gibier...

Méjanelle n'eut pas à attendre longtemps pour entendre les sabots de quatre chevaux. Il grimpa sur un rocher qui dominait la route près du mas du Fouet et vit passer les gendarmes de Lasalle. L'affaire était entendue, l'ancien militaire était à la solde de la maréchaussée. Il sortit de sa poche le petit miroir que lui avait donné Louis et l'exposa au soleil en direction du mont Brion. Perché sur la tour de guet, David Desmond vit les trois éclairs envoyés par Méjanelle, signe que l'espion était bien là et qu'il n'était pas venu seul. Un autre signal fut envoyé de la tour en direction du col de

Cabane-Vieille où Etienne Missarel attendait avec son chien et son fusil. Il se mit aussitôt en route vers le col de Mercou et ne tarda pas à rencontrer les gendarmes qui fouillaient les environs.

- Ce n'est pas la bande de l'homme à la Moustache que vous cherchez ? Si c'est eux, je les ai croisés il y a peu de temps. Ils voulaient que je vienne avec eux parce qu'ils n'avaient pas de chien. Ils m'ont dit qu'ils allaient chasser le sanglier au col de l'Asclié. En galopant vous serez sur eux en une demi-heure.

Au sommet du mont Brion, le reste de la bande vit les gendarmes foncer à bride abattue et passer le rocher de l'Aigle. A 1120 mètres d'altitude, la végétation était rare et le vent soulevait un nuage de poussière sous les sabots des chevaux, signalant leur passage de loin en loin.

L'espion penaud s'en retourna vers Lasalle et croisa à nouveau Méjanelle qui l'attendait sur le bord du fossé.

- Monsieur, j'ai vu passer vos amis qui descendaient vers Soudorgues. L'un d'eux avait une grosse moustache et m'a demandé de vos nouvelles. Il était déçu de vous avoir raté mais il m'a donné ceci pour vous, au cas où vous repassiez par là.

L'espion prit le papier plié en quatre et au dos duquel était écrit, « *Gendarmerie de Lasalle, au bon soin de l'espion* ». Au comble de la fureur, l'ancien militaire ouvrit le papier où Louis avait fait écrire, soigneusement calligraphié par Victor Berty, l'instituteur des Plantiers, « *L'armée de Mina ne sera pas dupée par un si grossier stratagème. Mais dans sa grande mansuétude, et vu ses états de service dans la Grande Armée, elle accorde le pardon à votre espion pourvu qu'il ne réapparaisse point en ces lieux.* »

L'espion, passa le reste de sa route à ruminer des espoirs de vengeance, à se demander s'il allait remettre ou pas ce billet au gendarme Malige qui lui avait fait confiance. Il avait été manipulé comme un enfant de chœur. On l'avait fait courir sur des lieues de mauvais chemins pour rien, juste le plaisir de le fatiguer. Les au-

bergistes qui l'avaient renseigné étaient-ils complices ou de bonne foi, eux-mêmes trompés par ce satané Moustache ? Avec le bruit qu'il avait fait autour de son arrestation et de son évasion rocambolesque, il était maintenant grillé dans toute la région. Dans l'impossibilité de savoir à qui il pouvait faire confiance, il aurait du mal maintenant à donner foi à une quelconque information. Adieu ses rêves de prime et de gloire. Il n'aurait comme bénéfice que le courroux du gendarme Malige, sûrement pas très content d'avoir galopé jusqu'au sommet de la montagne pour rien, les quolibets de tous ces gens qui avaient entendu son histoire d'évasion et qui sauraient vite que ce n'était qu'une mise en scène. Si Moustache l'avait mené ainsi, là où il voulait, comme il le voulait, il saurait bien répandre partout le compte rendu de son échec. Il décida donc de quitter les lieux sans même en rendre compte aux gendarmes de Lasalle...

L'histoire qui fit le plus rire les gens du coin fut celle du vieux maire de Saint-Félix. Louis était chez Alexandre Roux lorsque Jenny arriva en courant dans l'atelier de forge.

-Louis, sauve-toi vite, les gendarmes fouillent les maisons une à une. Quelqu'un t'a dénoncé.

Avec un calme étonnant, Louis cacha son beau fusil à deux coups dans un coin de l'atelier et s'en alla droit chez Monsieur le maire pour en déclarer le vol. Avec force détails, digressions et considérations sur les malheurs du temps, il obligea le maire à prendre en note le procès verbal de sa déposition. Comme il était accompagné du fils Roux, le maire ne se méfia pas et enregistra la plainte au nom de Delon. Il était surtout préoccupé par tout ce temps perdu, juste au moment où il avait chez lui quatre femmes dans sa maison travaillant aux vers à soie. L'inconnu qui se disait natif de Lodève était bavard et n'en finissait pas de raconter son grand malheur d'avoir perdu un fusil acheté à grand prix. Lorsque les gendarmes eurent fini de fouiller toutes les maisons du village, à l'exception de celle du maire qui était forcément hors de tout soupçon, le brave homme mit un point final à sa rédaction et rejoignit ses quatre ouvrières pour vérifier leur travail. Pris par ses soucis

domestiques, il n'avait jamais pensé avoir à faire au bandit Roque, recherché dans son propre village au même instant. L'imposture était si grosse qu'elle en était devenue impensable. Comment imaginer qu'un proscrit aussi traqué puisse avoir le culot de se cacher dans la demeure du maire !

Cet évènement causa d'énormes embêtements au pauvre homme. Le préfet trouva l'histoire invraisemblable et eut du mal à n'en pas conclure la complicité du magistrat. Quant au fils Roux, il jura ses grands dieux qu'il avait été lui aussi berné par le bandit Roque et qu'il ne l'avait jamais vu avant son passage à la forge, pleurant sur son beau fusil perdu. Qui croire dans cet imbroglio de témoignages douteux, de vraies fausses nouvelles, de coups aussi tordus qu'ingénieux....

Ces tentatives d'espionnage ratées et l'histoire du maire de Saint-Félix, devinrent les sujets de conversation privilégiés dans tous les cabarets de la région. On faisait des pronostics sur les chances de coincer le bandit, des commentaires sur le sens moral des délateurs et surtout, on riait beaucoup des gendarmes et du sous-préfet qui donnaient foi à ces judas sans honneur. En février 1823, c'est le nommé Malaville qui se fit embaucher comme espion par le sous-préfet. Il avait été arrêté à Saint-Hippolyte sous l'accusation de viol. Il niait avoir défloré une jeune fille de la région et malgré les fortes présomptions qui pesaient sur lui, le juge n'avait pu retenir que le chef de coups et blessures. L'homme avait la réputation d'être violent et agressif. Sa femme elle-même en avait peur et avait donné suffisamment d'éléments à la justice pour qu'il soit mis à l'ombre pendant un bon bout de temps.

Se voyant mal engagé, Malaville proposa de livrer Moustache en échange d'un peu de clémence du tribunal. Le sous-préfet du Vigan, mis au courant de cette proposition, hésita un instant, craignant de laisser en liberté un homme capable de n'importe quel mauvais coup. En revanche, il était évident que Malaville avait tout à gagner à collaborer avec les gendarmes et qu'il serait aisé de le

rattraper en cas de fuite. On donna donc trois jours au prévenu pour contacter Moustache et lui tendre un piège.

Très rapidement, Malaville revint à Saint-Hippolyte en déclarant qu'il avait vu Moustache et sa bande dans les bois près du mas Rigal à la Bessède. Il avait quitté la bande en prétextant qu'il devait prévenir sa femme et qu'il reviendrait dès le lendemain rejoindre le groupe. Aussitôt, une grande battue fut organisée avec l'appui des maires de Valleraugue, Saint-Martial, Saint-André et Saint-Marcel. Trois brigades de gendarmerie étaient mobilisées. Ainsi encerclée, la bande n'avait aucune chance de s'échapper si elle campait vraiment autour du mas Rigal. Le temps était clair mais glacial en cette fin de février. Nul être sensé n'aurait l'idée de se promener ou de chasser avec cette bise qui soufflait et s'insinuait sous les vêtements. Si la battue rencontrait le moindre attroupement, il était demandé de tirer deux coups de feu en l'air pour ameuter les gendarmes et arrêter ces fous.

Dans la bande, on vit arriver Malaville avec quelque méfiance. Personne ne faisait vraiment confiance à ce personnage peu recommandable. Louis savait qu'il ne pouvait compter ni sur son courage ni sur sa fidélité. Ayant entendu dire que l'homme avait eu de nombreux démêlés avec la justice, y compris pour des affaires de mœurs, il le soupçonnait même d'être un indicateur. Ses préventions furent vite confirmées quand il entendit des gens monter des quatre points de l'horizon vers l'endroit où ils se trouvaient. Une battue se dirigeait droit sur eux et avec trop de précision pour qu'elle n'ait pas été dûment renseignée.

- Viens donc ici, Malaville. Une battue se dirige droit sur nous et toi seul peut nous sauver, lui déclara Louis. Tu es depuis très peu de temps avec nous pour que l'on t'accuse. Prends ce vieux fusil et pars à la rencontre des gendarmes. Tu te feras passer pour un chasseur et tu leur diras que tu viens de croiser une bande se dirigeant vers les Sagnes, à l'Est.

Malaville ne sut quoi répondre et ne put refuser une mission de confiance sans craindre d'être découvert. Il fit mine d'accepter avec joie et descendit vers le mas Lताल au Nord. Louis sépara sa

troupe en quatre groupes qui partirent dans quatre directions différentes, laissant leurs armes cachées dans une anfractuosit  de rocher. En coupant directement   travers bois, ils avaient toutes les chances de passer au travers des mailles du filet et en cas d'arrestation, ils pouvaient facilement raconter qu'ils se rendaient chez un voisin, un ami, un parent. Louis resta pr s du mas Rigal avec M janelle, Missarel et Desmond pour voir ce qui allait se passer. Ils s'install rent sur un sommet au dessus du Cros, dans une clairi re qui permettait une bonne observation. On appelait l'endroit les Bories car des bergers y avaient construit jadis un abri sommaire contre le mauvais temps. Un instant apr s, ils virent tout un groupe d'hommes arriver   l'emplacement exact o  ils  taient quand Malaville les avait quitt s. Ils fouill rent tous les fourr s des alentours et scrut rent l'horizon sans rien trouver. Louis vit le traître indiquer avec de grands gestes la direction de l'Est. Les gendarmes   cheval avaient trois chemins praticables qui s'offraient   eux et ne semblaient pas d cid s   partir dans la direction qu'on leur indiquait, flairant le pi ge. Ils opt rent finalement pour le chemin qui m ne au Bonperrier vers le Sud.

Quand le calme fut revenu sur le mas Rigal, Louis et ses compagnons d val rent la pente entre les ch taigniers et les ch nes en direction de Faveyrolle, au Nord. Moiti  debout, moiti  sur les fesses, en glissant sur les monceaux de feuilles et les mousses, ils atteignirent en quelques minutes le fond de la vall e Borgne. Ils prirent soin d' viter les hameaux des Plantiers et de Monteils et remont rent discr tement le valat des Camps. Une heure plus tard, ils  taient au chaud chez le bon Arnal,   Saint-Marcel.

Les seuls de la bande qui se firent prendre dans le filet des gendarmes furent de suite rel ch s, ayant tous de bonnes raisons de passer par l . Certains particip rent m me tr s activement aux recherches et re urent les remerciements de la mar chauss e ! Quant   Malaville, il tenta en vain de convaincre les gendarmes qu'il n'avait pas mont  cette op ration rat e uniquement pour leur nuire, qu'il  tait bien un espion et non un affid  de la bande jouant double jeu. Il tenta de dispara tre avant qu'un mandat d'arr t n'arrive   son

nom, mais sans succès. Pas plus doué pour coincer Louis Roque que pour échapper aux gendarmes, il fut écroué à la Citadelle de Nîmes.

21. Les grandes battues.

Avec le printemps, arrivèrent les bataillons d'Infanterie Suisse, envoyés de Nîmes pour renforcer les brigades de gendarmerie. Répartis entre les différentes communes susceptibles de voir passer la fameuse bande de Moustache, plus de trois cents hommes s'installèrent dans des locaux fournis par les mairies ou chez l'habitant. Si les soldats recevaient une solde leur permettant de se nourrir, leur logement, le chauffage, l'éclairage restaient à la charge des municipalités qui généralement n'avaient pas de budget pour ces dépenses extraordinaires. Dans l'urgence, les conseils se réunirent un peu partout pour demander au préfet l'autorisation de budgéter un impôt supplémentaire qui serait porté à l'exercice de l'année suivante. Déjà que ces étrangers étaient très mal vus par la plupart des habitants, cet impôt faisait grincer des dents. La dernière invasion de troupes étrangères ne datait pas de loin. En 1815, les Autrichiens étaient restés dans la région plus d'un mois après la chute de l'Empereur. Arrogants et exigeants, ils s'étaient imposés dans la plupart des villages, semant la peur et exacerbant les querelles entre royalistes et bonapartistes, chacun rendant l'autre responsable de cette occupation.

L'arrivée des suisses eut le curieux effet de multiplier les partisans de Moustache qui apparaissait d'un seul coup comme le seul résistant à cette invasion inique. Les rares citoyens qui rendaient Moustache responsable de l'intrusion, reprochaient en même temps aux gendarmes de n'être pas capables d'arrêter le brigand. « S'ils étaient plus zélés dans leur travail, ils n'auraient pas besoin

d'étrangers pour les seconder... » Ce genre d'argument donnait à Louis un surcroît de gloire venu de ses détracteurs eux-mêmes.

En revanche, l'idée que des battues permettraient d'arrêter Moustache et sa bande refit surface dans les couloirs de la préfecture et de la sous-préfecture. Malgré le scepticisme du commandant Aubriot et de son fidèle Malige, De Tesson au Vigan et Villiers du Terrage à Nîmes, pesèrent de tout leur poids pour mettre sur pied des opérations de grande envergure. Vu de leurs bureaux respectifs, l'échec leur semblait impossible.

Le préfet conseilla aux gendarmes d'utiliser des chiens qui flaireraient bien plus efficacement la moindre présence humaine. Mais le commandant de gendarmerie lui expliqua poliment mais fermement qu'il y avait de nombreux moyens de neutraliser le flair des chiens, que tous les bergers le savaient bien et qu'il serait bien plus utile de pouvoir distribuer des cartes précises aux rabatteurs. Le préfet, ravala sa fausse bonne idée et fit reproduire dans l'urgence par l'imprimerie, une série de cartes détaillées de la région. Sur le papier, il paraissait simple d'encercler une montagne, de bloquer les voies d'accès, de ratisser l'intégralité des mas et des hameaux isolés.

La première opération fut fixée autour du Liron. Deux cents suisses, cinquante gendarmes, plus d'une centaine de volontaires recrutés par les maires et les commissaires de police, les gardes champêtres servant de guides, furent déployés au début du mois d'août dans les communes environnantes. Un plan aussi imposant qu'imparable avait été conçu de manière à faire un mouvement d'encercllement d'une part, et de lancer des opérations pénétrantes venant de cinq directions différentes d'autre part, le tout avec une parfaite coordination réglée par des courriers à cheval. Les camps de base d'où partiraient les mouvements d'encercllement et les pénétrantes furent installés sur les communes des Plantiers, de Saumane, Soudorgues, Saint-Martial et Valleraugues.

Louis et sa bande furent vite au courant de l'essentiel du plan de battue. On ne déplace pas trois cents personnes et une cinquantaine de chevaux sans faire de bruit. Avant même que le dispositif soit mis en place, Louis avait dispersé sa troupe, regagné Saint-Félix-de-Pallières et il attendait les nouvelles, tranquillement installé au Cadeyer chez les Roux ou à la Maison Neuve, chez les Villaret, selon les soirs. Quelques fidèles avaient été choisis pour rester sur les lieux de la battue et même y participer.

Le soir du 10 août 1823, la battue se termina sur l'arrestation de quelques paysans et voyageurs, immédiatement relâchés faute d'avoir trouvé un quelconque rapport entre eux et les événements. Villiers du Terrage, le préfet, qui avait principalement initié la battue en conçut une grande amertume. Persuadé que les renseignements fournis par les indicateurs et situant le dit Moustache sur le Liron étaient fondés, il se demanda comment les bandits avaient pu passer au travers des mailles du filet. L'idée de complicités au sein même de l'organisation de la battue le taraudait et il engagea la gendarmerie à surveiller particulièrement les maires des communes concernées. S'il fallait limoger tous les maires de l'arrondissement pour nommer à leur place des hommes sûrs et capables, il le ferait. Dans l'impossibilité d'expliquer au ministre et au directeur général de la police à Paris le ridicule de sa situation, il lui fallait trouver des coupables locaux.

Il écrivit dans le même temps des missives sèches et menaçantes aux sous-préfets d'Alès et du Vigan, aux procureurs et commissaires de police, en demandant que tout homme soupçonné d'avoir eu un quelconque rapport avec la bande devait être arrêté, qu'il l'ait suivie, nourrie, logée ou simplement rencontrée. Quand les prisons du département seraient remplies de complices réels ou supposés, le peuple hésiterait à protéger cet homme.

Une liste fut établie par le procureur de Saint Christol et le commissaire Sabatier dès le lendemain, qui regroupait une trentaine de personnages ayant été le plus souvent cités dans les divers rapports accumulés sur leurs bureaux depuis un an. Des gens comme

Cavalier, le fermier du hameau de Mercou à Soudorgues, la bande Desmons, Allut, Barbusse, Cadière et Missarel, de Durfort, les aubergistes de Saint-Marcel, de Saint-Félix, tous en savaient certainement plus qu'ils ne le disaient. Une fois en prison et isolés les uns des autres, ils finiraient bien par dévoiler un pan du mystère.

La battue à peine terminée, un rapport des plus intéressants arriva sur le bureau du préfet en provenance de son collègue de Mende. Un certain Constantin, géomètre de son état, employé au cadastre de la commune de Bassurels avait fait la connaissance de la bande de Moustache. Son témoignage était d'autant plus intéressant que l'homme était réputé pour sa droiture et son intégrité, qu'il n'était pas du département et qu'il avait très peu entendu parler de cette histoire, avant qu'il n'en rencontre les principaux acteurs dans la ferme de la Sorélière où il logeait avec ses deux arpenteurs. Le géomètre avait pris soin de rédiger un rapport circonstancié et fort clair de tout ce qu'il avait vu et l'avait transmis à la préfecture de Mende :

« J'avais établi mon logement chez le sieur Verdier, fermier de la Sorélière, avec mes deux arpenteurs pour le temps des mesures à faire sur la commune de Bassurels. Un soir, je venais de faire préparer mon souper quand un berger vint avertir que beaucoup de gens armés arrivaient. Un instant après, plus de vingt personnes armées de fusils de chasse simples ou doubles s'arrêtèrent devant le seuil. Leur chef entra et ordonna à la femme Verdier de leur préparer ce qu'elle aurait. Il lui dit de ne rien craindre, qu'elle serait bien payée. Il plaça des hommes en sentinelles en dehors de la ferme et demanda combien de distance il y avait entre ce lieu et le Pompidou. Il paraissait fort agité. La femme Verdier n'ayant pas de viande en suffisance, le chef demanda à l'un de ses gens qu'il appelait Carabinier, de donner à la fermière une poule qu'il avait dans son sac. Ce carabinier avait dans les 34, 36 ans. J'étais dans une grande frayeur de me trouver au milieu de ce rassemblement que je reconnus pour être la bande signalée par l'autorité. J'avais entendu parler de l'assassinat perpétré contre Chabbal et pensais être exposé au même danger. Je perdis sur l'instant toute présence d'esprit. J'aurais pu examiner tous ces individus et en donner le

signalement exact, mais la peur me fit préférer de me retirer dans une chambre à côté de la cuisine où je me jetais sur un lit. Je me souviens cependant que le chef avait environ 35 ou 38 ans, qu'il faisait tout au plus cinq pieds et qu'il n'était point replet. Il paraissait cependant fort agile. Il a le visage pale, les cheveux bruns et des moustaches si épaisses qu'elles m'ont paru postiches. Un des enfants de la maison m'a dit qu'il avait aperçu derrière les oreilles du chef le cordon qui tenait les moustaches. Il portait une carmagnole et un pantalon gris bleu, un chapeau rond et un sabre à la hussarde. Il parlait rudement à ses hommes, en mauvais français avec l'accent du pays. Plusieurs brigands avaient l'air exténués de fatigue et s'endormaient sur la table. Il leur reprocha cette faiblesse en leur disant : « Allez dormir à l'armée de la foi, ce n'est point dans une troupe qu'on se conduit ainsi !... »

« Quand mes arpenteurs sont arrivés, le chef leur a demandé qui ils étaient et ce qu'ils faisaient. C'est alors qu'un homme de cinq pieds sept pouces, aux épaules voûtées et les cheveux noirs vint prendre des ordres en appelant le chef, Monsieur, et il répondit que ses hommes devaient chanter. On entendit alors s'élever des chants en l'honneur de Bonaparte et de Napoléon II. Après que mes arpenteurs eurent soupé à la hâte, ils me rejoignirent dans la cuisine. Le chef y entra peu après en compagnie de Carabinier à qui il a ordonné de lire la lettre imprimée de Chabbal, ce dont il s'acquitta fort mal. Alors le chef déclara : « Je suis Delon, aide de camp du général Berton. Chabbal devait me laisser tranquille. Mon opinion particulière ne peut nuire à personne. Il dit dans sa lettre qu'il me pardonne et met ma tête à prix. Si j'avais mille hommes je le ferais écarteler. On dit que Mina est mort mais c'est faux. Il est vainqueur et marche sur Toulouse. Nous aurons bientôt reconquis la liberté. Depuis trop longtemps nous sommes en esclavage... »

« Mes deux arpenteurs étaient aussi effrayés que moi pour bien observer la scène. Mais ils ont été frappés en arrivant par un homme de soixante ans portant un vieux chapeau à trois cornes, un fusil et un sac de lin attaché par une large courroie. Les autres l'appelaient Garde Champêtre. Il était appuyé contre la porte et

sur l'air étonné de mes aides, il leur a dit « Nous nous promenons sans faire de mal à personne, nous payons partout, on n'a rien à nous dire... »

« Vers neuf heures et demie, le chef donna l'ordre de départ et donna douze francs à la fermière sans même demander ce qu'il lui devait. Cette somme surpassait de beaucoup la dépense. En partant, le chef nous dit : « Messieurs les géomètres, soyez prudents, sans quoi nous nous verrons dans la forêt de l'Aigoual ! »

Le fermier nous a raconté qu'il a demandé à l'une des sentinelles ce qu'ils faisaient et on lui aurait répondu : « Nous sommes des foutus imbéciles. Nous ne savons où nous allons ni ce que nous ferons et nous devrions être chacun chez nous. »

Fort de ces renseignements, le préfet s'empessa d'organiser une deuxième battue dans les environs du Pompidou par la gendarmerie du Vigan et en collaboration avec celle de Florac. Les premiers partirent de Saint-André-de-Valborgne et suivirent le chemin de crête à l'ouest de Bassurels. Les seconds partirent du Pompidou avec l'intention de prendre en tenaille la bande de gre-dins. Si une troupe de trente hommes se déplaçait sur un quelconque chemin entre ces deux itinéraires, elle serait immanquablement repérée.

Bien sûr, les hommes ratissèrent la région de trois heures du matin à huit heures du soir sans succès. Quelques jours plus tard, ce fut au tour du maire de Saint-Marcel d'organiser sa petite battue personnelle. Il avait entendu dire que la bande se cachait au dessus du hameau de Faveyrolles. Le lendemain, son adjoint envoya un rapport au préfet en disant qu'il avait requis vingt hommes en armes pour tenter de trouver et d'arrêter les insoumis. Il avait en outre, contraint une partie des gens du hameau des Monteils à se poster vers l'Espinasse, seul passage possible pour les hommes recherchés. Le soir en rentrant, ils avaient appris que la bande était passée à Monteils et avait pris de force quatre hommes. Le chef avait proféré des menaces de mort sur le maire et ses enfants, disant qu'il était le seul à le poursuivre et qu'il devait démissionner sous peine de voir sa maison brûler. Le maire en avait été tellement

émotionné qu'il avait eu un afflux de sang qui lui était monté à la tête et lui avait fait perdre momentanément l'usage de la raison.

Le préfet trouva cette histoire un peu cousue de fil blanc et se demanda si le maire n'avait pas monté une fausse battue pour se dédouaner de ses piteux résultats précédents. Pourtant, il apprit par le maire de Saint-André que son collègue de Saint-Marcel était alité et paralysé des jambes depuis son afflux de sang. On peut simuler une fausse battue, pas une paralysie. De plus, les rapports s'accéléraient avec une rare intensité depuis la dernière opération. Le 24 juillet, un espion signala Moustache à Monoblet, la gendarmerie affirmait qu'il était passé au col de Mercou le 25, chez Villaret de Maison Neuve le 26. Le juge de paix l'avait vu passer à la tête de trente hommes dans la rue de Lasalle à une heure du matin, le 31. Etienne Serre et Jean Aigoïn, deux sonneliers de Sumène les avaient vus passer devant leur boutique à la tombée de la nuit. Le nommé Bresson, cultivateur de Cabanevieille, affirmait qu'ils l'avaient réveillé en pleine nuit à cette même date, et l'avaient obligé à fournir du pain. Antoine Bresson dit le Leste était connu à Saint-Martial pour ne pas raconter d'histoires. Le chef aurait payé le pain avec une pistole d'Espagne. Le 3 août, le maire de Lasalle fut averti que la bande grossissait de jour en jour et passait régulièrement par le village. Le maire de Saint-Jean-du-Gard et le maire de Cognac firent la même observation. Le 4, la bande fut signalée à Aire-de-Côte entre 11 et 12 heures. Le soir même, ils étaient vus chez Villaret à la Maison Neuve. Le 5, on les vit aux Camps se dirigeant vers Soudorgues. Le 8, ils étaient à Cognac et le chef avait parlé avec Dumas père. Il lui avait dit qu'ils étaient déserteurs, qu'ils venaient de Madrid. Dumas affirmait que certains de la bande ne lui étaient pas inconnus et que l'un d'eux était à coup sûr de Monoblet mais qu'il s'était écarté de lui quand il l'avait reconnu. Le chef lui avait demandé de ne rien dire aux gendarmes s'il les rencontrait.

Le secrétariat du préfet passait de longues journées à lire des masses de rapports tous aussi contradictoires et inouïs les uns que les autres. Le pire, c'est qu'il fallait tout étudier, y compris des

histoires qui n'avaient en fin de compte rien à voir avec l'affaire. Chaque soir, le compte-rendu que les lecteurs rendaient au préfet prenait plus d'une heure. Et pour couronner le tout, le ministre de l'Intérieur continuait à lui envoyer des missives pressantes et persistait à croire que l'individu recherché était bien le fugitif Delon et non le nommé Louis Roque comme le laissaient croire les derniers rapports.

L'affaire prenait tant d'ampleur au niveau national que le gouvernement ne pouvait se résoudre à accepter la thèse d'un simple brigand de campagne. Si c'était un paysan qui mettait en échec à ce point les services de police, c'est qu'il était soutenu et manipulé en secret par des plus puissants. Le préfet de police de Paris fut chargé d'enquêter sur tous les membres connus des sociétés secrètes, qu'ils soient chevaliers de la liberté, amis de la vérité, charbonniers, francs-maçons ou simplement opposants politiques.

Le comte du Terrage, dans son bureau préfectoral de Nîmes, désespérait de convaincre les Parisiens. Le seul moyen était d'arrêter systématiquement toute personne dénoncée comme ayant eu quelque rapport que ce soit avec la bande. Le tri se fera de lui-même quand la peur de passer de longues années en prison déliera les langues...

22. Les premières arrestations.

Quelques jours après cette décision, une bonne nouvelle arriva de Saint-André-de-Valborgne. Le juge de paix du canton envoya le rapport d'interrogatoire auquel il avait procédé sur la personne de David Desmons, un cultivateur de Durfort qui avait été arrêté par le maire et conduit à Saint-André. L'homme avait reconnu avoir suivi la bande pendant quelque temps au col de l'Aslié en compagnie de quatre voisins de son quartier dont il avait donné les noms. Il persistait à dire qu'il croyait aller à une partie de chasse mais son histoire n'était pas claire. Il possédait un fusil de chasse à un coup, de fabrication espagnole d'une qualité bien supérieure à ce qu'il pouvait prétendre compte tenu de ses revenus. Le juge était persuadé de tenir l'un des conspirateurs. Le préfet envoya aussitôt un courrier à cheval jusqu'à Durfort pour que les gendarmes procèdent à l'arrestation de tous les complices cités par Desmons.

Dans la bande de Moustache, la nouvelle de l'arrestation de David était arrivée par Jenny qui faisait des allers-retours de plus en plus fréquents entre la maison de son père, à Saint-Félix, et les repaires de la bande. Elle apportait des provisions, du linge propre pour Louis et surtout les nouvelles du canton. Comment cet imbécile de Desmons s'était-il laissé prendre aussi facilement ? Il était logé chez Marc-Antoine Rousset et prenait le frais tranquillement devant la porte, en pleine rue des Plantiers. Il a bien fallu qu'il soit reconnu et dénoncé par un délateur quelconque pour que le maire, le garde champêtre et trois volontaires viennent l'attraper ainsi. Il paraît que David ne s'est pas défendu et s'est laissé conduire chez

le juge de paix de Saint-André, persuadé qu'il serait relâché sur le champ. Quand le juge lui a dit qu'il avait été vu plusieurs fois avec la bande séditeuse, il a ressorti l'habituel argument de l'enlèvement. Il s'est présenté comme une victime, obligée de suivre des inconnus sous la menace de gens armés.

Malheureusement, ce juge avait entre les mains le beau fusil espagnol de David. Il n'arrivait pas à comprendre comment ses ravisseurs lui avaient laissé cette arme dont il aurait pu se servir pour se défendre.

- Ces gens nous avaient invités à une partie de chasse. Ils n'allaient pas nous désarmer, Monsieur le juge !
- Mais quand vous avez voulu les quitter et qu'ils vous l'ont interdit, ils vous ont quand même laissé vos armes ?
- Nous étions cinq contre plus de vingt. Que vouliez vous que nous fassions ?
- Avez-vous entendu dire quelque chose sur les projets de cette bande ?
- Non, pas de suite. Ce n'est que le deuxième jour, quand nous avons demandé à rentrer chez nous, que le chef nous a dit qu'il y avait mieux à faire, que nous marchions pour la Liberté, que bientôt nous n'aurions plus à nous soucier pour nos familles.
- Vous avez dit que vous étiez avec les nommés Cadière, Allut, Barbusse et votre cousin Desmons. Comment il se fait qu'aucun de vous n'ait reconnu les hommes de la bande qui sont tous du pays ?
- Ils ne sont pas tous du pays et de plus, en dehors de Durfort, nous ne connaissons personne.
- Comment savez-vous qui est du pays et qui ne l'est pas ?
- A leur accent. L'un avait un accent espagnol, un autre italien. Le monsieur qui les dirige parle comme un bourgeois du Nord mais il comprend aussi le patois. Quand il nous a dit qu'il en voulait beaucoup au traître Chabbal, il a utilisé des mots du pays. Les autres l'appelaient Monsieur, parfois Delon, parfois Moustache.
- Vous ne connaissez personne en dehors de Durfort et vous avez été arrêté chez un habitant de Saint-Marcel. Comment voulez vous que je vous croie ?

- Monsieur Rousset, c'est pas pareil. Je l'ai rencontré à la foire de Saint-Jean et je suis venu chez lui pour affaire. Il devait me vendre des semences.

- Comment vous êtes vous échappés de la bande ?

- Au bout d'un moment, leur vigilance s'est relâchée. Une nuit, on est parti quand tout le monde dormait. On s'est jeté dans les bois et on a couru jusque chez nous.

- Il paraît bien étonnant qu'une bande armée prenne le risque d'enlever cinq hommes et les laissent dormir sans surveillance. S'ils étaient plus de vingt, ne pouvaient-ils pas organiser un tour de garde pour vous empêcher de fuir ?

- Nous avons eu bien trop peur de ces gens pour réfléchir à cela, Monsieur. Vous m'interrogez comme si j'étais coupable d'un crime alors que je ne suis qu'une victime.

- Justement, si vous étiez victime, vous auriez dû porter plainte, déposer votre témoignage auprès de votre maire, des gendarmes, ou du juge de paix de Lasalle. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

- Nous avons peur des représailles. Le chef nous a prévenus que si nous racontions quoi que ce soit aux gendarmes, il brûlerait nos maisons puis nous ferait écarteler par quatre chevaux...

- Votre peur vous a fait commettre un délit de non dénonciation et a fait de vous des complices. Vous serez donc entendu par un juge d'instruction au Vigan. Nous verrons bien ce qu'en disent vos compagnons et si vos versions coïncident...

Dès le lendemain, la gendarmerie fut chargée d'arrêter les quatre témoins cités par Desmond. Sur les ordres du sous-préfet, la brigade de Lasalle prit soin de ne pas prévenir le maire de cette opération, soupçonné d'être franc-maçon et secrètement solidaire des brigands. Ils se présentèrent donc dans une auberge de Durfort et y firent appeler le maire. Cette façon de procéder mit ce dernier très en colère, lequel traîna les pieds pour se rendre à l'auberge. Sa mauvaise humeur était tellement perceptible que le brigadier fut de suite persuadé du bien fondé des préventions du sous-préfet envers ce magistrat. Partie sur des bases aussi malsaines, la rencontre des deux hommes vira aussitôt à la confrontation. Le lendemain, le maire écrivit au préfet :

« Je vous fais part d'une scène très sérieuse qui eut lieu hier soir entre le brigadier de la gendarmerie et moi. J'ai à me plaindre de ce brigadier pour l'air impérieux qu'il prend. Il m'a fait appeler chez moi sans m'indiquer de quoi il s'agissait et où je devais aller. Je fus conduit à une auberge où la troupe était réunie et toujours sur le même ton, il m'intima l'ordre de les conduire à quatre maisons pour arrêter quatre individus dont il me dirait le nom après que j'eus accepté de les y conduire. Indigné de cette conduite, je répondis en conséquence au brigadier qui se livra alors à des menaces et à des injures contre moi, incitant même le caporal suisse à me traiter insolemment. J'ai enfin offert de procurer un guide très sûr. Il a refusé net en disant que pendant que je ferai chercher le guide, je ferai aussi avertir les inculpés. J'ai donc dû envoyer chercher mon adjoint qui me servirait de guide. On m'a ensuite ramené chez moi, escorté de deux gendarmes comme un voleur. Je crois, Monsieur, que ce brigadier cherche à me compromettre. Je ne soutiens pas la canaille et mes sentiments sont connus. Je désire le bien public et par dessus tout le maintien de notre gouvernement et le règne de l'auguste famille des Bourbons... »

La version du brigadier fut tout autre, bien évidemment : Il avait trouvé fort étonnant que le maire ne sache pas où habitaient les prévenus et qu'il lui faille un guide pour s'y rendre. Sur le trajet, il criait si fort et faisait tant de commentaires sur cette opération, prenant soin de citer bien haut le nom des quatre individus recherchés qu'ils auront été forcément prévenus. Les perquisitions ont donc été infructueuses alors que tout laisse à penser que ces individus étaient à Durfort le soir même. Si le maire avait voulu mettre des bâtons dans les roues de la justice, il ne s'y serait pas pris autrement !

Nos quatre compères furent avertis de l'arrivée des gendarmes avant même que le maire ne soit contraint de les conduire chez eux. Lorsque les militaires fouillèrent les maisons, les prévenus étaient sur le chemin de Saint-Martin-de-Sossenac, à l'abri des bois de Montloubier. Ils avaient eu le temps de donner des consignes à leurs proches pour qu'ils transmettent aux gendarmes de

faux renseignements sur les motifs de leur absence. Cadière était sensé être parti en forêt chercher du bois, Missarel était allé voir un propriétaire de Monoblet pour du travail, Barbusse avait à faire sur une terre un peu éloignée, Allut était parti livrer des bonnets de coton...

Mais tout ceci ne pouvait marcher qu'un temps. Les gendarmes reviendraient. Ils ne pourraient pas donner très longtemps de semblables excuses. Tout en cheminant, ils cherchaient dans leur tête comment sortir de cette impasse. Moustache avait beau jeu de narguer les gendarmes, lui qui n'avait aucun gîte fixe, aucun travail, pas même de femme ou d'enfant. Cette fois ci, le maire avait été bien sympathique de retarder leur arrestation mais il ne pourrait les soutenir ouvertement très longtemps. L'idée qui germait peu à peu dans leur esprit les taraudait sans qu'ils n'osent l'exprimer à haute voix. Ce fut Pierre Cadière, le plus âgé des quatre qui se jeta à l'eau.

- Si nous nous constituons prisonniers, nous pourrons faire comme Desmond, dire que nous avons été forcés de suivre Moustache. On ne peut nous reprocher d'avoir eu trop peur de lui pour le dénoncer.
- Oui, mais si on se rend, il faudra tous avoir la même histoire à raconter. Si chacun donne sa version, ils auront vite fait de nous coincer.

Guillaume Allut, en faisant cette remarque, donnait raison à Cadière. Missarel et Barbusse restaient sceptiques. La justice est particulièrement aveugle avec les humbles. Le seul fait d'avoir été vus avec la bande faisait d'eux de parfaits coupables.

- Moi, je crois que le juge nous gardera en prison tant que Moustache n'aura pas été arrêté, dit Barbusse. Ils sont trop furieux d'être baladés depuis des mois pour ne pas se venger sur nous. S'ils n'ont pas de motifs sérieux pour nous enfermer, ils les inventeront. Vous parlez comme s'il n'y avait pas d'innocents en prison !

Avec son bon sens de paysan, Louis Barbusse ne faisait aucune confiance aux gendarmes. Il leur fallait à tout prix des coupables, et se rendre revenait à les leur fournir à domicile. Que dirait

Suzanne, sa fiancée, s'il devait lui annoncer quelques années de prison ? Etienne Missarel, était marié à Françoise Vesson depuis moins d'un an et se voyait mal interrompre une aussi agréable union. Pourtant, il se rendait compte qu'il serait entraîné tout aussi rapidement à fuir éternellement, comme Louis Roque.

- Si je me dénonce, je suis sûr d'en prendre pour plusieurs années. Adieu ma Françoise. Si je ne me dénonce pas, les gendarmes vont camper devant ma porte... Bien sûr, Françoise pourra me ravitailler et me consoler dans la montagne comme fait la Jenny Roux avec Louis, mais l'acceptera-t-elle ?

- Ce n'est pas moi qui vous dirais quoi faire, coupa Cadière. C'est à chacun de prendre sa décision. C'est sûr que nous avons tous des choses à perdre dans cette affaire si nous ne sommes pas libérés de suite. Et aucun de nous n'est prêt à quitter son travail, sa famille, son petit coin de feu pour vivre comme une bête traquée. Revenons chez nous avant qu'il fasse jour et à l'aube chacun fera ce qu'il juge bon pour lui.

- Ce qu'il y a de sûr, c'est que nous ne devons pas nous rendre ensemble. Il ne faut pas leur donner l'idée d'être une bande organisée. Moi, dit Barbusse, si je me rends, j'irai voir le maire. Lui saura m'aider si les choses tournent mal.

- Moi, j'irai voir les gendarmes de Saint-Jean. Je connais le gendarme Malige, c'est un homme bon et droit. Il veut arrêter Moustache mais ne me fera pas de misères, dit Guillaume.

- Alors j'irai voir ceux de Lasalle. Je leur dirai que j'ai grandement regretté de ne pas avoir été chez moi lors de leur visite.

- Si je comprends bien, vous ne me laissez que le juge de paix pour me rendre. L'homme n'est pas commode. Il a condamné Louis Rouquette à un an ferme pour s'être moqué du roi dans son tribunal. Ce sacré Rouquette lui a dit en regardant le portrait du roi, « *vous avez là un foutu tableau !...* » Le juge pensait que Louis ne savait pas qui était représenté sur le tableau mais Louis a persisté : « *Je sais très bien qui c'est, c'est le Roi, mais je ne l'aime pas, il a trahi la patrie ! Vous dites qu'il a amené la paix, mais moi, pendant la guerre, je n'avais pas de souci pour vendre ma laine. La paix n'est pas un grand bonheur pour tout le monde...* »

En racontant cette histoire, Missarel détendit un peu l'atmosphère et les quatre amis reprirent la route de Durfort, sans plus parler, savourant la douceur de cette nuit d'août et se demandant s'ils pourraient encore en jouir avant longtemps.

Dans les jours qui suivirent, les quatre hommes se livrèrent comme ils l'avaient dit et furent transférés au Vigan pour être entendus par le juge d'instruction. Dans la prison de la ville où ils furent internés, ils apprirent que de multiples autres arrestations avaient eu lieu un peu partout. C'était généralement des gens qu'ils ne connaissaient même pas et qui n'avaient jamais fait partie de leur bande. Mais tous les prétextes étaient bons. L'un avait eu la mauvaise idée d'oublier son passeport, l'autre s'était gravement enivré et s'était laissé aller à des voies de fait sur la route. Beaucoup étaient déserteurs, réfractaires ou simplement retardataires.

Le procureur du Vigan s'étant aperçu que la famille Villaret de Saint-Félix était souvent citée comme ayant eu des rapports fréquents avec la bande, tous ses membres furent interrogés, certains arrêtés. Même le brave tailleur d'habits d'Anduze, qui n'avait pourtant rien d'un brigand potentiel, fut transféré à la prison de Nîmes. Le maire de la commune s'étant étonné de ces mesures expéditives, on lui fit savoir que les inculpés étaient d'autant plus prolixes qu'ils étaient innocents. Dans l'angoisse d'une incarcération qu'ils n'avaient pas méritée, ils collaboraient plus facilement que les coupables. En effet, le compte rendu d'interrogatoire de Louis Villaret prit beaucoup de temps et remplit de nombreux feuillets :

« ...Je vais vous raconter toutes les relations que j'ai eues avec l'homme que vous cherchez. Dans la saison dernière des vers à soie et alors qu'on leur donnait la bruyère, j'allai porter à Antoine Villaret gendre, qui est aussi mon neveu, une veste et un pantalon de bourrette tirant sur le violet uni que j'avais fait coudre en ma qualité de tailleur d'habits. J'entrai à la Maison Neuve, chez les Villaret, vers 4 heures de l'après-midi et j'étais à peine entré que je vis aussi entrer un petit homme portant des moustaches bien noires et des bottes. Je demandais à ma cousine de me rafraîchir parce que j'avais chaud à cause de la saison et de la route que je venais

de faire depuis Anduze. Ma cousine me donna à boire et cet homme avec qui j'entrai en conversation but aussi avec moi. Mon cousin Claude entra sur ces entre-faits. Le gendre parut aussi, mais ils faisaient leurs affaires et nous autres, nous buvions en conversant. L'étranger me demanda si j'avais servi. Je lui ai dit que oui et je lui ai parlé de mes campagnes. Je lui ai raconté une action que j'avais faite à Oneille dans le Piémont où je pris deux pièces de canon à moi tout seul et ensuite encore un drapeau et dix huit hommes armés. L'étranger me demanda pourquoi je n'avais pas obtenu de décoration. J'ai répondu que c'était parce que je ne savais ni lire ni écrire et que d'ailleurs, par un coup de tête de jeunesse, j'avais déserté. Il me demanda si je me sentais encore du courage. Je lui répondis que j'étais Français, que le courage ne me manquait point. Il me demanda ensuite si j'aurais le courage de tirer sur un suisse. Je lui répondis que j'étais incapable de faire du mal à qui que ce soit, mais que dans la bataille, je tirerais plutôt sur le chef que sur le soldat. Il me dit alors que j'étais un lâche d'avoir quitté nos drapeaux. Cela m'a mis en colère, venant de quelqu'un qui ne me connaissait pas et je lui ai dit que je lui ferais voir quand il voudrait si j'étais un lâche. Je lui ai demandé qui il était, si lui aussi avait servi. Mais au lieu de me répondre, il a pris la porte. Je l'ai suivi et lui ai dit que j'allais lui prouver les armes à la main qui j'étais, qu'il pourrait choisir l'arme qu'il voudrait et qu'il devait me dire son nom. Il me demanda alors s'il pouvait satisfaire un petit besoin avant cela. Comme il ne revenait pas et que je m'impatiais, j'ai demandé aux autres ce qu'il était devenu. Mais personne n'a pu me dire où il était. Il avait laissé son fusil dans l'entrée, alors je l'ai pris et ne le lui ai fait rendre que huit jours après, par mon neveu. La seule chose que l'on m'a dit de cet homme c'est qu'il était dans le pays pour chasser... »

Le tailleur Villaret donna encore bien d'autres détails sur le physique de l'homme, ses deux doigts collés, sa démarche souple et balancée, sa moustache très fournie... Mais le juge ne put rien conclure sur une quelconque complicité des membres de la famille ou des clients habituels de l'auberge Villaret.

A Saint-Marcel aussi, on procéda à des arrestations sur des hommes apparemment innocents mais susceptibles d'avoir rencontré Louis Roque. Ce fut le cas d'Henri Bastide, un faiseur de sabots de 37 ans dont le principal crime était d'habiter au hameau de Monteils :

« ...Je reconnais avoir connu le Monsieur étranger qui était logé chez Arnal l'été dernier. Je le vis pour la première fois sur la route de Faveyrolles où j'allais pour affaires. Ce monsieur était avec plusieurs autres personnes qui tiraient des coups de feu en l'air en s'amusant. Il y avait Arnal mais aussi Alfred Cavalier et, je crois aussi Lavigne qui est du côté d'Anduze. Celui qui portait moustache m'arrêta et me demanda où j'allais. Comme je ne l'avais jamais vu, quoiqu'il fut avec des gens du pays, j'eus quelques peurs à lui répondre. Il me demanda mon nom, de quel village j'étais et je lui répondis. Il m'a alors tendu une pièce de cent sols en me disant : « Tiens, comme je t'ai arrêté et que tu as perdu du temps, je te donne cinq francs ! » J'ai fait des difficultés à accepter une telle somme pour rien mais il a insisté.

La deuxième fois que je le vis, c'était dans l'été. Il vint à Monteils vers une heure ou deux de l'après-midi avec une troupe de personnes, toutes armées de fusils comme lui. Je vis qu'il forçait plusieurs personnes de Monteils à le suivre en armes, dont mon frère. Et comme j'étais sans arme, je me suis retiré de peur qu'ils ne me forcent aussi. Si j'avais eu un fusil, en voyant mon frère enlevé, j'aurais tiré sur cet homme car je vis bien que c'était lui qui commandait tout cela.

Je sais ce que vous pensez, Monsieur le juge. Les gendarmes qui m'ont arrêté m'ont dit que j'avais reçu un écu de cent sous du Monsieur pour l'avoir averti qu'il y avait du danger pour lui aux Plantiers et qu'on le recherchait. Mais on s'est trompé. Je ne pouvais pas aller lui donner cet avertissement alors qu'il était avec tous les honorables gens du pays. Je ne pouvais pas croire qu'il ait quelque chose à craindre des gendarmes !... »

Faute de pouvoir prouver quoi que ce soit, Bastide fut vite libéré et retourna tailler ses sabots.

Le préfet de Nîmes reçut les rapports des premiers interrogatoires et les examina avec le plus grand soin. Visiblement, l'histoire des suspects de Durfort était le fruit d'une concertation. Toujours les mêmes excuses, les mêmes anecdotes, la même description des bandits, le même discours dénué d'intention politique. Une partie de chasse !... Voilà ce qu'il s'était passé depuis plus d'un an. Jamais le ministre n'accepterait une telle version des faits. Il fallait accélérer les choses et arrêter tous ceux qui avaient pu héberger les brigands. Il avait sur son bureau des rapports intéressants d'un certain gendarme Malige qui citait des lieux et des noms bien précis : Les Roux et Villaret à Saint-Félix, un Arnal et un Cavalier à Saint-Marcel, un Méjanelle à Saint-Martin, l'aubergiste Capelier au col de Mercou etc.

Tous ces gens là étaient aux yeux du gendarme, des complices ou des recéleurs. Avec beaucoup de zèle et d'obstination, il avait fait un travail remarquable. Il avait visité ces gens plusieurs fois, avait recoupé des centaines de témoignages et surtout, il avait eu l'idée de faire suivre une jeune femme nommée Jenny Roux, qui partait dans la montagne avec des paquets et revenait les mains vides. Malheureusement, la fille était plus vive qu'une chèvre et elle avait toujours réussi à semer ses poursuivants.

Le préfet prit une feuille et dressa une liste complète de tous ces suspects. Il convoqua dans son bureau, secrétaires et coursiers pour que les mandats d'arrêts soient préparés et expédiés sur le champ, certain que cette fois, ce maudit Moustache tomberait dans son filet.

23. Taupessargues.

Tout le printemps et le début de l'été, Louis avait écumé la région avec une bande constamment différente. Mise à part la douzaine de fidèles qui étaient dans le secret du chef et ne le quittaient plus, de nombreux affidés occasionnels les accompagnaient pour un jour ou une semaine avant de repartir chez eux, rassurer leur famille ou poursuivre leurs travaux. Son discours était maintenant bien rodé et il savait parfaitement utiliser les rancœurs, les espoirs déçus, les rêves de chacun et y adapter des projets personnalisés. Tous ceux qui le suivaient avaient le sentiment de participer à une nouvelle Révolution en germe et que les temps meilleurs n'étaient plus loin. Qu'il soit Mina, Delon, Berton ou Roque, il était l'annonciateur de l'ère nouvelle, celle qui tirerait le meilleur de la Royauté, de la République, de l'Empire. Enfin, les mots de liberté, de fraternité et d'égalité seraient incarnés et chaque citoyen deviendrait seul maître de son destin.

La bande elle-même préfigurait cet Eldorado. Leur chef ne forçait personne, ne donnait aucun ordre contraignant et n'imposait pas d'autres règles que celles qui permettaient de vivre en paix et dans le respect d'autrui. On mangeait et buvait sans se soucier du lendemain, sans avoir à fournir un travail d'esclave. Moustache avait payé les factures du médecin pour les enfants de l'instituteur Berty, il avait soudoyé le garde champêtre de Meinadier pour éviter de graves amendes à plusieurs miséreux de Saint-André, il avait discrètement permis le règlement à l'amiable de conflits opposant devant les juges de paix, des pauvres bougres et des puissants propriétaires. Avec lui, l'argent n'était plus un outil d'oppression mais

de libération. Comment ne pas soutenir un tel homme ? Si parfois des discussions s'élevaient entre quelques uns sur le bien fondé de l'entreprise, sur la réalité du devenir politique de la bande, sur l'origine réelle de Louis, il s'en trouvait toujours un pour rappeler cette générosité et pour faire de sa prodigalité une preuve d'authenticité.

Beaucoup appréciaient sa neutralité religieuse. S'il était clair que Louis avait reçu une éducation protestante, il n'en parlait jamais et respectait les croyances de chacun. L'instituteur Berty disait que Moustache était agnostique, mot que peu définissaient avec certitude mais semblant signifier que Louis ne croyait ni en Dieu ni au Diable. La chose était suffisamment rare pour intriguer ces hommes et entourer leur chef d'une aura de mystère supplémentaire.

Louis entretenait volontiers cette liberté vis-à-vis de la religion par des réflexions du genre : « Aide-toi, le ciel ne t'aidera pas... » ou « Dieu se fait vieux, il n'a plus les yeux en face des trous... » Une fois, il surprit tout le monde en disant qu'il n'y avait pas plus de raison d'avoir un Dieu plutôt qu'une Déesse. Il disait cela en regardant la belle et jeune Jenny, la fille de Roux qui était venue lui apporter du linge de rechange. Cette réflexion fit rire tout le monde et Missarel rétorqua : « Il ne manquerait plus qu'il faille réciter le Notre Mère qui êtes aux cieux, que votre volonté soit faite... ».

- Et alors, Etienne ? Cette fille a plus de cerveau que toi. Elle vient nous voir depuis des mois sans que les gendarmes ne puissent la suivre. Elle a plus de courage et d'amour à donner que la plupart d'entre vous. Elle a plus été créée à l'image d'une Déesse que toi à l'image d'un Dieu !!!

Accepter un changement de Régime, faire la guerre à l'injustice, ne pas croire aux religions, soit. Mais mettre une femme au-dessus d'un homme, voilà qui semblait tout à fait obscène au commun des mortels. C'était tellement contre nature que la plupart des hommes présents prirent cela pour une plaisanterie ou pour une

manière élégante de faire du plat à la jolie Jenny. Sacré Moustache, pensaient-ils. Il sait y faire avec les femmes, et elles le lui rendent bien...

Au début du mois d'août 1823, Louis Portalès, le maire d'Anduze apprit par un de ses informateurs, que trois hommes armés s'étaient fait héberger à Taupessargues. La nouvelle semblait cette fois certaine et venait d'un proche parent de l'espion. C'était là une information intéressante car en agissant vite, il serait facile de tendre une embuscade dans ce trou perdu et n'ayant qu'une unique voie d'accès. Aussitôt, le branle-bas fut donné. Les gendarmes, les suisses, les maires des villages environnants, les gardes champêtres, tous furent avertis par courrier express et un plan de bataille fut organisé dans la mairie d'Anduze.

Pendant ce temps, Louis Roque, accompagné d'Alexandre Roux et de Claude Villaret, était en effet dans une magnanerie du hameau de Taupessargues appartenant aux frères Puech. Ils étaient sereins, persuadés d'avoir pris toutes les précautions nécessaires pour arriver jusque là. Etienne Puech, le fils de la maison les avait accompagnés ici avec Bourguet, son patron, et les avait installés dans la magnanerie. Tous les habitants du hameau leur étaient acquis et ils ne craignaient aucune trahison. Avec la chaleur qui plombait l'atmosphère, un repos de quelques jours leur ferait le plus grand bien. De toute façon, la bande s'était presque entièrement dispersée, depuis deux semaines, chacun ayant de l'ouvrage ou des obligations familiales. L'ami Perrier les nourrissait, les Puech fournissaient le gîte et Novis passait régulièrement pour s'enquérir de leurs besoins. Jenny qui habitait à moins de quatre kilomètres de là, leur rendait visite pratiquement tous les jours. La vie était belle....

A la mairie d'Anduze au contraire, l'effervescence était à son comble. Une bonne douzaine de gendarmes étaient arrivés sous le commandement du chef d'escadron Aubriot. Ils avaient été renforcés par un détachement de cent cinquante suisses du régiment de Steiner. Le mercredi 13, à quinze heures, trois groupes d'hommes

étaient constitués pour opérer un encerclement parfait de la colline de Taupessargues. Le premier groupe prendrait la route de Durfort, puis devrait remonter vers Saint-Martin et Valensole ; le deuxième contournerait vers le flanc Nord en passant par la route de Saint-Félix, puis le chemin qui longe le ruisseau de Paleyrolle ; le troisième contournerait par le Nord en suivant le chemin du monastère de Tornac. Il était prévu un étalement des hommes aux abords de la colline de Taupessargues de façon à couper toute possibilité de fuite. Les huit gendarmes à cheval qui prendront l'unique chemin qui mène au hameau devront arriver à 17 heures précises.

Il fallut de longues discussions pour coordonner tous ces mouvements de telle façon que les bandits soient pris au piège lorsque les cavaliers arriveraient dans le hameau. Les trois groupes devaient être en place au moment de l'attaque et avaient pour cela, un parcours bien défini et un horaire strict à respecter. Les différences de distances et de dénivelés des différentes routes, la commodité variable des sentiers qu'il faudrait emprunter pour la manœuvre d'approche, tout cela exigerait une parfaite coordination.

En montant le chemin de Taupessargues, le chef Aubriot était certain que tout avait été prévu et qu'une souris ne passerait pas au travers du filet. Aux abords de la clairière qui s'ouvre sur le mas, il arrêta ses hommes et leur réclama le plus grand silence. La surprise devait être totale et ils opéreraient une volte complète autour du groupe de maisons pour former un cercle parfait dans la clairière et voir immédiatement quiconque en sortirait. Il consulta sa montre à gousset et constata que sa troupe avait suivi le plan avec la plus grande précision. Dans deux minutes, il sera l'heure. En contrebas, il entendit quelques bruits de broussailles que l'on piétinait. Les hommes à pied ne devaient plus être très loin, la cage était refermée.

Dans la magnanerie, les trois hommes entendirent alors un piaffement de cheval, des bruits de sabots. Louis comprit vite qu'une opération avait été montée contre eux. Par la lucarne du bâtiment, il ne vit pas de troupe à pied mais un groupe de chevaux

qui pénétraient la clairière. La maison était cernée. Il savait qu'avec trois fusils dont seul le sien était à deux coups, deux pistolets et un sabre, ils ne tiendraient pas longtemps face à un groupe bien entraîné. Le pire, était de ne pas savoir si les cavaliers étaient seuls ou accompagnés de tirailleurs à pied. S'ils fuyaient par le petit bois qui est sur l'arrière de la magnanerie, ils risquaient de tomber sur une ligne compacte de soldats. Il n'y avait qu'une solution que Louis exposa rapidement à ses compagnons : « Il faut foncer droit sur le groupe de trois cavaliers au devant de la porte. Les chevaux ne peuvent faire demi-tour sur place. Plus on passe près d'eux plus ils sont lents à tourner. Il n'y a que cinquante mètres à franchir à découvert pour prendre le sentier qui traverse le bois. Il faudra obliquer aussitôt sur la gauche à travers les épais buissons et se jeter dans la cache du général Gilly qui est sûrement inconnue des gendarmes. Le plan est fou mais peut fonctionner. »

A mi-parcours entre le bois et la magnanerie, les gendarmes virent soudain deux hommes sortir par la porte en courant et un troisième sauter par une fenêtre. Surpris, ils hésitèrent une seconde à se diriger vers la fenêtre ou la porte, puis chargèrent sabre au clair. Étonnamment, les trois hommes au lieu de fuir, foncèrent sur eux. Le plus grand d'entre eux coucha en joue le gendarme Chazal mais apercevant le commandant, il se retourna sur lui en lui criant : « Si tu avances tu es mort ! » Mais l'officier, fit front et tenta de frapper l'homme de son sabre. Roche, le troisième gendarme, s'approcha de celui qui avait sauté par la fenêtre mais celui-ci passa du côté gauche de son cheval avec une telle agilité qu'il fut vite hors d'atteinte du sabre. Trois coups de feu furent tirés et, avant que les gendarmes aient eu le temps de réagir, les hommes avaient disparu dans des fourrés touffus, hors de vue. Aubriot s'aperçut alors qu'il avait le visage en sang, et ressentit la cuisante brûlure de petits plombs. Le gendarme Roche, était également blessé au bras droit et au ventre, mais très légèrement.

Quelques minutes plus tard, les hommes à pied arrivèrent de toutes parts et portèrent les premiers secours aux blessés. Aubriot, à moitié aveuglé par le sang, envoya les hommes fouiller le sentier

où il avait vu disparaître les bandits. Au bout de quelques mètres, l'étroit passage s'arrêtait et débouchait sur une pente extrêmement raide. Les fugitifs semblaient être passés par là puisque des branches étaient cassées et les bruyères écrasées. Comment ont-ils pu courir sur une telle pente, ces diables d'hommes ? De toute façon, ils n'iront pas loin. Ils se heurteront inévitablement à la ligne serrée des suisses qui s'étend en contrebas, de Valensole à Vergèle.

Allongés dans le minuscule abri construit jadis par les fils Perrier pour le général Gilly, les trois compagnons, entendirent les gendarmes fouiller tous les buissons autour d'eux. Ils durent se mettre les mains sur la bouche pour ne pas rire lorsqu'ils entendirent l'un d'eux commenter leur descente périlleuse. Avant de tourner à gauche vers l'abri, Louis avait fait rouler une grosse pierre ronde qui avait écrasé les végétaux, imitant ainsi parfaitement le passage précipité d'un groupe de fuyards. Ils virent plusieurs fois des bottes de gendarmes passer à quelques mètres d'eux sans être découverts. Il suffirait d'attendre ici, sans bouger ni parler, et de repartir ensuite vers le Nord en direction de la montagne. Jenny devait passer à Taupessargues au début de la nuit et Perrier saura bien lui indiquer où ils se cachaient. Elle leur indiquerait alors si des barrages étaient en place autour de Taupessargues et comment les éviter.

Les gendarmes et les suisses quittèrent le plateau de Taupessargues en espérant que les hommes placés tout autour du hameau aient eu plus de chance qu'eux. A neuf heures du soir, les derniers pelotons rentrèrent à Anduze bredouilles. Pendant que le chirurgien retirait un à un les petits plombs qui avaient grêlé son visage, Aubriot se demandait par où les bandits s'étaient échappés. Personne ne les avait vus passer, ils n'étaient pas dans les maisons de Taupessargues qui toutes avaient été fouillées. Aucun des habitants ne savait ce qu'ils étaient devenus. Le dernier à rentrer fut le gendarme Malige qui avait suivi la piste sur cette pente abrupte. Il avait compris qu'ils s'étaient fait berner en voyant la grosse pierre ronde fraîchement éraflée et qui avait servi de leurre. La piste se dirigeait vers le Sud, c'est donc que les bandits étaient partis vers le

Nord. Il était remonté jusqu'au plateau de Taupessargues et avait cherché des traces en direction opposée, fouillant chaque départ de sentier, chaque abri de berger, jusqu'à Saint-Félix. Ce n'est qu'à la nuit noire qu'il avait consenti à reprendre le chemin d'Anduze pour rendre compte de ses recherches à son chef Aubriot.

A l'aube, le préfet reçut un émissaire chargé de lui faire le récit complet de l'opération. Il n'avait pas dormi de la nuit dans l'attente de l'annonce d'une heureuse arrestation et il était atterré par ce qu'il entendait.

- Je crois que ce chef est encore plus fou qu'il n'est coquin. Qui aurait pu imaginer que ce bandit et ses complices, poursuivis comme ils l'étaient et à la tête d'une rébellion armée, n'aient eu leurs fusils armés qu'à petits plombs. C'est heureux pour le commandant Aubriot et son gendarme, mais le fait est incroyable ! Plus encore, qu'ils aient pu s'enfuir sans difficultés alors qu'ils étaient cernés par cent cinquante hommes, voilà qui est inouï...

Les premiers témoignages recueillis tant auprès des habitants de Taupessargues que des gendarmes, indiquaient clairement que les trois hommes étaient le nommé Louis Roque qui se faisait passer pour Delon, Napoléon ou Berton, le forgeron Roux et le gendre Villaret. C'est Roque qui avait tiré sur le gendarme Roche et Villaret qui avait tiré sur le commandant Aubriot. Quand donc mettrons nous la main sur ces fous, se demandait le préfet ? Comment ce Roque fait-il pour entraîner tant d'hommes dans une entreprise aussi extravagante et se faire passer pour Napoléon ? Comment ce misérable, dénué de tout moyen d'existence, reçoit-il accueil et asile et trouve suffisamment d'argent pour le répandre avec une telle profusion ? Qui le lui procure et pour quel usage ?

Comment expliquer cet évènement au ministère ? Comment les convaincre qu'aucune erreur tactique n'avait été commise, qu'aucune complicité n'avait favorisé la fuite des bandits ? Il allait encore une fois être ridiculisé, soupçonné de faiblesse ou d'incompétence. Il fallait arrêter tous les habitants de Taupessargues et les interroger séparément, longuement, jusqu'à ce que

l'un d'eux avoue sa complicité. Tous les tribunaux du département seraient requis. En contrepartie, il fallait se montrer généreux avec les bons citoyens. L'indicateur du maire recevrait une gratification de cent francs et le garde champêtre, Joseph Seguin, qui avait servi de guide, aurait un mandat de cinquante francs. Il écrivit de suite les ordres nécessaires pour appliquer ces mesures.

Le soir arrivant, Louis et ses compagnons n'entendirent plus aucun bruit. Les gendarmes étaient sans doute partis à leur recherche. Jenny arriva en chantant la chanson de Montebelle pour se faire reconnaître et leur indiqua une route absolument sûre pour rejoindre la montagne. Les gendarmes dépités avaient levé tous les barrages et étaient rentrés à Anduze. Louis décida de marcher toute la nuit pour mettre le plus de distance entre eux et les soldats.

- On ne sait jamais, ils pourraient devenir malins. J'ai vu passer deux fois le gendarme Malige près de l'abri. Une première fois quand il a descendu le raidillon, puis quand il est remonté. S'il est revenu sur ses pas, c'est qu'il a vu la pierre et qu'il a compris. Faut se méfier de celui-là. Il est plus têtue et plus rusé que tous les autres. En plus, il me connaît, c'est lui qui m'a arrêté à Saint-Jean il y a trois ans.

Au petit matin, Louis arrivait au hameau de La Valmy chez son ami Méjanelle. Heureusement que Jean-Louis n'était pas venu à Taupessargues. Pour une fois, il avait accepté de quitter son ami, chargé de porter une missive au financier Martin. Qui sait comment le gamin aurait réagi devant un danger si pressant ? Jean-Louis fut pris, en effet, d'une grande frayeur au récit de l'attaque de Taupessargues. Mais le plus grave était passé. Si l'on venait les trouver ici, ils jureraient tous qu'ils étaient là depuis deux jours...

La grande question était de savoir comment les gendarmes avaient été avertis de leur présence à Taupessargues. L'opération avait été montée avec suffisamment de précision pour que des informations leur aient été données par un proche des habitants du hameau, voire des familles Bourguet ou Villaret. Aucune erreur

n'avait été commise, aucune fuite ne pouvait être imputée à l'un ou l'autre. Qui donc avait pu savoir qu'ils dormaient dans la magnanerie des Puech ? Qui donc parmi leurs proches pourrait être capable de les vendre ? Ils avaient beau énumérer tous les coupables possibles, aucun ne pouvait être soupçonné...

Si Louis était assuré à la Valmy d'un asile sans risque, il se faisait beaucoup de soucis pour ses amis laissés à Taupessargues. L'espion qui avait renseigné les autorités en savait peut-être plus qu'il ne fallait. Et puis, deux gendarmes avaient été blessés, ce qui était bien plus grave que l'agression contre Chabbal. Tout homme portant un uniforme ressentirait désormais comme un devoir d'honneur d'arrêter les trois fugitifs. Les maires, qui jusque là faisaient semblant de ne pas voir passer sur leur commune une innocente bande de chasseurs armés, se croiraient obligés de dénoncer des assassins. Les familles qui avaient hébergé Louis seraient arrêtées et poursuivies, ne serait-ce que pour venger l'honneur des gendarmes. Certes, personne ne pourrait rien prouver et les procès se termineraient en non-lieux, mais ses compagnons sauraient-ils tenir leur langue ? Résisteront-ils longtemps à la pression des interrogatoires sans se dénoncer eux-mêmes ?

Les craintes de Louis étaient fondées. Le soir même de l'opération de Taupessargues, les gendarmes revinrent pour arrêter les Perrier, Novis et Puech. Moïse Perrier fut interrogé le lendemain matin par le procureur d'Alès :

- Lundi matin, mon voisin Novis m'a demandé si je faisais mon four ce jour-là. Je lui ai dit que je ne le ferais que demain et il m'a demandé la permission de cuire une émine de pain. Je lui ai dit que je le préviendrais quand ce serait le moment pour lui de pétrir. J'ai pétri mon pain une heure après le lever du soleil, je l'ai fait cuire et puis j'ai averti Novis. Il est venu à deux heures cuire le sien. A quatre heures je me suis rendu à ma terre lorsque j'entendis quelques coups de fusils, deux tirés ensemble et un après. J'ai cru que c'était des chasseurs mais quelques instants après, j'ai aperçu aux environs de nos maisons des militaires. Je me suis imaginé alors qu'on mettait une garnison chez moi comme on l'avait fait

chez des particuliers de Durfort. Comme je me trouvais seul dans ma maison, j'ai été chercher de la viande chez Saillens, le boucher, et c'est en m'y rendant que je fus arrêté. Les gendarmes ont cru que j'étais un brigand, que j'avais recélé les bandits dans ma maison. Je n'ai pas vu Puech de la journée et je ne savais pas que des gens se cachaient dans sa magnanerie. Ce n'est qu'une fois en prison que Novis m'a raconté comment il avait trouvé les deux gendarmes baignant dans leur sang.

- C'est bien vous qui avez donné asile au général Gilly ?

- Oui, Monsieur le juge. Mais le général était innocent et il a été lavé de toute accusation par la Justice. Il m'a d'ailleurs fait une pension de trois cents francs en reconnaissance. On ne peut m'accuser d'avoir protégé pendant trois mois un honnête homme et ce n'est point pour cela que j'aurais accueilli un bandit !

Jean Novis, fut plus prolix et ne put s'empêcher de donner des détails sur la participation des Puech :

- Depuis six ans j'ai affermé ma métairie de Taupessargues aux frères Puech moyennant 2 800 francs que j'ai réduits à 2 150 francs à cause de la mortalité des oliviers. Je me suis réservé huit pièces de ma maison prenant le jour du côté du Nord, deux petits prés et un jardin. Le lundi 11, tard dans la soirée, j'ai entendu chez mon fermier un bruit qui me parut extraordinaire. Je ne reconnus pas qui pouvait faire ce bruit et je crus que mes fermiers revenaient de la foire de Lédignan et qu'ils causaient avec leurs domestiques.

Mercredi, je me suis levé à cinq heures du matin pour arroser mon jardin et le reste de la journée, j'ai parcouru mes propriétés. En rentrant, je me suis mis à table et j'ai entendu deux ou trois coups de feu. J'ai quitté la table et j'ai couru vers l'endroit d'où venaient les coups. J'ai rencontré la femme Puech qui m'a dit que c'était le coquin de Bourguet, de Vergèle, qui lui avait amené ce monde et qui était cause de son malheur. Parvenu tout près de chez Perrier, j'ai aperçu un officier de gendarmerie baignant dans son sang. Un gendarme qui se trouvait à ses côtés m'a mis en joue en me disant qu'il ne dépendait que de moi qu'il ne tire un coup de fusil, que nous étions tous des brigands. Je lui ai répondu que j'étais innocent de tout ce qui venait de se passer et que j'étais juste

venu les aider. Nous avons porté le blessé chez moi, nous lui avons lavé le visage avec de l'eau fraîche. Nous nous sommes aperçus alors qu'il avait plusieurs petits plombs sur la figure. Il souffrait mais il ne voulut rien prendre de ce que je lui offris. Quelques instants après, d'autres gendarmes arrivèrent et je leur offris de se rafraîchir, ce qu'ils acceptèrent. Ils me demandèrent de leur montrer le chemin d'Anduze, ce que je fis, et c'est arrivé dans cette ville que l'on m'a mis en prison. Voilà ce qui arrive quand on porte secours aux gendarmes, monsieur le juge.

On fit sortir le prévenu du bureau du juge et entrer Jacques Puech, dont la famille venait d'être mise directement en cause par Novis.

- On vient de me dire que vous avez reçu contre argent, les brigands chez vous, amenés par Bourguet. Est-ce exact ?

- Ce mardi, Monsieur le juge, vers 4 heures du matin, j'ai vu descendre de la chambre où couchaient mon père et ma mère, le nommé Bourguet avec mon frère Etienne. Ils m'ont dit que je ne risquais rien de ces trois hommes qu'ils avaient amenés, alors je suis allé travailler. Nous sommes allés à une vigne à peu de distance de la maison et sur les 4 ou 5 heures, nous avons entendu les coups de fusils. Mon père était parti dans sa montagne où se trouve notre troupeau. Après le dîner, mon frère et moi nous sommes allés faire la méridienne à la grange et nous sommes repartis vers une heure et demie à la vigne. Je ne sais rien de plus. Personne ne m'a dit si les trois hommes ont donné de l'argent à quelqu'un de ma famille. Ce qui est sûr c'est que c'est la première fois que des étrangers viennent chez nous.

- Vous n'êtes vraiment pas curieux. Vous n'avez pas demandé plus de détails sur ces gens à votre frère ?

- Etienne m'a dit que l'un des trois hommes était Bonaparte.

- Et vous ne leur avez jamais parlé ?

- Si. Bonaparte m'a dit « *tu es un bon garçon, viens avec nous, nous ramassons du monde autant que nous pouvons...* ». Je lui ai répondu que j'étais bien chez moi et que je voulais y rester. Roux m'a expliqué qu'il s'agissait de renverser le gouvernement. Quand

l'homme parlait, il avait les mains posées sur ses cuisses et j'ai vu qu'il avait deux doigts collés.

Charles Guiraudet, le juge auditeur, commençait à se poser des questions sur l'exactitude de ces déclarations. Ces hommes sont étonnants : On leur annonce que l'Empereur ou quelqu'un de sa famille est chez eux et ils trouvent cela naturel ! On leur propose de renverser le gouvernement, et cette idée venant du forgeron du coin leur paraît plausible ! Ils se foutent du monde. Pour leur faire perdre leur aplomb, il faut trouver le moyen de mettre en évidence leur incohérence. Quelques contradictions étaient déjà bien visibles. L'interrogatoire du fils Etienne est arrivé du Vigan et laisse penser que sa mère était au courant et avait porté à boire aux hommes. Il fit entrer Jeanne Soulier, la femme Puech, en espérant que son grand âge la rendrait plus coopérative.

- Je n'ai rien vu, Monsieur le juge, à part mon fils Etienne qui est domestique chez Bourguet. Quand les gendarmes sont arrivés, je n'ai vu personne sortir de la maison. Sans doute que les trois hommes se sont furtivement introduits dans le petit appartement qui est destiné à l'éducation des vers à soie. La porte est toujours ouverte et je n'y vais jamais. Personne ne m'a demandé d'héberger ces hommes et à aucun moment je ne leur ai apporté de vin.

- C'est faux et cela ne sert à rien de nier. Tous les autres nous ont dit le contraire.

- Bon d'accord, j'étais au courant. C'est mon fils et Bourguet qui sont venus avec les trois hommes. Ils ont dit que l'un d'eux était Bonaparte. Je ne voulais pas les recevoir mais Bourguet les a quand même installés dans la magnanerie. En fermant la porte, je n'en ai aperçu que deux, l'un très gros et l'autre ayant une moustache noire. J'ai envoyé ma fille leur porter une bouteille de vin. Ma fille l'a posée devant la porte sans entrer. Je ne vous l'ai pas dit au début car j'avais peur. J'ai vu aussi la fille Roux qui est venue, sans doute voir son père, l'un des trois hommes.

Jacques Puech fut de nouveau interrogé et finit par avouer qu'il avait vu les trois hommes le matin en allant chercher du linge

dans sa chambre qui est proche de la magnanerie. Roux lui a dit « *Voilà Bonaparte* » en lui montrant l'homme à la moustache.

- Puisque vous avez vu l'homme que l'on recherche, vous a-t-il dit quelque chose ?

- Oui Monsieur. Il m'a dit qu'ils avaient le dessein de renverser le gouvernement partout où ils pourraient. Il a ajouté qu'il ne fallait pas avoir peur, qu'on mourrait qu'une seule fois... L'homme qu'on appelle Bonaparte portait une veste bleu foncé, un chapeau noir et rond, sans cravate ni gilet. Je connais bien les Roux, père et fils, mais cet homme, m'était inconnu.

Au Vigan, les interrogatoires des Louis Bourguet, père et fils, et d'Etienne Puech, étaient tout aussi confus. Les domestiques de Bourguet avaient été également arrêtés et interrogés. Jean-Louis Martel était venu de Saint-Etienne-Vallée-Française il y a un an pour se faire embaucher par Bourguet. Il confirma avoir vu Claude Villaret chez son maître en compagnie des deux hommes qu'il ne connaissait pas de nom mais qu'il avait déjà vus à l'assemblée de prière des protestants de Saint-Félix. Le juge s'étonna, que des inconnus assistent à une assemblée sans être présentés. Ce n'est guère l'usage, mais faute de preuve il relâcha le domestique.

Le second domestique était plus douteux. Ce Paul Bosc, natif d'Ortoix, reconnut avoir déserté de la Légion du Gard où il était resté huit mois dans la compagnie des chasseurs à pied, il y a quatre ans de cela. Il jura qu'il n'avait pas emporté d'arme de la légion mais seulement une pelisse verte et le bonnet de poils. Il nia tout rapport avec la bande et il fut relâché. Mais le juge recommanda de le surveiller de près.

Quant à Bourguet père, il déclara contre toute attente qu'il n'était pas allé à Taupessargues depuis le commencement des vers à soie. Il dit qu'il était allé à la foire de Lédignan :

- Je suis parti à dix heures du soir avec le Bourguet, de La Lecque. Nous avons fait une étape pour coucher à Aigremont chez Béchard, puis nous sommes repartis au matin à Lédignan. Nous y sommes restés jusqu'à onze heures du soir. En revenant, la mère Béchard a

voulu nous coucher. J'en suis reparti le lendemain matin vers quatre ou cinq heures et j'ai déjeuné à Canaules chez une femme aubergiste que je ne connais pas. Je suis arrivé chez moi à Vergèle vers neuf heures. Quand je suis arrivé, Etienne Puech n'était plus là puisqu'il était allé dépiquer du blé chez Argiliès.

-Vous connaissez bien les Villaret de Maison Neuve ?

- Oui je les connais puisqu'ils sont de la commune. Mais je n'ai aucun rapport suivi avec cette famille. Je m'arrête quelquefois chez eux en allant à Lasalle ou en en revenant, et ce n'est que pour dire bonjour, bonsoir. C'est comme avec Roux, mes relations n'ont été autres que d'aller ferrer mes mules chez lui et encore, fort rarement. Quant à l'homme à la moustache, c'est peut être vrai qu'il était là quand je suis passé chez Villaret mais je ne m'en souviens pas.

Etienne Puech dans son interrogatoire, affirma qu'il n'était pas sorti de Vergèle où son maître lui avait demandé de dépiquer le blé. Avec un bel entêtement il persista dans cette version, et traita de menteurs tous ceux qui avaient osé affirmer le contraire. A toutes les autres questions, il répondit par un unique non, franc et massif.

A Alès, le juge Guiraudet reçut le rapport de tous ces interrogatoires et décida de réinterroger la femme Puech. Elle avait menti puis s'était rétractée une première fois et on pouvait faire pression sur elle. En outre, à soixante cinq ans, Jeanne semblait craindre la prison plus que tout. Le juge lui fit donc un tableau assez réaliste des conditions sanitaires des prisons du département et de la vie difficile qu'elle risquait en se taisant. Jeanne fut terrifiée par ce discours et reprit son récit :

- J'étais au lit quand le mardi 12, sur les quatre heures du matin, Bourguet accompagné de mon fils Etienne entrèrent chez moi, suivis de trois individus que je devais cacher tout le jour. Ils me dirent que dès la nuit, ils viendraient les chercher pour les conduire à Pellisson tout près d'Aspère, à une demi-lieue de Durfort. Je leur ai fait observer que Pellisson n'était pas loin d'ici, qu'ils seraient vite dans les bois où ils pourraient se cacher et que je ne voulais pas les recevoir. Malgré mon refus, mon fils alla prendre les clefs et les fit

entrer par derrière dans la magnanerie. J'avais entendu dire qu'il y avait une bande de brigands dans les environs, qu'on avait même envoyé des troupes pour les attraper et comme je voyais que ces hommes ne voulaient pas marcher de jour, je me doutais qu'ils pouvaient faire partie de cette bande.

- Votre fils vous a-t-il dit qui étaient ces hommes ?

- Mon fils m'a dit que l'un d'entre eux était Bonaparte et qu'il faisait sa tournée et que les deux autres étaient le père Roux du Cadeyer et Villaret de Maison Neuve. En allant leur porter à manger, j'ai parfaitement reconnu Roux et Villaret mais le troisième m'était inconnu. Il portait une veste bleu foncé, il avait des moustaches et des favoris noirs très épais. Il était de taille moyenne et portait sur la tête un bonnet noir. Je leur ai donné à manger sous la menace de leurs fusils et ils ont dit qu'ils me tireraient si je ne leur obéissais pas sur le champ et si j'avais le malheur de les dénoncer. Comme je me trouvais seule avec mes filles, je me suis soumise à toutes leurs demandes. C'est pour cela que j'ai menti la première fois. Ces hommes sont libres et ils pourraient bien revenir pour se venger.

- Vous serez protégées, vos filles et vous. Parlez sans crainte. Que faisaient vos fils pendant ce temps ?

- Il était dix heures du matin quand mes deux fils rentrèrent du travail. Jacques qui avait vu les trois individus avant de déjeuner me dit que je n'aurais pas dû les recevoir, que je les avais tous compromis. Je lui ai alors expliqué que son frère Etienne et Bourguet, ces deux coquins, m'avaient forcée. Il me dit alors qu'il fallait les laisser faire, qu'à deux et sans armes ils ne pouvaient rien. Après le déjeuner, mes fils sont partis et ne sont revenus qu'en entendant les coups de feu.

-Et votre mari, où était-il ?

- Quand Etienne est arrivé, mon mari était couché avec moi et dormait profondément à cause qu'il était fatigué. La veille il avait été à la foire de Lédignan. Il est parti à six heures du matin pour la montagne. Je ne lui ai rien dit de ce qui se passait afin de le laisser tranquille.

Paul Puech, confirma à peu de choses près le discours de sa femme.

- Où étiez-vous lundi et mardi ?
- Lundi j'étais à la foire de Lédignan et mardi je suis parti dans ma montagne.
- Couchez vous avec votre femme ?
- Bien sûr, Monsieur le juge, mais je n'ai rien entendu de ce qui s'est passé ce matin là. J'ai soixante dix sept ans Monsieur le juge, j'étais crevé et je dormais profondément. On a pu parler à ma femme sans que je n'en sache rien. Ce n'est qu'en arrivant à la maison qu'on m'a raconté ce qui s'était passé. Les gardes champêtres qui m'ont conduit ici m'ont appris qu'on avait tiré des coups de fusils près de chez moi, mais je ne sais pas par qui ni contre qui.

Jusqu'à la fin août, début septembre, des arrestations continuèrent à être effectuées, à tel point que le préfet dut mettre un frein au zèle de ses administrés. Les juges n'avaient jamais reçu autant de prévenus à la fois, les dossiers s'entassaient sans pouvoir être exploités. Pour chaque interrogatoire, une dizaine de noms apparaissaient qui auraient motivé d'autres recherches. A croire que tout le département, était au courant des allers et venues de la bande et de Moustache, avait peu ou prou participé à une chasse avec eux ou les avait reçus à diner.

Les cinq prévenus de Durfort furent interrogés séparément et en groupe. Il semblait bien qu'ils aient été parmi les plus proches affidés de Louis Roque mais ils maintenaient leur version d'un enlèvement dont ils n'auraient échappé que par miracle. Pour la dixième fois, le procureur de Nîmes relut les comptes-rendus d'audience, prit en note les noms d'autres suspects cités, releva les contradictions dans les dates, les lieux et les activités des uns et des autres. C'était un immense chantier où chaque carte pouvait être importante mais se trouvait mêlée à des dizaines d'autres cartes fausses ou de pauvre valeur.

Dans la ferme Méjanelle à la Valmy, l'ambiance se détériorait quelque peu entre les fuyards. Ils savaient qu'ils avaient été reconnus tous trois comme auteurs de la tentative d'assassinat de deux gendarmes à Taupessargues, qu'un mandat d'arrêt était lancé

contre eux et que la plupart de leurs amis avaient été arrêtés et interrogés. Jenny était passée pour leur donner les dernières nouvelles de Saint-Félix.

- Cet imbécile de Bourguet a erré un moment aux environs du village qu'il ne voulait pas quitter pour surveiller ses affaires. Voilà ce que c'est d'être riche. En plus, il vient de recevoir un important complément de succession et devait se rendre chez son notaire. Il a fait savoir aux gendarmes qu'il pourrait se livrer si on voulait bien admettre le cautionnement de son bien pour sa liberté jusqu'au jugement. Je crois qu'il va l'obtenir.

- S'il se livre, il nous livrera avec, intervint Alexandre. Sa fortune ne suffira pas à calmer les gendarmes... Il a trop à perdre avec sa propriété de soixante quinze hectares pour se taire. Et les autres du village, que disent-ils ?

- Le maire a été destitué et le nouveau a demandé à tous les habitants de signer leur soumission et de déclarer qu'ils sont revenus de leur égarement pour le cousin de l'Empereur. Ils sont venus en masse chez le maire pour signer. Il paraît qu'à Massillargues ils ont fait pareil !

- Et les gendarmes, ils courent toujours autant, demanda Louis ?

- Pour sûr ! Ils passent tous les jours devant chez nous et j'ai dû éviter quatre patrouilles pour arriver jusqu'ici.

- Eh bien, nous allons les faire courir un peu plus. On va demander à quelques amis qui peuvent se déplacer sans risque, d'aller jusqu'à Beauvoisin, Ganges et Florac. En laissant courir quelques faux bruits, on obligera les gendarmes à couvrir trois départements.

24. Antoine Villaret.

Antoine Villaret se morfondait dans la ferme Méjanelle. La Valmy, c'était bien pour se cacher mais on ne pouvait pas y passer sa vie. L'inactivité n'était pas faite pour ce genre d'homme car elle mettait son cerveau en ébullition. Il repensait à tous les discours de Moustache, à ses rêves de vie meilleure, d'aventure, et il se retrouvait proscrit, terré au fin fond du département, accusé de meurtre. Il ne savait pas ce qu'était devenu le gendarme sur lequel il avait tiré. Les deux coups étaient partis tout seuls du fusil de Louis. Pourquoi avait-il pris cette arme aussi sensible que repérable ? Quand il était sorti par la porte, il était à moitié mort de peur. Le fusil était là, sous sa main, posé sur le chambranle de la porte. Il avait bien vu que les deux coups avaient touché le gendarme au visage et à la poitrine. Peut-être était-il mort à cette heure...

Une mort, coutait plus que quelques années de prison. C'était le baigne assuré, voire la guillotine. Il était sûr d'avoir été reconnu par l'un des gendarmes et de plus, il y aurait bien l'un ou l'autre des habitants de Taupessargues qui donnerait son nom. Dans quel pétrin s'était-il mis ? Que dirait sa femme Elisabeth ? Elle avait une santé fragile et avait besoin d'un homme fort et protecteur à la maison. Au lieu de cela, elle se retrouvait seule, son mari en fuite. A vingt quatre ans, ce n'était pas pour elle un avenir enviable...

Ses craintes se renforcèrent lorsque Jenny arriva un matin en disant que le père Villaret avait été arrêté. Elisabeth n'avait donc même plus son père à la maison pour la soutenir. Il fallait qu'il rentre chez lui quoi qu'il arrive. Il devait retrouver sa femme. Il s'en ouvrit à Louis qui l'autorisa à repartir en lui recommandant de

nier toute participation à l'affaire de Taupessargues. L'officier qui avait reçu la décharge de plomb devait avoir regardé le fusil de Louis plus que la tête d'Antoine. Quant aux gens de Taupessargues, si l'un d'eux disait l'avoir vu au hameau, il faudra répondre que c'est une erreur, qu'on l'a confondu avec un autre. Antoine en doutait beaucoup, avec son mètre soixante douze, ses cheveux châtain presque roux, son teint pâle et son visage marqué de petite vérole, il était facilement identifiable. Mais puisque Louis le laissait partir sans problème, il prit son fusil, son sac de toile et se mit en route pour Sant-Félix-de-Palières.

Il arriva chez lui à sept heures du soir. Sa belle-mère venait de terminer la préparation du repas. Sa femme était assise à la table et ne se leva même pas à son entrée.

- Les gendarmes sont venus ici, lui annonça sa belle-mère. Ils te cherchent pour t'arrêter. Tout le monde sait que tu étais à Taupessargues et que tu as tiré sur le commandant. Tu ferais mieux de te livrer. Le gendarme n'est que blessé et tu n'auras que deux ou trois ans de prison à faire. En attendant, assieds-toi et mange...

Antoine s'assit en face de sa femme et tenta de croiser son regard qu'elle fixait obstinément sur son assiette de soupe, sans manger, sans bouger, sans expression.

- Elisabeth, regarde-moi. Je ne serai pas absent longtemps. J'étais en état de légitime défense. Si je n'avais pas tiré, l'officier m'aurait sabré.

Ce qu'Antoine vit dans le regard d'Elisabeth lorsqu'elle leva la tête le remplit d'effroi. Un immense reproche muet, une profonde indifférence à tout ce qui pourrait arriver, une irrémédiable fracture dans la vie de sa jeune femme. Il avala sa soupe lentement, sans dire un seul mot de plus, incapable d'affronter la responsabilité du malheur qu'il avait causé. Quand sa belle-mère débarrassa la table, il se leva, posa un baiser dans les cheveux d'Elisabeth et prit son fusil. Il traversa le chemin devant la maison, entra dans le petit verger et s'assit au pied du grand mûrier, près de la mare. Il posa le canon du fusil sous son menton et appuya sur la

gâchette. Le recul fit sauter le fusil de ses mains à cinq pas de lui. Une violente douleur lui envahit la tête. Il réalisa qu'il s'était fait sauter la moitié de la mâchoire mais ne s'était pas tué. A grand peine il se traîna dans l'herbe, récupéra son fusil, le rechargea et tira une deuxième balle, cette fois fatale.

Au bruit des deux détonations, les deux femmes alarmées se jetèrent dehors et virent Antoine, étendu dans une mare de sang, le fusil fumant en travers de la poitrine. Les gens du mas de Massane qui avaient entendu les coups de feu et les cris de désespoir de la mère Villaret arrivèrent en courant. La femme Guiraud, la sœur d'Antoine, fit entrer les deux femmes pour calmer l'émotion qui les avait submergées. On envoya quelqu'un chercher le garde champêtre et le chirurgien. Mais c'était trop tard. Le deuxième coup de feu avait fracassé la tête du pauvre Villaret qui gisait sans vie.

La nouvelle se répandit dans la commune comme une traînée de poudre. Le juge de paix du canton était au château de Saint-Félix et arriva sur les lieux peu de temps après. Il fit un constat détaillé de la scène et conclut que le suicide était évident. Il interrogea ensuite les témoins qui tous confirmèrent qu'Antoine s'était mis tout seul dans une fâcheuse situation en fréquentant ce foutu Moustache. Tous semblaient très remontés contre ce brigand et le fils Roux qui était arrivé du Cadeyer, promit de brûler la cervelle de Roque qui était cause de ce suicide tout autant que de la fuite de son père Alexandre.

Elisabeth ne put rien dire, prostrée et tremblante devant la cheminée, les yeux hagards. Elle prit dans un coffre en bois une veste et un pantalon de bourrette tirant sur le violet uni, les déplaiait et les repliait minutieusement comme si cette occupation essentielle devait être menée à bien de toute urgence. Le juge de paix qui tentait de lui parler se demandait ce qui se passait dans sa tête.

- C'est le costume de son mari, lui expliqua Louise Guiraud. Il ne l'a encore jamais mis. Son oncle Villaret qui est tailleur à Anduze le lui a apporté, il y a moins de deux mois et depuis, Antoine n'a cessé de courir les bois avec sa bande. La pauvre fille est en train

de perdre la tête. Il vaut mieux la laisser s'occuper de ces vêtements.

Ce funeste évènement marqua un tournant dans l'activité de la bande de Moustache. Alexandre prit la décision de rentrer chez lui, sachant bien qu'il s'y ferait arrêter mais ne voyant pas d'autre issue possible pour lui. De nombreux compagnons de la première heure se désolidarisèrent de Moustache. Au lieu de la révolution salvatrice qui leur avait été promise, ils ne voyaient plus que les arrestations, le suicide de Villaret, le risque d'être accusés de complicité d'agression envers des gendarmes dans l'exercice de leur fonction. Tous ceux qui étaient impliqués comme témoins, victimes ou participants occasionnels étaient maintenant surveillés de près, contrôlés dans leurs moindres déplacements.

Avec l'arrivée de l'automne, les quelques fidèles qui restaient de la bande finirent par se lasser de courir la montagne. Le calme relatif qui s'était installé après cette affaire de Taupessargues laissa croire aux autorités que les bandits avaient abandonné leurs folles idées. Le préfet écrivit au directeur de la police à Paris une missive des plus rassurantes : *« Nous pouvons nous féliciter de l'entière dispersion de la bande. Si le chef n'a pas été capturé, il est du moins démuné de tous secours et dans une situation des plus précaire. On ne sait encore s'il a fui vers la Lozère où dans les environs de son village d'origine. Monsieur le ministre de la guerre m'a assuré que deux compagnies d'infanterie suisse resteraient cantonnées sur Saint-Hippolyte. On m'a signalé que la sœur du maire de Colognac a eu des relations avec le chef de bande. Ces graves accusations seront vite éclaircies d'autant que le sous-préfet du Vigan se porte*

garant de ce maire. Le maire de Saint-Félix qui a été si négligent a été remplacé par Perrier, un homme au dessus de tout soupçon et qui montre un zèle réel.... »

Martin, le banquier de Louis était venu à La Valmy et lui avait expliqué les difficultés de plus en plus grandes qu'il avait à obtenir des fonds. Ses pourvoyeurs devenaient méfiants et voulaient bien aider quelques hommes à survivre mais hésitaient à financer un mouvement politique trop incertain. Cet aspect des choses n'était pas dramatique mais fort ennuyeux. Sans argent, l'entreprise ne valait plus rien.

25. L'intoxication.

Dans cette situation délicate, Louis lança alors la vaste opération d'intoxication qu'il avait projetée et qui lui redonnerait, pensait-t-il, un regain de notoriété et de crédibilité. Il envoya un messager auprès de son frère Antoine à Beauvoisin, un autre à Ganges dans l'Hérault, chez deux amis employés dans la propriété de Monsieur de Sauve, un troisième au hameau des Monteils près de Florac. Les messagers avaient pour mission de faire circuler n'importe quel bruit signalant le passage simultané de la bande dans ces trois contrées. L'effet fut quasi immédiat, montrant ainsi que la détermination et l'acharnement des autorités à mettre la main sur Louis restaient intacts.

A Ganges, deux jeunes frères, amis de Louis, servaient en qualité de domestiques chez le fermier de Monsieur de Sauve. Les deux jeunes étaient catholiques et pauvres, ce qui suffisait au fermier pour les traiter comme du bétail. Chaque jour, ils recevaient des grossièretés de leur maître, se voyaient chargés des tâches les plus ingrates et ne pouvaient se plaindre sous peine d'être immédiatement renvoyés sans un sou. L'homme était teigneux, brutal et profondément injuste. Le dimanche matin, les jeunes avaient droit à deux heures de repos, le temps d'aller à la messe au bourg et de boire un petit verre à la taverne, sur le chemin du retour. C'était leur seule distraction, le seul plaisir dans cette vie de misère.

Quand ils reçurent la visite du messager et la belle pièce de dix francs que Louis leur avait destinée, leur décision fut vite prise. Le dimanche suivant, ils sacrifièrent leur messe et s'arrêtèrent chez le gendarme Hauplond. Le brigadier écouta le récit des maltraitements dont ils étaient l'objet de la part du fermier avec attention, puis avec beaucoup d'intérêt, les soupçons de l'aîné des garçons. A dix neuf ans à peine, il semblait franc mais naïf, et son récit en prenait d'autant plus de poids :

- Le maître reçoit souvent chez lui et avec beaucoup de mystère des individus étrangers. Quand ils viennent manger dans la maison, on ne souffre pas que nous y restions. Le maître nous donne un repas à emporter et nous envoie le plus loin possible dans les champs. Une fois on s'est caché dans la magnanerie et on a vu des hommes en armes, comme des chasseurs, mais certains avaient des sabres et des pistolets. Cela nous a paru curieux. Le maître les a accueillis comme des gens importants et a serré dans ses bras l'un d'eux qui avait des grosses moustaches et deux doigts de la main gauche réunis.

- Combien étaient-ils ?

- Cette fois là, ils étaient une quarantaine. On en a reconnu qui sont de Durfort, d'autres de Sauve. On a entendu que l'un d'eux s'appelait Carlos. Mais l'autre jour, le maître nous a demandé de cesser notre travail et de partir dans le bois pour couper des bûches. On était surpris car il y a du bois en suffisance et notre premier travail était soi-disant urgent. Alors on est monté sur un arbre et de loin, on a vu une véritable troupe arriver à la ferme. Ils étaient au moins quatre cents ! Ils sont restés quelques heures et sont repartis avec une mule bien chargée. On n'a pas vu ce qu'elle portait mais aux traces qu'elle a laissées sur la boue du chemin, ça devait être très lourd.

- Vous avez bien fait de nous prévenir, jeunes gens. Vous serez récompensés et en attendant, ne vous inquiétez pas, votre maître n'apprendra pas votre visite.

Dès leur départ, Hauplond envoya un coursier auprès du sous-préfet et se mit au travail pour préparer une opération de grande envergure autour du domaine de Monsieur de Sauve. En

une semaine, deux battues furent organisées, des dizaines d'auberges visitées, des fermiers interrogés dans tous les villages environnants. Beaucoup disaient avoir vu la bande passer, savoir où se cachait leur chef et ce qu'ils avaient l'intention de faire. Mais comme d'habitude, tous ces renseignements furent vite inexploitable tant ils étaient contradictoires et fantaisistes. Si certains témoins étaient dignes de foi, il était évident que la plupart des gens s'amusaient à embrouiller les gendarmes.

Le fermier de Monsieur de Sauve jura ses grands dieux qu'il n'avait jamais reçu une troupe de quatre cents personnes, que s'il chassait ses domestiques lorsqu'il recevait des amis, ce n'était point pour organiser un quelconque complot mais parce les jeunes gens qu'il employait étaient de condition très humble, qu'ils ne savaient pas se tenir, qu'ils étaient souvent très sales. Il les gardait par pure charité mais ne voulait pas les imposer à ses visiteurs de marque qui étaient souvent envoyés par Monsieur de Sauve lui-même et qui donc étaient au dessus de tout soupçon. Il avait d'ailleurs le soutien inconditionnel de son patron qui avait été fort contrit d'apprendre les folles rumeurs qu'on avait répandues sur son fermier.

Un rapport venu de Saint-Bazille-de-Putois donna quelques espoirs. On avait vu une femme, que l'on savait habiter l'ancien ermitage dans le bois au-dessus de Pompignan, venir plusieurs fois au village faire des emplettes. La chose était suffisamment inhabituelle pour éveiller les soupçons. Ne recérait-elle donc pas quelques brigands ? Alerté, le sous-préfet du Vigan coordonna avec son collègue héraultais une vaste opération. Une vingtaine de suisses de Saint-Hippolyte, autant de gendarmes de Ganges avaient convergé sur l'ermitage en pleine nuit. Guidés par les gardes champêtres et des volontaires, les hommes étaient arrivés avant même le lever du jour. Les fouilles avaient été faites scrupuleusement dans la maison et dans tous les environs. Non seulement on ne trouva pas de brigands mais, par l'inspection des lits et des vivres, on s'était assuré que personne d'étranger n'y était passé. Le mari et la femme avaient d'ailleurs prouvé que leurs principes religieux et politiques étaient plus propres à éloigner qu'à attirer les brigands.

Au hameau des Monteils, près de Florac, un ami fit courir le bruit qu'une immense troupe se rassemblait sur le Causse et que son chef, un certain Moustache, projetait de mettre à sac tous les châteaux et maisons bourgeoises des vallées du Tarn et du Mimente. Aussi absurde que soit la nouvelle, elle arriva en deux jours au préfet de la Lozère qui envoya tous les hommes qu'il put réquisitionner, pour encercler ces brigands. Ses incompetents confrères du Gard et de l'Hérault n'avaient donc réussi qu'à déplacer leur problème dans son département, réputé si calme ! Bien entendu, il fit savoir au Comte Villiers du Terrage tout le mal qu'il pensait de la stratégie gardoise et lui réclama une grande surveillance de sa frontière Nord. Il se faisait fort de lui renvoyer le bandit et sa bande sur son terrain de jeu en un tour de main. Au bout de quinze jours de vaines recherches, de courses épuisantes sur les causses et sommets des environs de Florac, le préfet dut reconnaître que ses hommes n'avaient rencontré que des rumeurs, des informateurs de "sources sûres" mais jamais aucun témoin oculaire. Soit ils avaient été manipulés, soit le bandit n'avait fait qu'une brève incursion en Lozère, avant que tout dispositif puisse être mis en place.

A Beauvoisin, l'affaire prit encore plus d'ampleur. Antoine Roque avait bien œuvré pour aider son frère. Bien que très en colère contre lui pour s'être mis dans une telle situation, il était prêt à tout pour sauver sa tête. Il s'en alla donc voir quelques amis sûrs à Saint-Laurent-d'Aigouze, au Grand-Gallargues, à Lunel et même à Aigues-Mortes. Aussitôt, les rumeurs les plus folles arrivèrent aux oreilles des maires, gendarmes et juges.

Le 10 octobre, le maire d'Aigues-Mortes envoya en toute urgence un pli au préfet, l'avertissant que le nommé Roque avait réuni quelques malfaiteurs et se trouvait en ce moment dans les quartiers de Silveral et des Pinettes. Il prévint le préfet que le tènement de la Silve était d'une immense étendue, d'un accès très difficile à cause des montilles de sable, des bois et des broussailles dont il est couvert. Il serait impossible, avec les quelques hommes dont disposait l'inspecteur des douanes de résister à une attaque d'une

bande armée. Un renfort de gendarmes et de suisses serait donc le bienvenu.

Peu de temps après, arriva un autre rapport rédigé par le commissaire de police de Nîmes, disant que l'on avait vu Louis Roque dans une métairie de Saint-Laurent-d'Aigouze. L'information avait mis du temps à parvenir au préfet car elle avait été relayée par plusieurs intermédiaires. C'est une connaissance du commissaire qui avait rapporté que M. Bourelly, fabricant d'eau de vie à Beauvoisin, avait déjeuné le dimanche précédent avec le fermier du Mazet, à Saint-Laurent. Ce dernier avait reçu dans la semaine deux individus qui s'étaient présentés chez lui à la tombée de la nuit. L'un était fort âgé et l'autre, qui avait environ vingt cinq ans, avait une adhérence de deux doigts à une main. Le fermier leur avait donné à manger une soupe et les avait couchés dans une grange. Le lendemain matin, ils avaient demandé le chemin de Montpellier et étaient repartis.

Le 12 octobre, le brigadier de la gendarmerie de Saint-Gilles rencontra un nommé Tartepelly, un ancien déserteur de la marine qui connaissait parfaitement Louis Roque, l'ayant fréquenté jadis dans une auberge de Beauvoisin. Il habitait depuis toujours les marais de Scarmandre et de la Silve, et se faisait fort de trouver le bandit si on lui donnait le congé de la marine. Une femme du quartier l'avait rencontré par hasard, caché derrière un tas de roseaux avec un de ses compagnons. L'homme avait une veste militaire de drap blanc, un petit collet bleu, un pantalon de coton rayé blanc, une casquette à poils, un sac auquel était attaché un grand couteau de chasse, et une paire de pistolets à sa ceinture. En outre, il avait de grosses moustaches et deux doigts collés à une main. Tous ces détails étaient suffisants pour que l'on prenne au sérieux l'informateur, pensa le brigadier. Le lendemain, un autre rapport arriva, disant que Louis Roque avait été vu près de Franquevaux.

Le commissaire de police de Saint-Gilles, ne voulant pas être en reste vis-à-vis de son collègue de la gendarmerie, mena de suite sa propre enquête. Il affirma que Louis Roque habitait depuis

plusieurs jours dans des cabanes inhabitées sur les bords de l'étang. Il serait passé plusieurs fois au mas de Blanquet dont le valet, du même village que Roque, ne pouvait se tromper quant à l'identité du bandit. Mais cette information fut mise en doute par le brigadier qui ne pensait pas beaucoup de bien de ce valet aux opinions douteuses et pour lui, peu fiable.

Le préfet reçut le même jour un message de l'espion du sous-préfet disant que Louis Roque était arrivé de Lozère et qu'on l'avait vu au Bonperrier. Tout le monde prétendait que ce Roque était un marcheur exceptionnel mais tout de même, il ne pouvait être dans trois départements en même temps. Si ce que l'on dit de Saint-Gilles, du Bonperrier et de Ganges est vrai, il ferait plus de quatre-vingts kilomètres par jour ! Dans cette insupportable incertitude, le préfet décida de se limiter à la région d'Aigues-Mortes à Saint-Gilles. Le dernier rapport signalait la présence de Roque chez la veuve Banache. Cette femme tenait une cabane qui servait de gargote à quelques mauvais sujets, et paraît-il, de bordel. On disait qu'il s'y passait souvent des bagarres violentes. Le garde de Vincent Mourgues avait entretenu des relations avec une des filles de la veuve Banache et avait tant de choses à se faire pardonner qu'il était bavard. Au début de novembre, fort de ces nouvelles pistes, le préfet organisa une immense battue.

Un détachement de suisses établit un poste sur le canal de Beaucaire et un autre au Galician. Un autre devait sortir d'Aigues-Mortes, se déployer lentement en direction de Silveral et rejoindre Franquevaux. Un groupe de quarante hommes partirait de Générac en direction des marais. Une cinquantaine d'hommes seraient répartis sur les trois ponts près de Saint-Gilles. Chaque groupe devait être accompagné de guides de la région, douaniers, gardes champêtres particuliers ou habitants, et de quelques cavaliers de la gendarmerie. Les douaniers mettraient à la disposition des rabatteurs, des barques dans différents lieux, ce qui permettrait de fouiller l'intérieur même des marais.

Le 13 novembre, à trois heures du matin, tous les hommes étaient fin prêts et la vaste manœuvre d'encercllement se mit en route. Cette fois aucune échappatoire n'était possible. Si vraiment le bandit était dans ces marécages, il n'avait plus aucune issue, aucun gîte, aucune cache. Le préfet comptait beaucoup sur l'aide de la population qui avait spontanément renforcé les troupes. Ici la mentalité était différente de celle des Cévennes, pensait le préfet. Les campagnes ont été complètement perverties par ce bandit qui tourmente le peuple par les craintes qu'il leur inspire : Le rétablissement des droits féodaux, le retour de la dîme, la persécution des protestants, l'Ancien Régime qui va être rétabli par l'armée d'Espagne et autres calembredaines. Dans les marais, Roque n'aura pas eu le temps de séduire l'opinion publique et encore moins de constituer un rassemblement pour son invraisemblable union à l'armée de Mina. Si Roque est venu ici, c'est uniquement pour se cacher, et l'affaire sera plus aisée.

Le soir, après une harassante journée de marche, après avoir fouillé toutes les habitations, toutes les caches possibles, force fut de constater que l'opération avait échoué. Soit le bandit s'était enfui dans d'autres contrées avant la battue, soit il s'était procuré quelque retraite encore inconnue dans les marais. Sans doute avait-il été aidé par les parents et amis qu'il a dans la région.

Deux jours plus tard, le directeur des douanes reçut un rapport du maire d'Aigues-Vives qui prétendait que Louis Roque était passé au travers des mailles du filet du côté du Cailar. Un nommé Ravel, gardien de bestiaux, connaissait bien Roque et l'avait vu dans les environs du mas de La Motte. Il errait dans les marais tout le jour avec ses compagnons et se retirait le soir dans un souterrain que peu de gens connaissent. Aussitôt, gendarmes, suisses et douaniers furent envoyés sur les lieux avec Ravel comme guide. On trouva en effet le souterrain dans lequel une pailleasse et quelques reliefs de repas prouvaient une utilisation récente. Mais point de Roque et aucune preuve qu'il ne s'agisse pas là du refuge de quelques bergers, chasseurs ou vagabonds.

Pourtant, la présence de Roque dans la basse région du département semblait bien confirmée par un rapport du commissaire de police de Saint-Hippolyte. Il avait arrêté le suspect aubergiste Ayral, des Plantiers, qui marchait sur la route de Quissac sans passeport. L'homme avait déclaré qu'il revenait de Gallargues où il avait été voir une fille mariée à un certain Duprès, un agriculteur. Le procureur du Vigan qui l'avait interrogé, lui avait fait avouer qu'il avait bien reçu des hommes de la bande dans son auberge durant les six derniers mois, mais sans savoir à qui il avait à faire. Il prétendait qu'il n'avait quitté le village de Gallargues qu'une matinée pour aller à Lunel s'informer du prix du blé. Le procureur était cependant persuadé que l'homme avait été chargé d'une mission par le bandit Roque, auprès de ses parents de Beauvoisin. Mais rien n'avait pu être prouvé et Ayral avait été relâché.

Le préfet désespérait de mettre la main sur cet étonnant personnage. Il éprouvait un tel besoin de partager son désarroi qu'il convoqua en pleine nuit le commandant Aubriot. Cet homme avait fait preuve d'une grande perspicacité, de beaucoup de zèle et saurait le comprendre. Le préfet reçut le militaire sans protocole, lui offrit un verre d'alcool et un cigare, l'installa dans un fauteuil face à lui et réfléchit longuement avant de parler.

- Commandant, toutes les battues ont échoué malgré le dévouement des employés des douanes qui connaissent particulièrement bien le terrain. Le pays a été entièrement exploré et aucun endroit n'a été oublié sur les territoires de Saint-Gilles, Vauvert, Générac, Aigues-Mortes... La plus grande exactitude et le plus grand secret ont été apportés et pourtant, ces opérations n'ont pas donné le résultat escompté. Comme lors des grandes battues faites en Cévennes, le bandit Roque s'est échappé, ce qui paraît tout à fait incroyable. Je ne puis vous cacher que je ne sais plus à quel saint me vouer. Si l'on ne peut rencontrer la troupe de Roque ni la surprendre nulle part, et si le détachement suisse envoyé à grands frais s'avère inutile, j'ai bien peur que nos émissaires et ceux qui donnent des avis ne se jouent bien grossièrement de notre crédulité. Que conseillez-vous ?

- Monsieur, votre dernière remarque me paraît la plus pertinente. Je suis persuadé que l'on nous fait courir systématiquement dans le lieu opposé à la retraite réelle du bandit Roque et je ne suis pas loin de penser que tout cela est organisé par le bandit lui-même, par ses complices ou par ceux qui le commandent en secret. Le problème, c'est qu'il nous est impossible de traîner en justice un semeur de faux bruits sans en avoir une preuve flagrante. Si nous mettons en prison un honnête homme qui, par erreur ou ayant été lui aussi abusé, nous a faussement renseignés, c'en est fini du soutien que nous pouvons attendre de la population et des édiles.

- Que faire alors ? Si lui courir après ne sert à rien, si nous ne pouvons nous fier à aucun témoignage, fut-il d'un notable, si le nombre des hommes mis à disposition de la traque n'influe en rien le cours des choses, que reste-t-il ?

- J'ai discuté récemment avec le gendarme Malige dont je vous ai déjà fait l'éloge. Cet homme est plein de bon sens et connaît parfaitement le pays et ses habitants. Il est en résidence à Saint-Jean-du-Gard et toute sa famille en est originaire, depuis des générations. Il ne croit plus aux battues ni aux dénonciations. Comme vous, il est persuadé que la plupart des renseignements que l'on nous donne, s'ils ne sont pas de première main, sont fortement suspects de n'être que des manœuvres d'intoxication issues des bandits eux-mêmes. Il a même osé affirmer que si le général Chabbal n'avait pas voulu jouer les redresseurs de tort, la bande serait peut-être restée un simple attroupement de chasseurs... Et que si je n'étais pas moi-même monté à l'assaut du plateau de Taupessargues comme un hussard sur un champ de bataille, je n'aurais pas reçu de plomb dans la figure...

- Comment s'est-il permis une telle impertinence, commandant ? Ce Malige a beau être perspicace et zélé, il mérite d'être réprimandé pour cette audace qui frôle l'insubordination !

- Malige n'est pas à réprimander. C'est moi qui l'ai poussé à dire sincèrement ce qu'il pensait tout bas.

- Mais alors que propose-t-il votre Malige ? Qu'on laisse faire ces gens, qu'on baisse les bras après tant d'efforts ?

- Non, Monsieur le préfet. Il propose qu'on coupe l'herbe sous le pied de la bande et il n'a pas tout à fait tort. Il pense que notre agitation a donné beaucoup de crédibilité à ce paysan. Les gens croient que cet homme est Delon, Berton ou un parent de Napoléon parce que nous envoyons une armée contre lui. S'il n'était que Louis Roque de Beauvoisin, fils de laboureur, le gouvernement s'intéresserait-il tant à lui ? Il a réussi à rassembler une bande conséquente et à dépenser plus d'argent que de raison parce que les gens ont cru son histoire vraisemblable. Son herbe, c'est son histoire, dit Malige. Changeons-la en histoire d'escroc, d'illuminé, de paysan illettré, et il n'aura bientôt plus de fidèles, plus d'argent, plus de pouvoir. Toutes les arrestations récentes et le procès qui va bientôt s'ouvrir au palais de justice vont déjà lui faire un grand tort. Au lieu de payer des espions, déconsidérons-le aux yeux du peuple. On nous le livrera gratuitement quand il aura faim, qu'il ne saura plus où loger, qu'il sera en si piteux état que pas un seul fou, pas un enfant ne croira qu'il est Napoléon.

- Peut-être avez-vous raison, Commandant. Félicitons donc votre Malige au lieu de le réprimander. Mais je reste toutefois persuadé que l'on peut et doit mener plusieurs stratégies de front. Je vous charge de déconsidérer ce Moustache auprès de la population. Quant à moi, je continuerai à financer espions et hommes de troupe. Peut-être même qu'un placard présentant le bandit comme un vulgaire malfaiteur et promettant une bonne récompense pour sa prise complèterait l'arsenal des mesures à prendre. Au fait Commandant, avez-vous une idée de l'endroit où peut se trouver Roque ? J'ai là sur mon bureau des rapports le situant dans dix lieux différents, sur trois départements. J'ai même trouvé judicieux de demander la plus grande surveillance à tous mes collègues des départements les plus proches du Gard. Si l'homme est assez fou pour avoir monté cette affaire à partir de rien, il peut recommencer ailleurs.

- Malige pense que Roque n'a jamais quitté la région comprise entre Saint-Félix-de-Palières et Saint-Marcel-de-Fonfouillousse. Il a fait suivre la jeune Jenny Roux dont tout le monde dit qu'elle est l'amoureuse de Moustache. Elle arrive toujours à semer ses poursuivants mais elle continue à quitter sa maison régulièrement, y

revient un jour ou deux après. Ses déplacements prouvent que le bandit n'est pas loin. Sans lui, pourquoi sortirait-elle nuitamment ? Pourquoi donnerait-elle tant de mystère à ses itinéraires ? Et ce n'est pas la seule femme à faire ces étranges sorties. De forts soupçons pèsent sur la sœur du maire de Saint-Marcel, une concurrente de Jenny apparemment. Il y a aussi la veuve Issartel, d'Anduze.

- Encore une amoureuse ?

- Ha ! Ha ! Ha ! Non, pas celle-là, ou alors, notre homme a des goûts bizarres. La veuve est pauvre, vieille, affreuse et d'une saleté repoussante. Personne ne sait ce qu'elle trafique dans le sillage de Moustache, si elle se contente de lui trouver des hébergements, si elle lui sert de messenger ou plus vraisemblablement, si elle ne lui soutire pas quelques subsides en échange de renseignements. C'est la belle-sœur du nommé Arnal qui avait hébergé le bandit Roque et qui a été dernièrement interrogé. Cette Issartel a déjà été arrêtée l'année dernière à l'époque des élections, à Saint-Félix, dans la maison de Roux, principal suspect de la bande. Il semble bien qu'elle continue à vagabonder sur les communes de Saint-Félix à Saint-Marcel.

- Ne peut-on se servir de cette femme pour appréhender le nommé Moustache ?

- On a essayé plusieurs fois. Le maire d'Anduze lui a proposé de l'argent, qu'elle a feint d'y goûter dans un premier temps. Elle a même promis de faire venir l'homme dans sa chambre et de le livrer. Mais le temps a passé et elle a fini par nier avoir fait une telle promesse. On l'a suivie avec assiduité, mais elle est visiblement de mèche avec la Jenny Roux, et dès que le danger se précise, c'est la jeune qui prend le relais. On ne peut malheureusement rien prouver contre ces femmes.

La politique de discréditation du bandit Roque qu'avait préconisée le gendarme Malige sembla porter ses fruits. Louis sortait de moins en moins de sa retraite de La Valmy et se contentait de visiter les amis les plus fidèles, à Saint-Marcel, Saint-Félix ou Durfort. L'hiver arrivait précocement cette année là et rendait les déplacements plus compliqués. La neige couronnait chaque sommet et le vent du Nord fouettait les oreilles. Les nombreuses arresta-

tions avaient démantelé la bande et rendaient les sympathisants plus méfiants. Après Desmons et ses quatre compagnons de Durfort, Isidore Roux avait été envoyé à Nîmes et son père à Montpellier, puis ce fut Cavalier, des Camps, l'aubergiste Verdier, Rouquette que son affaire du portrait du Roi n'avait pas placé en odeur de sainteté. Arnal et Ayrat, de Saint-Marcel, le sonnelier Etienne, Claude Villaret de Maison Neuve et bien d'autres, rejoignirent ceux de Taupessargues qui croupissaient en prison en attendant le grand procès de la bande qui était prévu pour la fin de l'année. Ceux qui n'étaient pas emprisonnés étaient convoqués pour des interrogatoires, les uns au Vigan, les autres à Nîmes, et pour les plus chanceux, devant le juge de paix de leur canton.

Aucun maire de l'arrondissement ne fut plus en paix. Le directeur de la police à Paris, Franchet d'Espèrey, lui-même talonné par le ministre de l'Intérieur, exigea du préfet un rapport détaillé sur chacun d'eux, persuadé qu'ils n'avaient pas rempli leur devoir dans la poursuite du bandit. Le préfet se crut obligé de prendre la défense des plus compromis. L'ancien maire de Saint-Félix en qui il ne voyait qu'un vieil homme de bonne volonté, n'était pas très futé mais assurément loyal. Il envoya à ce sujet de nombreux témoignages élogieux en sa faveur, principalement pour le disculper dans la fâcheuse histoire de la visite du bandit dans sa propre maison. Massot, le maire de Cognac fut vilipendé à Paris, sans même que l'on ait un chef d'accusation sérieux contre lui. Il rappela que ce maire fut élu sur la recommandation toute particulière de M. le baron de Montvaillant, le maire de Lasalle. *« Si son excellence voulait bien considérer les localités, écrit-il, elle verrait que l'on ne saurait se faire un titre contre ce maire, ni contre plusieurs autres, de ce que les brigands ont traversé quelques fois ces communes sans être arrêtés et quelques fois même sans être aperçus. Ces communes se composent de hameaux et d'habitations isolées, le tout séparé par d'assez grandes distances, par des bois, des montagnes et des précipices qui rendent les communications très difficiles, de sorte que l'on ignore sur un point ce qui s'est passé sur un autre, ou du moins, que l'on en est informé que lorsqu'on ne peut plus tirer aucun profit de l'information. Seul le maire de*

Saint-Marcel, le sieur Teissier, aurait pu être taxé de négligence mais il a été récemment remplacé et nul ne peut nier le zèle et le dévouement du nouveau maire. Il s'est lui-même mis à la tête des gens de sa commune, toutes les fois que l'occasion s'est présentée. L'imputation fondée sur ce que le chef de la bande a eu quelques entretiens avec sa sœur et que son domestique le suivit une fois ou deux, n'a rien qui puisse faire soupçonner ce maire.

Certes, la justification de Pourquier, maire de Durfort semble offrir plus de difficultés mais s'il eut des torts, il les a réparés depuis et a donné toutes satisfactions à M. le procureur général. L'intérêt même de la poursuite des opérations paraît exiger qu'il soit maintenu dans ses fonctions, du moins encore, car il serait difficile de le remplacer dans cette mauvaise commune.

Je me porte garant de tous les autres maires que l'on ne peut accuser de connivence avec aucun des bandits. Les informations prises de toutes parts et de toutes les manières ne laissent aucun doute à ce sujet. »

Il n'en reste pas moins que cette enquête plus ou moins discrète du préfet répandit un fort sentiment de rancœur parmi les maires de l'arrondissement. La calomnie laissant toujours quelques traces, aucun ne voyait d'un bon œil des rapports sur eux arriver entre les mains du redouté Franchet d'Espèrey, même si le préfet les assurait de son soutien. Leur colère se reporta aussitôt sur leurs administrés de qui ils exigèrent la plus totale fidélité au gouvernement dans la recherche du bandit moustachu. Le tout nouveau maire de Saint-Marcel prit les devants et expliqua au préfet, en une longue missive, toutes les difficultés qu'il y avait à contrôler une commune comme la sienne : «...Dans une commune réunie il est facile de savoir qui est-ce qui manque au village, parce que les habitants se voient tous les jours. Mais dans une commune comme celle de Saint-Marcel qui ne se compose que de maisons éparses, il est difficile de savoir qui manque ou quels étrangers sont dans la commune qui a près de deux lieues de diamètre... »

François Franchet d'Espèrey dans son for intérieur, ne pouvait s'empêcher d'admirer ce bandit cévenol capable de déjouer les

plans de toutes les polices locales pendant aussi longtemps. Il connaissait les risques et les dangers de la clandestinité ayant été lui aussi dans cette situation en 1810. Membre de la société secrète des Chevaliers de la Foi, il avait défendu son Roi et le pape Pie VII en pleine apogée du Buonaparte. Son activité ultra-royaliste lui avait valu d'être incarcéré dans les geôles du Petit Tondu. Ce glorieux épisode de résistance avait attiré l'attention du ministre Villèle qui le nomma directeur de la police en 1821, en lui promettant de lui donner toute latitude pour être le fer de lance de la lutte antilibérale. Personne ne sait jamais si le proscrit d'aujourd'hui ne sera pas le héros de demain. Ainsi en va la politique... En attendant, les rapports concernant ce bandit semblaient tous converger vers le côté libéral, anticlérical, antisocial et libertin du personnage. Il allait donc lui faire une guerre sans merci, même si sa résistance était exemplaire.

Au tribunal de Nîmes, Alexandre Roux devint rapidement le suspect numéro un, le principal affidé de celui que l'on ne nommait plus que comme l'assassin du capitaine Aubriot. Toute la famille était suspecte puisque le fils Isidore avait avoué avoir suivi parfois le Monsieur quand il partait chasser, que le père avait été reconnu comme l'un des agresseurs possibles de Taupessargues, que la fille faisait toujours autant de déplacements douteux. Alexandre, avec un bel entêtement, répétait inlassablement le récit qu'il avait bien préparé pour le juge d'instruction :

- J'ai été arrêté pour avoir hébergé chez moi un homme qui se disait Delon de Montpellier et d'autres fois Delon de Lodève et je l'ai reçu parce que je faisais cabaret. Je ne peux refuser un client sans raison valable et cet homme n'a jamais rien fait ni rien dit de répréhensible devant moi. Il a commencé à venir chez moi vers la fin du mois de juin dernier, parfois quelques heures, parfois trois jours. Je ne savais pas qu'il avait une bande armée, ni qu'il était poursuivi par la Justice. Je sais seulement que la veille de l'affaire de Taupessargues, il est venu me trouver dans une de mes pièces de terre, à l'entrée de la nuit et qu'il portait un fusil à deux coups et deux pistolets. Il m'a dit qu'il était perdu et que je devais aller avec lui. Je refusai mais il menaça de me brûler la cervelle. Alors, j'ai obtem-

péré. Comme j'avais mon fusil avec moi dans le champ pour tuer quelques oiseaux, je l'ai pris. Nous avons été dans le bois de Taupessargues jusqu'au jour et ensuite nous sommes rentrés chez Puech, dans une pièce dépendant de la ferme. Une fille de la maison nous ayant trouvés, elle nous demanda ce que nous faisons là. Le Monsieur lui a dit qu'on se cachait. Vers huit heures du matin, Villaret de la Maison Neuve entra dans la pièce pour dire à ce Monsieur qu'on avait arrêté son beau-père. Il est resté avec le Monsieur pour parler avec lui, jusqu'à quatre heures du soir. C'est à ce moment là que nous avons entendu les gendarmes qui cernaient la maison. Le Monsieur s'est empressé de sortir. Villaret et moi, nous l'avons suivi car les gendarmes tiraient des coups de feu.

Quand le juge d'instruction demanda à Alexandre de décrire ce Monsieur, il déclara *qu'il paraît plus âgé que lui à cause qu'il est un peu voûté*. Il lui donnait dans les quarante, quarante cinq ans. Il ne l'avait pas toujours vu avec une moustache car de temps en temps le Monsieur la coupait. Il reconnaissait avoir remarqué l'adhérence de deux doigts mais ne savait plus à quelle main. D'après lui, le Monsieur parlait toujours français et il ne l'a jamais entendu dire un mot de patois. Cela l'a même étonné car il ne parlait pas toujours français d'une manière bien propre. Il était vêtu d'étoffes fines, chemises de percale, carmagnole toujours en drap, et pantalon assorti, quelquefois en nankin, gilet de drap vert comme la carmagnole, des souliers minces et bien couverts, tantôt à petits talons et tantôt à talons larges avec des fers.

Le juge s'étonna bien sûr qu'Alexandre ne se soit jamais méfié de cet homme toujours en bande et toujours armé.

- J'avais bien des soupçons, surtout à cause des pistolets, mais nous avons besoin de gagner notre vie. Cet homme faisait sa dépense chez moi et me payait très bien. Il m'avait d'ailleurs été amené par Villaret et je ne fis pas plus attention aux soupçons que sa manière d'être m'avait inspirés. Villaret m'avait dit que c'était Monsieur Delon de Montpellier. Quand j'ai posé la question à l'homme lui-même, il m'a répondu que si je voulais mieux le savoir, il fallait

que je m'en aille à Constantinople. Je n'ai pas bien compris ce que cela voulait dire...

- Comment se fait-il que Villaret vous ait amené cet étranger alors qu'il tient lui-même un cabaret ?

- Il ne paye pas de patente comme moi et ne peut recevoir quelqu'un trop longtemps.

- A Taupessargues, il a été tiré, presque en même temps, quatre coups de fusils. Or, vous étiez deux à avoir un fusil à un coup et l'étranger avait un fusil à deux coups. Vous avez donc forcément tiré tous les trois.

- Si j'avais tiré dans cette circonstance, j'en conviendrais, mais je peux vous assurer que je ne l'ai pas fait. Après avoir tiré ses deux coups, le Monsieur a rechargé ses deux canons mais je ne crois pas qu'il ait eu le temps de retirer. Ce sont les gendarmes qui ont riposté, sans atteindre aucun de nous trois, tandis que nous fuyions vers les bois.

-Qu'avez-vous fait ensuite ?

- Nous nous sommes cachés dans les vignes du pays bas, n'osant plus nous présenter à aucune habitation. Le Monsieur, avec son argent, a obtenu d'un berger qu'il nous apporte des vivres. Au bout de quelques jours, j'ai quitté Villaret et le Monsieur parce que je ne pouvais plus marcher. Je suis rentré chez moi ne sachant plus où me cacher. C'est comme ça que j'ai été arrêté.

- N'avez-vous pas dîné à la Maison Neuve avec ce Monsieur et plusieurs autres, il y a quelques mois ?

- Oui. A ce repas, il y avait Villaret beau-père, Villaret gendre, Villaret fils et la femme de ce dernier qui restent à Anduze. Il y avait aussi Villaret du château qui est neveu de Villaret Claude, Bourguet de Vergèle et moi.

- Et vous persistez à dire que vous n'avez pas fait partie de la bande armée alors que tous ces gens ont été convaincus d'en être ?

- A aucun moment je ne me suis douté que j'étais au milieu d'une bande armée. C'est quoi la différence entre une bande armée et un groupe de chasseurs ?

- Puech dit qu'en entrant dans la chambre à Taupessargues, vous lui avez déclaré : « Voilà Bonaparte, c'est lui qui nous dit de le suivre.

Tu es un bon garçon, viens avec nous, nous ramassons du monde autant que nous pouvons, notre dessein est de renverser le gouvernement... ». Deux femmes étaient dans la chambre et l'ont confirmé.

- Ce sont des menteurs, ou alors, ils se trompent de personne.

Bien sûr, cette version différait quelque peu de celles des Puech ou des Villaret mais comme chaque partie campait sur ses positions, le juge ne pouvait que constater les contradictions, la parole de l'un n'étant pas plus crédible que celle de l'autre. Confronté au chef d'escadron Aubriot, Alexandre jura de n'avoir pas tiré sur le gendarme. Aubriot de son côté n'était pas sûr de reconnaître Alexandre :

- C'est un homme gros et armé d'un fusil à deux coups qui m'a blessé à la figure. Comme j'étais presque sur cet homme qui me tenait en joue, je l'ai parfaitement remarqué. Mais je ne peux assurer que ce soit cet homme là, bien qu'il ait la même corpulence.

- Vous voyez bien que ce n'est pas moi, s'insurge Alexandre. Si l'officier m'avait vu de si près, il me reconnaîtrait. Moi je peux vous dire que ce jour là, il était monté sur un cheval blanc, en redingote bleue, tandis que les gendarmes étaient en habit d'uniforme et sur des chevaux de couleurs différentes. J'étais pourtant plus occupé à me sauver qu'à faire attention s'il y avait ou pas un officier, qui était blessé ou pas. En plus, je n'ai jamais eu de fusil à deux coups...

Vers le milieu de décembre, Jenny passa voir Louis au hameau de la Valmy. Depuis que son frère et son père étaient emprisonnés, la situation familiale devenait difficile. La forge était éteinte et l'auberge ne recevait plus guère de clients tant elle était surveillée de près par les gendarmes. Seuls quelques étrangers de passage, ignorant totalement les événements, s'arrêtaient pour manger un morceau et repartaient rapidement. Le besoin d'argent commençait donc à se faire sentir. Jenny était surtout triste et inquiète pour son père accusé de tentative d'assassinat sur un gendarme.

Dans la grange aménagée de Jean-Louis, un minuscule poêle à bois répandait une chaleur relative mais bien agréable après la longue marche qu'avait faite Jenny. Elle avait dû faire plusieurs détours et traverser des bois sans chemins, pour éviter d'être suivie et de révéler la cache de son ami. Elle était donc arrivée trempée et grelottante. Pendant que Jean-Louis étendait la robe et le paletot devant le poêle pour les sécher, Jenny, en jupon s'était blottie dans les bras de Louis. Après la tension et l'effort du voyage, elle s'abandonnait totalement, comme une enfant, et Louis en était tout attendri. Jean-Louis apporta de la maison une gamelle de soupe bien chaude et du pain. Il regarda Jenny manger avec avidité et revenir de suite se blottir à nouveau dans les bras de Louis. Il saisit dans le regard de son chef une lueur qu'il ne lui avait jamais connue et comprit ce qui se passait. Il sortit de sa grange et laissa les deux tourtereaux libres d'exprimer leurs sentiments.

Quand il revint au début de la nuit, il s'allongea comme à son habitude contre Louis et posa doucement la tête contre son épaule. Jenny, de l'autre côté, offrit au jeune garçon un sourire tellement empreint de bonheur et de gratitude qu'il en fut tout retourné. Tous trois s'endormirent rapidement, apaisés et goûtant avec délice cet instant de chaleureuse complicité.

Le lendemain matin, Jenny reprit la route en direction de Saint-Félix. Ses deux amis l'accompagnèrent jusqu'au col du Mercou selon la règle qu'ils s'étaient fixée. Après chaque visite de Jenny, ils passaient un peu de temps dans la montagne au cas où quelque espion aurait réussi à suivre la fille à son insu et compris que leur refuge était à La Valmy. Louis avait promis de soutenir la famille Roux dans ces moments difficiles et tint sa promesse. Il donna à Jenny de quoi faire bouillir la marmite pour plusieurs semaines. Les deux amoureux s'embrassèrent longuement avant de se quitter pendant que Jean-Louis examinait attentivement les environs du col de son regard perçant, essayant de repérer si les chemins étaient libres de tout barrage ou contrôle des gendarmes. Longtemps, les deux hommes regardèrent la fille descendre vers

Lasalle gambadant comme un cabri, jusqu'à ce qu'elle ne fut plus qu'un minuscule point à l'horizon.

Plus bas dans la vallée, les gendarmes Malige, Delbosc et Aubriot s'étaient répartis l'arrondissement et, accompagnés de quelques suisses et de guides locaux, ils parcouraient toutes les communes, s'arrêtaient dans toutes les auberges et cabarets, visitaient chaque mas isolé. Partout ils faisaient savoir que l'homme à la moustache avait bien trompé ses hommes. « Il n'est ni général, ni aide de camp, et encore moins neveu de Bonaparte. Il ne s'appelle pas Berton ou Delon mais bien Roque, natif de Beauvoisin. Ce n'est ni un bourgeois, ni un militaire, mais un fils de laboureur. » Partout ils annonçaient les nouvelles arrestations, racontaient le suicide du pauvre Villaret, incitaient la population à se débarrasser de cet escroc qui n'apportait que le malheur à ceux qui avaient la faiblesse de le loger et le nourrir. Dans chaque hameau, les gendarmes rassemblaient les principaux habitants et les raisonnaient sur leurs intérêts locaux et sur leurs devoirs envers le gouvernement.

Le gendarme Malige était particulièrement écouté quand il racontait en patois ses histoires d'arrestations abusives dues à ce bandit Roque. Les gendarmes sont bien obligés de contrôler tout le monde et les suisses, qui ne connaissent rien au pays, emprisonnent d'abord et relâchent si le juge ne trouve rien à redire. Tous ces tracas sont la faute du bandit Moustache.

- Hier, les suisses ont arrêté un jeune garçon serrurier qui a eu le malheur de passer par Saint-Félix pour aller à Saint-Hippolyte trouver de l'ouvrage. Comme son passeport était suranné, ils l'ont accusé de faire partie de la bande, puis de fuir la conscription. Il a fallu que le juge de Lasalle envoie chercher son ancien maître à Vals en Ardèche pour qu'il prouve l'honnêteté du garçon. Ce Guillaume a été relâché, mais après trois jours de cellule dans notre caserne. Si c'est pas un malheur de ne plus pouvoir marcher tranquillement sans risquer de perdre trois jours de travail ! Un cordonnier de Milhaud a été aussi arrêté sous prétexte qu'il marchait la nuit. Ce Jacques fut amené chez nous alors qu'il avait un livret ouvrier en bonne forme signé par Andrieu, le cordonnier bien connu

d'Anduze. Le pauvre homme rentrait chez lui comme il le fait tous les trois ou quatre mois pour apporter quelque argent à sa femme. En fait, s'il marchait la nuit c'est que ce jour là il y avait eu l'inauguration du temple d'Anduze et qu'il y avait plein de monde sur les chemins. Ces suisses sont catholiques et bien sûr, ils n'étaient pas au courant. On l'a libéré au lever du soleil pour qu'il retrouve sa famille...

Les paysans appréciaient beaucoup le discours critique vis-à-vis de ces envahisseurs suisses. Ceux qui avaient des professions nécessitant des déplacements, bergers, scieurs de long, compagnons, manouvriers ou camelots, approuvaient ces diatribes pour la liberté de circuler, surtout venant d'un gendarme. Beaucoup promettaient donc à Malige de le renseigner s'ils apprenaient quelque chose. Si Roque reparaisait dans le secteur, il aurait du mal à trouver des protecteurs !...

26. Le grand procès.

Après des mois d'interrogatoires, de rapports, enquêtes, contre-enquêtes et dépositions de centaines de témoins, le procès s'ouvrit le 29 décembre par la réquisition du procureur Guillet. Louis Roque était accusé de tentative d'assassinat sur les personnes de Chabbal et Roqueplane. Le même Roque et Alexandre Roux se seraient rendus coupables de rébellion envers la force publique à Taupessargues et de tentative de meurtre sur le chef Aubriot et le gendarme Roche. Desmont, Barbusse, Allut, Cadière, Missarel et Malaville étaient accusés d'avoir participé au complot en cours. Bourguet, Puech, Cavalier, Villaret, Roux fils, étaient accusés d'avoir fourni aux attroupés retraite et nourriture, sans contrainte, et connaissant le but et le caractère de la bande, de n'avoir pas prévenu les autorités.

L'examen des pièces du procès dura deux jours et la lecture finale de l'acte d'accusation se termina à dix sept heures le 31 décembre. Dans sa réquisition, le procureur admit qu'il n'y avait pas d'indices suffisants contre Jenny et Isidore Roux, contre le fils Bourguet, Jean Cavalier, Louis Villaret dit Sommières, Florent Salles et Paul Puech. En ce qui concerne Villaret gendre, celui-ci s'étant suicidé durant l'instruction, il n'y avait plus lieu de statuer à son égard. Les prévenus Louis Roque, cultivateur de Beauvoisin et Malaville, bridier à Saint-Hippolyte, n'étant pas à ce jour détenus, ne peuvent être jugés.

Dès le 2 janvier 1824, le procureur fit une relation très précise de tout ce qui s'était passé depuis le mois de juillet 1822. Il fit comparaître les principaux témoins, à commencer par le général Chabbal, le conducteur de bestiaux Roqueplane et les gendarmes

présents à Taupessargues. On fit venir ensuite les maires des différentes communes qui narrèrent les multiples passages de la bande sur leurs territoires, les battues et nombreuses recherches qu'ils y effectuèrent dans tous les lieux possibles.

L'interrogatoire des prévenus dura jusqu'à la fin du mois. Les trois avocats qui avaient été commis mirent beaucoup d'application à démontrer que les accusés avaient été pris dans une aventure qu'ils n'avaient en rien cherchée, qu'ils étaient plus victimes que coupables de l'audace et de la malice du seul inculpé absent, Louis Roque. Pour Alexandre Roux, le seul à porter la lourde accusation de tentative d'assassinat, ils jouèrent sur l'effet de surprise et de la peur que les huit gendarmes à cheval inspirèrent au brave forgeron. Si le pauvre homme avait tiré un coup de fusil, ce ne pouvait être que par accident ou par légitime défense.

Cette thèse n'eut pas le résultat escompté. Il apparut très vite aux avocats qu'Alexandre, étant le seul à la barre à pouvoir être accusé de meurtre, il allait payer pour tous les autres, pour l'exemple, pour soulager de leur rancœur les autorités que Moustache avait contraintes à courir pendant deux ans après sa bande. Ils tentèrent donc de sortir Alexandre des griffes locales et déposèrent un pourvoi devant la cour de cassation pour vice de forme en demandant un renvoi devant la cour de Montpellier. Le 20 février, ils obtinrent gain de cause et Alexandre fut transféré à la maison d'arrêt de l'Hérault.

Jusqu'à la fin du mois d'avril, plus d'une centaine de témoins seront entendus, les uns ayant été contraints par la force de suivre la bande un jour ou deux, d'autres ayant fortuitement rencontré les bandits comme le géomètre de Mende et ses deux arpenteurs, d'autres les ayant croisés dans un bois, un cabaret ou aperçus de leur fenêtre passer nuitamment devant leur demeure.

Quelques témoins firent sensation en prenant radicalement à contre-pied le procureur. Ce fut le cas de l'instituteur des Plantiers, Victor Berty, qui fit un émouvant récit de son veuvage précoce, de

ses enfants malades soignés sommairement par le médecin de Saint-André, de sa comparution devant le juge de paix quand il s'était trouvé incapable de payer les factures du médecin et comment Moustache était intervenu, sans rien demander en échange, sans aucune condition ni commentaire. Jean Bon, le meunier de Saint-Félix prit la défense de la famille Roux assurant que seule la bonté et la tolérance pouvaient caractériser ces gens honnêtes et travailleurs. Il décrivit en revanche les pressions que les habitants de la commune avaient subies pour signer des déclarations de fidélité au gouvernement, pour inventer des accusations et dénoncer des innocents comme complices de la bande. Pour lui, les autorités avaient monté en épingle une banale histoire de chasse, à un point tel qu'elles avaient entraîné des braves gens à se défendre contre les balles des gendarmes. Le juge dut interrompre la séance tant le brouhaha envahit le prétoire. Au lieu de répondre aux questions du procureur, Jean Bon avait transformé le tribunal en tribune politique et divisé l'assistance en deux clans opposés, à deux doigts d'en venir aux mains !...

Les trois avocats, Biron, Cartoux et Devèze, s'insurgèrent souvent contre l'accusation qui ne présentait que des témoins à charge et s'appuyait sur des témoignages fortement suspects d'être influencés par les accusateurs eux-mêmes. Ils firent souvent apparaître que certains témoins risquaient fort de se retrouver dans le camp des accusés s'ils ne manifestaient pas la plus grande collaboration avec la Justice. C'était le cas de tous ceux qui avaient croisé la prétendue bande à l'occasion d'une promenade, d'une partie de chasse ou d'un déjeuner dans une auberge, et qui étaient bien incapables de prouver que cette rencontre était fortuite et non volontaire.

Le premier mai, les avocats conclurent leur plaidoirie et les jurés se retirèrent pour délibérer. Deux heures plus tard, ils furent de retour dans le prétoire. Le président se leva et la main sur le cœur, sur son honneur et sa conscience, devant Dieu et les hommes, il lut les conclusions du jury. Le juge prononça alors les sentences correspondantes :

- Jeanne Soulier, femme Puech, Jacques et Etienne Puech, sont acquittés et remis en liberté. David et Mathieu Desmond, Barbusse, Allut, Cadière et Missarel, seront placés en surveillance dans leur commune pour une durée de cinq ans avec une caution de 100 Frs chacun, et devront payer solidairement les frais de la procédure. Claude Villaret est condamné à trois ans de prison et 500 francs d'amende. Louis Bourguet est condamné à cinq ans de travaux forcés, à l'exposition au carcan durant une heure et sa peine sera suivie de cinq ans de surveillance dans sa commune. Faute d'avoir pu juger Louis Roque, celui-ci est condamné par contumace, mais ne pouvant établir avec certitude s'il y a identité avec celui qui s'est fait appeler tour à tour Delon, Berton, Mina et Napoléon, la cour l'acquitte de toutes les accusations et ne garde que la rupture de ban et son départ clandestin de Beauvoisin.

De toutes les condamnations, c'est celle de Louis Bourguet qui était la plus surprenante. Pourquoi avait-il écopé de cinq ans de travaux forcés alors que le seul délit qui avait pu être prouvé, était d'avoir aidé au logement de la bande à Taupessargues ? C'est sans doute la relative fortune de Louis qui causa sa perte. Le financement de Roque n'ayant jamais pu être expliqué, le plus riche du groupe avait été fortement suspecté. Mais comme ce chef d'accusation ne pouvait même pas être cité, les juges avaient infligé à Louis la peine maximale applicable au délit de recel de bandits.

Les avocats, firent appel de cette décision et réussirent après cinq mois de procédure, à faire commuer la peine en cinq années de prison et une surveillance perpétuelle. Un séjour à la Citadelle de Nîmes était tout de même plus supportable pour un homme de cinquante ans que le bagne de Toulon, et surtout moins lourd de conséquence. Un prisonnier ordinaire peut espérer faire oublier sa peine et rebâtir une vie normale. Un bagnard reste à vie un proscrit, un sujet douteux, marqué par le mal, autant que par le fer rouge de sa flétrissure.

Pendant toute la durée du procès, Louis resta à peu près tranquille avec Méjanelle, la plupart du temps autour de Saint-

Martin et Saint-Félix, ou traînant dans les montagnes autour du Liron, de l'Aigoual ou de la Corniche des Cévennes. Régulièrement, Jenny venait lui apporter le réconfort de sa tendresse, et Martin veillait toujours à alimenter la bourse de l'équipe. Ce dernier devenait de plus en plus évasif quant à l'origine des fonds qu'il récoltait et Louis se demandait si Martin ne se laissait pas aller parfois à quelques malversations sur son commerce de créances. Les quelques personnes qui continuaient à le suivre de temps en temps, écoutaient moins les promesses révolutionnaires de Louis et goûtaient plutôt le grand jeu du gendarme et du voleur. Faire cavalier les gendarmes et les suisses mettait plus de piment dans leur vie que tous les espoirs d'un monde meilleur et Louis s'en contentait.

Le sous-préfet du Vigan ne pouvait se satisfaire des conclusions du procès de Nîmes. Les rapports journaliers qu'il recevait n'étaient pas rassurants car on continuait à signaler le bandit un peu partout, à intervalles réguliers. La population, un temps refroidie par les arrestations en masse, semblait reprendre le parti du fugitif. Le 16 mai, il écrit au préfet de Nîmes une longue missive quelque peu désabusée : *Hier soir, les deux émissaires que j'avais envoyés dans la région ont été de retour après cinq jours de tournée. Ils ont parcouru divers hameaux dans les communes de Saumane, Saint-Marcel et Lasalle. Partout ils ont entendu parler de gens armés et presque partout on paraît les soutenir encore. A Saint-Marcel quelques uns ont été jusqu'à dire qu'on pouvait envoyer autant de troupes que l'on voudrait sans qu'elles puissent réduire le pays. Un de ceux qui s'est le plus livré à ce genre de propos est le garde particulier du sieur Meinadier, un certain Daumet. Il se plaint beaucoup d'avoir été arrêté et interrogé au sujet de l'étranger recherché et vomit mille imprécations contre Chabbal qui l'aurait dénoncé. Mes émissaires ont découvert que la bande suivait les hauteurs des montagnes depuis Soudorgues jusqu'à la Lozère. On dit qu'ils ont arrêté une diligence entre le Pompidou et l'Hospitalet. Je ne vois qu'un moyen d'arrêter cette bande, c'est d'envoyer des hommes bivouaquer à portée des passages les plus connus pour les surprendre. Mais ces postes seraient vite signalés aux intéressés*

qui prendraient d'autres routes. Plus nous envoyons des patrouilles dans le pays et plus nous montrons notre faiblesse !... »

Pendant tout le printemps et l'été 1824, plus de trois cents hommes restèrent mobilisés pour cette recherche. Le temps ne jouait pas en faveur des autorités mais du bandit Moustache. Les conflits entre les habitants et les suisses devenaient de plus en plus fréquents. Ces soldats étrangers avaient des soldes assez faibles : 50c par jour pour un sergent, 25c pour un fusilier. La livre de pain coutant 16c, le litre de haricots secs 17c et la livre de porc salé 48c, un fusilier pouvait difficilement payer un juste prix pour ses deux repas quotidiens et sa ration de vin et de gnole. L'eau-de-vie ne manquait pas dans la région mais elle était consommée avec modération, en priorité réservée aux moments de fêtes ou pour les besoins médicaux. Or les suisses la buvaient comme du petit lait et faisaient grand bruit quand un aubergiste leur refusait un verre. La tension montant sérieusement, le préfet obtint que les soldes initiales passent à 85c par jour pour un sergent et 60c pour un caporal.

Les suisses de leur côté, se plaignaient de payer leurs vivres bien au dessus du prix courant et surtout d'être traités comme des parasites. La communication n'était pas toujours simple car la plupart des soldats parlaient très mal le français et ne comprenaient pas un mot de patois. Leurs tentatives pour expliquer qu'ils se passeraient bien de cette campagne et qu'ils préféreraient rester à Nîmes dans leur caserne, se terminaient généralement par des malentendus désastreux. Les paysans, peu férus en géographie, les associaient aux Autrichiens qui avaient envahi un long mois le département en 1815, après la chute de l'Empereur. Les suisses ne supportaient pas d'être traités d'Autrichiens et se croyant insultés, se sentaient obligés de défendre leur honneur. L'eau-de-vie, soit qu'elle ait été bue en trop grande quantité, soit qu'elle vienne à manquer, servait de catalyseur à ces querelles. Les maires et les gendarmes locaux avaient de plus en plus de mal à contenir les deux parties.

Louis Roque s'en amusa beaucoup. Il sentit très vite que le ressentiment de la population envers cette armée étrangère raffermirait l'adhésion à sa révolte. Provoquer les suisses mettait les mécontents de son côté. Des sympathisants de Louis s'installaient tout près des tables occupées par les suisses dans les auberges et cafés, et payaient ostensiblement un prix double. Le patron s'exclamait alors bien fort que ce n'était pas avec des suisses qu'il gagnerait sa vie, que ces étrangers étaient des pingres. Les pauvres militaires se voyaient parfois embarqués par de curieux clients, dans des parties de cartes ou dans des tournées à la santé du Roi, qu'ils ne savaient comment éviter sans vexer les autochtones et qui liquidaient leur solde d'une semaine en quelques minutes. Bien sûr, avec les finances de Louis, l'entreprise était aisée. Mais elle amusait beaucoup les clients qui rentraient dans le jeu avec jubilation.

Les amours de Jenny et Louis finirent par se savoir dans la région. Personne ne pouvait dire qui avait laissé filtrer une information aussi confidentielle, mais dans ces petits villages de montagne, tout finit par se savoir et, faute de gazettes et de spectacles, la moindre anecdote fait vite les choux gras des soirées. Inévitablement, la nouvelle fut déformée et amplifiée, de conteur en commentateur, et arriva aux oreilles du maire de Saint-Félix. Jenny était enceinte des œuvres de Louis Roque ! Le maire en fit le rapport au préfet qui écrivit aussitôt au ministre de l'Intérieur la bonne nouvelle. Cette grossesse rendrait le couple plus vulnérable et hâterait l'arrestation du bandit.

Le maire de Saint-Félix, jugea bon de prendre une initiative dépassant largement le cadre légal. Il exigea de Jenny qu'elle se présentât chaque jour devant le juge de paix du canton. Cette mesure était utilisée parfois pour les sortants de prison ayant commis des actes graves, mais Jenny n'étant sous le poids d'aucune surveillance légale ne pouvait être assujettie à une pareille disposition. Le préfet s'en ouvrit au ministre qui confirma l'illégalité de l'initiative et demanda qu'elle cesse immédiatement. La surveillance la plus précise de tous les déplacements de cette fille serait bien la seule chose envisageable légalement.

Jenny qui avait dû se soumettre à la visite quotidienne devant le juge, apprit une semaine plus tard que ce ne serait plus nécessaire. L'adjoint au maire eut la maladresse d'expliquer à Jenny que le ministre avait fait lever cette mesure jugée illégale. Il en profita pour demander à Jenny si elle était vraiment enceinte comme on le disait partout. C'est comme cela que Louis apprit que le bruit de ses amours clandestines dans la grange de La Valmy était arrivé jusqu'à Paris, aux oreilles du directeur général de la police, au ministère de l'Intérieur ! Les deux tourtereaux s'en amusèrent beaucoup et laissèrent la nouvelle se répandre de foyer en foyer. Etre à ce point source d'intérêt pour le ministre redora brièvement le blason de Louis et lui donna une légitimité supplémentaire dans l'opinion publique.

A Paris, le directeur de la police, Franchet d'Espèrey, ne savait plus à qui faire confiance dans ce département du Gard. Cette histoire de bande armée lui semblait toujours aussi étrange. Comment un homme soi-disant sans appuis, sans fortune et sans culture, pouvait-il mettre en échec un dispositif aussi imposant ? Si la police, la gendarmerie, le régiment suisse de Steiner n'arrivaient, ni à le localiser, ni à l'identifier, il fallait que l'homme soit fin stratège ou que les autorités locales soient d'une rare incompétence. Le procès de Nîmes n'avait abouti qu'à laver le bandit de toute accusation, hormis celle de rupture de ban, et son identité réelle n'avait même pas été démontrée. Les rapports se contredisaient, les uns certifiant que le fameux Moustache avait fui et se cachait hors du département, les autres signalant le passage de bandes armées sur des chemins de montagne, dans les marécages côtiers, voire dans des bourgs pourtant occupés par des bataillons de soldats.

Le directeur finissait par douter de l'efficacité des autorités locales et soupçonnait qu'un traître haut placé renseignait le bandit sur toutes les initiatives prises à son encontre. Comment imaginer sans cela que le brigand passe systématiquement à travers les mailles pourtant serrées des battues qu'on lui avait longuement décrites ? Il prit donc le soin d'envoyer un messenger particulier auprès du commissaire de Saint-Hippolyte qui lui semblait des plus

discrets et qui avait mis en place un réseau d'informateurs à l'efficacité prometteuse. Désormais, le commissaire Sabatier devait transmettre les rapports de ses espions directement au ministère, sans passer par la voie hiérarchique.

Le résultat ne se fit pas attendre et le directeur de la police vit arriver des copies de lettres et de rapports d'espions qui s'entassèrent sur son bureau. Il découvrait peu à peu des toponymes inconnus, des descriptions de lieux et de gens qui, loin de le rassurer, finissaient par l'embrouiller. Il avait demandé une arrestation, il recevait une saga régionale on ne peut plus complexe et souvent écrite dans un style déroutant. La plupart des rapports étaient émaillés de mots patois et les dates étaient remplacées par des références au temps ou aux événements locaux : *C'était lors de la quatrième maladie des vers à soie... Quand on est arrivé à la période des cerises... Au moment de rouir le chanvre...* Son secrétaire de cabinet était né dans le midi et venait souvent lui traduire une expression, lui expliquer le sens de mots qu'il ignorait. Les hermes (*ou terres en friches*), les faïsses (*ou parcelles en terrasses*), les bois de buscas, (*de châtaigniers sauvages*), ne se trouvent pas dans les jardins du Luxembourg. Les Raïols, (*royalistes*), les Gavots, (*paysans des montagnes*) ou les escambarlats, (*ceux dont l'opinion varie*), ne se rencontrent pas dans les couloirs du ministère.

Ce soir là, lorsque le secrétaire entra dans le bureau, il trouva le directeur, une lettre à la main, penché sur un tas de cartes.

- Lisez cela, mon cher. Voilà encore un espion illettré qui nous donne des noms de communes et de hameaux qui ne sont répertoriés nulle part. Ce n'est pas avec ce genre de sources que Sabatier mettra la main sur le brigand !...

Monsieur le commissaire,

Le 18 du courant, me trouvant au mas de la Bessède de ses commune de Malzai, le propriétaire se nomme Verdier, c'est une maison bien suspecte, nous avons trouvé que l'on faisait un repas. Ils étaient tous bonapartistes, c'était la mode. Quand j'arrivais dans cette maison que je faisais toujours quelque petite vente, et ce jour

là, l'on nous a pas voulu recevoir. Je doute bien que l'homme en question était de la partie. Je puis vous assurer qu'il ne quitte pas cette vallée, soit la maison Verdier, soit celle de Riraux. Il prend un repas une fois à la Bessède ou à Riraux, mais nous tenons bien fort qu'il soit à la Bessède. Il se trouve qu'il y a une maison qu'il ne reste personne à une portée de fusil de la Bessède que je crois fort qu'il y soit. Que l'on fasse bien attention, il doit être dans l'une de ces trois maisons. J'ai à vous dire que mon camarade est entré dans la dite maison et le mari a pris mon camarade par le bras et le poussant pour le faire sortir. Je pense qu'il ne voulait pas que je voye ceux qui étaient du repas. Je vous dirai aussi que la fille de Pagès de Ser m'a dit que pendant tout le temps que l'homme a resté à Riraux, elle lui portait des vivres. Elle est fort fâchée de n'avoir plus la pratique de cet homme mais il se doutait d'elle. Elle a dit aussi que personne était capable de l'amener, quand même on le prendrait, tous les propriétaires se lèveraient pour le défendre. Moi Jean Chapel et mon camarade, j'ai roulé dans cette vallée pendant une douzaine de jours pour découvrir quelque chose. Voilà ce que je peux vous dire Monsieur. Je vous prie d'en faire savoir Monsieur de Brigaud de la peine que je prends. (nota : c'est écrit de la main d'un autre car je suis illettré.)

Le secrétaire reposa la lettre et expliqua que la Bessède désignait un endroit humide où poussent des bouleaux. Il y a donc des Bessède ou Bécedelle un peu partout dans ces montagnes. Par contre il n'y a pas de commune de Malzai, ni en Lozère, ni dans le Gard. Seule une personne ayant une parfaite connaissance du terrain pourrait nous situer le lieu de ces maisons bonapartistes.

- Il y a longtemps que Monsieur le préfet du Gard aurait dû nous envoyer un état précis des lieux où se réfugie habituellement ce bandit, avec des références cartographiques qui nous permettent de suivre les opérations. Ce Comte de Villiers est bien négligent, commenta le directeur. On dit qu'il passe plus de temps à écrire des poésies pour ses petits enfants qu'à gérer ses affaires. Le ministre m'a assuré que dès le début de mars, il serait remplacé par le marquis Planelli de Lavalette. Cet homme a un esprit plus scientifique et saura mettre de l'ordre dans ses services.

-Espérons le, Monsieur le Directeur. Cette affaire n'a que trop duré. Avec le Marquis de la Valette à la tête du département, nous en verrons l'issue avant la fin de l'été.

Le Comte de Villiers du Terrage fut mis prématurément à la retraite à l'âge de 50 ans. Si Louis Roque n'avait pas réussi la Révolution qu'il annonçait, il avait du moins, sans le savoir, eu la tête d'un préfet. Le Comte ne fut pas surpris de cette mise à l'écart. Il en fut même soulagé, tant l'affaire Roque lui avait pourri l'existence. Il allait enfin pouvoir se consacrer à ses écrits poétiques, aux monographies d'histoires locales qu'il avait depuis longtemps en chantier.

Le nouveau préfet du Gard, Charles Laurent Planelli, marquis de La Valette, prit ses fonctions le 7 avril et découvrit une administration complètement débordée par une accumulation d'initiatives, qu'un manque complet de coordination rendait toutes aussi inefficaces les unes que les autres. Pendant plus de quinze jours, il passa le plus clair de son temps à recevoir les différents protagonistes et à organiser un système de liaison afin que les nouvelles parviennent rapidement à qui de droit et puissent être suivies d'une réaction rapide. Il n'était plus possible que les battues, les fouilles, les embuscades, soient systématiquement effectuées avec un temps de retard.

En relisant les rapports de ces deux années passées, il s'était aperçu qu'entre le moment où la bande armée était signalée en un lieu précis et celui où les troupes y arrivaient, il se passait généralement plusieurs jours, durée largement suffisante pour que le bandit ait effectué une bonne centaine de kilomètres dans un sens ou dans l'autre. Ce temps de réaction trop long ne laissait plus qu'une seule chance, celle de faire une rencontre fortuite avec la bande et la surprendre. Mais là aussi, il fut vite convaincu que le bandit ne serait pas facile à débusquer. Contrairement aux autorités, l'homme avait certainement un service de renseignements rapide et efficace. Son rayon d'action était curieusement très limité au cercle formé par les localités du Vigan, l'Espérou, le Pompidou, Sainte-Croix,

Saint-Jean, Anduze et Saint-Hippolyte. Un cercle de trente à quarante kilomètres tout au plus devrait pouvoir rester sous un contrôle total si toutes les forces étaient bien utilisées et non dispersées en vaines escarmouches.

On avait perdu beaucoup de temps et d'énergie en fouillant la Vaunage et les marais de Saint-Gilles sur la foi d'un simple témoignage de paysan, lequel pouvait tout aussi bien être à la solde du bandit. On avait manqué une arrestation à Taupessargues simplement parce que les gendarmes à cheval étaient arrivés avec une bonne demi-heure d'avance sur les gens à pied. Ce commandant qui avait été blessé dans cette affaire n'avait pas manqué de courage, mais comment avait-t-il pu se lancer à l'assaut d'un mas aussi isolé avec seulement huit cavaliers ? Il a déclaré avoir cru que les piétons n'étaient pas loin pour en avoir entendu la marche dans les broussailles. Comme si le son pouvait être identifié aisément avec un vent porteur et un relief faisant écho ! Avec un peu plus de bon sens en cette circonstance, le bandit serait maintenant condamné et sans doute au bagne...

27. La fuite en avant.

Après le procès, dont il avait eu des relations constantes, Louis n'avait plus d'autre solution que de poursuivre sa fuite en avant en entraînant dans son sillage le plus de volontaires possible, en suscitant la plus grande agitation chez les gendarmes et policiers, en répandant partout sa légende d'une prochaine insurrection. Avec deux tentatives d'assassinat, dont l'une sur des gendarmes, avec le temps et l'argent qu'il avait coûté au gouvernement et à tous les échelons de la société, des maires au ministre de l'Intérieur, son arrestation équivaldrait à une condamnation à mort ou au mieux, au bagne à perpétuité.

Il n'avait donc plus le choix. Il fallait continuer coûte que coûte à courir la montagne, à créer de l'agitation. Son système avait fait ses preuves puisqu'il durait depuis déjà deux ans, mais il avait montré en même temps son point faible. C'était une sorte de cercle vicieux dont on ne pouvait pas sortir et qui ne fonctionnait que dans sa réactivation perpétuelle. Sans agitation pas de gendarmes, sans gendarmes pas de notoriété, sans notoriété pas d'argent, sans argent pas d'agitation possible...

Louis repartit donc dans ses courses, accompagné d'une vingtaine de compagnons occasionnels. Ils marchaient en bande compacte pour attirer l'attention des autorités puis se dispersaient en petits groupes de quatre à cinq, se retrouvaient ensuite dans un lieu convenu à l'avance. Le maréchal des logis Brive et le gendarme Malige avaient eux aussi changé de tactique. Au lieu de chercher à encercler de vastes surfaces avec une grande quantité

d'hommes, ils avaient constitué des petits groupes suivant les sentiers et les drailles, interrogeant tous ceux qu'ils rencontraient, bergers, bûcherons, colporteurs, paysans. En ce début de juin, de nombreux troupeaux montaient vers les pâturages d'été et cette transhumance était une source de renseignements non négligeable.

François Malige qui venait de passer trois nuits en bivouac avec quelques suisses aux confins de la Lozère, avait recoupé le témoignage de plusieurs bergers. Il lui parut évident que la bande de Roque changeait constamment en nombre et que c'était certainement volontaire. Les témoins ne savaient donc jamais s'ils avaient aperçu un groupe de chasseurs ou une troupe armée. Il en était de même pour leur aspect physique. Le chef semblait changer souvent de costume et sa moustache disparaissait ou repoussait selon les saisons. Parfois, ils montaient des chevaux ou des mules, parfois ils marchaient à pied.

De repos chez ses beaux-parents au Pont-de-Vallongue, François Malige se demandait combien de kilomètres de mauvais chemins il serait obligé de parcourir avant de tomber sur ce satané bandit. Cent fois il en avait rêvé la nuit et s'était dressé sur son lit en criant les sommations d'usage, tirant la pauvre Marie de son sommeil.

- Tu me rendras folle, François. Au lieu de courir après ton Roque, tu ferais mieux de l'affamer. C'est quand il a faim que le loup sort du bois.

Malige savait que Marie avait raison. Ces damnées bêtes arrivaient à déjouer tous les pièges et échappaient la plupart du temps à l'encerclement organisé par le lieutenant de louveterie à grands renforts de chasseurs et de chiens. Par contre, c'est en plein hiver, lorsqu'elles crevaient de faim qu'elles perdaient leur prudence naturelle et se faisaient prendre. Selon les chiffres de la préfecture, ces trois dernières années, les loups avaient fait près de quatre-vingts victimes dans le département. L'effort pour les combattre avait donc été intense et pourtant, sans résultat très probant.

C'est encore les primes remises à ceux qui ramenaient à la mairie une tête de loup qui étaient les plus efficaces.

Malige imaginait une grosse prime sur la tête de Louis Roque, allée à de grosses amendes à tous ceux qui seraient convaincus d'avoir nourri ou même vendu de la nourriture à l'un de ses hommes. Moustache serait vite affamé et sortirait des bois comme un loup. Mais comment prouver que l'épicier, le boulanger ou le boucher ont fourni des denrées en sachant qu'elles étaient destinées aux bandits ? Comment prouver qu'un aubergiste les a reçus en connaissance de cause ? La bande a mangé régulièrement chez les cabaretiers Verdier et Cavalier sans que l'on puisse prouver la moindre connivence...

Louis et sa bande, en effet, n'avaient jamais de vrais soucis d'intendance. Une bonne quinzaine d'auberges étaient suffisamment isolées pour les accueillir sans aucun risque pour les patrons. Il suffisait que Louis envoie un éclaireur avant de s'y rendre pour vérifier si la place était libre, puis de placer des sentinelles pour prévenir toute arrivée suspecte. Chez n'importe quel paysan, il pouvait acheter de la viande salée, des fruits, des haricots. Pratiquement tous les villages avaient leur petite épicerie absolument incontrôlable par les autorités. La nature complétait généreusement l'ordinaire de la bande. Entre les champignons, les châtaignes, le gibier, les poissons, les multiples baies, herbes et plantes sauvages comestibles que tous les gens du coin connaissaient parfaitement, ils avaient de quoi tenir un bon moment sans approcher la moindre habitation, au moins pendant les six mois du printemps et de l'été. Enfin, il y avait les femmes qui venaient souvent leur rendre visite au cours de leur périple. Jenny et la sœur d'Arnal n'arrivaient jamais les mains vides. Les filles ou épouses des compagnons venaient plus rarement rejoindre leur mari ou père. C'était en général pour annoncer une nouvelle familiale, pour prévenir que les gendarmes étaient passés au domicile ou pour réclamer de quoi faire bouillir la marmite.

Louis ne favorisait pas trop les visites féminines. Chacune d'elles représentait un danger potentiel car les femmes étaient surveillées et souvent suivies dans leurs déplacements par les espions du sous-préfet ou du commissaire. Seule Jenny ne nécessitait aucune précaution. Tous les hommes savaient qu'elle avait le don de perdre les pisteurs dans les coins les plus impossibles et qu'elle traversait les bois sans laisser la moindre trace. Son grand jeu était d'approcher la bande et de se mêler aux hommes sans que personne ne s'en aperçoive. On se retournait et elle était là, à deux pas, attendant qu'on la salue. Une nuit, une quinzaine de compagnons étaient assis autour du feu et discutaient. Ils entendirent la petite voix de Jenny intervenir dans la conversation, se retournèrent et la virent assise juste derrière eux. Personne n'avait entendu la moindre branche se briser, la moindre feuille froissée sous ses pas ! Heureusement que les gendarmes n'avaient pas de tels guides. La bande serait vite découverte...

Parfois, Jenny racontait comment elle avait semé ses poursuivants. Elle avait repéré des caches sur tous les chemins quelle empruntait. Au moindre bruit suspect, elle pressait le pas, rejoignait la cache la plus proche et attendait que l'espion passe. Tantôt c'était une fourche d'arbre particulièrement bien camouflée par un feuillage abondant, tantôt un buisson impénétrable dans lequel elle avait aménagé une minuscule cavité, tantôt un vieux tronc de châtaignier qui avait été creusé au temps du Désert par les assemblées protestantes. Une partie de l'écorce avait été découpée pour former une porte que les fugitifs pouvaient refermer sur eux après s'être cachés à l'intérieur. Ce système avait largement fait ses preuves contre les dragons du Roi et fonctionnait encore, un siècle plus tard.

La technique de Jenny pour semer ses poursuivants avait atteint un tel degré de perfection que le pauvre Portal, maire de Saint-Félix, confia au préfet sa déconvenue : « *...Les hommes que j'ai chargés de la suivre et de la surveiller ne veulent plus le faire. Ils veulent bien me prévenir de ses départs et de ses arrivées mais non pas la suivre. Cette fille disparaît au tournant d'un chemin et*

nul comprend comment. Ils ont trop peur de se faire entraîner dans un piège et de se faire assassiner... Je dois au surplus vous observer que cette luronne marche tant aussi bien la nuit que le jour, à midi comme à minuit, et les chemins de traverse quoique raboteux, ça lui est égal...»

Après l'accalmie relative que les gendarmes et les suisses avaient connue pendant les quatre mois du procès de Nîmes, Louis prit bien soin de laisser traîner des informations redonnant vie à la bande. Un moment, le préfet reçut des avis annonçant que celle-ci avait été dissoute, que le bandit Roque avait fuit vers la Lozère. Mais dès le mois de mai 1824, arrivèrent de nouveau des avis de passage sur tous les cols de la région, sur toutes les drailles et même dans les villages aussi surveillés que Durfort, Saint-Hippolyte, Saint-Marcel et Saint-Martin. Comme d'habitude, certains avis en contredisaient d'autres. La bande ne pouvait être au même moment aperçue près d'Aire-de-Côte, aux confins de la Lozère, et à Massillargues, au Sud d'Anduze. Leur nombre était toujours aussi fantaisiste, variant d'une dizaine à plus d'une centaine. Il était donc évident que toutes ces informations étaient susceptibles d'avoir été véhiculées par la bande elle-même. Plus les rapports étaient précis et plus ils semblaient suspects. Le 4 août, le préfet reçut un avis disant que la troupe de Moustache avait été vue à onze heures au col de Briontet. Ils seraient partis vers les Combes, passés aux Bories près de Sainte-Croix-de-Caderle, puis à Calviac, auraient traversé la rivière vis-à-vis du moulin et pris la direction de Vabres qui se trouve près de Saint-Félix. A quatre heures du soir, ils auraient été vus à la Maison Neuve chez Villaret.

Voilà un itinéraire qui paraissait suffisamment cohérent et bien chronométré pour mériter vérification auprès des gendarmes. La réponse arriva au préfet dès le lendemain, disant que la maison des Villaret ne pouvait plus être considérée comme un refuge possible pour les brigands. Avec le père emprisonné et le gendre qui s'était suicidé, Louis Roque n'y était plus en odeur de sainteté et de plus, le mas était constamment surveillé par trois suisses logés juste en face, à portée de fusil, au hameau de Massane. Après vérifica-

tion des sources de cette information, il s'avéra que c'était l'un des espions du commissaire qui avait suivi cet itinéraire avec, croyait-il, seulement une heure de retard sur la bande, guidé au fur et à mesure de sa progression par les gens du pays qu'il rencontrait. Quand l'espion arriva à Maison Neuve, il demanda si la bande était là, mais il se fit jeter dehors par la mère Villaret, hurlant les pires imprécations à l'évocation du bandit Moustache. La bande avait sans doute été vue en un lieu ou l'autre, mais l'espion maladroit avait visiblement été guidé dans une direction opposée.

Quatre jours plus tard, un rapport du gendarme Malaval signalait au sous-préfet que la bande de vingt cinq hommes avait été vue au quartier de la Loubatière, sur la commune de Soudorgues. Ils s'étaient dirigés ensuite vers Cognac où le chef avait eu une conversation avec Dumas père qui prenait le frais devant sa maison. Celui qui portait des moustaches lui avait dit qu'ils étaient déserteurs, qu'ils venaient de Madrid. Aussitôt interrogé, le vieux Dumas avait déclaré que deux ou trois hommes dans la bande ne lui étaient pas inconnus et que l'un d'eux était de Monoblet. Il ne se souvenait pas de son nom mais il était sûr de lui car l'homme s'était écarté quand il l'avait regardé, preuve qu'il avait aussi reconnu Dumas. Ce vieil homme était au dessus de tout soupçon, selon l'avis du maire de Cognac, et on pouvait se demander une fois de plus, comment la troupe osait traverser des villages aussi surveillés, en pleine journée, au grand soleil d'août, alors que tout le monde était dehors.

Il fallut quelques jours aux adjoints du préfet pour se rendre compte que ce témoignage avait été déjà donné, à quelques mots près, il y a plusieurs mois. Le vieux Dumas, aussi recommandable qu'il semblait aux yeux de son maire, s'était moqué d'eux sur les grandes largeurs. Mis face au fait par un gendarme qui lui présentait les deux rapports consécutifs, le vieux déclara que sa tête n'était plus tout à fait bonne, qu'il avait dû confondre deux histoires et que désormais, les gendarmes se passeraient de son aide !...

Plus étrange encore était le nombre de témoignages qui arrivaient aux oreilles du sous-préfet, du commissaire et des différents maires sur la présence régulière de Louis Roque et de sa bande sur la draille qui va de Soudorgues au mont Aigoual en passant par les cols de l'Asclié et du Bonperrier. Depuis le temps que ce chemin de crête était sous surveillance, il paraissait incroyable que ces hommes osent s'y aventurer aussi souvent. En été et jusqu'à la saison des châtaignes, de nombreux bergers font paître leurs troupeaux sur les deux versants qui bordent la draille du lever du soleil à l'entrée de la nuit. Chaque fois que ces gens furent interrogés, ils répétèrent toujours la même histoire : Ils ont vu passer la bande mais de loin, sans pouvoir reconnaître qui en faisait partie.

La chasse au bandit Roque, toujours aussi bon sujet de conversation dans les soirées, tournait parfois au jeu. Les gendarmes de Saint-Hippolyte reçurent le témoignage de quatre gamins disant qu'ils avaient rencontré l'homme à la moustache aux abords de la ville. L'homme était seul, armé de son fusil double et de deux pistolets, et il avait plaisanté avec les enfants. Les gendarmes se portèrent aussitôt sur les lieux et bien sûr ne trouvèrent personne. Pressés de question, les gamins finirent par s'embrouiller et le plus jeune, âgé de moins de dix ans, finit par dire que c'était une blague, qu'ils avaient inventé cette histoire pour rigoler... Une bonne nuit dans la prison de la ville, suivie d'une saine raclée par les parents venus les chercher au matin, leur fit sans doute passer l'envie de jouer avec les gendarmes...

Le 9 décembre de cette année 1824, s'ouvrit le procès d'Alexandre Roux après que la cour de cassation l'ait renvoyé à Montpellier. L'accusation reprise par le Tribunal était lourde : *Il est coupable d'être auteur d'un attentat ou complot qui aurait éclaté en juillet et août 1823 ayant pour but soit de détruire ou de changer le gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres, lesquels crimes auraient été exécutés ou simplement tentés par une bande armée dont*

ledit Roux aurait fait partie, dirigeant la sédition ou exerçant dans la bande un emploi ou commandement. Il est encore accusé d'avoir fait des propositions non agréées tendant à parvenir aux complots et attentats sus énoncés. Il est coupable ayant eu connaissance desdits complots contre la sûreté intérieure de l'Etat de ne l'avoir pas révélé dans les vingt quatre heures aux autorités publiques. Enfin, ledit Roux s'est rendu coupable le 18 août 1823 d'une rébellion commise par trois personnes armées envers la force publique et il est coupable d'être auteur de blessures portant le caractère de meurtre ou du moins qui ont été cause d'effusion de sang et de maladie envers un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

Trente sept témoins furent appelés à la barre dont Charles Aubriot qui avoua n'être pas sûr de reconnaître l'homme qui lui avait tiré dessus à Taupessargues. « Il a bien la même corpulence mais je ne reconnais pas son visage ». Mais tant d'autres témoignages parlaient des visites fréquentes du bandit chez le forgeron, de sa présence à Taupessargues lors de l'attentat, que le pauvre Alexandre eut du mal à se défendre. Il finit par avouer qu'il était à Taupessargues mais sous la contrainte, intimidé par les menaces violentes du bandit à moustache. Avec un pistolet chargé sur la gorge, il ne pouvait refuser de suivre cet homme. Avec beaucoup de constance, il nia avoir eu connaissance des projets du bandit Roque. Il l'avait reçu chez lui en tant qu'aubergiste et uniquement pour des repas. Dans son interrogatoire à Nîmes, il avait déclaré l'avoir couché une nuit mais c'était par erreur, dans le trouble que lui avait causé le procureur. Il ne connaissait cet homme que sous le nom de Delon de Montpellier et n'avait aucune raison de se méfier de lui n'étant pas au courant de l'attentat contre le sieur Chabbal dont l'homme était accusé. Il n'avait même jamais su que cet homme avait constitué une bande armée attendu qu'il est toujours venu seul au Cadellier ou accompagné de Villaret de Maison Neuve. Malgré une défense consciencieusement établie par M^e Rodier, l'avocat choisi par Alexandre, la Cour le condamna à dix années de réclusion, au carcan pendant une heure sur la place de Montpellier et au paiement des frais de justice. Cette lourde peine

jeta la consternation dans la bande de Louis. Désormais, ils savaient que l'argument de l'enrôlement forcé ne passait plus auprès des tribunaux, pas plus que celui de l'hébergement d'un étranger, sans que le lien avec le bandit recherché ait été fait. Les juges avaient donné tant de retentissement à l'affaire que nul ne pouvait prétendre recevoir, nourrir ou aider en quelque manière que ce soit le bandit Roque sans se douter de son identité. Il allait falloir changer de tactique de défense.

Jenny pleura beaucoup de savoir son père indignement lié au carcan sur la place publique et se demandait dans quel état il serait après dix ans de réclusion. Mais elle n'en voulait pas à Louis qui était tout de même un peu responsable de cette catastrophe. Par contre, elle décida de prendre un peu le large et de se faire discrète. Depuis que le bruit de sa pseudo grossesse s'était répandu, elle avait constaté que sa maison était constamment surveillée et qu'elle était suivie dès qu'elle en sortait. Ces idiots s'imaginaient que son état la rendrait plus vulnérable. Pour éviter tout risque, elle s'installa chez la mère Baudé à Anduze. La couturière lui donnait quelques travaux à faire en échange de quelques sous et de l'hébergement.

28. Une année de liberté.

Au début de l'année 1825, les rapports de gendarmerie et de police qui arrivèrent sur le bureau du préfet firent croire un temps que l'aventure du bandit Roque s'essouffait et que la bande s'était dissoute. Pendant presque deux mois, personne ne déclara l'avoir vue dans l'arrondissement. La jeune Jenny elle-même ayant disparu de la circulation, on se demandait si l'affaire n'était pas close, si Roque n'avait pas fui avec elle dans un autre département. Dans son rapport du mois de février, le préfet suggéra même au directeur de la police de classer l'affaire, au moins tant que les bandits ne feraient plus parler d'eux. Mais le directeur Franchet d'Espèrey ne l'entendait pas de cette façon. Le principal accusé étant toujours en fuite, il ne lui laisserait aucun répit. L'idée qu'un coupable puisse couler des jours heureux en toute liberté le révoltait. « *Bien que l'homme soit aujourd'hui peu dangereux à cause de la grande force du gouvernement, écrivit-il au préfet, néanmoins sa présence est une inquiétude, une sorte de malaise pour les royalistes et nuit beaucoup à l'amélioration de l'esprit public dans la masse des libéraux de ces contrées. Nul doute qu'il continue à avoir des rapports intimes avec la fille Roux qu'il a mise enceinte, quoiqu'elle doive être bien persuadée qu'il ne l'épousera pas, ce qui devrait donner l'espérance de se rendre maître de lui si toutefois l'on parvenait à découvrir le lieu de retraite de cette fille...* » Il exigea donc du préfet qu'un appel à la dénonciation, accompagné d'une bonne prime, fasse sortir cet assassin de ses bois et le conduise en prison.

Le préfet rédigea aussitôt un avis de recherche en placard, le fit imprimer et distribuer dans toutes les communes du département. A la fin de février 1825, Louis et ses acolytes purent voir un peu partout la grande affiche ainsi libellée :

Le préfet du département du Gard prévient ses administrés qu'une récompense de 2 000 Frs sera accordée à quiconque arrêtera ou livrera sain et sauf, le chef de la bande de malfaiteurs qui en 1823 a parcouru une partie de l'arrondissement du Vigan. Ce chef a été désigné dans le temps pour être le nommé Louis Roque de la commune de Beauvoisin, condamné pour vol, libéré de la maison centrale de Nîmes et placé sous la surveillance de la haute police ; il a été également désigné sous un autre nom. Dans tous les cas, la récompense sera acquise du moment que l'individu arrêté aura été reconnu pour s'être montré à la tête de la bande

Tous les habitants paisibles et honnêtes doivent désirer cette arrestation. L'arrondissement du Vigan surtout est intéressé sous le rapport de sa tranquillité qu'un malfaiteur compromet depuis longtemps par sa présence. Fait à Nîmes le 22 février 1825, pour M. le préfet, membre de la chambre des députés, le secrétaire délégué, Charles de Brigaud.

A la lecture de cette affiche, en bon instituteur, Victor Berty écrivit dans la marge du bas le commentaire suivant : *Si une famille de cinq personnes consomme par jour trois livres de pain, une livre de viande, deux livres de pommes de terre et un demi litre de légumes secs, elle aura une dépense journalière de 1,43 Frs. Combien de jours cette famille pourra-t-elle manger ? Et à la suite, en tout petit : Réponse 1 398 jours !!!*

Berty avait raison, 2 000 Frs, c'était une belle somme et il ne fut pas le seul à faire ce calcul. Françoise Vidal constata que cela faisait quarante mois de ses gages de domestique, Jacques Bonnicel, quinze ans de fermage de sa petite métairie, et David, soixante ans de bail pour son métier à tisser les bas !

Cette prime promise par le préfet fit fantasmer tout le monde, même le sous-préfet. Le 22 février, il écrivit au préfet pour

lui dire que cette prime serait mieux employée à soudoyer la fille Jenny :

« J'ai appris Monsieur le préfet que cette fille s'est absentée pour assister au procès de son père à Montpellier. De le voir exposé sur la place publique dans son carcan l'a paraît-il secouée. Elle doit en vouloir terriblement à Louis Roque qui est la cause de son chagrin et une telle somme finirait bien par la convaincre de nous livrer le lieu de sa retraite. Quoiqu'en disent certains, je suis convaincu que l'homme rode encore dans les parages. Le juge de paix de Valleraugue m'a signalé que le fils de M. d'Espériès était à la chasse quand il a été couché en joue par un homme lui disant : « Halte là, avez-vous vu les gendarmes ? » Le jeune homme qui n'a que quatorze ans a eu très peur. D'après les vigoureuses recherches que nous avons faites, il n'a plus été question de moustaches. Cet homme a dû les supprimer comme ne pouvant servir qu'à le trahir. Monsieur le procureur pense comme vous qu'il n'y a que l'appât d'une récompense qui puisse amener son arrestation... Personnellement, je maintiens que Jenny Roux est la clé de cette affaire. Le nouveau maire de Saint-Félix affirme que la fille continue à faire des absences régulières. Comme on l'a vue blanchir des chemises d'homme d'une percale très fine et qu'elle passe beaucoup de temps à négocier des poulets dans les fermes environnantes, il est persuadé qu'elle ravitaille le bandit. On l'a vue souvent transporter des paquets, mais personne ne peut l'arrêter pour savoir où elle va et ce qu'elle porte. Au temps qu'elle met à disparaître et à revenir, on pense que la bande n'est pas loin. Dans cette famille Roux, il n'y a vraiment que le grand-père âgé de 84 ans qui ne prenne pas une part active au soutien de Roque... »

Dans les mois qui suivirent l'affichage du préfet, Louis sentit peser sur lui une sourde menace. Les paysans devenaient méfiants, soupçonneux, parfois même agressifs. La première alerte arriva aux abords de Saumane alors que Louis rejoignait Saint-Marcel en compagnie de Jean Aubanel. Ils tombèrent sur un groupe de villageois bien armés qui visiblement se lançaient sur eux. Louis pensa qu'il valait mieux éviter l'affrontement et opta pour la fuite. Malheureusement, le vieux Aubanel n'était pas aussi souple et ra-

pide que Louis. En quelques minutes de courses il fut rattrapé, ligoté et amené chez Guibal, le boulanger conseiller municipal. De loin, Louis vit son compagnon se faire dépouiller de son pistolet, de la poudre et des gros plombs qu'il avait dans sa besace, puis poussé sans ménagement à l'intérieur de la maison. Louis ne pouvait pas abandonner ainsi son compagnon. Il revint sur ses pas, poussa la porte de Guibal, menaça d'une forte voix de faire feu sur tous ceux qui se trouvaient là si l'on ne relâchait pas son ami. Mais le boulanger ne se laissa pas intimider et sauta sur le fusil qu'il avait dans sa cuisine pour faire front. Ses enfants voyant le grand danger auquel leur père s'exposait, sortirent en courant par la porte arrière et ameutèrent tout le village. Quelques secondes après, Louis était quasiment encerclé de fourches, de faux et de fusils. Il dut battre en retraite et utiliser toutes ses ressources d'adresse et d'agilité pour gagner les bois et distancer ses poursuivants. C'était la première fois qu'un groupe entier de villageois faisait preuve d'animosité envers Louis et le menaçait réellement.

Le compagnon de Louis fut aussitôt conduit chez le juge de paix de Saint-André. Jean donna son identité et trouva un vague prétexte pour expliquer son déplacement de Durfort, son lieu de domicile, à Saumane. Il persista à dire qu'il ne connaissait pas son compagnon de route, ne savait pas son nom et qu'il l'avait rencontré par hasard.

- J'ai la conscience tranquille, Monsieur le juge. Je n'ai jamais fait partie de la bande dont vous parlez. Si j'ai pris mon pistolet avec moi, c'est justement parce que j'avais entendu raconter plein d'histoires sur eux et que je n'étais pas rassuré de faire ce déplacement. Quand j'ai vu les gens du village courir vers nous armés, j'ai cru que c'étaient eux les bandits. Alors j'ai eu peur et je me suis sauvé.

Le maréchal des logis du Vigan interrogea ensuite Jean sur son compagnon de route et fut persuadé qu'il s'agissait de Louis Roque, celui qui était à Taupessargues. Mais Jean prit son air le plus étonné, le plus rempli d'effroi qu'il put et fit mine d'avoir une terrible peur rétrospective en apprenant qu'il avait fait route avec le

bandit tant recherché. Le rôle fut bien joué puisque Jean fut aussitôt relâché, faute de preuve.

Une autre alerte survint au début d'avril. Le dimanche 9, le maire de Saint-Marcel apprit que Moustache devait coucher chez Arnal. Il rassembla aussitôt une dizaine de villageois armés et avec cette escorte, il s'en alla cerner la maison. A minuit, tous ses hommes étaient en place et personne ne doutait que Moustache n'y fut déjà. Il envoya alors un volontaire à la gendarmerie de Saint-André qui se trouvait à une grosse heure de marche de là. Vers deux heures et demie du matin, il entendit venir vers lui quelques personnes et pensa que c'était les gendarmes qui arrivaient. Dès que ces gens l'aperçurent, ils crièrent *qui va là ?*, et le maire répondit, croyant toujours avoir à faire aux gendarmes. Mais aussitôt, ces gens s'enfuirent. On se mit à leur poursuite mais on ne put en atteindre qu'un qui s'avéra être le nommé Daumet, l'un des anciens compagnons de Moustache. Au lever du jour, les gendarmes arrivèrent et fouillèrent les environs. Ils ne trouvèrent qu'un chapeau blanc à haute forme que l'un des hommes avait laissé tomber en fuyant. Nul doute que le porteur du chapeau ne fût l'individu recherché depuis si longtemps.

Bien que l'entreprise du maire ait été assez bien dirigée, son imprudence l'avait fait rater. Il aurait dû prendre le temps de prévenir les gendarmes avant d'encercler la maison Arnal. Ceux-ci fouillèrent la propriété de fond en comble sans succès. Ils interrogèrent très longuement Daumet sans rien pouvoir en tirer. Il prétendit que c'était par hasard qu'il avait rencontré ceux qui l'accompagnaient et qu'il ne les connaissait pas. Il venait chez Arnal uniquement pour lui emprunter un chien pour aller à la chasse ! Il fut longuement interrogé sur le fusil à deux coups qu'on ne lui avait jamais vu.

- Je venais juste de l'échanger avec un inconnu et je voulais justement l'essayer à la chasse.

Lui aussi fut relâché faute de preuves.

Louis dans sa fuite avait laissé tomber ce fameux chapeau blanc qu'il portait depuis quelque temps et que bon nombre de per-

sonnes avaient vu sur sa tête. Les gendarmes feraient vite le rapprochement avec lui, quel que soit le discours de Daumet. En effet, on lui rapporta rapidement que le gendarme Malige et le lieutenant Delbosc avaient porté le chapeau au tribunal du Vigan comme pièce à conviction, preuve de la présence de Moustache chez Arnal. Par précaution, il dispersa sa troupe et se réfugia avec Jean-Louis Méjanelle dans la grange du hameau de la Valmy.

Jusqu'au début de juin 1826, Louis erra de plus en plus seul dans les hautes montagnes. Jean-Louis, bien sûr, était à ses côtés mais la plupart des autres compagnons, ne voyant arriver ni l'Eldorado promis ni les mille hommes qui feraient changer le cours des choses, se lassaient de cette vie rude et dangereuse. De temps en temps, quelques anciens venaient aux nouvelles, accompagnaient Louis quelques heures et s'en retournaient à des occupations devenues urgentes. Un jour arriva David, un petit apprenti cordonnier. Il avait raté l'aventure l'an dernier et ne voulait pas rester sur ce regret.

C'était un beau jeudi du mois d'août, l'année précédente. A trois heures de l'après-midi, le soleil écrasait la forêt de Malagnuet et les hommes s'étaient arrêtés pour se désaltérer et goûter un peu la fraîcheur du sous-bois. En contrebas, Louis regardait le village de Saint-Marcel et la maison du maire, toute proche. Jenny passait de l'un à l'autre avec sa cruche de vin et remplissait les gobelets. Berty, l'instituteur, faisait la lecture d'un journal et en commentait les articles. Ce numéro du Constitutionnel datait un peu, mais rares étaient ceux qui pouvaient recevoir régulièrement un journal national. Berty se le faisait prêter par un négociant de Saint-André-de-Valborgne, libéral comme lui. Le Constitutionnel avait une fort mauvaise réputation parmi les conservateurs du coin. Chabbal s'était un jour lancé dans une diatribe venimeuse contre ce torchon séditieux qui dénigrant la guerre d'Espagne, cherchait à corrompre la jeunesse, à égarer l'opinion publique et entretenait l'esprit révolutionnaire ! Rien que pour cela, Louis appréciait que Berty en fasse la lecture.

Jean-Louis Méjanelle qui faisait le guet en haut d'un arbre, annonça un visiteur et Louis se posta sur le chemin pour l'accueillir. C'était un jeune garçon de 18 ans tout au plus qui s'approchait, il n'y avait pas de danger.

- Salut jeune homme ! Qui es-tu et où vas-tu à cette heure ?

- Je suis David Angliviel, de Saint-André, apprenti cordonnier chez Louis Olivier.

- Assieds-toi un instant avec nous. Jenny, donne à boire au garçon !

David, tout en buvant son verre, dévisageait le groupe d'hommes. Il reconnut plusieurs habitants de Monteils : Léon Rousset, Greffeuille, Saumade, Bastide. A côté de Berty qu'il avait déjà vu à Saint-André chez son maître, il aperçut David Etienne, le domestique du maire de Saint-Marcel. Ces visages connus le rassurèrent car, sur le moment, cette troupe armée de fusils et de pistolets lui avait fait craindre le pire. Il avait sur lui une somme non négligeable puisque son maître l'avait envoyé à Valleraugue, faire pour lui une recette d'argent. L'homme qui l'avait questionné, avec sa belle moustache et son grand chapeau blanc, pourrait fort bien être celui que tout le monde recherchait et dont on parlait tant au bourg. Ses soupçons se confirmèrent quand l'homme lui demanda s'il ne voulait pas les suivre.

- Ton maître te fait travailler douze heures par jour et sans te payer puisqu'il t'apprend le métier. Je parie même qu'il a extorqué de l'argent à ton père pour ça. Tu ne serais pas mieux avec nous, à te promener, chasser, boire du bon vin et lire le journal avec Berty ?

- Je ne peux pas, Monsieur. Mon maître m'attend et il faut encore que j'aïlle chez Aurès pour récupérer une commission qu'il lui doit.

- Laisse tomber ton maître. Avec nous, tu n'auras pas d'ordre à recevoir. De toute façon, nous allons dans la même direction que toi. Un bout de chemin commun te permettra de réfléchir.

- N'êtes-vous pas le Monsieur que tout le monde cherche ? Mon patron m'a dit que ceux qui vous suivaient finissaient en prison...

- Ne t'inquiète pas, intervint le fils Sallet. Pendant que tu marcheras avec nous je te mettrai mon pistolet sur la tempe. Comme ça, si on t'arrête, tu diras que l'on t'a forcé ! Et n'aie pas peur, il n'est pas chargé.

Plusieurs hommes de la bande rigolèrent en disant qu'eux aussi avaient été enlevés et que le Monsieur leur brûlerait la cervelle s'ils s'enfuyaient. Saumade mit le fils Baudoin en joue et lui cria : « *Avance, sale royaliste, conduis nous chez ton père qu'il nous fasse boire...* » Baudoin, avec force grimaces, singea le prisonnier en danger de mort. « *Pitié Monsieur le Bonapartiste, je ne veux pas mourir, je suis encore puceau, c'est trop tôt... Jenny, au secours, aide-moi avant qu'ils ne me tuent...* »

En riant, la troupe se remit en route. Arrivés à la maison de Baudoin, la bande s'arrêta pour boire de l'eau qu'une fille de la maison leur porta. De là, ils prirent le chemin de Borgnes vers le penchant de Valleraugue et s'arrêtèrent chez Berthézène. Louis lui demanda de faire souper ses gens et l'hôte apporta du pain, du saucisson, du fromage et du vin. Devant la porte de la maison, on dressa une grande planche sur deux tréteaux et chacun piocha dans les provisions que Berthézène avait étalées avec profusion. Au moment de partir, le petit David vit Moustache payer son hôte avec un louis de 48 francs. C'était dix fois plus que la dépense, plus que les deux sommes pour lesquelles le cordonnier Olivier avait fait faire une journée de marche à son apprenti. Louis surprit le regard ahuri du jeune homme sur cette pièce d'or.

- C'est pas chez ton patron que tu gagneras cela, garçon. Mais je te vois impatient de poursuivre ta route. Vas donc rejoindre ton foutu maître. Quand tu seras prêt, tu sauras bien me retrouver.

David commençait à hésiter et faillit suivre la bande de Moustache. Mais au dernier moment il se souvint que son père avait selon l'usage, signé un contrat d'apprentissage chez le notaire où il était bien notifié que si l'apprenti rompait le contrat, le père devrait payer la somme complète des trois années, plus une indemnisation pour le temps perdu. Ce contrat représentait un gros sacrifice pour le père et David ne pouvait pas lui faire cela. A regret il prit la direction de la maison d'Aurès aux Camps en regardant pardessus son épaule la bande qui partait vers le Bonperrier. Cet homme dont tout le monde parlait n'était peut-être pas aussi mau-

vais que le disait le cordonnier Olivier. Quand son apprentissage serait terminé, dans un an et demi, il chercherait à le revoir...

Louis repensait à tous les apprentis de la région et se disait qu'ils payaient bigrement cher le droit d'apprendre un métier. Ce David était un brave garçon mais il était lié à son maître comme un chien à son berger : Un travail de forçat, des coups en cas d'erreur, une soupe pour tout salaire, un os à ronger de temps en temps pour faire croire que le berger est humain. Et ce foutu contrat, toujours à l'avantage du maître, et qui attachait l'apprenti mieux qu'une longe au cou du cheval...

Un an plus tard, quand le jeune homme retrouva Louis, il n'était plus attaché par un contrat mais pas plus libre pour autant. David était un garçon réfléchi et tourmenté par de nombreuses questions pour lesquelles il ne trouvait jamais d'interlocuteur valable. Son père, son patron, ses voisins, se gaussaient de son cerveau dérangé et n'avaient d'autres réponses à proposer que *“ça a toujours été comme ça, ça changera pas...”* ou *“la seule chose qui compte c'est ce qu'on va manger ce soir...”* ou *“faut pas vouloir penser plus haut que son cul...”*

David passa trois jours et trois nuits avec Louis et Méjanelle. Il comprit vite qu'il était arrivé trop tard et que l'aventure de la Bande des Cévennes était à bout de souffle. Mais Louis n'en avait perdu ni sa verve, ni son imagination, et David sut en faire usage. Au flot ininterrompu de questions sur la vie, la société, la liberté, l'indépendance d'esprit, la religion et ses pasteurs, le pouvoir et ses esclaves, les injustices et l'inégalité, Louis ouvrait des portes, avec patience et discrétion. Avec lui, David découvrait que l'on pouvait se laisser aller à rêver, qu'il y avait des solutions à la misère des hommes, qu'il n'était pas le seul à ne pas penser en rond...

29. La Valmy.

Le jeudi 15 juin 1826, Louis Gras, le maire de Saint-Martin-de-Corconac reçut chez lui une femme habitant au hameau de la Valmy Basse qui venait réclamer une aide du bureau de bienfaisance de la commune. Depuis que son mari s'était brisé la jambe en réparant un tombereau, tout partait à vau-l'eau. Le peu d'argent qu'ils avaient économisé avait sombré dans la bourse du chirurgien. Avec quatre enfants en bas âge à la maison, elle n'était pas en mesure de remplacer son mari autant qu'elle le voudrait dans les champs. Peu à peu, ils avaient vendu les bêtes les plus rentables et il ne restait plus rien à monnayer en attendant que le jardin commence à produire.

Le maire de Saint-Martin écouta la pauvre femme et promit de parler de son cas à la prochaine assemblée du bureau. En attendant, il lui donna quelques bons de pains pour éviter à ses enfants de crier famine.

- Vous n'avez pas de voisins qui puissent vous aider dans cette mauvaise passe ?

- Si, Monsieur le maire. Ma plus proche voisine, la veuve Méjanelle de La Valmy Haute est bien bonne et elle m'a déjà aidée plusieurs fois. Mais je n'ose plus lui réclamer, surtout qu'elle a du monde chez elle depuis quelques jours.

- Je connais en effet la veuve Méjanelle. Mais qui reçoit-elle en ce moment ?

- Je ne sais pas, j'ai vu personne. Mais je l'ai vue, elle, qui faisait des courses régulières et abondantes depuis une semaine, bien au dessus des besoins de sa famille. Alors j'ai pensé qu'elle recevait.

Le maire avait des doutes depuis longtemps sur cette veuve Méjanelle et surtout, sur son fils Jean-Louis dont beaucoup de monde disait qu'il s'était accouiné avec le bandit Moustache. Il envoya chercher le gendarme Gout qui traînait dans les parages, lui exposa ses soupçons sur la présence du bandit dans une ferme de la Valmy et son idée qu'une opération devrait être montée incessamment. Gout qui connaissait fort bien tous les habitants du pays et la famille Méjanelle en particulier, était persuadé que l'information était d'importance. Il emprunta un cheval et s'en alla porter la nouvelle à son maréchal des logis, à la gendarmerie de Lasalle. Malige fut chargé sur le champ d'un pli pour le sous-préfet au Vigan et d'un autre pour le commissaire Sabatier, à Saint-Hippolyte. Cette fois, il faudrait éviter toute précipitation, coordonner l'action des troupes et calmer les ardeurs du maire de la commune. Le gendarme Gout fut renvoyé auprès du maire pour qu'il contrôle tous les mouvements à l'intérieur du village comme à l'extérieur. Si Roque était caché à La Valmy, il ne fallait surtout pas qu'il en sorte avant la mise en place du piège et encore moins qu'il soit prévenu par quelque villageois de l'opération en cours. La plus grande discrétion devait être observée.

A sept heures du soir, le sous-préfet, le commissaire et les trois compagnies de gendarmes de l'arrondissement étaient informés et le dispositif pouvait se mettre en place. Le sous-préfet préconisa de rassembler toutes les troupes dans le village de l'Estréchure et d'y établir un poste de commandement. Ainsi, les trois brigades de Saint-André, Lasalle et Saint-Jean-du-Gard ne risqueraient pas le décalage dans les horaires qui avait été fatal à Taupessargues. Dans la journée du vendredi, le dispositif était en place. Les villages de L'Estréchure et de Saint-Martin étaient complètement cernés, empêchant tout messenger de prévenir le bandit Roque. Quatre cavaliers parcouraient le chemin de la Corniche, au Nord de La Valmy, pour couper toute retraite par cette voie. Par sécurité, on avait envoyé des hommes du pays absolument sûrs et dévoués, dans tous les hameaux par lesquels des fugitifs partant de La Valmy pourraient passer. A l'Est comme à l'Ouest, le moindre mouvement suspect serait vite repéré et les émissaires avaient pour

consigne de ne pas intervenir mais de prévenir la gendarmerie au moindre doute. Cette fois, la cavalerie ne monterait pas à l'assaut de La Valmy mais serait réservée à la transmission du vaste dispositif. De n'importe quel coin du canton, une information pouvait être rapportée au centre de l'Estréchure, en moins d'une heure.

A la nuit tombée, les gendarmes se mirent en route le long du Gardon pour atteindre le chemin de La Valmy. Guidés par Gros, l'adjoint au maire de la commune, ils arrivèrent au mas de Cabanis à une heure du matin et gravirent le chemin dans le plus grand silence. La Valmy Haute était composée d'une maison, d'une grange et d'un petit bâtiment agricole, tout au bout de l'unique chemin. Il faudrait approcher dans la plus grande discrétion, et encercler le hameau sans attirer l'attention des chiens. Une fois que le cercle serait fermé, on pourrait le resserrer progressivement. Quand les chiens flaireraient la présence d'étrangers et aboieraient, il serait trop tard pour les bandits.

A deux heures du matin, le cercle s'était formé sans que les chiens ne repèrent les hommes. Jean Cabanel avait été choisi pour servir de messenger. Ce tout jeune gendarme était petit, léger et extrêmement souple. Capable de se déplacer dans les bois en pleine nuit sans le moindre bruit, il fut chargé de donner le signal de l'assaut quand tout le monde serait prêt. Après avoir fait le tour complet du dispositif et bien constaté que chaque homme était en vue de ses collègues de droite et de gauche, sans espace de fuite possible pour les bandits, il croisa ses mains devant sa bouche et imita trois fois le cri de la chouette. Les hommes tapis dans les broussailles entamèrent alors une lente progression vers les bâtiments.

Dans la grange, Jean-Louis, Louis et Jenny étaient étendus sur leur couche et dormaient profondément. Ils avaient longtemps parlé ce soir là de leur avenir. Les fidèles de la bande s'étaient dispersés dans leurs familles pour assurer les travaux des champs, importants en juin. Louis commençait à se demander s'il ne devait pas mettre un terme à cette folle aventure. Depuis sa sortie de la

prison de Nîmes en février 1822, il avait bien profité de sa liberté, il s'était bien divertí et avait mené grande vie. Mais maintenant, il y avait des compagnons en prison, dont son ami Alexandre qui ne sortirait qu'en 1834, il y avait surtout son amoureuse Jenny qu'il ne voulait pas perdre. Cette fille était trop belle, trop intelligente, trop jeune pour terminer dans une geôle. S'ils quittaient le pays maintenant, ils pourraient s'établir dans le Dauphiné, dans le pays de Toulouse ou dans le Cantal. Au cours de sa cavale il avait rencontré des hommes de ces pays, des déserteurs et des militaires en permission, des scieurs de long, des compagnons du devoir. Tous lui avaient promis aide et assistance s'il passait par chez eux. Il pourrait prendre une nouvelle identité et épouser Jenny et Jean-Louis serait son frère. L'ami Martin lui donnerait un viatique pour le voyage et trouverait bien le moyen de lui procurer un faux passeport suffisamment bien imité pour passer inaperçu.

La seule chose compliquée avec ces passeports, c'était les entrelacs imprimés qu'il y avait au milieu des feuilles. Quand un maire en délivrait un, il remplissait les deux parties de droite et de gauche puis déchirait la feuille au milieu des entrelacs. Si la police voulait vérifier l'authenticité du document, il suffisait de le renvoyer au maire qui rapprochait le passeport de sa souche et voyait si les entrelacs coïncidaient. Le plus simple était donc d'avoir la complicité d'un employé de mairie. Avec une bonne récompense, le greffier de Durfort pourrait prendre le risque de faire un faux. C'est sur ces rêves d'une vie plus calme pour Jenny que Louis s'était endormi.

Un léger jappement de chien le réveilla. Sans bruit, il se leva, grimpa sur un entrait de la charpente et se pencha à la lucarne sur le toit. Au même moment, les chiens se mirent à aboyer. Louis scruta les environs et frémit de rage. Dans les premières lueurs du jour, des ombres furtives se cachaient derrière chaque arbre. Pas un bosquet qui ne recélât les cornes d'un chapeau de gendarme, pas une souche qui ne laissât dépasser le canon d'un fusil. Il réveilla aussitôt Jean-Louis et Jenny et les prévint que cette fois, ils étaient

bien encerclés et que la situation semblait désespérée. Il n'était plus temps de réfléchir. Il fallait cacher Jenny et fuir à tout prix.

Malige et Rassignier étaient maintenant à moins de vingt pas de la grange. Méjanelle parut devant la porte, en chemise et bonnet de coton sur la tête. Malige, qui le reconnut, lui demanda ce qu'il faisait là. Mais Méjanelle referma la porte, la barricada et réapparut à la fenêtre. « *Qu'est-ce que tu fais là, Méjanelle. Veux-tu bien obéir, lui cria Malige* ». Rassignier entendit des bruits dans la grange : Une trappe que l'on ouvre, des fusils que l'on charge et des pierres que l'on bat.

- Ça va chauffer, Malige.

- Ce n'est rien, c'est cet imbécile de Méjanelle qui a peur.

Mais aussitôt, ils entendirent crier en français : « *On m'a trahi ! Celui qui m'a trahi est un coquin. Puisqu'il faut mourir, j'en ferai mourir d'autres avant ! Allons, aux armes et du courage !...* » Et brusquement, Méjanelle sortit, toujours en chemise et bonnet, armé d'un fusil simple. Derrière lui se tenait Moustache, un fusil double à la main et deux pistolets à sa ceinture.

Méjanelle fit feu sur Rassignier et lui transperça son chapeau. Le gendarme riposta mais Méjanelle se retourna, prit le fusil à deux coups que lui tendait l'homme à la moustache, tira sur Malige et le blessa de plusieurs plombs à l'épaule. Malgré sa blessure, Malige maintint toujours Roque en respect mais celui-ci sortit les deux pistolets de sa ceinture et tira. Le gendarme évita les deux balles de justesse et répliqua en blessant Louis à la main gauche. Rassignier tira sur Méjanelle qui eut deux doigts emportés. Le garçon s'arrêta net, tenant sa main blessée, mais Louis tenta de fuir en sautant un muret d'un mètre cinquante de haut. Avec une agilité incroyable, il s'appuya sur le mur de sa main valide et balança son corps de l'autre côté. Mais c'était trop tard. Cabanel, Trouslard et Azéma qui n'étaient pas loin, tirèrent en même temps et Louis s'écroula, le bras qui était en appui, brisé au niveau du coude. La douleur fut fulgurante et Louis ne put s'empêcher de hurler.

Ressignier cria de toute sa voix : « *A moi les gendarmes, ils sont là, ils ont déchargé leurs armes !...* » Quelques secondes plus tard, tous les soldats entouraient les deux bandits, braquant leurs fusils sur eux.

- Ne me tuez pas, cria Louis. Vous n'avez pas le droit de nous tirer dessus.

- Regardez ce que vous avez fait, répondit Rassignier en montrant son chapeau troué. Il n'y a qu'une balle coupée qui puisse faire un pareil trou. Deux centimètres plus bas et j'étais tué...

En voyant Malige blessé, la colère monta dans le cercle et Gervaise, le brigadier, tenta de les calmer : « *Ne leur faites point de mal, ce sont nos prisonniers et le préfet veut les avoir vivants pour les faire interroger.* » Il se pencha sur Louis et constata que la blessure au bras droit était sérieuse. Le chirurgien de Lasalle devrait certainement procéder à l'amputation du membre. Méjanelle en serait quitte pour la perte de quelques doigts, sa blessure étant moins grave. Louis restait assis dans l'herbe, silencieux, hébété.

- Brigadier, comment t'appelles-tu, demanda-t-il ?

- Peu importe. Vous ne me connaissez pas. Il y a très peu de temps que je suis dans le pays.

- Vous voyez ce Moustache, Brigadier. Eh bien, ce n'est pas Roque de Beauvoisin mais bien Delon de Montpellier... Puis, apercevant Malige, Louis se ravisa :

- Bonjour Gendarme. C'est bien vous qui vous appelez Malige ? Touchez-moi la main. Vous ne me reconnaissez pas ? Vous êtes un bon, je suis Louis Roque et c'est vous qui m'avez déjà arrêté à Saint-Jean en 1821.

Malige était tout étonné d'être reconnu et nommé par son nom. Ce bandit avait bonne mémoire. Depuis tout ce temps, l'homme avait changé. Ses traits s'étaient creusés, sa grosse moustache et ses favoris noirs lui mangeaient le visage. Malige n'était pas bien sûr de le reconnaître, mais l'expression de ses yeux vifs le frappa. Et ces deux doigts de la main collés l'un à l'autre... C'était bien lui, le voleur de montres qu'il avait fait condamner.

Pendant ce temps, les autres gendarmes fouillèrent la grange. Sous un tas de paille, ils trouvèrent Jenny, recroquevillée en chien de fusil et sanglotant silencieusement. Ils trouvèrent également une bonne quantité de poudre et de plombs dans un sac de peau, un sabre de cavalerie, trois pistolets, un fusil à canon double. Jenny sortit de la grange encadrée de deux gendarmes et vit Louis, étendu sur l'herbe. Elle glissa des mains de ses gardiens, se précipita sur son amoureux et poussa un grand cri.

- Louis, qu'est-ce qu'ils t'ont fait ? Tu es blessé...

- Eh oui, ma bonne. J'ai un poignet coupé et un coude brisé. Mais ne t'en fais pas, je suis toujours vivant.

Après une fouille systématique de la maison de la veuve Méjanelle et des environs, les gendarmes firent des pansements sommaires aux deux blessés, puis lièrent les mains de Jenny et de Jean-Louis. Louis était trop mal en point pour avoir besoin d'entraves. On se demandait même s'il arriverait à marcher jusqu'à Saint-Jean. Il continuait à perdre du sang et il était sur le point de défaillir en arrivant à La Valmy basse. Pourtant, il n'arrêtait pas de parler aux gendarmes, comme pour s'obliger à rester conscient.

- Gendarmes, vous avez tué un brave homme... Vous me croyez Louis Roque mais vous vous trompez. Je suis Delon de Montpellier, aide de camp du général Berton et l'un des principaux conjurés de Saumur... J'étais présent à Taupessargues mais je n'ai point tiré sur le commandant de gendarmerie... Je ne voulais pas tuer Chabbal parce que c'est un ancien militaire... Tout ça, c'est la faute du Bourbon et sa famille... Napoléon n'aurait pas permis ces foutaises... Connaissez-vous ce qu'il a proclamé à ses soldats à Fontainebleau, gendarmes ?...

Jusqu'au pied de la colline, là où l'on rejoint la route de Saint-Jean, Louis poursuivit son discours décousu, tantôt vociférant, tantôt suppliant, de plus en plus délirant. Les derniers kilomètres jusqu'à Lasalle furent douloureux pour lui. Son bras droit pendait lamentablement et l'os du coude apparaissait au milieu de la plaie. La main gauche qui avait été transpercée ne pouvait même plus lui permettre de soutenir ce bras blessé. Les gendarmes s'arrêtèrent à

l'auberge du Luxembourg où le chirurgien Giraud, ayant été prévenu, les attendait. On allongea Louis sur une table et le chirurgien, après avoir abondamment arrosé la blessure d'eau-de-vie, observa l'état du coude.

- Ce n'est pas beau, ça... Je vais redresser cet os mon gars. Ce n'est pas long, mais ça fait mal. Serre bien cela entre tes dents...

Le chirurgien mit une petite bande de cuir entre les dents de Louis et replaça l'articulation avec dextérité. Louis poussa un grognement et se tendit comme un arc, le dos décollé de la table.

- Voilà, c'est fait. J'ai servi trois ans dans l'armée de l'Empereur, j'ai l'habitude, dit le chirurgien. Il cousit ensuite la plaie pour stopper l'hémorragie, plaça une attelle immobilisant le bras et serra l'ensemble d'une bande de drap que lui avait fournie l'aubergiste.

- Ton coude est foutu, mon gars. Mais si tu ne le bouges pas et si l'infection ne s'en mêle pas, tu pourras garder le bras.

Le juge de paix du canton arriva entre temps et dès que le chirurgien en eut fini avec Louis et Méjanelle, il commença l'interrogatoire. Louis reprit son personnage de général, plus par habitude que par conviction. Sommé de s'identifier, il déclara :

- Je suis le général Louis Delon, natif de Verdun en Lorraine et j'ai servi dans le 56^{ème} régiment d'infanterie de ligne. Puis se tournant vers son compagnon :

- Sois fidèle à ton maître, garde-toi de rien dire. S'il faut mourir, nous mourrons.

- Oui Monsieur, répondit Méjanelle.

- Je n'ai jamais voulu blesser de gendarme, Monsieur le juge. En sortant de la grange et voyant tout ce monde armé, j'ai pris peur et j'ai tiré en l'air, sans ajuster personne. Ce n'est qu'après avoir reçu la première balle des gendarmes que j'ai riposté avec mes pistolets.

Jean-Louis déclara ne pas connaître ce monsieur, qui avait demandé asile chez lui depuis quelques jours. Il ne connaissait ni son nom, ni son origine. Mais comme il payait bien et toujours en pièces de cinq francs, il ne lui avait rien demandé. Jenny, donna son nom et son adresse, déclara connaître Méjanelle mais pas le monsieur. Elle était venue à La Valmy pour y négocier des poulets

et avait couché dans la grange en attendant que le jour se lève pour repartir. Elle s'enferma ensuite dans un mutisme entêté, dont le juge fut incapable de la sortir.

Dès le lendemain, les trois prisonniers furent transportés à la prison du Vigan pour y être interrogés par le substitut du procureur. Jenny, toujours aussi muette, finit par dire qu'elle n'était au courant de rien et qu'elle avait eu une telle peur qu'elle s'était cachée dans le foin. Elle avait cru que les gendarmes allaient la tuer. Quand le procureur lui demanda pourquoi elle s'était précipitée sur Louis Roque quand on l'avait fait sortir de la grange, elle se contenta de dire qu'elle avait eu pitié de cet homme, mais qu'elle ne le connaissait pas avant hier soir.

Le samedi matin, le préfet du Gard reçut le compte rendu de l'arrestation de La Valmy et se fit une joie d'en prévenir le ministère. *« Je m'empresse d'informer votre excellence que le nommé Louis Roque vient enfin de tomber entre les mains de la gendarmerie au hameau de La Valmy, sur la commune de Saint-Martin-de-Corconac, dans l'arrondissement du Vigan. Ce bandit vainement recherché depuis plus de trois ans, connu pour ses entreprises criminelles, a opposé de la résistance. Un gendarme a été blessé à l'épaule. Il a été lui-même blessé aux deux bras. Un homme qui l'accompagnait l'a également été à la main. La nommée Jenny qui a fait l'objet de plusieurs communications, a été arrêtée avec lui. Les gendarmeries de Lasalle, Saint-Jean-du-Gard et Saint-André-de-Valborgne s'étaient réunies pour l'opération. Je vous demande l'autorisation de répartir la prime de 2 000 francs qui avait été promise entre les gendarmes ayant principalement participé à cette arrestation... »*

Du jour de l'arrestation jusqu'au 26 août, les interrogatoires ne cessèrent pas. Le procureur exigea une relation précise de tout ce que Louis avait fait depuis 1815 mais se heurta à une obstination inouïe. Louis se contentait de donner de vagues réponses, du genre *« Je me suis promené de ci, de là... Je n'ai jamais voulu que la liberté de chasser tranquillement avec des amis... Je n'ai ni opi-*

nions politiques, ni religieuses... » Interrogé sur ses moyens financiers, il répondait : « L'argent ne m'a jamais manqué. J'en trouvais tous les matins dans mes poches, mais je n'ai jamais su d'où il venait. Si j'avais pu rassembler mille hommes, j'aurais pu avoir 100 000 francs et le pays aurait été bientôt rangé... »

Il persista à dire qu'il était un ancien militaire âgé de 35 ans, ayant servi au 63^{ème} de ligne, malgré la confrontation avec le maire de Beauvoisin qui avait été convoqué. Le maire reconnut Louis et déclara qu'il n'avait jamais fait l'armée, que seul son frère Antoine avait servi. Le sieur Chabbal vint aussi identifier son assassin et le reconnut formellement pour être celui qu'il avait rencontré chez Arnal et qui avait tiré sur lui au Mas Lautal.

Le juge d'instruction du Vigan, le sous-préfet et le commissaire qui suivaient de près le déroulement de ces interrogatoires, ne savaient plus qu'en penser. S'il apparaissait clairement que les identités de Delon, Berton et compagnie n'étaient que pure invention et que Louis Roque était bien un paysan natif de Beauvoisin, certains de ses propos laissaient entendre qu'il avait été manipulé, dirigé par des amis plus puissants. Cet argent qu'il avait dépensé sans compter depuis plus de trois ans, venait bien de quelque part... Ces sorties sur la politique ultra conservatrice du gouvernement, sur l'iniquité du milliard distribué aux émigrés, ou sur les lois liberticides contre la presse, prouvaient qu'il avait reçu une formation politique assez précise. Quand il parlait de Mina, des conjurés de Saumur ou de la charbonnerie, il ne se trompait jamais de dates, de noms, de lieux. D'où pouvait-il tenir tous ces renseignements s'il n'avait jamais quitté le Département ? Réunis dans les bureaux de la sous-préfecture, les trois magistrats tenaient à éclaircir le mystère avant que l'affaire ne soit transférée à Nîmes et que la gloire d'un dossier bien ficelé ne leur échappe.

- La fille Jenny est sans intérêt, commenta le commissaire. S'il est certain qu'elle a soutenu le bandit dans sa longue fuite, c'est simplement par amour. Il suffit de voir ses yeux quand on lui démontre que son Louis Roque n'est qu'un escroc, pour comprendre qu'elle a été complètement envoûtée et n'a jamais réfléchi à ce qu'elle faisait.

On pourra la relâcher quand les deux autres seront transférés à Nîmes. Quant à Méjanelle, il donne la même impression d'être sous la coupe absolue de son maître. Il le défendra bec et ongles, quitte à le payer très cher, mais sera sans doute incapable de justifier ou d'expliquer quoi que ce soit. Sa cause est entendue puisqu'il avoue avoir tiré sur le gendarme Malige, mais je doute qu'il soit au courant des dessous de l'affaire.

- Vous avez raison, Sabatier. Concentrons-nous sur Louis Roque. Il nous faudra bien déterminer si c'est une marionnette manipulée par des mains occultes en vue d'un complot, un escroc génial qui se donne des airs de général pour mieux profiter de la crédulité des paysans ou un pauvre fou illuminé que les événements ont transformé en chef de bande.

- Je n'arrive pas à voir en lui, un fol illuminé, Monsieur le sous-préfet. En ma qualité de procureur, j'ai interrogé des centaines de fantaisistes, tous plus insensés les uns que les autres, mais aucun d'eux n'a réussi à embrouiller les faits avec autant de maestria. Les fous répètent à l'infini une histoire obsessionnelle ou se contredisent d'une phrase à l'autre. Ce Roque au contraire, nous promène dans les interrogatoires comme il nous a promenés pendant trois ans dans les montagnes. Il a le génie de l'esquive. Chaque réponse qu'il fait ne sert qu'à donner la représentation d'un personnage différent. On dirait qu'il a réellement rencontré le général Mina, et l'instant d'après, il parle patois comme un laboureur sans aucune instruction.

- Sait-il seulement lire et écrire, demanda le sous-préfet ? Dans vos interrogatoires, avez-vous pu déterminer son niveau de culture ?

- Etrangement, non. Il sait signer correctement et nous avons confronté son paraphe à celui du véritable Delon dont Monsieur le procureur s'était fait envoyer une copie. Nous avons constaté d'ailleurs qu'il ne pouvait y avoir aucune identité entre l'aide de camp et le Roque de Beauvoisin. Il sait lire puisque je lui ai montré la lettre que lui avait écrite Monsieur Chabbal et qu'il l'a reconnue de suite. Il a fait mine de la lire, mais après coup, je me suis demandé s'il lisait vraiment. Je lui ai présenté l'article qui a été publié dans le Journal des Débats. Il a parcouru le texte de Chabbal longuement,

puis en a cité des phrases entières, au mot près. Je pense donc qu'il sait lire ou qu'il a appris ce texte par cœur. J'ai tenté l'expérience avec d'autres documents mais il a refusé de les lire disant qu'il ne voyait pas le rapport avec son affaire. Je ne suis donc pas plus avancé.

- En tous les cas, s'il ne sait pas lire, il sait compter. J'ai mené une enquête approfondie sur ses dépenses somptueuses et il est très vite apparu que ce Roque payait partout avec des monnaies différentes, parfois assez rares comme les pistoles d'Espagne ou les quadruples et chaque fois il a pu en expliquer la valeur, calculer en francs ce qu'elles valaient et les comparer aux dépenses qu'il faisait.

- Puisque vous en parlez, commissaire, n'y a-t-il donc aucun moyen de savoir d'où lui venait cet argent ?

- Malheureusement non. Le gendarme Malige m'a raconté que lors de sa première arrestation, Roque avait obtenu du domestique du château de Bussas, une pièce de cinq francs. Il a vérifié l'histoire et elle s'est avérée exacte. Le domestique croyait avoir affaire au neveu d'un général et il était persuadé qu'il serait bien remboursé. J'ai fait interroger un cultivateur de Lozère qui l'a hébergé pendant presque six mois, et il a avoué lui avoir prêté 300 francs, toujours sur la foi d'une bonne rémunération. Il pensait recevoir un mandat du général Merle de Nîmes. Ce général possède bien une maison à Nîmes, au quai de la Fontaine, mais il s'est retiré à Lambesc dans une maison de campagne et n'a jamais rencontré Louis Roque ni même entendu parler de lui. Pour le reste, c'est un vrai mystère, mais sans doute, des quantités de naïfs lui ont fait confiance et se garderont bien de s'en vanter.

Depuis 1822, Roque a bien dû dépenser près de 20 000 Frs, car il payait royalement les frais de repas et de boissons de sa troupe mais en plus, il donnait des secours à beaucoup de gens dans le besoin. Le juge de paix de Saint-André a vu plusieurs fois dans son tribunal des débiteurs pleurer toutes les larmes de leur corps qu'ils n'avaient pas un sou, et régler leur créancier le lendemain, sans aucune explication, sans que personne ne puisse justifier d'une quelconque rentrée d'argent. Ce fut le cas de l'instituteur des Plantiers qui, devant plus de cent francs au médecin, a été cité à compa-

raître au Tribunal de Paix et, le lendemain, a fait envoyer cette somme au juge par l'intermédiaire d'un soi-disant parent !

- Si l'argent peut venir de dons anonymes et répétés de la part de crédules, le plus important est de savoir quels motifs politiques ont pu pousser tant de gens à soutenir ce bandit.

- J'ai bien peur que cela reste un mystère, dit le procureur. Nous avons interrogé des centaines de plaignants, d'accusés et de simples témoins depuis deux ans et personne ne peut soupçonner le moindre indice de complot contre le gouvernement. Le directeur de la police à Paris a fait enquêter sur tous les mouvements politiques, sur toutes les sociétés secrètes et confréries séditieuses, et jamais il n'a entendu parler du bandit des Cévennes ou d'une conspiration s'appuyant sur ce Roque. Des recherches ont été faites autour de tous les anciens conjurés de Saumur et de leurs amis. On a enquêté sur les bonapartistes, les libéraux, les nostalgiques de la Révolution, dans les milieux protestants, littéraires et libertins... Rien ne les rattache aux Cévennes et à ce Roque.

- Reste alors la thèse de l'escroc, poursuit le sous-préfet. Si Roque s'est simplement appuyé sur un pseudo discours politique dans l'unique but de soutirer de l'argent aux naïfs, cela expliquerait que l'on ne retrouve aucun lien entre sa bande et les courants d'opposition. Après tout, cet homme a prouvé qu'il était fin stratège pour nous avoir échappé si souvent. Il peut aussi être un assez bon comédien pour servir le discours que sa victime attend et lui soutirer argent ou soutien. Quand on consulte la liste de tous les gens qu'il a entraînés dans sa bande, on constate vite qu'il n'y a aucune cohésion, ni sociale, ni religieuse, ni même politique. Il a réuni des riches et des pauvres, des jeunes et des vieux, des rustres et des notables, des illettrés et des maîtres d'école...

- C'est vrai qu'il a démontré un réel pouvoir de séduction sur ses hommes. Aucun d'eux ne l'a jamais trahi malgré les tentatives de corruption, aucun ne l'a dénié dans les interrogatoires, même ceux qui risquaient de fortes peines de prison. Avec un bel ensemble, ils ont tous récité les mêmes balivernes : *Nous étions à une partie de chasse, le Monsieur payait bien, nous n'avons jamais rien fait de mal et ce que l'on reproche à Moustache, il ne l'a fait qu'en*

état de légitime défense... Et quand ce ne sont pas les excuses cent fois entendues : On m'a contraint à suivre la bande sous peine de me faire brûler la cervelle.... On m'a demandé de conduire le Monsieur à tel endroit mais je ne savais pas que c'était un brigand...

- Le maréchal des logis Troussard qui a interrogé la veuve Méjanelle cinq minutes après l'arrestation violente de son fils, a longuement parlé de cette femme tant son attitude l'a surpris. Quand il est entré dans la maison, la veuve était assise à sa table. Elle déclara de suite qu'il n'y avait pas d'étranger chez elle, ou que s'il y en avait, elle n'en savait rien. Elle ne bougea pas d'un cil quand on lui annonça qu'une balle avait arraché deux doigts à son fils et qu'on l'avait arrêté, comme si elle était indifférente ou ne comprenait pas ces mots. Le maréchal des logis insista et demanda à la veuve si elle savait que son fils avait hébergé un homme et une fille dans la grange. Elle répondit que son fils recevait qui il voulait et que si on le réveillait à point d'heure, il ne fallait pas s'étonner qu'il tire des coups de fusil. Troussard lui demanda si elle voulait voir son fils avant qu'il ne soit emmené. « *Vous dites qu'il y avait un Monsieur avec lui dans la grange. Eh bien, ce Monsieur s'en occupera tout autant...* »

- En effet, étrange comportement pour une mère, à moins qu'elle n'ait une confiance absolue en ce Monsieur... Ceci prouve encore une fois le pouvoir de Moustache. Si l'on veut obtenir de lui quelques renseignements, il faudra l'affaiblir par de mauvaises nouvelles. Je viens d'apprendre que le fils Roux, Isidore, qui semblait bien attaché au bandit est décédé le 17 de ce mois à Montpellier où il avait été incorporé. Annonçons-lui la nouvelle, cela l'ébranlera un peu, proposa le commissaire...

François Malige rentra chez ses beaux-parents le mardi 20 juin, tout heureux d'annoncer que le bandit Roque avait été arrêté et qu'il allait toucher une partie de la prime de 2 000 Frs en récompense.

- Une partie seulement, lui demanda Marie ? Ça fait combien une partie ?

- Troussard, Gout et moi, on aura 300 Frs. Cabanel, Charry, Ressi-gnier, Gervaise et Teulon auront 115 Frs. Le reste est partagé entre Simaise, Chamboredon, Mas, Bouvot, Mazière, Azémat et Pradal, 75 Frs chacun.

- Eh ben, 300 frs pour quatre ans de traque, des nuits de bivouac et des quantités de paires de semelles usées... Ils se sont bien foutus de toi tes chefs. La domestique de ma mère gagne plus en six mois, et sans recevoir du plomb dans l'épaule !

- C'est vrai, mais le capitaine m'a promis que je monterai rapidement en grade. Le préfet lui-même a reconnu que j'avais fait du bon boulot.

- On verra cela dans quelques années, mon pauvre. En attendant, je suis tout de même contente que cette affaire soit réglée. Je vais peut-être te voir plus souvent. Ton fils grandit, il va avoir besoin de toi...

Le 19 août, la mise en accusation fut enfin rédigée par le procureur du Vigan et envoyée au Tribunal de Nîmes : *Les prévenus Roque et Méjanelle sont cités comme auteurs ou complices de rébellion envers la force publique à La Valmy et violences sur gendarmes dans l'exercice de leur ministère, du double assassinat sur les personnes des sieurs Chabbal et Roqueplane, comme chef de bande ou membre d'une bande armée et autre rébellion contre la force armée à Taupessargues ayant entraîné la blessure d'un commandant de gendarmerie.*

Le 25 août, l'acte de libération de Jenny fut prononcé, faute de pouvoir établir contre elle des preuves suffisantes. L'ordre de conduite des deux prévenus, signé du lieutenant de gendarmerie Delbosc, arriva au Vigan. Le lendemain matin, à quatre heures, le gendarme Brive vint chercher les deux inculpés et les enchaîna au banc d'une voiture. La plus grande vigilance avait été recommandée par le sous-préfet qui craignait que les affidés de Roque ne préparent une embuscade en vue de le délivrer. Deux gendarmes montèrent dans la voiture et encadrèrent les prisonniers. Deux autres étaient assis sur le siège avant aux côtés du voiturier, le sieur Cou-

lomb, qui avait été requis pour le transport. Six cavaliers enfin, encadraient le fourgon.

Il y a plus de 80 kilomètres entre Le Vigan et Nîmes, et les endroits favorables à une attaque étaient nombreux. Le sous-préfet avait exigé que le transfert se fasse dans la journée pour limiter les risques. Une étape avait donc été prévue à Sauve pour changer de chevaux et garder ainsi une moyenne de six kilomètres heure. Ce trajet fut particulièrement éprouvant pour les deux prisonniers. Depuis l'attaque de La Valmy, il y a deux mois, leurs blessures n'étaient pas encore totalement guéries. Jean-Louis souffrait d'infections à répétition qui l'affaiblissaient beaucoup. Louis avait mieux réagi au traitement du chirurgien mais son coude ne supportait pas la moindre secousse. A chaque cahot de l'inconfortable fourgon, une vive douleur irradiait son bras du poignet à l'épaule. C'est donc dans un état d'épuisement total que les deux hommes arrivèrent dans leur geôle de la maison de justice à Nîmes. Louis eut plusieurs fois envie de dire aux gendarmes qu'ils pouvaient rouler tranquillement et qu'aucune attaque n'était organisée pour les libérer. Mais l'auraient-ils cru ? En deux jours, ils auraient pu faire la route au pas et éviter ces secousses insupportables. S'il n'avait pas raconté tant d'histoires invraisemblables, il aurait inspiré plus de confiance et aurait pu se faire entendre. Mais en l'état des choses, proposer un rythme plus lent n'aurait fait qu'accroître la méfiance des gendarmes qui auraient fouetté aussitôt les chevaux. Louis resta donc muet durant tout le trajet. Ses gardiens ne semblaient pas disposés à engager la conversation, et avec Jean-Louis, il ne pouvait pas vraiment parler. Depuis leur arrestation, ils avaient été séparés dans deux cellules différentes et ne s'étaient vus qu'en présence du substitut. Ils brûlaient d'envie d'échanger leurs sentiments, leurs émotions, mais en présence des deux gardiens ils s'en abstinrent, espérant être de nouveau ensemble à Nîmes.

Ils arrivèrent à dix heures du soir au palais de justice et furent conduits dans une cellule donnant sur le préau de droite. Une stricte séparation des divers détenus était organisée. De part et d'autre du corps central, quatre préaux séparés deux à deux par un

mur au centre duquel se trouvait un puits : A gauche, les prévenus et les détenus pour dettes, à droite le préau des criminels et celui des femmes. Les cellules étaient réparties sur trois étages, plus quelques cellules provisoires au sous-sol, là où Louis avait été enfermé lors de sa première arrestation. Cette fois, Louis et son compagnon bénéficièrent du deuxième étage avec vue sur les Arènes pour peu que l'on se hisse au niveau de la minuscule lucarne.

Une fois la porte fermée et le gardien éloigné, Jean-Louis put donner libre cours à son émotion. Il se jeta dans les bras de son compagnon et pleura longuement, silencieusement. Puis, retrouvant son calme, il raconta sa peur d'en avoir trop dit dans ses interrogatoires, sa terreur de la guillotine qu'on lui avait si souvent promise, sa joie aussi de retrouver Louis dans cette dernière épreuve. Ils dormirent peu cette nuit là, préparant en hâte une défense commune pour le cas où ils seraient de nouveau isolés. Jean-Louis devait se maintenir dans la position du benêt n'ayant jamais participé à rien de grave, sinon d'avoir reçu ou suivi un étranger qui l'avait séduit par son discours. Les coups de feu tirés sur les gendarmes à La Valmy, n'étaient que le fruit d'un état de panique dû à la surprise de se voir encerclé à l'aube, par autant de forces militaires.

Louis passa beaucoup de temps à rassurer son jeune ami. La guillotine ne serait pas pour lui puisque personne ne pourrait prouver sa participation à aucun complot contre l'Etat, puisqu'il n'y avait pas eu meurtre mais simplement échange de coups de feu, et qu'enfin, Louis se chargeait de toute responsabilité dans le comportement de son compagnon. La prison était assurée pour quelques années mais pas la peine capitale.

Louis, quant à lui, ne se faisait guère d'illusion. S'il pouvait invoquer la légitime défense dans les trois cas du Mas Lantal, de Taupessargues et de La Valmy, il ne pouvait nier avoir mobilisé plus de trois cents hommes pendant des années dans sa poursuite. Ce simple fait susciterait l'ire des autorités qui chercheraient à le lui faire payer au prix fort. S'il échappait à la guillotine, ce serait pour croupir à vie dans un bagne. A tout prendre, mieux valait en

finir rapidement. Il aurait bien profité de ces dernières années, plus riches en découvertes et en plaisirs que quatre décennies à Beauvoisin.

30. Le procès de Louis Roque.

Les interrogatoires incessants des deux prisonniers reprirent dès le 30 août dans le grand prétoire du Tribunal de Nîmes. Jean-Louis fut particulièrement impressionné par la majesté du lieu et le nombre de personnes dont les regards étaient braqués sur eux : Les douze jurés, le président du tribunal, ses deux assesseurs, le procureur, les greffiers, les trois avocats commis d'office, et une foule de curieux qui avaient rempli les bancs de l'immense salle. La première journée fut consacrée au cérémonial d'ouverture accoutumé. Les jurés prêtèrent serment sur leur honneur, devant Dieu et les hommes. Puis le président lut l'acte d'accusation rédigé par le procureur du Vigan. Les avocats furent ensuite présentés et déclarèrent qu'ils plaideraient coupables mais invoqueraient la légitime défense et les circonstances atténuantes. En fin d'après midi, les deux accusés furent appelés l'un après l'autre et interrogés par le procureur après qu'il ait été donné leur nom, âge, profession, état. Ce fut Jean-Louis qui ouvrit le procès :

- Connaissez-vous le dénommé Louis Roque et n'était-il pas dans votre maison du 17 au 18 juin dernier, et pourquoi y était-il ?

- Je ne connaissais pas Louis Roque lorsqu'il vint à la maison, quelques jours avant la nuit dont vous parlez, pour faire une partie de chasse. Il vint armé d'un fusil double et d'une paire de pistolets, me demandant de le loger pendant deux ou trois jours. Il ne fut point à la chasse et ne m'a jamais dit son nom.

- Pourquoi cette nuit là, avez-vous refusé d'ouvrir le grenier à foin où vous étiez, sur la demande du maire et des gendarmes qui de-

mandaient à faire des perquisitions ? Et pourquoi avez-vous barricadé la porte ?

- Je n'ai point barricadé la porte ! Au contraire, je l'ai ouverte pour sortir.

- N'a-t-il pas été dit dans la grange : « *Nous sommes vendus mais avant de mourir j'en ferai mourir tant d'autres !* »

- Non Monsieur. Ou si cela a été dit, je ne l'ai pas entendu.

- N'êtes-vous pas sorti de la grange le premier armé d'un fusil simple et n'avez-vous pas tiré un premier coup de feu ?

- C'est moi qui ai ouvert la porte le premier et quelqu'un tira de suite un premier coup de feu. C'est alors que j'ai saisi mon fusil hâtivement et que j'ai tiré en l'air.

- Après ce premier coup de feu, celui qui était logé chez vous ne vous fit-il pas passer son fusil double avec lequel vous avez tiré un second coup ?

- C'est faux ! Cet individu est le même que celui avec qui j'ai été arrêté mais il ne m'a pas passé son fusil et je n'ai pas tiré une seconde fois.

- Dans ce moment, que faisait cet individu dont vous parlez ?

- Je ne le vis plus que lorsqu'il fut blessé et arrêté et je ne puis dire quelles armes il avait à la main. D'ailleurs, étant blessé moi-même, je n'ai pu l'apercevoir, ni lui ni autre chose.

- Si vous avez tiré en l'air, comment se fait-il que des gendarmes aient été blessés ?

- Il est possible que ce soit eux-mêmes qui se soient blessés, car ils tiraient de tous les côtés.

- Dans un précédent interrogatoire, vous avez-dit avoir tiré un coup de pistolet.

- Je me suis trompé. C'est à cause de mon état de maladie au moment du premier interrogatoire. Je ne savais plus ce que je disais tant j'avais la fièvre.

Le président du tribunal renvoya l'interrogatoire de Louis au lendemain matin étant donnée l'heure tardive. Les deux accusés eurent la satisfaction de constater que cette fois, ils n'étaient pas isolés et qu'on les ramenait dans la même cellule que la veille. Ils purent ainsi échanger leurs premières impressions. Louis félicita

son ami pour ses réponses claires et cohérentes. Il avait de bonnes chances d'échapper au pire s'il se maintenait sur cette ligne de conduite. Si un des gendarmes l'accusait d'avoir visé et tiré sur eux, ce serait la parole de l'un contre celle de l'autre. Certes la parole d'un gendarme avait plus de poids que celle d'un Méjanelle, mais rien ne pourrait être prouvé et les avocats s'en serviraient bien.

Maitres Cartoux, Devèze et Biron connaissaient bien le dossier puisque l'un d'eux avait déjà été commis d'office dans le premier procès de 1824. Ils s'intéressaient à cette affaire, essentiellement pour son retentissement national qui leur donnerait une notoriété inespérée pour des avocats encore jeunes dans la profession. Les quelques mots échangés pendant la pause du midi avaient rassuré les accusés. Ils seraient bien défendus et à peu de frais.

Le lendemain matin, l'audience s'ouvrit par l'interrogatoire de Louis Roque :

- Pourquoi avez-vous quitté la commune de Beauvoisin alors que vous étiez mis en surveillance ?

- Je savais bien que j'étais mis en surveillance... Mais je l'ai quittée...

- Que faisiez-vous dans cette maison de La Valmy dans la nuit du 17 juin ?

- J'étais dans la maison depuis quinze jours et je m'y reposais pendant cette nuit.

- Armé de deux pistolets, n'avez-vous pas fait feu sur les gendarmes qui voulaient perquisitionner la maison Méjanelle ?

- M'étant mis à la fenêtre, j'ai vu la maison entourée de gendarmes. Je me suis adressé au maréchal des logis en lui demandant ce qu'on voulait mais il me fit une réponse que je ne compris pas. Ayant entendu Méjanelle dire qu'ils allaient nous tirer dessus, j'ai été à la porte pour me sauver. J'étais alors armé d'un fusil double et de deux pistolets. A peine sorti de la porte, j'ai senti un coup de fusil au chapeau. J'ai pris la fuite et j'ai reçu un deuxième coup de feu au poignet droit. J'ai voulu descendre le mur et je reçus à ce moment un troisième coup de feu qui me frappa au milieu du bras gauche et qui me fit tomber. Je déclare n'avoir tiré aucun coup de

fusil sur les gendarmes. Je crois que l'un des coups dont mon fusil était chargé est parti involontairement au moment où je voulais franchir le mur, quand je l'ai appuyé sur la terre.

- Pourquoi avez-vous dit, à cette époque, être Delon de Montpellier, capitaine et aide de camp du général Berton et que c'était vous qui aviez tiré sur le commandant de gendarmerie à Taupessargues ? Pourquoi avez-vous voulu cacher que vous étiez Louis Roque ?

- J'ai toujours dit aux gendarmes que j'étais Louis Roque et je n'ai jamais dit avoir tiré sur le commandant à Taupessargues. Dans les autres interrogatoires, on m'a fait dire des choses que je n'ai jamais dites, comme être de Verdun, avoir tiré sur les gendarmes et plein d'autres choses fausses !...

Le défilé des témoins divers dura plusieurs jours. Le procureur tenta de prouver que Louis Roque avait bien usurpé de multiples identités, qu'il avait formé une bande dans un but de sédition, qu'il avait tiré sur Chabbal et Roqueplane, puis sur le commandant Aubriot. Les avocats récusèrent la plupart de ces accusations comme ayant déjà été jugées lors du procès de 1824. Il ne pouvait donc être question que de l'arrestation de La Valmy où, rien encore une fois, ne pouvait être prouvé contre les accusés. Les échanges de coups de feu matérialisés ici par le chapeau du gendarme Rassignier, visiblement percé, et le surtout du gendarme Malige encore troué et marqué de son sang, ne pouvaient être explicitement imputés aux deux accusés étant donné la confusion du dispositif et le nombre de coups tirés un peu partout.

L'essentiel des débats porta donc sur l'origine, la destination et l'effet des différents coups de feu que les uns et les autres, gendarmes, maire, guides et accusés dirent avoir vus ou entendus. Il fut impossible de déterminer avec précision qui disait vrai dans cette histoire. La grange à foin dans laquelle étaient cachés les deux accusés avait été cernée de si près que n'importe quel coup de fusil tiré par n'importe quel des protagonistes, voire tiré accidentellement, était en lui-même dangereux. Cette plaidoirie sembla un temps servir les intérêts de Roque et de Méjanelle et la confiance commençait à renaître chez les deux hommes.

Le 16 décembre, tous les témoins ayant été entendus, le procureur de la République fit un réquisitoire accablant. Ne pouvant mettre en doute la parole d'un maire et de gendarmes dans l'exercice de leur fonction, qui tous confirmaient avoir répondu aux tirs des deux bandits, il réclama la peine de mort pour les deux hommes qu'il considérait comme complices de longue date et responsables du désordre de ces dernières années. Les avocats, tentèrent soigneusement de séparer le cas des deux accusés. Ils présentèrent Jean-Louis comme une victime de circonstances le dépassant complètement, rappelèrent la fragilité du jeune homme et le recommandèrent à la clémence royale. Puis le jury se retira pour délibérer pendant plus de trois heures. Peu avant minuit, le président du jury donna son verdict : *Les deux accusés sont reconnus coupables avec circonstances aggravantes d'avoir tenté avec préméditation d'assassiner les gendarmes Malige et Rassignier lors de la perquisition effectuée à La Valmy dans la nuit du 17 au 18 juin dernier. En conséquence, le tribunal condamne Louis Roque et Jean-Louis Méjanelle à la peine de mort et solidairement, au remboursement des frais envers l'Etat. Il ordonne que l'exécution se fasse sur l'une des places publiques de cette ville de Nîmes et que le présent arrêt soit exécuté à la diligence de Monsieur le Procureur général.*

Un grand silence, suivit ce verdict inattendu. Les deux accusés tombèrent assis sur leur banc, atterrés d'une telle conclusion. Seul Antoine Roque, le frère de Louis, qui assistait au procès du fond de la salle poussa un grand cri de rage avant d'être promptement raccompagné vers la porte par les huissiers. Il courut droit vers Beauvoisin pour annoncer la nouvelle à la famille.

Le procès avait été suivi avec intérêt par les gens du village. Il était rare que l'on parle d'un si modeste lieu dans les journaux. Le cabaret de la tante Marie était devenu le centre d'information local. Antoine, qui avait assisté à toutes les séances du procès, venait au retour en donner un compte rendu précis. Quand un article paraissait, l'instituteur du village s'installait près du billard et en faisait la lecture à haute voix. Ce dimanche là, il arriva avec le

journal sous le bras et confirma la nouvelle qui avait déjà fait le tour du village.

« 17 décembre, journal du Gard : La cour d'assises du département du Gard, dans sa séance de samedi dernier, qui s'est prolongée jusqu'à minuit, a jugé une affaire récente mais qui, sur quelques points, se rattachait à une autre dont les journaux, notamment celui des Débats, ont occupé le public, et qui avait pris sa naissance dans les Cévennes en 1823. Le principal auteur des crimes jugés était désigné dans la procédure, sous les noms, soit de Delon, ancien aide de camp du général Berton, soit de Mina, soit de Bonaparte, et toujours sous celui de l'homme à moustache, mais c'était sous le nom de Louis Roque, de la commune de Beauvoisin, qu'il figurait dans l'arrêt et l'acte d'accusation, lequel Roque n'aurait été qu'un individu condamné en 1821 à un an de prison et qui, mis en surveillance de la haute police pendant cinq ans, aurait abandonné la commune de Beauvoisin, qui lui avait été assignée pour lieu de résidence.

Le 1^{er} mai 1824, divers individus compris dans l'accusation, à raison des deux derniers crimes, avaient été jugés contradictoirement par la cour d'assises du Gard et le 13 du même mois, Louis Roque avait été jugé par contumace par cette même cour. Dans cet arrêt, il avait été bien reconnu qu'un même individu, seul auteur du premier crime, celui commis sur MM Chabbal et Roqueplane, était le principal auteur des deux autres. Mais la cour d'assises n'ayant pas trouvé que les signes caractéristiques d'individualité que la cour fournissait, s'appliquassent suffisamment à Louis Roque, l'avait acquitté quoique contumace des trois crimes dont il était accusé.

Le 17 juin 1826, la gendarmerie ayant voulu, en la présence du maire de la commune de Saint-Martin de Corconac, faire des recherches dans la maison de la veuve Méjanelle, au lieu de La Valmy, fut attaquée à coups de fusils par deux hommes qui sortaient d'une grange. Un gendarme fut blessé à l'épaule, l'autre eut son chapeau percé d'un carré de balle. Les gendarmes ainsi attaqués, firent feu à leur tour. Les deux assaillants furent blessés et arrêtés.

L'un fut de suite reconnu être Jean-Louis Méjanelle, l'autre prétendit d'abord être Delon mais finit par avouer qu'il n'était que Louis Roque de Beauvoisin, condamné pour vol à un an de prison en 1821. Son identité a été en outre constatée par le maire et l'adjoint de sa commune.

Louis Roque et Méjanelle ayant été renvoyés aux assises comme coupables de rébellion à la gendarmerie, ont été déclarés coupables par le jury, ainsi que nous l'avons déjà dit, et condamnés à la peine capitale.

Divers témoins ont parfaitement reconnu Louis Roque pour être celui qui avait tiré sur MM Chabbal et Roqueplane, pour être celui qui avait été à la tête du rassemblement des Cévennes, pour être celui qui, le 13 août 1823, caché dans la maison de Taupes-sargues, était désigné sous le nom de Bonaparte et qui était l'un des trois qui, ayant tiré des coups de fusils sur la gendarmerie avaient blessé le chef d'escadron et un gendarme.

Monsieur le procureur général a porté la parole lui-même dans cette affaire. C'est dire que l'accusation a été soutenue avec le talent et l'impartialité qui distinguent ce digne magistrat.... »

- Ah ben, bravo, s'écria Antoine. ! Parlons-en de l'impartialité du procureur. Il n'a rien écouté, rien entendu. Son jugement était fait d'avance. Ces deux mois de procès sont une mascarade !...

- Attends, ce n'est pas fini, reprit l'instituteur :

« La défense des accusés a été confiée d'office à deux avocats qui ont mis tout le zèle que le malheur a droit d'attendre de ceux qui exercent une si noble profession.

Hier les accusés se sont pourvus en cassation, mais on ajoute que Moustache s'était refusé pendant quelques temps, à user du pourvoi. On assure que Méjanelle a été recommandé à la clémence royale. »

- Si la cassation se passe comme le procès, ce sera reculer pour mieux sauter, ajouta Antoine.

- Ce n'est pas sûr, rassura l'instituteur. La cour de cassation ne juge pas sur le fond mais sur la forme. Si les avocats sont suffisamment malins pour trouver un vice de forme, ils peuvent sauver la tête de ton frère. Et vu la mauvaise foi dont a fait preuve la Cour d'assises,

il est bien possible qu'elle se soit laissé aller à quelques négligences.

- J'ai du mal à y croire. D'ailleurs, mon frère n'y croit pas non plus. S'il avait été seul il aurait accepté le verdict. C'est uniquement pour son ami Méjanelle qu'il se pourvoit en cassation.

L'attente ne fut pas trop longue pour les deux accusés. Dès le début de janvier, les avocats proposèrent six bonnes raisons de casser le procès. Certains membres du jury avait été remplacés au dernier moment pour des raisons certes valables mais sans que la défense ait eu le loisir d'accepter ou de récuser les nouveaux jurés. Certaines pièces du dossier n'avaient pas été remises aux accusés dans le temps légal pour assurer leur défense. La question de la légitime défense n'avait jamais été présentée au jury et surtout, la formulation des questions posées au jury était telle qu'elle ne pouvait aboutir qu'à servir l'accusation et elles auraient dû être scindées en deux, voire en trois autres questions...

C'est ce dernier point qui attira particulièrement la cour de cassation. Le quinze janvier, elle rendit son verdict et renvoya les accusés en état d'ordonnance de prise de corps pour être renvoyés avec les pièces du procès devant la cour d'appel du Vaucluse. Deux jours après la décision de la cour de cassation, la lecture de l'instituteur de Beauvoisin, dans le cabaret de la tante Marie, prit cette fois plus de poids car il s'agissait du journal national "La Gazette des Tribunaux", ce tout nouveau journal judiciaire créé en 1825 et qui avait publié le 17 janvier :

« Dans l'audience du 15, la cour de cassation s'est occupée du pourvoi des sieurs Roque et Méjanelle, condamnés à la peine de mort par la cour d'assises du Gard pour rébellion contre les gendarmes, suivie de blessures ayant caractère de meurtre. Six moyens de cassation étaient présentés. M^e Roger s'est principalement appliqué à développer, en plaidant, le sixième moyen qui résultait des circonstances suivantes :

Après la clôture des débats et la position des questions, les défenseurs des accusés, par des conclusions déposées sur le bureau et transcrites au procès-verbal de l'audience, avaient demandé 1° que

la première question posée fut divisée en trois questions ; 2° qu'il fut ajouté aux questions celle de savoir si les accusés n'avaient point agi dans le cas de légitime défense.

La cour d'assises après avoir entendu le ministère public, et après avoir délibéré sur ces conclusions, décida que les questions seraient maintenues telles que le président les avait posées. Cet arrêt n'énonçait aucun motif du rejet des conclusions.

M^e Roger, s'appuyant sur les dispositions expresses des art.7 n°3 et 17 de la loi du 20 avril 1810, a démontré que cet arrêt interlocutoire était nul, et que par suite, la condamnation à la peine capitale devait aussi être annulée. Il a fait sentir toute l'importance de la demande des accusés, que la cour avait repoussée sans en dire la raison. Il a invoqué la jurisprudence de la cour régulatrice, qui, dans des circonstances semblables, a plusieurs fois prononcé la cassation d'arrêts de cette nature, dans lesquels on n'avait énoncé aucun motif.

La cour de cassation a rejeté les cinq premiers moyens ; mais elle a cassé sur le sixième, attendu que tous les arrêts doivent être motivés sous peine de nullité. En conséquence, les accusés ont été renvoyés devant une autre cour, pour être de nouveau jugés sur les mêmes faits. »

- C'est là une très bonne nouvelle, commenta l'instituteur. A Carpentras, il leur arrivera une affaire neuve pour eux et ils devront juger sur dossier. Ils seront donc plus objectifs et auront moins d'apriori, moins de vengeances à assouvir. Dans le Vaucluse, il n'y aura pas de préfet, de sous-préfet, de gendarmes, de suisses, de commissaires, faisant pression sur les juges pour faire payer à Louis les trois années de ridicule qu'ils ont subies.

- Vous aviez raison, et mon frère a bien fait d'accepter le pourvoi. A Carpentras, il s'en sortira peut-être....

31. Carpentras.

Le lundi 19 février 1827, les détenus Roque et Méjanelle furent enregistrés dans le livre d'écrou de la maison de justice de Carpentras. Ils avaient fait les soixante sept kilomètres depuis Nîmes dans le lourd charriot de la pénitencière qui les avait pris en charge. Tirée par deux chevaux, la voiture avait filé sur la route de Remoulins, Avignon, puis Carpentras, sans se soucier des ornières et des cailloux. Lors d'un cahot plus violent que les autres, Jean-Louis se cogna la main blessée contre un montant du siège et la plaie se remit à saigner.

C'est avec soulagement qu'ils virent se rapprocher les premières maisons de Carpentras. Le fourgon passa la porte de Montoux, déboucha sur la grande place, tourna dans l'étroite rue de l'Evêché et traversa la voûte d'entrée de la prison. Les prisonniers furent détachés et conduits par le gardien dans le cachot du fond, à l'angle droit de la cour. La prison n'était pas bien grande et, d'après les fenêtres à barreaux qu'ils apercevaient, il ne devait pas y avoir plus de cinq cellules au rez-de-chaussée et un dortoir à l'étage. Tout ici respirait la vétusté et l'abandon. Les murs suintaient d'humidité, les paillasses des châlits étaient sales et malodorantes. Une fois seuls dans cette étroite cellule, Louis tenta de refaire un pansement correct à son compagnon, avec les moyens du bord. Un peu d'eau sur la plaie et une bande de toile arrachée au bas de la chemise de Louis n'étaient certainement pas suffisants, mais un médecin finirait bien par passer. Dès le lendemain, Louis réclama de l'aide pour son compagnon. La blessure dégageait une désa-

gréable et inquiétante odeur. Le gardien expliqua que les visites médicales se faisaient toutes les semaines, et justement le lundi. Il faudrait donc attendre le lundi suivant. En attendant, le gardien, bourru mais pas mauvais gars, fournit à Louis un onguent et un peu de charpie pour nettoyer la plaie.

Jean-Louis ne se plaignait pas, bien qu'il souffrît visiblement de plus en plus. C'était étonnant comme ce garçon d'apparence si fragile, si démonstratif dans ses sentiments, savait cacher sa douleur physique. Il supportait les soins attentifs et prudents de Louis sans un cri, fermant simplement les yeux lorsqu'il arrachait le pansement de la veille, collé par le sang et le pus sur la plaie à vif. Au fil des jours, le bras de Jean-Louis prit une teinte violacée, gonfla légèrement et surtout se raidit comme une branche morte à un arbre. Louis était inquiet et attendait avec impatience le lundi et les promesses de soins.

Le jour prévu, le médecin arriva à la prison en même temps que l'huissier apportant la convocation pour une première confrontation devant le juge d'instruction de la ville. Le médecin se contenta donc de refaire un pansement propre, constata que la blessure n'était pas belle et promit de revenir les voir après leur comparution au tribunal.

Au palais de justice, de l'autre côté de la place, le juge lut aux accusés un résumé de leurs dépositions pour être sûr d'en avoir bien compris la teneur. Louis reconnut toutes ses déclarations exactes et déclara ne rien avoir à ajouter ou retrancher. Jean-Louis au contraire, constata une contradiction qu'il releva aussitôt :
- Je n'ai pas pu dire que j'avais tiré en l'air, Monsieur le juge car je n'ai tiré ni en l'air ni autrement. Ayant reçu moi-même un coup de feu à cette main droite, je n'étais pas en mesure de tirer ni de tenir une arme.

En disant cela, Méjanelle tendit son bras blessé vers le juge qui ne put empêcher un mouvement de recul. Il proposa rapidement une liste d'avocats et les deux compagnons choisirent, complète-

ment au hasard, maître Masson, un avoué de la ville. Louis signa sa déclaration mais pas Méjanelle qui se déclara incapable de tenir une plume.

A vrai dire, ce n'était pas là un caprice du jeune homme. Son teint affreusement pâle et tendu, les cernes sous ses yeux qui descendaient jusqu'au milieu des joues, manifestaient clairement que l'état du garçon empirait. En arrivant dans la cellule, Jean-Louis s'écroula sur sa paillasse, épuisé par la petite marche qu'ils avaient faite et la station debout dans le bureau du procureur. Bien entendu, le médecin n'avait pas attendu leur retour.

Louis passa quatre jours au chevet de son ami, le réconfortant comme il pouvait, lui parlant le plus possible de choses heureuses, de Jenny, des courses dans les bois, des bonnes blagues faites aux gendarmes lancés à leurs trousses. Jean-Louis, semblait entendre de moins en moins son ami. Brûlant de fièvre, quand la lucidité lui revenait entre deux moments de délire, il se laissait bercer par les récits de Moustache, la tête sur son épaule comme dans la grange de La Valmy. Le samedi matin, le gardien alerté par les cris du prisonnier ouvrit la cellule et constata que Méjanelle était au plus mal. Il fit transférer Jean-Louis à l'hôpital de la ville. C'était malheureusement trop tard. Jean-Louis mourut dans l'après midi du 3 mars, le bras complètement gangréné.

Louis apprit la nouvelle le soir même et pour la première fois depuis son enfance, seul dans sa cellule, il se laissa aller à sangloter. Sans le petit Méjanelle, plus rien n'avait de sens. La guillotine, le bagne, la prison, on pouvait bien lui infliger ce qu'on voudrait. On avait tué son ami, le plus doux des garçons, le plus innocent, le plus capable de compassion. On l'avait laissé crever comme un chien, faute des soins minimums. Louis ne pouvait pas rester là à attendre. Il fallait qu'il s'évade, qu'il reparte dans les bois, qu'il venge son ami, qu'il fasse payer les juges, les Chabbal, les gendarmes, les suisses, le monde entier. Fini le bon Moustache, fini les cadeaux royaux, les repas offerts à tous, les secours aux plus démunis. Fini les Delon, les Berton, les Mina et autres fari-

boles. Demain, il porterait le sabre et le fusil chez tous ceux qui avaient conduit Jean-Louis jusqu'à ce pourrissement infâme.

Le cerveau en ébullition, Louis voyait défiler devant ses yeux tous les braves compagnons qui l'avaient suivi dans son aventure, la misère et les souffrances que la plupart avaient endurées avant de s'offrir cette cavale fantastique. Pourquoi s'était elle arrêtée ainsi ? Quelle avait été son erreur ? Personne ne savait qu'il était à La Valmy. Jenny avait pris des précautions sans faille possible. La mère Méjanelle était tout sauf une bavarde et elle n'aurait jamais pris le risque de la moindre allusion à un quelconque visiteur en descendant au village ou en croisant un voisin. Depuis les quelques jours qu'il était là, Louis n'était pas sorti de la grange, du moins au grand jour. Aucun gendarme n'était passé dans les environs depuis plusieurs semaines. Pourtant, le maire était bien au courant de leur retraite puisqu'il avait fait encercler les trois bâtiments de La Valmy en pleine nuit. Qui donc avait-il pu le trahir ? Même ceux qui avaient suivi la bande avant cette arrestation ne savaient pas où il était. Au contraire, Jean-Louis et lui avaient bien pris le soin de claironner qu'ils iraient faire un tour du côté de Saint-Marcel de Fonfouillousse.

Le gendarme Malige avait paru bien au courant de leurs derniers déplacements. Ce diable d'homme valait plus que tous les autres réunis. Il savait que Louis était à La Valmy, il connaissait la famille Méjanelle comme s'il était cousin, il savait tout sur Jenny, qu'elle couchait avec Louis mais qu'elle n'était pas enceinte comme beaucoup le disaient ! On aurait même dit qu'il avait de l'affection pour les bandits qu'il traquait depuis quatre ans. Durant le trajet de La Valmy à Saint-Jean-du-Gard, il avait pris soin d'eux, veillant à ce qu'ils ne soient pas bousculés, les soutenant dans les moments difficiles. Ne serait-ce pas lui qui aurait réussi à les espionner ? Pourtant, il aurait fallu qu'il s'approche de la maison pour les observer et les chiens auraient aboyé...

Louis n'aurait jamais dû s'arrêter plus de deux jours dans le même lieu. C'était là sa seule erreur. Le plaisir de se poser un peu,

de jouir confortablement de l'amour de Jenny et de l'affection de Jean-Louis, l'avait perdu. Il s'était ramolli, il s'était laissé aller à une faiblesse fatale. Mais c'était fini, il avait compris que le repos n'est pas fait pour le proscrit, que la seule issue est dans la mobilité constante, dans la vigilance de tous les instants, quel qu'en soit le prix. A partir de ce moment, Louis n'eut plus qu'une idée, sortir de ce cachot, insupportable sans Méjanelle.

La cellule était fermée par une porte impossible à crocheter et donnait sur un long couloir aboutissant à la loge des gardiens. De ce côté là, il n'y avait aucun espoir. La lucarne pouvait être utilisée mais à condition de pouvoir desceller deux des barreaux verticaux et de sauter dans la cour. Ensuite, il faudrait encore franchir le mur d'enceinte, sans même savoir s'il donnait sur une rue ou sur un autre bâtiment. Tout cela était bien hasardeux mais l'avocat, maître Masson, avait laissé entendre que le procès n'aurait pas lieu avant deux mois. Il avait le temps de trouver un plan qui tienne compte de ses blessures au coude et au poignet, de l'épaisseur des murs, de la situation de sa cellule, de la surveillance des gardiens...

Les quelques sorties qui étaient autorisées, permirent à Louis de rencontrer les autres prisonniers et de s'informer sur les chances d'une évasion. Des anciens racontèrent que la sécurité avait été sérieusement renforcée depuis qu'en 1820, une dizaine de prisonniers avaient trouvé le moyen de se faire la belle en creusant un mur sur l'extérieur. A cette époque, les murs, gorgés d'humidité, étaient faciles à percer. Depuis, ils avaient relevé tous les planchers de trois pans pour assainir les cachots, renforcé tous les encadrements de portes et de fenêtres, et aucun des quarante prisonniers actuels ne pensait possible une évasion par les murs mitoyens qui donnaient, d'un côté sur l'Evêché et de l'autre, sur une bibliothèque. Quant à la porte principale, le gardien qui logeait jadis à l'étage avait été déménagé sous le porche, dans la loge d'entrée, et sa surveillance excluait tout espoir.

Maître Masson était un homme dévoué et compétent. Il vint souvent rendre visite à Louis pour préparer la défense. Il demanda

une copie de toutes les déclarations des témoins afin de les contrecarrer systématiquement et de récuser les plus dangereux. Il promit à Louis de lui donner des nouvelles de sa famille et de Jenny qu'il rencontrerait tôt ou tard pour établir un profil de l'accusé. Le portrait inséré dans le dossier était complètement à charge et méritait d'être revu avec d'autres témoins. Les nouvelles ne tardèrent pas, en effet. Le lundi 23 avril, Maître Masson vint lui apporter la nouvelle de la mort de Jenny. La jeune fille s'était éteinte dans sa maison de Saint-Félix, sans maladie apparente. Après le décès du frère Isidore et l'emprisonnement pour dix ans du père Alexandre, cette pauvre famille aurait payé l'aventure au prix fort. Cette nouvelle fut terrible pour Louis. Comment cette robuste fille avait-elle pu mourir, aussi jeune, aussi pleine de ressources et de volonté ?

La dernière fois que Louis avait vu Jenny, c'était en quittant l'auberge du Luxembourg où le chirurgien avait réduit la fracture de son coude. Ensuite, Jenny avait été séparée de ses deux compagnons, dans une cellule réservée aux femmes. Elle avait été libérée la veille de leur transfert à la prison de Nîmes, sans qu'ils puissent échanger un mot ni croiser un regard. Un moment, Louis se dit que cela ne valait même plus la peine de s'évader. Poursuivre sa cavale seul n'avait plus guère de sens. Pourquoi n'avait-il pas saisi les multiples occasions qui s'étaient présentées de fuir avec Jenny et Jean-Louis vers d'autres lieux, dans un département lointain ? Pourquoi s'était-il entêté dans son personnage de général révolutionnaire ? Qu'avait-il gagné qui vaille la peine de tant de sacrifices ? Son goût de la liberté avait entraîné Villaret dans le suicide, quelques bons compagnons en prison, provoqué la mort de Méjanelle et maintenant celle de Jenny. Qui était-il pour jouer ainsi avec la vie des gens ?

A d'autres moments, sa culpabilité faisait place à la colère. Ce n'était pas lui qui avait causé tant de malheurs. C'était le gouvernement et ses sbires qui s'étaient obstinés à le faire rentrer dans le rang du troupeau. La société n'était vraiment faite que de moutons et de chiens de garde. Même s'il n'avait pas tiré sur ce mouchard de Chabbal, même s'il avait pu échapper aux gendarmes Au-

briot ou Malige, le berger n'aurait pas laissé fuir une de ses bêtes. On ne peut laisser un mouton devenir chèvre sauvage. A quoi ressemblerait le troupeau ? Il fallait qu'il sorte et venge Jenny et Jean-Louis...

C'était peut être le bon Martin, celui qui lui avait servi de banquier, qui avait raison. Pour lui, la solution était de se déguiser en mouton, de se mêler au troupeau et d'utiliser les chiens et le berger pour mener sa barque à sa guise. Lui au moins avait pu soustraire un maximum d'argent aux plus riches sans passer pour un voleur. Il s'était accouiné avec les pires bourgeois, avec les négociants les plus ultraconservateurs, en se moquant de leurs vies de rapine et d'avarice. Il riait de leur étroitesse d'esprit, de leur peur viscérale de toute originalité, de toute nouveauté. Il raillait leur soumission à la morale et au qu'en-dira-t-on qui les privait de toutes sortes de sains plaisirs. Ceux-là même qui se croyaient puissants et se flattaient d'importance, tremblaient devant le mouton noir qui dépareillait le troupeau. Ils étaient prêts à dépenser des fortunes, à s'abaisser à toutes les vilénies pour l'éliminer. Martin avait raison. Si la chance donnait une autre vie au bandit Moustache, il se déguiserait en mouton pour tirer la queue des chiens et faire cracher des sous aux bergers !

Chaque lundi, Louis se rendait à la consultation médicale sous prétexte de changer ses pansements. Le médecin, un peu gêné d'avoir laissé crever Méjanelle comme un chien et intrigué par ce nouveau patient à qui l'on attribuait les histoires les plus rocambolesques, prit l'habitude de faire durer les visites chaque semaine un peu plus longtemps. Il consultait les détenus dans un petit cabinet au rez-de-chaussée, donnant sur la cour et face à la porte d'entrée. A gauche du porche, la loge du concierge permettait la surveillance du passage.

Tout en discutant avec le médecin, Louis observait les habitudes de la maison et constata que la porte restait ouverte assez souvent quand une livraison de nourriture, de paille ou de matériaux était commandée pour la prison. L'idée d'une évasion se ra-

nima peu à peu. Dans sa cellule, l'entreprise était absolument impossible. Sans ses blessures, Louis aurait tenté le saut par la lucarne et l'ascension du mur de la cour. Mais dans l'état physique où il se trouvait, cela lui semblait bien risqué. Il n'était plus en capacité de grimper à une corde, ne pouvait même plus prendre appui sur ses deux bras pour se hisser à la lucarne sans grimacer de douleur.

Pour sortir de cette prison, il lui fallait neutraliser le médecin puis créer une diversion qui ferait sortir le concierge de sa loge et lui permettrait de traverser les vingt mètres de la cour sans être aperçu. Une fois dans la rue, il saurait bien trouver une planque ou quitter la ville discrètement. Il passa ses journées à imaginer divers plans qu'il rejetait ensuite, les jugeant trop aléatoires, trop compliqués ou trop simples. Pour faire diversion, il avait imaginé voler le briquet d'amadou du médecin et de le jeter par la fenêtre sur le chariot qui venait régulièrement changer la paille des détenus. Il pouvait aussi assommer le médecin et crier « Au secours, le médecin a eu un malaise !... » Dans la confusion, les gardiens et le concierge oublieraient peut-être de le surveiller de près. Il pouvait soudoyer le médecin pour qu'il l'emmène à l'hôpital et simule une agression en cours de route pour se couvrir. L'avocat pourrait prévenir Martin qui fournirait au médecin l'équivalent d'une ou plusieurs années de salaire.

Vers la fin du mois d'avril, une occasion se présenta avant que Louis ne se soit décidé pour l'une ou l'autre stratégie. Alors que le médecin l'interrogeait une fois de plus sur son aventure, un lourd chariot de bois fit son entrée dans la cour. Le voiturier prit son virage un peu trop serré à la sortie du porche et accrocha la borne à l'angle du mur. La roue qui devait déjà être fatiguée par un trop long usage, céda sous le choc et le chariot, entraîné par son poids, se coucha sur le côté, déversant son chargement sur le pavé. Le voiturier fit une chute sans gravité mais suffisamment douloureuse pour qu'il pousse des cris attirant gardiens et concierge. Louis se précipita à la porte et cria :

- Docteur, vite, cet homme est blessé. Allez le soigner !

Une seconde plus tard, Louis était seul sur le pas de la porte du cabinet, et tous les employés de la prison lui tournaient le dos, faisant cercle autour de l'accidenté. Louis prit ses jambes à son cou et atteignit la porte d'entrée encore ouverte et sans surveillance. Louis retrouva d'un coup ses jambes puissantes et rapides, celles qui l'avaient porté pendant tant de mois à travers monts et ravins et avaient fait sa réputation de marcheur infatigable. Ce qu'il ne pouvait prévoir, c'est que ce jour là, juste devant la façade de la prison, passait un important groupe de militaires en route pour l'exercice au champ de manœuvre.

Avec ses vêtements ayant subi près de dix mois d'incarcération, ses bandages au poignet et au coude, sa barbe mal rasée, Louis ne passait pas inaperçu. Le voyant sortir de la prison en courant comme un dératé, les militaires comprirent vite ce qui se passait. Quelques secondes plus tard, Louis était cerné d'une forêt de baïonnettes et regagnait, penaud, la cour de sa prison. Sans ménagements, les gardiens lui firent réintégrer sa cellule avec force menaces et admonestations. Les visites médicales et les promenades dans la cour lui furent désormais refusées. Ses vêtements civils qui lui avaient été laissés dans l'attente du procès furent remplacés par un droquet largement usagé qui le ferait facilement repérer en cas d'évasion. Pour punition, toute une semaine, une barre de fer munie de deux anneaux fut fixée en travers de la pièce. On plaça les chevilles de Louis dans ces anneaux et ses mains furent fixées par des chaînes scellées au mur. Ainsi bloqué, ses mouvements étaient extrêmement limités. Il pouvait juste avancer ou reculer ses fesses pour modifier l'angle que son dos faisait contre le mur.

Cette fois, c'en était fini. Il n'y avait plus qu'à attendre le procès, la condamnation à mort et la décapitation sur la place de la ville. Louis se résigna à finir ses jours dans cette prison infâme, à ne plus jamais revoir une forêt ou un torrent de montagne, à ne plus serrer dans ses bras la belle Jenny, à ne plus sentir la tête de Méjanelle reposer sur son épaule. Après la colère, la peur, la rage, Louis entra dans une phase d'indifférence. La maigre soupe quotidienne,

la ration de pain rassis, l'inconfortable paillasse, ces murs qui suintaient d'humidité, la hargne des gardiens à qui sa tentative d'évasion avait causé beaucoup d'ennuis, tout cela le laissait de marbre. Il restait prostré dans un coin de sa cellule, immobile et muet, le regard dans le vague.

Le procès s'ouvrit le 4 mai par la désignation des douze jurés, la lecture de l'acte d'accusation et le nouveau défilé de témoins. Louis entendit à nouveau, Chabbal et Roqueplane, narrer l'agression dont ils avaient été victimes au Mas Lantal. Le géomètre Constantin, l'un de ses arpenteurs et Louis Verdier, l'aubergiste de la Sorelières, firent une description détaillée de la bande armée que commandait jadis Louis. Jacques Giran, le maire de Beauvoisin avait été convoqué pour témoigner de l'identité du prévenu. Jacques Puech fit le récit de l'attaque de Taupessargues. Enfin, les gendarmes les plus impliqués dans l'affaire, firent un portrait du fameux Moustache et un récit de ses aventures, souvent exagéré, toujours agressif et visiblement arrangé pour justifier le long échec qu'ils avaient subi et qui avait nécessité l'intervention de brigades d'autres lieux, d'un régiment de suisses et l'aide de nombreux civils, volontaires, espions ou guides. Seul le gendarme Malige s'en tint aux faits et présenta Louis comme un original que les circonstances avaient poussé à certains excès, mais qui n'avait fait que profiter du relief particulièrement accidenté de l'arrondissement du Vigan et de la tradition de solidarité vis-à-vis de tous les proscrits, particulièrement ancrée dans cette région.

Louis vécut ce procès comme s'il était un simple spectateur. L'issue lui importait fort peu et il ne se retrouvait absolument pas dans les récits et témoignages qu'il entendait sur lui, au long de cet interminable défilé de témoins. Il passa le plus clair de son temps à détailler le splendide plafond à la française de la salle d'audience et les fresques qui décoraient tout le haut des quatre murs. A quoi donc pouvaient servir tant de richesse et de beauté pour recevoir toutes les misères du monde ?

Le lendemain matin, Maître Masson rappela à la suite de toutes les dépositions de témoins, que Louis Roque avait été acquitté par un arrêt de contumace en octobre 1824 des accusations de meurtre sur Chabbal et Roqueplane, d'avoir organisé une bande séditieuse et commis une tentative de meurtre sur le gendarme Aubriot. Avec une grande éloquence, il se lança dans une longue digression juridique, émaillée de sentences latines telles *resjudicata pro veritate habetur* ou *non bis in idem*. Sa conclusion fut plus claire pour les auditeurs non initiés : L'audition des témoins appelés pour déposer sur des faits qui ont été jugés en première accusation, ne saurait avoir un but légal puisque l'on ne peut juger deux fois la même chose pour une même personne.

Le procureur objecta que de nouveaux témoins avaient été convoqués pour éclaircir des points non jugés par la première instance. Mais Maître Masson répondit que le ministère public pouvait appeler autant de témoins qu'il voulait, à condition de signifier les noms de ces témoins dans le délai de droit. Or, ces témoins auxquels l'accusé s'oppose ne lui ont été communiqués, malgré la demande expresse qu'il en a faite le 26 du mois dernier, ce qui le prive du droit concédé par l'article 318 du code de l'instruction. Huit des témoins furent donc récusés par le président. S'en suivit une longue dispute pour déterminer la responsabilité de Jean-Louis Méjanelle qui, étant décédé, ne pouvait être jugé, mais dont les actes de rébellion envers la gendarmerie ne pouvaient être impliqués à Louis Roque. Le président fit ensuite un résumé de tous les aspects du procès pour le jury. Les douze jurés se retirèrent alors avec les questions suivantes :

1°) Louis Roque s'est-il rendu coupable dans la matinée du 18 juin 1826 au hameau de La Valmy d'une rébellion envers la force publique et d'avoir exercé sur le gendarme Malige, des violences qui ont été causes de blessures qui portent le caractère de meurtre ?

2°) Louis Roque est-il coupable de complicité dans le crime cité en première question ?

3°) Louis Roque est-il coupable d'une tentative de meurtre dans la matinée du 18 juin 1826 avec préméditation sur les personnes des gendarmes Malige et Ressiguiet, suivie d'un commencement

d'exécution qui n'a manqué son effet que par des circonstances fortuites et indépendantes de la volonté de Roque ?

4°) Louis Roque est-il coupable de complicité de tentative du crime mentionné à la question trois ?

Les jurés rentrèrent dans le prétoire au bout de deux heures de délibération. Leur président se leva et la main sur le cœur, déclara sur son honneur et sa conscience, devant Dieu et les hommes, que Louis Roque était déclaré non coupable pour les questions une, deux, et quatre, mais coupable pour la question trois. En conséquence, le président du tribunal de Carpentras déclara que Louis Roque verrait sa peine réduite aux travaux forcés à perpétuité. L'accusé était en outre condamné à une heure d'exposition au carcan sur la place de Carpentras et à être marqué au fer des lettres TP.

Pour Maître Masson, ce verdict était une victoire car il avait sauvé la tête de son client. Pour Louis, le soulagement lui venait uniquement de la fin de ses doutes. Il savait enfin ce qui l'attendait, la prédiction de sa belle-mère de Beauvoisin lui revint en mémoire : « *Tu finiras aux galères, comme ton oncle Jean...* » Ils riaient souvent de ces prédictions avec Jean-Louis qui lui aussi en avait entendu. En 1632, le grand-père Méjanelle était tombé dans le gour de l'Enfer, sur le vallon de Vallongue et y avait perdu la vie. Cette tragique noyade avait frappé les esprits et s'était racontée de génération en génération, chaque fois qu'un jeune prenait un risque quelconque, qu'un étourdi faisait une chute : « *Tu finiras comme le grand-père Pierre qui a suffoqué dans le gour...* »

Louis attendit quatre mois dans sa cellule de Carpentras l'application de sa peine. Les condamnés au bagne n'y étaient pas conduits individuellement mais en groupe, dans une chaîne qui ramassait les forçats de prison en prison, tout au long de la route. Le 4 septembre au matin, on vint chercher Louis pour l'exposition au carcan. Sur la place devant la prison, une estrade avait été dressée sur laquelle était planté un poteau. Une chaîne terminée par un lourd collier de fer pendait le long du poteau et une pancarte portait ces mots en caractères gras : « ***Louis Roque dit Moustache, travailleur de terre de Beauvoisin. Condamné pour rébellion envers***

la gendarmerie, tentative de meurtre et pour avoir été à la tête de la bande des Cévennes, à l'exposition et aux travaux forcés à perpétuité. »

On fit monter Louis sur l'estrade les mains liées derrière le dos, sous les sifflets et huées d'une foule rassemblée pour le spectacle. Le bourreau passa autour du son cou dénudé le collier qu'il referma à l'aide d'un cadenas. Puis vint la cérémonie de la marque d'infamie. Le bourreau prit un fer dont les lettres **TP**, Travaux à Perpétuité, avaient été portées au rouge sur un braséro. Un codétenu avait dit à Louis que le bourreau de Carpentras prenait quelque plaisir à faire hurler ses victimes et qu'il valait mieux manifester bruyamment une grande douleur. Certains avaient supporté le fer jusqu'à ce qu'il atteigne l'os de l'omoplate pour avoir voulu jouer les courageux. Louis poussa donc le hurlement attendu par la foule quand le fer fut appliqué sur son épaule droite. Cette heure d'exposition fut longue et douloureuse. L'envie folle de soulager la brûlure du fer en y passant la main, en pressant la chair meurtrie autour de la plaie, était insupportable dans cette position. Mais le pire était sans doute le regard des badauds venus voir à quoi ressemblait l'assassin. Heureusement, aucune connaissance de Louis n'avait fait le déplacement pour assister à sa flétrissure. Il n'y avait que des regards anonymes, enfants apeurés que les parents avaient menés là pour leur édification, badauds rigolards et insultants, mégères frustrées par une vie minable et jouissant de la souffrance d'un plus malheureux, bourgeois prétentieux pérorant sur la clémence de la justice.

Sur le coup de midi, on détacha le prisonnier pour qu'il réintègre sa cellule en attendant l'arrivée de la chaîne prévue dans une quinzaine de jours. Louis put s'étendre sur le ventre après avoir passé un onguent gras que le médecin avait laissé à son usage.

- Ne te plains pas, lui dit le gardien. Tu as échappé à la décapitation et à Carpentras, c'est une bonne chose. La guillotine que nous avons, date de la Révolution et elle fonctionne une fois sur deux. La dernière fois, on l'a trouvée si rouillée qu'on a demandé à Rouvet, le taillandier, d'aiguiser un peu la lame avant usage !

La brûlure mit une bonne quinzaine de jours à cicatriser correctement. Les gardiens avaient prévenu Louis qu'il devait prendre des forces avant l'arrivée de la chaîne. Pour rejoindre Toulon, il marcherait 170 kilomètres, le cou enserré dans un collier de fer, avec une nourriture sommaire et de courtes nuits de mauvais repos. Il ne fallait qu'une petite semaine pour rejoindre Toulon, mais on avait vu des prisonniers affaiblis, mourir en cours de route, faute de n'avoir pu suivre le rythme de la marche.

Au début de novembre, l'état de santé de Louis n'était pas trop mauvais. Son poignet gauche et sa brûlure à l'épaule étaient complètement cicatrisés. Seul le coude droit le faisait encore souffrir lorsqu'il le sollicitait un peu trop. Comme l'avait prédit le chirurgien de Saint-Jean, l'articulation était bloquée et limitait énormément l'usage de ce bras. Il restait sensible au moindre choc et une douleur lancinante remontait jusqu'à l'épaule à chaque changement de temps. Pour le reste, les cinq années passées à courir la montagne lui avaient forgé des jambes et des poumons résistants à toute épreuve.

Plus dures étaient ces idées noires qui lui traversaient la tête tout au long de cette inactivité forcée. Sans cesse, il repensait à Jenny qui s'était laissée mourir, simplement, sans artifices ni maladie. Il finit par admirer et envier cette capacité d'abandon, cette profondeur d'amour telle que le corps en dépendait complètement. Il aurait voulu s'allonger sur sa paille et laisser la mort l'envahir peu à peu, avec simplement l'image d'un sourire, d'une chevelure bouclée, des hanches souples, avec devant les yeux ce cabri de Jenny bondissant sur les rochers. Mais quand Louis s'abandonnait, il sentait monter en lui une énergie, une vitalité, un désir de mouvement et d'action contraire à ses attentes. Sans doute était-ce le privilège des femmes de savoir mourir d'amour...

32. Les années de bagne.

La chaîne des bagnards arriva à la prison de Carpentras le 19 novembre en fin de soirée, dans un grand bruit de ferraille, de clameurs et de hennissements de chevaux. Près de trois cents hommes entrèrent dans la cour, enchaînés deux par deux, chaque couple relié par une corde formant des cordons de vingt quatre forçats. En milieu de chaîne, un haquet, sorte de charrette composée de deux roues et d'un long madrier posé sur l'essieu, était tiré par deux chevaux. Des hommes étaient assis sur cette poutre, les jambes pendantes, toujours enchaînés par couples. L'entrepreneur privé qui avait obtenu le juteux marché du transport des bagnards, avait reçu des instructions strictes pour que les hommes les plus faibles puissent faire une partie de la route assis. Malgré la présence obligatoire d'un officier de santé, il arrivait souvent que les entrepreneurs livrent aux bagnes une marchandise harassée et diminuée. A voir les bagnards sauter à terre à l'arrêt du haquet, il paraissait évident que les bénéficiaires de ce moyen de transport rudimentaire n'étaient pas les plus faibles mais ceux qui pouvaient payer.

Les gardiens tournaient autour des prisonniers, les bousculant sans ménagement pour les faire aligner sous le porche de la prison qui leur servirait de dortoir provisoire pour la nuit. Avec leurs uniformes bleus, à épaulettes rouges et bandoulières jaunes, ces fiers argousins tranchaient dans le magma gris poussière des bagnards. Pour ajouter à l'ignominie, un peu de paille avait été répandue sur les dalles de pierre, comme s'il s'était agi de nourrir des

bêtes de somme. De la lucarne de sa cellule, Louis contemplait ce triste spectacle, se demandant ce qui pouvait justifier un tel traitement, une telle brutalité de la part des argousins.

La porte de la cellule s'ouvrit et Louis en fut extrait pour la grande cérémonie du ferrement. La chaîne devait partir tôt le lendemain et cinq détenus de Carpentras devaient être prêts avant le départ. Louis fit la connaissance de celui qui allait être son compagnon de chaîne jusqu'à Toulon. Le forgeron de la chiourme installa une petite enclume au centre de la cour et passa au cou de Louis "la cravate", un collier de fer en deux parties reliées par une charnière. Il lui posa la tête sur l'enclume et l'avertit de ne pas bouger d'un poil pendant qu'il rivait l'anneau. Le gros marteau qui écrasait le rivet passait à quelques millimètres de l'oreille du patient et la moindre erreur du forgeron ou du bagnard équivalait à une mort certaine. Chaque coup de masse asséné sur l'enclume faisait rebondir douloureusement le menton de Louis. Vint ensuite le tour de son compagnon qui tremblait comme une feuille sur l'enclume et sursauta au premier coup de masse. Le forgeron demanda à Louis de lui tenir la tête car il n'avait pas envie de la lui éclater comme une noix. Sa réputation était en jeu. Une fois les deux hommes reliés entre eux par les "ficelles", les deux chaînes à huit maillons, ils furent emmenés au bout d'un groupe et attachés au cordon. Ils se couchèrent comme ils purent pour attendre le départ. Il était interdit de parler et les argousins qui descendaient et remontaient le long de la chaîne y veillaient soigneusement. Louis supposa que ce serait plus facile une fois en route, le bruit des chaînes pouvant couvrir une conversation.

Le lendemain à cinq heures, dans un grand cliquetis de maillons, les trois cents hommes se levèrent, reçurent un bol de soupe fade et un morceau de pain, et le convoi s'ébranla vers la sortie. Jusqu'à la porte Notre-Dame, une foule de badauds les escortèrent, crachant leurs injures et leurs moqueries à ces rebus de l'humanité. Les argousins s'en amusaient beaucoup, excitant la foule comme un montreur de foire exhibant ses ours. Les bagnards auraient vingt sept kilomètres à parcourir pour atteindre Cavailon

où ils passeraient la nuit. Louis fut rassuré par cette bonne nouvelle. Une si petite distance en une journée, c'était pour lui, une promenade de santé. Au bout de quelques pas il comprit cette lenteur apparente. Beaucoup de ses compagnons se traînaient lamentablement. Certains étaient partis du dépôt de Bicêtre à Paris et avaient les pieds en sang. Les colliers de fer causaient également de douloureuses blessures. Il était impossible de les empêcher de bouger et de frotter la base du cou et, au fil des lieues, d'arracher des lambeaux de peau. Plusieurs étaient atteints de fièvre et marchaient comme des automates, soutenus par des compagnons plus solides. En plus, le cordon nécessitait une bonne coordination des mouvements pour les vingt quatre hommes de la chaîne. Les ficelles étant courtes, il fallait se mettre en marche ou s'arrêter bien ensemble pour éviter de donner une douloureuse secousse à ceux de devant.

Avant d'arriver à Cavaillon, la chaîne fit une étape en rase campagne, sans raison apparente. A grands coups de sifflets, les argousins procédèrent à une vérification de leur marchandise, comme s'il fallait la préparer pour les spectateurs à venir. Chaque homme subit une visite minutieuse qui s'étendit aux bas, souliers et chemises, à la bouche, aux oreilles, aux narines et d'autres endroits plus secrets encore... Chaque cravate fut examinée, chaque maillon des ficelles, comme si les bagnards auraient pu les limer tout en marchant ! La visite dura plus d'une heure malgré la petite pluie fine et froide qui s'était mise à tomber. L'entrée en ville fut réussie. La foule se bousculait pour mieux voir et poussait les clameurs et les habituels jurons. Certains bagnards répondaient aux injures des hommes et lançaient des compliments obscènes aux femmes, malgré les coups de fouet qu'ils risquaient. Au pire moment, pour se donner du courage, ils entonnèrent le chant des galères :

*...Nous sommes des enfants gâtés
Et c'est par crainte de nous perdre
Que l'on nous tient enchaînés...*

Les jours suivants, le même cérémonial se reproduisit, à Lambesc, Aix-en-Provence, Roquevaire, le col de l'Ange et enfin

Toulon... Le 27 novembre 1827 au soir, Louis et ses compagnons arrivèrent sur le quai de la Vieille Darse, devant un bâtiment de 115 mètres de long qui serait leur demeure perpétuelle. Ils subirent l'épreuve du déferrement, opération encore plus effrayante et dangereuse que le ferrement lui-même. Faire sauter ce maudit rivet de la cravate demandait au forgeron de l'adresse et de la concentration.

On fit ensuite entrer les bagnards dans une grande pièce munie de bacs et de fontaines. Les forçats-barbiers de l'établissement les aidèrent à se dévêtir, se laver et se raser. Les gardiens étaient tous venus voir défiler nus les nouveaux, afin de les jauger. On repère vite celui qui a déjà subi la chaîne : Il traîne par habitude la jambe qui a été "écrouée". Les hommes marqués T.P. ou pire, G.A.L. (comme galère, pour les évadés repris), étaient interpellés, menacés de la bastonnade à la première incartade.

Lavés, rasés, tondu, les nouveaux passèrent à l'habillement. On leur donna pour trousseau une casaque de laine rouge garance, deux chemises et deux caleçons de toile, une vareuse, un pantalon avec de gros boutons sur le côté pour pouvoir l'ôter malgré la chaîne, un bonnet (vert pour les "perpètes", rouge pour les condamnés à temps), une paire de bas et une paire de chaussures. On leur recommanda de bien soigner leurs souliers qui seraient uniques pour tout le séjour. Les vêtements n'étaient pas toujours bien adaptés étant pratiquement tous de taille moyenne. Les plus grands étaient gênés aux entournures, les plus petits y flottaient. Mais comme leur matricule était déjà inscrit sur chaque pièce (n° 17 880 pour Louis), il fallait faire avec.

Ainsi dûment vêtus, les prisonniers étaient prêts pour la cérémonie de l'accouplement. Allongés deux à deux sur la souche, une grande planche de 3 mètres de long, les désormais inséparables compagnons durent plier un genou pour que l'une de leurs jambes soit parfaitement verticale de chaque côté de la double enclume. Le forgeron riva alors la manille de la chaîne à grands coups de marteau. On leur remit un ceinturon de cuir muni d'un crochet, ce qui leur permettrait d'y suspendre la chaîne lourde de près de dix

kilos et faciliterait leurs déplacements. L'usage était que l'accouplement soit établi pour un minimum de trois ans. Trois anneaux de fer, *les organaux*, reliaient les neuf maillons des deux hommes et les condamnaient à une promiscuité totale et permanente, vingt quatre heures sur vingt quatre, du premier janvier à la Saint Sylvestre. Une mésentente entre les deux forçats, ajoutait donc un enfer à l'enfer du bagne. Louis cette fois eut de la chance. Son compagnon de fer était plus âgé que lui, paraissait calme et peu démonstratif.

Les nouveaux furent ensuite accompagnés dans le dortoir où ils pourraient se prélasser trois jours durant comme le prévoyait le règlement, et récupérer des fatigues du voyage. Le premier repas leur permit de prendre connaissance du menu de l'année. Au bagne de Toulon, point de fantaisie. Avec une rigueur toute militaire, il avait été décidé une fois pour toutes que le prisonnier aurait par jour 2 décilitres et demi de fèves, 10 grammes de sel, 917 grammes de pain noir et 48 centilitres de vin. Quel obscur cerveau avait-il donc calculé et décidé de mesures aussi précises qu'absurdes ? Un fonctionnaire de la santé ayant fait des moyennes savantes sur un échantillonnage d'estomacs ? Un militaire cherchant à justifier un temps inutile au fond d'un placard ministériel ? Nul n'en avait souvenance, mais le règlement étant base de toute harmonie carcérale, il était scrupuleusement observé.

Joseph, le compagnon de Louis, avait écopé de cinq ans pour vol à l'escalade. La misère l'avait poussé à grimper nuitamment dans le grenier de son voisin meunier qui affichait un bien-être insolent et promenait son énorme bedaine comme un pied de nez aux affamés de la crise économique du moment. Dans son Berry natal, Joseph ne possédait même pas un jardin potager. Sa pitance dépendait donc entièrement du travail que lui accordaient les possédants comme ce satané meunier. A cinquante ans, il était déjà usé, perclus de rhumatismes. Son escalade sur une échelle branlante se solda par une splendide chute qui réveilla toute la maison et le conduisit tout droit devant le procureur. Celui-ci jugea bon de

faire un exemple : Si la faim pouvait justifier le vol, c'en était fini de la tranquillité publique !

Joseph ne se plaignait pas. Il avait joué, perdu, et tout cela était dans l'ordre des choses. Cette absence totale de révolte, cette incapacité foncière à réagir face à l'injustice, étonna beaucoup Louis, puis l'énerva prodigieusement. Il avait envie de secouer ce paysan taiseux, de lui arracher une plainte, un accent de rebuffade, un soupçon de colère. Mais au fil des jours, par des petites phrases anodines, des bribes de souvenirs, des allusions à des épisodes douloureux, Louis découvrit que cette apparente passivité pouvait se concevoir comme une force extraordinaire. Joseph avait connu tant de misères, subi tant de coups du sort, qu'il aurait dû logiquement s'être pendu dans une grange, avoir sombré dans la démence ou l'alcoolisme, ou avoir assassiné quelques quidams de son village... La première fois qu'il avait perdu un fils, il avait souffert ; la deuxième fois, un peu moins ; lorsque sa femme succomba faute de soins à un troisième accouchement particulièrement difficile, il enterra la mère et l'enfant, et dans l'heure qui suivit, reprit son labeur. Alors, cinq ans de bagne, ce n'était qu'un épisode de plus. Joseph survivrait, subirait sans geindre, simplement pour ne pas mourir, pour ne pas perdre la seule chose qu'il possédait en propre, sa vie...

Après les trois jours de repos réglementaires, les gardiens procédèrent à la répartition des nouveaux dans les chantiers. Les plus chanceux qui pouvaient prétendre à une compétence professionnelle utile au bagne, touchaient 15 à 20 centimes par jour. Les costauds sans qualification entraient dans la catégorie des journaliers, payés 5 à 10 centimes. Les autres, non rétribués, étaient nommés "forçats à la fatigue". Louis et Joseph, l'un avec ses rhumatismes, l'autre avec un poignet et un coude coincés, furent utilisés aux tâches subalternes et peu physiques, au gré des jours et du bon vouloir des gardiens.

Peu à peu, Louis s'habitua au silence de son compagnon et s'enferma dans une sorte de léthargie mentale, refusant même de

raconter ses années de cavale avec sa bande des Cévennes. Le fait d'avoir fait courir plus de trois ans des centaines de gendarmes, suisses et policiers avait fini par se savoir dans l'univers clos du bagne et imposait le respect. Souvent sollicité pendant les pauses ou dans le dortoir, Louis s'esquivaient ou minimisait son exploit. Raconter son histoire ne servait qu'à ranimer les douloureux souvenirs de Jenny, de Jean-Louis, d'Alexandre le forgeron, de Villaret qui s'était tué sous son mûrier, de tous ces autres braves compagnons auxquels il avait donné des espoirs et des illusions inutiles. Étaient-ils plus heureux maintenant qu'ils avaient goûté à la liberté et aux grandes idées, qu'ils avaient entrevu un autre monde possible ? N'auraient-ils pas supporté leur sort plus aisément avec la philosophie de Joseph plutôt qu'avec cet illuminé de Moustache ? Une conscience éveillée mais impuissante n'était-elle pas plus invivable qu'une inconscience sereine ?

Un an après son arrivée à Toulon, Louis était résigné, définitivement vaincu par ses remords. Il avait enduré le froid des hivers cévenols, la chaleur écrasante des mois d'août, la solitude de bête traquée au fond des bois, la peur des escarmouches avec les gendarmes, la prison de Nîmes, la marque d'infamie à Carpentras, mais ne supportait pas d'avoir rendu malheureux tant de braves gens. Ce n'était pourtant pas ce qu'il avait voulu. Il avait rêvé pour eux d'une société égalitaire, soucieuse de chaque individualité, tolérante, ouverte....

Ses colères envers les puissants, leurs larbins, leurs chiens de garde, leur système si bien verrouillé, s'estompèrent peu à peu. Ils étaient les plus forts et le seraient encore dans cent ans. Il faudrait des milliers de Moustache, de banquiers Martin, de doux Méjanelle pour que les puissants soient contraints à lâcher prise sur le monde.

C'est contre lui-même que se retournait son agressivité. Certaines nuits, il refaisait son histoire, imaginait ce qui aurait pu se passer sans ses stupides erreurs. Pourquoi en premier lieu, avait-il endossé le vol des montres de Vieljeux ? Sans cette fanfaronnade,

cet absurde besoin de jouer au protecteur, il n'aurait pas eu à rompre son ban. Il aurait pu circuler tranquillement dans les Cévennes, muni d'un passeport en règle et aurait eu tout le loisir de monter son affaire. Et ce Vieljeux n'en avait même pas eu de reconnaissance. Après ses six mois de prison, il avait disparu, sans donner de nouvelles, sans chercher à retrouver Louis.

Et pour ce Chabbal, pourquoi lui avoir résisté avec tant de suffisance. S'il l'avait soigneusement évité comme il l'avait fait pendant trois ans avec le gendarme Malige, il n'y aurait pas eu d'accusation de meurtre, sa bande n'aurait pas pris une dimension nationale. Après l'affaire de Taupessargues, pourquoi avait-il laissé partir Villaret ? Il aurait dû comprendre la gravité de son état mental, sa désespérance. Avec un peu plus d'attention et de compassion, Antoine serait peut être en prison à ce jour, mais vivant. Et à La Valmy, pourquoi s'était-il laissé aller au doux confort du lieu et des bras de Jenny ? S'il avait appliqué le principe de ne jamais rester plus de trois jours au même endroit, il serait encore libre et Jenny serait vivante. Il l'avait pourtant assez répété à ses hommes ce principe !

Ces réflexions lui faisaient monter une angoisse nouvelle qui le prenait aux tripes, lui donnait l'impression d'étouffer. Il se redressait sur son lit et devait respirer profondément pour apaiser un peu le malaise. Mais ce sentiment indéfinissable de honte, de rage, de peur mélangée, s'accrochait à son esprit, revenait toujours à l'assaut comme une mouche sur une goutte de miel. Il se levait le matin, épuisé par son combat nocturne, et attendait la nuit suivante avec crainte.

Louis ne resta que 17 mois à Toulon. Le 20 août 1828, une ordonnance royale imposa une centralisation dans le bagne de Brest de tous les condamnés à plus de dix ans de fer, qu'ils fussent à Toulon ou à Rochefort. Cette fois, c'était un trajet de trente huit jours qui attendait Louis. Selon l'usage, le commissaire du gouvernement avait autorisé l'entrepreneur à faire voyager à pied, tour à tour, un tiers des forçats. On donnait 25 sous par jour à ceux qui

consentaient à marcher et Louis fit ainsi une bonne partie de la route. Traîner les fers lui semblait moins pénible que la passivité et les secousses du haquet. En outre, l'argent était le seul moyen d'obtenir quelques privilèges au bagne et il n'y avait pas de raison que l'entrepreneur soit le seul à s'enrichir. A l'arrivée à Brest, Louis avait gagné ainsi une pièce de cinq francs, aussi belle et neuve que celle qu'il avait obtenue au château de Bussas il y a huit ans de cela. Un flot d'émotion remonta à la surface avec cette pièce, alors que Louis croyait avoir dompté en lui toute sensiblerie inutile. Il ne pouvait se résoudre à l'abdication totale qui l'avait submergé à Toulon. Ce long mois de marche à travers la Provence, l'Ardèche, le Massif Central, la Charente et la Bretagne, lui avait redonné autant de rage que de mollet. On disait que le bagne de Brest était plus libre, que l'on pouvait même se promener en ville et y vendre les objets que l'on fabriquait, sans argousins épiant les moindres gestes. Il ne finirait pas sa vie au bagne. Il reconstituerait une bande armée, et cette fois, vengeresse. Bien d'autres régions de France offraient les mêmes facilités que les Cévennes. Comme il l'avait crié dans la grange de La Valmy, s'il fallait mourir, bien d'autres mourraient avant !...

Arrivés à Brest le 22 avril 1829, les forçats de la chaîne furent conduits au lazaret de Pont-à-Luzen pour la quarantaine. L'administration craignait les épidémies que pourraient introduire ce ramassis de pouilleux. Les hommes furent donc lavés, deux par deux dans de grandes cuves, puis rasés et tondus. Tous les vêtements de la route furent brûlés et remplacés par ceux de l'établissement. Le lazaret était tenu par les sœurs de la Sagesse, qui manifestaient la plus grande indifférence envers les hommes et la plus parfaite conscience professionnelle. Elles se dévouaient corps et âme aux malheureux qui leur étaient confiés, mais ne les considéraient pas autrement que des matricules, des objets à rendre au bagne dans le meilleur état possible. Etranges femmes !... Il apparut très vite qu'un séjour au Lazaret ne laissait aucun espoir de fuite. Le bâtiment était entièrement clos et continuellement surveillé. Mieux valait attendre le bagne lui-même.

La quarantaine étant passée, Louis fut accouplé à un nouveau compagnon et, leur manille scellée, ils furent conduits dans leurs appartements. Les dortoirs avaient été prévus pour six cents forçats. Celui de Louis contenait 28 lits appelés “taulards” : Des sortes de planchers inclinés sur lesquels les hommes étaient alignés, 24 bagnards par taulard. Une barre de fer coulissante était passée dans un des maillons de leur chaîne pendant la nuit. Des sacs de toile remplis de paille ou d’herbe donnaient un confort relatif. Chaque homme recevait pour tout bien, une couverture pour la nuit, une cuillère et une écuelle en bois pour les repas. A l’extrémité de la salle, une estrade supportait une pièce d’artillerie en permanence chargée de mitraille pour ôter toute velléité de révolte de la chiourme. Le lever était à cinq heures en été, six heures en hiver et le coucher, toujours à vingt heures.

Louis tenta de glaner le maximum de renseignements auprès des plus anciens, sur les conditions de travail des différents postes. Les plus libres étaient les “paillots”, ceux qui étaient en charge des tâches de secrétariat. Ils bénéficiaient d’une grande latitude, pouvant exécuter des tâches de sous-traitance en ville, certains donnant même des cours à domicile aux enfants des bourgeois de la ville. Ceux de la “pale”, le groupe chargé de la distribution de la nourriture, avaient l’énorme avantage de connaître tous les détenus et de leur échanger des rations améliorées contre n’importe quoi. Les employés de l’atelier de cordage étaient eux aussi bien traités. Il faut dire que ce travail était redoutable pour les poumons et rares étaient ceux qui y résistaient longtemps. Mais la marine étant grande consommatrice de cordes en tout genre, les bons cordiers étaient recherchés.

Louis qui avait été accouplé à une brute infecte, condamné à perpétuité pour le meurtre sordide d’un plus tordu que lui, ne pouvait prétendre à aucun de ces travaux. Il argua d’une compétence manuelle de vannier pour obtenir le droit de fabriquer ces petits objets en paille qui avaient fait la réputation du bagne auprès des nombreux visiteurs. On pouvait même vendre en ville sur simple demande auprès des pertuisaniers. Une armée de petits artisans

d'occasion s'était ainsi formée peu à peu et on entendait à tous les carrefours leur chanson censée attirer le chaland :

Nous faisons d'la belle ouvrage
 En paille ainsi qu'en cocos
 Dont nous faisons étalage
 Sans qu'nos boutiques payent d'impôts.
 Ceux qui visitent le bagne
 Ne s'en vont jamais sans ach'ter
 Avec ce produit d'l'aubaine
 Nous nous arrosons le gosier...

Louis vit là un moyen de se constituer un petit pécule en vue de l'évasion prochaine. Le gros problème restait ce satané compagnon de chaîne, aussi veule que rapace, et dont il fallait payer le silence. Louis ne pouvait rien faire, rien dire sans que l'autre soit au courant. Il fallut bien sceller un pacte avec ce gueux le jour où Louis rencontra un *ferlampier* réputé. Ce terme désignait un condamné habile à *jouer du violon* c'est-à-dire à couper les chaînes. L'opération ne pouvait se faire sans l'accord du codétenu qui se voyait contraint de s'évader en même temps, sous peine d'être accusé de complicité, de non dénonciation, et donc condamné à la redoutable bastonnade. Cette punition se faisait à l'aide d'un cordage de 65 centimètres de long, enduit de goudron. Devant toute la chiourme rassemblée, le supplicié était couché à plat ventre et torse nu sur le *coursier*, quatre hommes lui tenaient les bras et les jambes. Selon la gravité de la faute, la peine allait de quinze à soixante coups et laissait l'homme dans un état lamentable pendant des semaines. Les plus courageux la redoutaient. Louis dut donc promettre à son compagnon la moitié de tous ses gains et une forte récompense après l'évasion.

Jusqu'à la fin de l'été, Louis ne cessa de préparer une évasion, ce qui s'avéra beaucoup plus complexe que le laissait supposer l'apparente liberté de mouvements des bagnards. Les contrôles de chaînes étaient aussi fréquents qu'imprévisibles. Le *rondier* pouvait passer à tout moment avec son marteau. Au son que faisait

la chaîne, il avait vite fait de repérer le moindre commencement de limage. Le *ferlampier* devait donc opérer au tout dernier moment. Entre l'appel du matin et celui du soir, on disposait au grand maximum de six à sept heures. Dès qu'un bagnard était déclaré manquant et que l'alerte était donnée, toute la ville participait à la chasse, dans l'espoir de toucher la prime. On ne pouvait donc compter sur aucune aide locale. Tous les habitants vérifieraient et fermeraient soigneusement tout ce qu'ils possédaient de granges, appentis, abris de jardin, ateliers. En moins de cinq minutes, la maréchaussée contrôlait chaque sortie de ville, chaque chemin de traverse.

Le seul moyen était donc d'utiliser ces quelques heures pour se rendre dans un endroit sûr où l'on ne puisse entendre le *ferlampier* jouer de son violon, changer les vêtements du bagne visibles à des lieux contre des habits civils, traverser toute la ville et ses faubourgs, et prendre quelques kilomètres d'avance sur les gendarmes. Le temps était très court pour une telle entreprise et chaque étape devait donc être minutieusement organisée.

A la fin de l'été, Louis était presque prêt. Il avait trouvé un refuge proche où le *ferlampier* pourrait scier deux maillons de la chaîne, il y avait entreposé des vêtements suffisamment neutres pour passer à peu près inaperçu en ville. Il avait mémorisé avec soin plusieurs itinéraires que des détenus connaissaient, tant en ville que dans la proche campagne. Il ne restait plus que le problème de son compagnon de chaîne en qui l'on ne pouvait avoir aucune confiance et dont il faudrait se débarrasser le plus vite possible.

Tant que Louis était concentré sur la préparation de son voyage, son moral s'améliorait. Ses idées de vengeance, de jacquerie en l'honneur de Jenny et de Méjanelle, prenaient forme. Il gagnerait le Larzac ou le Cantal d'où il ferait quelques incursions éclair dans le Gard pour mettre le feu au mas de Chabbal, à la maison du maire de Saint-Martin qui l'avait fait arrêter et quelques autres maisons de délateurs notoires.

En octobre 1829, Louis se sentait prêt pour le grand saut quand une mauvaise bronchite lui fit retarder ses projets. Il était plus prudent d'attendre qu'il soit en pleine possession de ses moyens pour parcourir les kilomètres de chemins inconnus, en évitant toute habitation, toute rencontre fortuite. Il se savait capable de marcher soixante kilomètres par jour, mais avec cette toux grasse qui lui arrachait la gorge, cette fièvre qui lui brûlait le front, il ne pouvait rien prévoir. Maudit temps breton ! L'humidité de la mer, la pluie presque continuelle, ce n'était pas fait pour un Cévenol. Au moins là-bas, le chaud et le froid étaient francs, massifs, clairs. Pas de demi-mesures comme ici, de temps incertain où l'on ne sait comment se couvrir.

La santé de Louis se dégradait au point qu'il fut admis au lazaret des sœurs de la Sagesse. Ses projets devaient attendre le printemps. Les sœurs lui administraient des tisanes et des sirops mais la toux mit beaucoup de temps à se résorber et chaque quinte le laissait pantois, abattu comme jamais il ne l'avait été. Quand il réintégra le bagne, son compagnon de chaîne avait été accouplé à un autre, le ferlampier, avait revendu les vêtements civils et tout était à refaire.

Le nouveau compagnon auquel Louis fut enchaîné était un homme d'une étrange transparence. Il ne s'intéressait à rien, n'avait rien à dire, ne s'épanouissait que dans l'inactivité la plus totale. On se demandait comment il avait échoué au bagne sans rien faire ! Les choses furent claires dès le départ. Son compagnon avait entendu parler de Louis, se doutait de ses projets d'évasion et ne participerait jamais à une telle entreprise. Pas question de risquer la bastonnade, ni quoi que ce soit d'ailleurs... Louis, désespéré, se le tint pour dit et n'adressa plus la parole à son codétenu. Il ruminait d'autres plans d'évasions possibles, en utilisant un nouveau séjour au lazaret. On disait l'opération impossible, mais c'était justement là un atout important. Dans tout système, il y a une faille et la vigilance décroît quand on se sent à l'abri d'une erreur.

En octobre 1830, Louis fut admis une deuxième fois au lazaret pour une nouvelle bronchite. En sortant sous la pluie, en ne faisant jamais sécher sa vareuse, il réussit à retrouver la toux de l'an passé. Mêmes causes, mêmes effets, l'officier de santé qui craignait fortement la contagion, le renvoya à l'hospice. Louis passa tout son temps à observer les allées et venues des uns et des autres, les horaires de service, les habitudes et les manies des employés et des sœurs. Il enregistrait dans sa prodigieuse mémoire une foule de détails propres à l'élaboration d'un plan audacieux. Il conçut un scénario dans lequel il sortirait au grand jour, devant le maximum de témoins, comme une chose si naturelle que personne n'y verrait de problème. Plus c'était inimaginable et plus cela avait des chances de fonctionner.

Son ingénieuse idée prenait forme mais aussi ses problèmes pulmonaires. Cette fois, le sirop des sœurs ne venait pas à bout de sa toux chronique. Plus l'idée d'une évasion possible se concrétisait, plus ses forces diminuaient. En décembre, Louis ne pouvait quasiment plus quitter le lit et le 9 janvier 1831, une sœur de la Sagesse dressa le constat de décès du détenu Louis Roque, matricule 17 780.

Epilogue.

Louis Roque est décédé à l'hôpital de Brest, à l'âge de trente deux ans. Aucun document ne permet d'attester une quelconque suite à cette histoire et aucun des protagonistes n'a laissé de traces écrites. Ceux qui ont été condamnés à des peines de prison ou de surveillance n'ont plus jamais fait parler d'eux. Il a fallu attendre près d'un siècle pour que quelques chercheurs locaux s'intéressent à ce personnage dont le très gros dossier est pourtant bien visible dans la série judiciaire des Archives Départementales. Mais les quelques écrits qu'ils ont produits sont succincts et pas plus éloquents que les comptes rendus de procès. Les nombreux généalogistes amateurs qui hantent les salles de lecture de Nîmes, de Montpellier, de Mende, ont forcément trouvé des ancêtres ayant participé peu ou prou à cette aventure, mais aucun à ma connaissance n'a fait le lien avec Louis dit Moustache.

On peut s'étonner du peu d'intérêt pour cet événement au regard du retentissement national que l'affaire Roque a suscité en son temps. Sans doute que la disproportion entre les moyens développés pour son arrestation et la réalité ont largement contribué à enterrer Louis au fin fond des mémoires. Qui parlera de Julien Coupat et des "anarcho-autonomes" de Tarnac dans cinquante ans ?...

Il est vrai que le dossier de Louis Roque comporte de nombreuses lacunes que les services de police et de justice n'ont jamais réussi à combler. La question du financement de la bande a été soigneusement écartée tout au long du procès et pour cause. Le ban-

quier Martin, que j'ai inventé pour expliquer le train de vie de Louis, a certainement existé sous ce nom ou un autre. De nombreuses déclarations y font allusion dans les procès verbaux d'audiences, mais le système a dû être suffisamment cloisonné pour que personne n'ait rien pu prouver. Et la plupart des pourvoyeurs de fonds se sont bien gardés de s'en vanter, on le comprend. Seuls les plus simples, comme le bon Pélatan en Lozère ou le domestique du château de Bussas, ont avoué avoir donné de l'argent. Mais c'était à une époque où l'on pouvait encore penser aider le neveu d'un général et non un chef de bande.

Enfin, certains documents font défaut et n'ont pu être retrouvés dans aucun des dépôts d'archives cités. Parfois, les inondations, incendies et autres catastrophes naturelles en sont cause. Ailleurs, le manque d'intérêt pour les archives a entraîné des classements douteux, voire de redoutables mises au pilon. J'ai, par exemple, cherché longtemps qui était l'espion d'Anduze qui avait découvert la retraite de Louis Roque à Taupessargues. Cet homme ayant touché une prime de 100 Frs sur ordre du préfet, cette somme devrait se retrouver dans la comptabilité de la préfecture, de la sous-préfecture ou de la ville d'Anduze. Cette recherche fut vaine bien que l'homme soit plusieurs fois cité par le maire et dans les rapports de gendarmerie comme espion, indicateur, informateur particulier...

Peut-être trouvera-t-on un jour, au fond d'une vieille malle, dans un village gardois, un carnet de comptes, un livre de raison ou une correspondance attestant de mouvements de fonds bien concrets ou comblant les lacunes du récit...

PERSONNAGES.

Tous les personnages ayant participé peu ou prou à l'aventure de Louis Roque n'ont pas été cités dans cet ouvrage. Au vu des listes de noms qui émaillent les enquêtes, les interrogatoires, les arrestations plus ou moins justifiées, on pourrait croire que la moitié des habitants de l'arrondissement du Vigan ont été concernés par l'affaire. La liste qui suit ne fait donc état que des gens cités au cours du récit en raison de leur proximité avec Louis Roque ou d'une particularité les distinguant.

ALLUT Guillaume dit Barral, né le 26.6.1798, (24ans en 1823), fabricant de bonnets de coton à Durfort (rue Haute), complice. S'est présenté volontairement à la justice. 1,66m, cheveux et sourcils noirs, front ordinaire, yeux châtain, nez épaté, menton rond, visage ovale. Interrogatoire le 19.01.1824 Libéré sous une caution de 100Frs le 01.05.1824. Fils de Guillaume, aussi bonnetier (1766-1842) et de Françoise Combel. Trois enfants, Guillaume, Françoise et Suzanne. Décédé le 3.11.1842 en laissant une succession de 2 158 Frs.

AMPHOUX Jeanne, mère de Louis Roque.

ANGLIVIEL David, né en 1805 à St André de Valborgne, apprenti cordonnier chez Louis Olivier, rencontre Louis Roque en 1826.

ANGLIVIEL David, tisseur de bas à St Marcel, sympathisant.

ARNAL François, agriculteur aubergiste, habite un mas isolé à St Marcel de Fonfouillousse, héberge Louis Roque. Arrêté dans son lit

le 14.10.1823, emprisonné à St Jean, transféré le 15.10.1823 à Nîmes et condamné à 100 Frs d'amende pour recel de malfaiteur. Marié le 12.4.1808 avec Victoire Campredon.

ASTIEU Jean Pierre, cabaretier à Durfort, sympathisant.

AUBANEL Jean, habitant de Durfort, arrêté en novembre 1825 à St André de Valborgne.

AUBRIOT Louis Charles, né en 1765, Chef d'escadron de gendarmerie à Nîmes, en résidence à Lasalle dans l'année 1823, chevalier de l'ordre de Saint Louis, officier de la légion d'honneur, blessé lors de l'attaque de Taupessargues.

AUSSET Marie-Louise, femme d'Antoine Pélatan du hameau des Longagnes.

AYRAL Jean, né en 1770, aubergiste aux Plantiers (St Marcel) Héberge Louis Roque en 1822. Arrêté pour défaut de passeport. Epoux de Jeanne Salles, décédé le 14.3.1831 à 60 ans.

AZEMA Marc, gendarme à St André de Vallongue. Participe à l'arrestation de la Valmy.

BANNACHE, veuve, possède une cabane près d'Aigues Mortes, y tient gargote et bordel. En relation avec Vincent Mourgues, le garde, elle aurait reçu Louis Roque.

BARBUSSE Louis, né le 10 fructidor an 9, (22 ans en 1823) cultivateur à Durfort. Fait partie de la bande croyant faire une partie de chasse ! S'est volontairement constitué prisonnier. 1,66m, cheveux et sourcils noirs, front couvert, yeux châains, nez gros, menton rond, visage plein, teint coloré. Interrogatoire le 19.01.1823. Libéré le 01.05.1824 sous caution de 100 Frs. Marié, un fils Louis. Décédé le 12.6.1864 à 64 ans. A son décès, déclaré cantonnier.

BASTIDE Henri, né en 1786, faiseur de sabots, habitant de Monteils, vu avec la bande. Remis en liberté faute de preuves.

BAUDOIN Frédéric, né en 1799, cultivateur à St Marcel, témoin.

BERTHEZENE Jean, né en 1760, habitant de Borgnes, mas isolé entre St Marcel et Valleraugue : donne à souper gratuitement à la bande.

BERTY Victor, né en 1791, instituteur aux Plantiers, vu avec la bande. Deux enfants, veuf.

BESSEDE Paul, aubergiste à Lasalle (hameau de Claviac), sympathisant.

BIAU Jacques, de Beauvoisin, remplaçant militaire en 1815.

BON Claude, habitant de St-Félix, voisin des Roux, sympathisant.

BON Jean, même famille que le précédent, meunier à St-Félix, témoin au procès.

BONICEL Jacques, métayer à Durfort. Sympathisant.

BOSC Paul, natif d'Ortoux, déserteur de la Légion du Gard, employé chez Bourguet de St-Félix.

BOURGUET Louis père, propriétaire à Vergèle, né le 12.06. 1773 à Sauve. (49 ans en 1823), décédé le 5 août 1845 à 72 ans. Riche à la suite d'une succession. Mis en accusation en décembre 1823. Accompagnait Louis à Taupessargues. 1,66m, cheveux et sourcils noirs, teint brun. Condamné le 1^{er} mai 1824 à 5 ans de travaux forcés, une heure de carcan et 5 ans de surveillance, peine commuée en cinq années de prison et surveillance perpétuelle (libéré le 3 juin 1829). Marié en secondes noces à Marie Crouzet, six enfants. Laisse comme succession 2 600 Frs de mobilier et la propriété de Vergèle évaluée à 28 000 Frs.

BOURGUET Louis, fils du précédent, né en 1799, célibataire, résidant à Vergèle (St Félix). 25 ans en 1823, célibataire, cultivateur. Libéré faute de preuves.

BOURELLY Antoine, fabricant d'eau de vie à Beauvoisin, faux dénonciateur de Louis Roque (brouilleur de piste).

BRESSON Antoine, dit le leste, agriculteur à Cabanevieille (St Martial) reçoit Louis Roque.

BRIVE Joseph Marie, né en 1779, maréchal des logis au Vigan.

BRUGUIER Madeleine, seconde épouse d'Antoine Roque.

CADIERE Pierre, né en 1770, (53 ans en 1823) cultivateur à Durfort, se rend volontairement à la justice en août 1823, complice contraint et forcé ! Interrogé le 19.01.1824. Libéré contre 5 ans de surveillance et 100Frs d'amende le 01.05.1824. Marié avec Jeanne Desmond le 17 frimaire an 14, fils de Pierre et Jeanne Allut.

CAPELIER Jean, né en 1773, cultivateur et aubergiste au hameau de Mercou (Soudorgues), étapier de Louis Roque.

CAVALIER Jean, né en 1768, agriculteur aux Camps (St Marcel) héberge occasionnellement Louis Roque. (Il a trois granges éloignées de sa maison).

CAVALIER Alfred et Frédéric, cultivateurs à Faveirolles (St Marcel) vus dans la bande.

CHABBAL, général en retraite, parent de Delon, possède le Mas Lautal (St André de Valborgne) et un domaine au Fesquet mis en métairie au sieur Boyer.

CHAPEL Jean, colporteur, indicateur espion du préfet.

CHARROI Sébastien, né à Verdun en 1800, prisonnier à la Citadelle (écrivain, escroquerie avec fausse identité).

CHAZAL Pierre, né en 1784, brigadier de gendarmerie à Alès. Participe à l'attaque de Taupessargues.

CHIARINI Pierre Constant, 1754-1827, pharmacien ambulancier, propriétaire d'un fameux élixir reconnu par le roi en 1770 et admis au Codex des pharmaciens jusqu'en 1998 (record de longévité des remèdes français !). *Biographie publiée par l'auteur dans la revue Cévennes Magazine, (St Hillaire de Brethmas).*

COISSEUX André, ex-militaire ardéchois né en 1782, prisonnier à la Citadelle, (mendicité en réunion avec menaces).

COLOMB, habitant de Massillargues, ami du général Gilly.

CONSTANTIN Jean Pierre, né en 1762, géomètre à Mende, employé au cadastre à Bassurels (48). Rencontre Louis Roque chez Verdier à la Sorèlière.

DAUMET, garde champêtre particulier d'Alexandre Meynadier à St André de Valborgne, sympathisant (remplacé le 20.11.1824 par Henri Malafosse).

DELBOSC Joseph, lieutenant de gendarmerie.

DESMOND David et Mathieu, David est né en 1801, (22 ans en 1823) célibataire, cultivateur à Durfort, arrêté à Monteils (St Marcel de F.) le 08.08.1823. Avoue faire partie de la bande et dénonce, Allut, Missarel et Desmond fils comme complices. Signe particulier, borgne. Libéré avec 5 ans de surveillance et 100 Frs d'amende le 01.05.1824. Décédé le 15.6.1830 à 28 ans. Son frère Mathieu a toujours suivi la bande mais avec plus de discrétion.

DESMOND Mathieu, né en 1789, (34 ans en 1823) cousin du précédent, mineur, marié le 30.10.1818 à Jeanne Liquière, des enfants, domicilié à Durfort. 5 ans de surveillance et 100 Frs d'amende. Décédé le 3.9.1835.

DORTET de TESSAN, sous-préfet du Vigan.

ETIENNE David, domestique de Perrier, le maire de St Marcel, vu avec la bande.

FARGE Pierre, natif du Cantal, déserteur.

FRANCHET d'ESPEREY François, nommé par Villèle directeur général de la police à Paris en 1821.

GERVAISE Charles Joseph, brigadier de gendarmerie à St Jean du Gard.

GIRAN Jacques, né en 1770, maire de Beauvoisin. Oncle par alliance de Louis Roque.

GIRAUD Auguste, chirurgien, docteur en médecine à Lasalle.

GRAS Louis François, notaire et maire de St Martin de Corconac.

GREFFEUILLE Etienne, né en 1795, habitant de Monteils, vu avec la bande. Témoin.

GUIRAUDET Charles Emile, juge d'instruction au tribunal d'Ales.

IMBERT, voisin de Pélatan, habitant Peyroles, commune de St Etienne V.F. (témoin se présentant comme dupe de l'escroc Roque).

ISSARTEL, veuve, belle-sœur de François Arnal, habitant Anduze, accusée d'avoir eu des relations avec Louis Roque et d'être en concurrence avec la belle sœur de Cavalier à ce sujet.

MALAVAL, gendarme à St Hippolyte.

MALAVILLE, bridier habitant de St Hippolyte, accusé de viol, coups et blessures, en plus d'avoir aidé la bande. Sa femme habite St Hippolyte mais semble vivre séparée. On lui propose la clémence en échange d'une dénonciation. Sournois et agressif, il est peu recommandable. Participe à la battue du 20.2.1824 mais il est démasqué par Louis Roque. Suspecté d'être complice, il est condamné par contumace avec Louis Roque.

MALIGE François, né en 1784, gendarme à St Jean du Gard, marié à Marie Mourgues, un fils.

MANOEL de NOGARET Philippe, maire de St André de Valborgne.

MARTEL Jean-Louis, né en 1798 à St Etienne Vallée-Française, domestique de Pierre Bourguet.

MARTIN, courtier en créances d'Etat. Personnage à l'existence réelle mais dont les relations avec Louis Roque n'ont pu être prouvées.

M^o MASSON, avocat à la cour de Carpentras.

MAURY Antoine, né en 1794, prisonnier à la Citadelle (sème des rumeurs sinistres sur le gouvernement).

MAZADE David, négociant à Anduze, beau-frère de Colomb, cache le général Gilly dans une chambre secrète de sa maison entre 1816 et 1819.

MEINADIER Auguste, juge de paix de St André, franc maçon. Révoqué le 9.8.1823, remplacé par Pierre Lozeran.

MEJANELLE Jean-Louis, né le 10.2.1804 à la Valmy, décédé le 3.3.1827 à la prison de Carpentras, fils de François et de Suzanne, le plus proche ami de Louis Roque.

MEJANELLE Suzanne, dite la veuve, Hameau de la Valmy, mère de Jean-Louis, veuve de François Méjanelle.

MICHEL Fortuné, médecin chirurgien à St André de Valborgne.

MISSAREL Etienne, né en 1795 (16 prairial an 3), (27 ans en 1823) 1,77m, front découvert, nez bien fait, teint brun. Travailleur de terre ou mineur à Durfort (habite rue de la Croix), complice, s'est rendu volontairement à la justice. Se dit contraint de suivre la bande. 5 ans de surveillance et 100Frs d'amende. Fils d'Antoine et de Marie Valette. Marié à Françoise Vesson le 30.11.1822. Décédé le 26.7.1839 à 44 ans. Un fils Etienne, décédé à 4 ans le 29.12.1829.

de MONTVAILLANT baron, maire de Lasalle. .

MOURGUES Marie, épouse du gendarme Malige.

MOURGUES Vincent, garde particulier dans les étangs de St Gilles.

de NOGARET, maire de St-André de Valborgne. .

NOVIS Jean, né en 1771, cultivateur à Taupessargues, loue sa ferme aux Puech. Témoin.

OLIVIER Louis, cordonnier à Saint-André.

PELATAN Antoine, agriculteur au hameau de Longagne (St Etienne Vallée Française). Né le 17.9.1787, épouse Marie-Louise Ausset le 01.03.1812, deux enfants, Victor et Marie à l'époque de Louis Roque puis Louis Léon, en décembre 1823.

PERRIER Moïse, époux Jeanne CABANIS, fermier à Taupes-sargues, cache le général Gilly en 1816. Cinq enfants, Moïse, Louis, Isaac, Jeanne et Lisette.

PERRIER Jean louis, maire de St Marcel, en remplacement de Teissier.

PETIT de MONTFORT, juge de paix du canton du Vigan.

PLANELLI Charles Laurent, marquis de la Valette, préfet du Gard, successeur de Villiers du Terrage.

PORTALES Louis, maire d'Anduze.

POURQUIER, maire de Durfort, franc-maçon, républicain. **PRA-DAL Jean Baptiste**, gendarme à St André de Vallongue, participe à l'arrestation de la Valmy.

PUECH Paul, né en 1746, cultivateur à Taupes-sargues, père.

PUECH Jeanne, épouse de Paul, née Soulier en 1748 à Canaules. (65 ans en 1823) 1,44m, cheveux châtons, acquittée le 01.05.1824.

PUECH Etienne, né en 1789, domestique de Bourguet à St Félix, fils Puech.

PUECH Jacques, né en 1795, fils Puech, célibataire.

RESSIGNIER Bernard, né en 1802, gendarme à Saint-André.

ROCHE Jean Pierre, né en 1793, gendarme à Lédignan, blessé à Taupes-sargues.

ROQUE Antoine, dit le Faro, né le 9.11.1752, décédé le 30.12.1827, père de Louis Roque, époux de Jeanne Amphoux (décédée le 08.01.1806), laboureur à Beauvoisin.

ROQUE Marie, née le 3.5.1757, tante de Louis, cabaretière et billardière à Beauvoisin. ,

ROQUE Antoine, frère, de Louis, né le 15.3.1794, marié en 1815 à Marguerite Mazaudier.

ROQUE Jean, dit Le Rata, né le 27.5.1759, marié à Gabrielle Fäisse, frère de Marie, la billardière.

ROQUE Jean, frère de Louis, né en 1797.

ROQUEPLANE César, conducteur de bestiaux à St André. Blessé par Louis Roque au mas Lताल.

ROUQUETTE Louis, né en 1773, agriculteur à Lafoux (Durfort), un an de prison en 1823 pour outrage envers le roi en plein tribunal de paix de Lasalle. Républicain. Soupçonné d'avoir reçu puis suivi la bande. Relâché faute de preuves.

ROUSSET Léon et Marc Antoine, habitants de Monteils, vus avec la bande.

ROUX Alexandre Jérémie, né en 1778 à St Félix de Palières, (45 ans en 1823) mas du Cadeyer, forgeron et aubergiste, complice de Louis Roque. Arrêté chez lui le 9.10.1823. 1,66m, cheveux châ-tains, yeux gris, teint coloré, forte corpulence. Vu à Taupessargues. Mise en accusation cassée par la cour de cassation et renvoyée à Montpellier, le 24.02.1824. 10 ans de réclusion, une heure de carcan.

ROUX Pierre, père d'Alexandre, serrurier, décédé 15.10.1827 à 85 ans en laissant un héritage de 30 Frs en mauvaises hardes.

Roux Marie, épouse d'Alexandre, mariée en 1799.

ROUX Isidore, né en 1800, (23 ans en 1823) fils d'Alexandre 1,65m, cheveux et sourcils blonds, visage plein et coloré, barbe rousse, d'une grosse corpulence. Libéré faute de preuves. Décédé le 14.8.1826 à 25 ans, étant soldat.

ROUX Louise, fille d'Alexandre.

ROUX Jenny, fille d'Alexandre, jugée par la cour d'assises de Montpellier en 1823. Libérée faute de preuves. Arrêtée une 2^{ème} fois en compagnie de Roque à la Valmy en mai 1826. Décédée le 15.4.1827, à 19 ans.

ROUX Suzanne, sœur aînée de Jenny, mariée à un tailleur d'habits d'Anduze.

SABATIER, commissaire de police à St Hippolyte.

de SAINT CHRISTOL Benoît, juge d'instruction au Vigan.

SALLES Florent, né en 1795 au Fraissinet de Fourques (48), célibataire, demeurant près du Vigan. Arrêté à Arrigas, il avoue avoir fait partie de la bande, avoir reçu un fusil qu'il a ensuite vendu au cabaretier de Cabrissac.

SAUMADE Jean Louis, né en 1787, habitant de Monteils, vu avec la bande, témoin.

SEGUIN Joseph, dit Cadet, garde champêtre à Anduze, participa à l'assaut de Taupessargues.

TEULON David, brigadier à St André de Valborgne. Participe à l'arrestation à la Valmy.

TRIBES, menuisier à Beauvoisin.

TROUSLARD François, né en 1781, maréchal des logis à Lasalle, participe à l'arrestation à la Valmy.

VERDIER Jacques, né en 1755, cultivateur à Soudorgues. Témoin.

VERDIER Jacques et Louis, cultivateurs aubergistes à la Sorelière (commune de Bassurels en Lozère)

VIALA David, un des compagnons de Moustache, habitant de Cognac.

VIDAL Françoise, domestique à St André, informatrice de Louis.

VIELJEUX Jean-Louis, né en 1800 à Corbes (30) auteur d'un vol de montres avec Louis Roque en 1821.

VILLARET Claude, né en 1753, (68 ans en 1823) maçon à pierre, habitant de St Félix de Palière, mas de la Maison Neuve, tient occasionnellement cabaret. Trois ans de prison et 500 Frs d'amende. Marié, deux enfants : Jean Pierre et Elisabeth. Décédé le 11.6.1828.

VILLARET Antoine, gendre du précédent, né en 1789. Complice à l'attaque de Taupessargues, 1m72, teint pâle, menton large et a fossette, visage plein et marqué de petite vérole, barbe châtain. Se suicide le 7.11.1823 au mas de la Maison Neuve.

VILLARET Elisabeth, femme d'Antoine, fille de Claude.

VILLARET Louis dit Sommieres, tailleur d'habits à Anduze.

OLIVIER Marie, née en 1755, épouse de Claude Villaret.

de VILLIERS comte du TERRAGE, Paul Etienne, 1774-1858, préfet du Gard jusqu'en 1824, auteur de recueils de poèmes et de monographies sur la Bretagne.

Table des matières.

Avertissement.	9
1. Jenny.	11
2. Moustache.	15
3. Le sous préfet Dortet de Tessan.	21
4. François Malige.	27
5. Jean-Louis Méjanelle, Pierre Cadière et les autres	31
6. Beauvoisin.	35
7. Rumeurs et complots.	19
8. L'horloger de Nîmes.	45
9. Le château de Bussas.	49
10. Le cordonnier de St Jean.	53
11. La prison et le procès.	57
12. La Citadelle.	63
13. Le mas des Longagnes.	73
14. L'auberge Ayral.	85
15. Le général Chabbal.	91
16. La constitution de la bande.	99
17. L'affaire Chabbal.	103
18. La fuite.	121
19. Branle-bas dans les autorités.	129
20. Les délateurs.	135
21. Les grandes battues.	147
22. Les premières arrestations.	155
23. Taupessargues.	165
24. Antoine Villaret.	183
25. L'intoxication.	189
26. Le grand procès.	209
27. La fuite en avant.	221
28. Une année de liberté.	231

29. La Valmy.	241
30. Le procès de Louis Roque.	259
31. Carpentras.	269
32. Les années de bagne.	283
Epilogue.	297
Personnages.	299
Table des matières	309

